This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

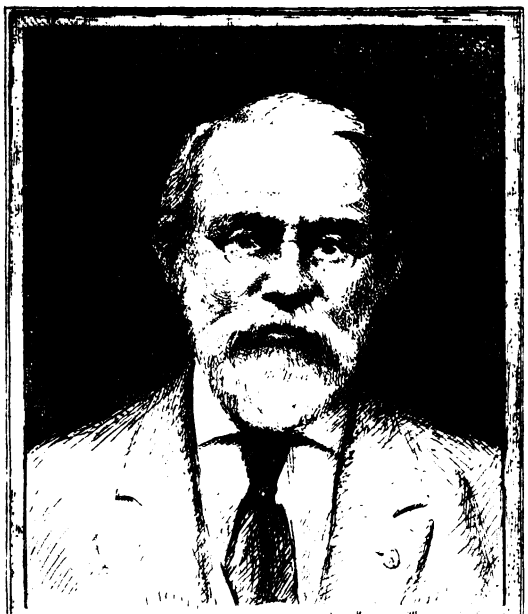

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

DC
611
.N341
A3

# PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE

## L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN,

PENDANT L'ANNÉE 1841.

# PRÉCIS ANALYTIQUE

## DES TRAVAUX

DE

## L'ACADÉMIE ROYALE

## DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

## DE ROUEN,

PENDANT L'ANNÉE 1841.

ROUEN,

IMPRIMÉ CHEZ NICÉTAS PERIAUX

RUE DE LA VICOMTÉ, N° 55.

1842.

Dunning
Nijhoff
1-15-27
13603

# PRÉCIS ANALYTIQUE

## DES TRAVAUX

DE

# L'ACADÉMIE ROYALE

## Des Sciences, Belles-Lettres et Arts

## DE ROUEN,

PENDANT L'ANNÉE 1841.

## DISCOURS D'OUVERTURE

De la Séance publique du 8 Août 1841,

Prononcé par M. J. GIRARDIN, PRÉSIDENT.

MESSIEURS,

Fidèle à une coutume qui a déjà près d'un siècle d'existence, l'Académie de Rouen vient encore aujourd'hui dérouler, devant un auditoire éclairé et choisi, le tableau de ses travaux et de ses efforts d'une année, et, à ses risques et périls, appeler sur elle l'attention publique.... Il y a

peut-être témérité à agir ainsi, maintenant que les esprits, préoccupés d'intérêts généraux ou particuliers, si graves et si sérieux, ne portent plus qu'un intérêt fort secondaire à ces études patientes, laborieuses et modestes dans lesquelles se complaisent les hommes de science, les artistes et les littérateurs.

Lorsqu'on se reporte, par la pensée, à ces temps peu éloignés de nous, où la grande voix de la presse était muette, où la tribune n'était point encore élevée sur la place publique, où la politique, science timide et incomprise, osait à peine essayer ses forces, on entrevoit qu'une séance publique d'Académie devait être un évènement littéraire très important; car, alors, il y avait peu d'aliments intellectuels pour cette activité des esprits, sans nul doute aussi puissante qu'à notre époque, et on comprend avec quelle impatience devait être attendu, et par le public lettré et par les membres des corporations savantes, le jour de ces séances solennelles, puisqu'alors, il n'y avait pas d'autre occasion, pour ainsi dire, d'interroger l'opinion et de donner du retentissement à des actes nouveaux ou à des pensées nouvelles.

Mais, aujourd'hui que, restreintes dans leur sphère d'activité, privées de leurs moyens d'action et dépouillées de leur ancienne influence par les *journaux*, ces sentinelles avancées de la civilisation qu'ont fait surgir nos commotions politiques, les Académies n'ont plus d'autre rôle que celui des Congrégations religieuses du moyen-âge auxquelles on doit la conservation des chefs-d'œuvre de l'antiquité; peut-être, aux yeux de quelques-uns, est-ce un tort à elles de vouloir sortir de leurs habitudes tranquilles et studieuses, et de venir au grand jour dire aux oisifs ou aux indifférents ce qu'elles ont accompli dans l'intérêt pur de la science?..

Ce n'est pas à nous qu'il appartient de prendre la dé-

pense des Académies, ni de reproduire tous les excellents motifs qui ont été avancés pour prouver leur utilité, même dans les conditions actuelles de notre Société. Lorsqu'on voit les hommes les plus distingués dans les sciences, la littérature et les beaux-arts, rechercher avec empressement leur affiliation à ces associations d'élite, on reconnaît que toute vie n'est point éteinte en elles, qu'elles ont encore une action bien réelle sur les esprits, quoique plusieurs semblent vouloir mettre en doute la nécessité de leur existence.

Il y a un fait qui prouve mieux que toutes les dissertations les plus éloquentes, l'importance de ces grands centres littéraires; c'est leur nombre toujours croissant à la surface du royaume et jusque dans nos plus obscures provinces. Dans les villes mêmes où le génie des habitants paraît exclusivement tourné vers les opérations si absorbantes du commerce et de l'industrie, on est tout surpris de voir s'augmenter sans cesse ces réunions d'hommes instruits et désintéressés, dont le lien commun est une pensée de civilisation. Par ce qui s'est passé à Rouen, sous ce rapport, jugez, Messieurs, combien est vif et puissant, dans le cœur de l'homme, ce besoin de la vie intellectuelle en commun.

En 1486, l'association du *Puy de la Conception*, jusqu'alors purement religieuse, devient une Société littéraire par la création de prix de poésie en l'honneur de la Vierge. C'est cette association qui prit, plus tard, le nom d'Académie *des Palinods*[1].

En 1735, une Société pour l'étude de la botanique et des belles-lettres prend naissance dans un petit jardin de

[1] Voir l'intéressante notice historique de M. Ballin sur cette Académie, dans le *Précis des Travaux de l'Académie* pour 1834, p. 197, et la suite dans le volume de 1838.

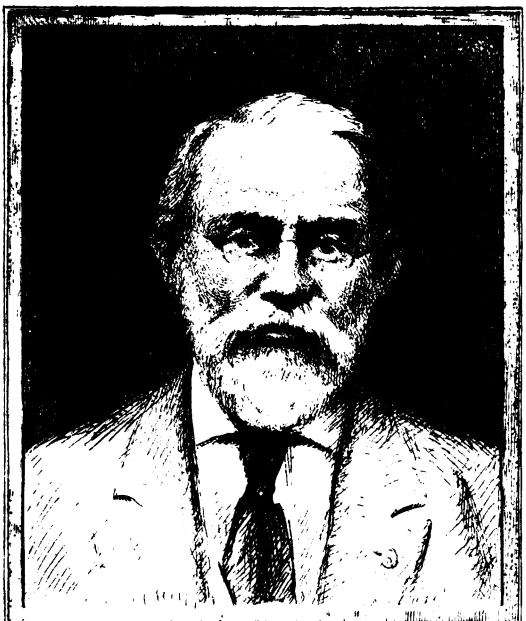

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

DC
611
.N341
A3

# PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE

## L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN,

PENDANT L'ANNÉE 1841.

Non, la poésie n'est pas morte avec le XVIII^e siècle ! les préoccupations scientifiques et industrielles, loin de nuire à son développement, peuvent, au contraire, lui ouvrir de nouvelles voies et lui prêter un merveilleux et puissant concours. Mais il faut que le littérateur du XIX^e siècle, pour émouvoir, pour instruire, pour intéresser à ses chants, sache renoncer aux routes battues, soit l'homme de son temps, et ait une connaissance parfaite du génie et des besoins de son époque. Comment pourrait-il avoir de l'action sur ses contemporains, s'il garde les allures d'un siècle passé, s'il pense et écrit comme on le faisait dans une société toute différente de celle où il vit, par les mœurs, les habitudes, les besoins, les tendances morales et philosophiques? Ce qui plaisait à nos pères n'a plus le même attrait pour nous, et, puisque tout s'est modifié, transformé, dans le monde physique et intellectuel, la poésie ou la littérature, qui n'est en définitive que l'expression des idées et des croyances d'une époque, doit suivre le mouvement qui a été imprimé, et reproduire fidèlement la physionomie et le caractère du moment. C'est à cette condition seule qu'elle peut devenir populaire et influente.

Les études historiques et archéologiques, les sciences exactes, avec leurs immenses déductions pratiques, voilà le goût dominant. Eh bien! poètes, littérateurs, faites-vous historiens, antiquaires, savants, industriels, et puis après, chantez et vulgarisez, dans votre harmonieux langage, ce que les chroniques, les légendes, les cartulaires, les sciences et les arts industriels vous auront appris. Délaissez cette soi-disant littérature de feuilleton, au jour le jour, ces drames, monstrueux autant par la forme que par le fond, ces romans à sujets frivoles et licencieux qui ne font éclore aucune bonne pensée, et qui vous détournent des études graves et consciencieuses, et faites de la poésie à la manière de Cuvier dans ses *Révolutions du*

*Globe*, de Humboldt dans ses *Tableaux de la Nature*, de Michelet, de Thierry, dans leurs *Recherches historiques* sur notre vieille France, de Fourcroy, d'Ampère, de Dumas, dans l'*Exposé des Théories scientifiques*, etc. Emparez-vous de l'industrie, cette puissance désormais inséparable de la civilisation, qui sait accomplir des créations bien autrement merveilleuses que ces féeries orientales dont on a bercé notre enfance. N'y a-t-il pas dix poèmes admirables à faire rien que dans la découverte et les prodigieux effets de la machine à vapeur, cette invention qui réalise de nos jours une révolution presque égale à celle qu'a produite la découverte de l'imprimerie? Vous aurez de sublimes inspirations en parlant d'une machine qui applatit comme de la cire les métaux les plus durs, qui file sans le rompre un fil aussi fin que le plus léger duvet, qui soulève un vaisseau de guerre comme une chaloupe, qui brode la mousseline, grave un cachet, forge des ancres, pousse une voiture avec la rapidité d'une flèche, taille l'acier en petits rubans, fait marcher les navires en dépit des courants et des tempêtes! Quel magnifique sujet à traiter que l'histoire d'une découverte qui donne aux faibles mains de l'homme un pouvoir sans limites, et assure à l'intelligence un triomphe perpétuel sur la matière!

Et cette lampe, non moins étonnante que celle d'Aladin, dont l'ingénieux Davy a su faire un moyen de salut pour l'imprudent mineur qui trouve, dans cet instrument jadis si dangereux pour lui, un indicateur des périls qui l'entourent et un guide inoffensif qui lui permet de traverser impunément ces galeries souterraines où naguère il eût trouvé la mort!

Et les prodiges de ce fluide invisible que le simple contact des corps met en jeu; qui tour à tour devient chaleur, lumière, agent de création et de destruction, puissance motrice; qui parcourt l'espace avec une rapidité

qui échappe, pour ainsi dire, à la mesure; qui donne la mort sans laisser de traces de son passage, et que la science moderne fait servir à extraire les métaux de leurs minérais, à obtenir de belles empreintes métalliques, à recouvrir d'une pellicule d'or protectrice les métaux trop altérables ou dangereux!

Inépuisable serait la liste des grandes et belles découvertes scientifiques et industrielles dont la littérature peut s'emparer pour entretenir dans nos cœurs l'amour du beau et du bon, ainsi que notre admiration pour les œuvres du génie.

Qu'on cesse donc d'accuser inconsidérément la science et l'industrie de frapper la poésie de stérilité.

Et d'ailleurs, s'il en était ainsi, les villes livrées aux grands intérêts industriels devraient rester en arrière de toutes les autres sous le rapport des travaux de l'esprit et de l'imagination, des publications littéraires; enfin, de tout ce qui constitue la vie intellectuelle et artistique. Or, il n'en est rien, et peu de mots suffiront pour le prouver.

Déjà, en commençant, j'ai dit les nombreuses associations scientifiques, artistiques et littéraires que notre ville renferme. A cet égard, c'est, de toutes les villes de province, la plus largement dotée.

Si, maintenant, nous recherchons quelle est la part qu'elle prend aux publications de tout genre dont la France inonde, pour ainsi dire, le monde entier, nous constaterons ce fait curieux, que c'est encore elle qui, après Paris, livre le plus d'ouvrages à l'impression. J'ai eu la patience de relever, dans le *Journal de l'Imprimerie et de la Librairie*, les quantités d'ouvrages publiés en France dans une période de dix ans, sans y comprendre la lithographie, les gravures et la musique, et voici les résultats numériques auxquels je suis parvenu:

65,827 ouvrages ont été imprimés en France, de 1831 à 1840.

Sur ce nombre, 43,215 appartiennent à Paris,
et 22,612 à la province.

Laissant de côté Paris, qui est dans une position tout exceptionnelle, et comparant le département de la Seine-Inférieure aux 84 autres, on voit que, tandis que chacun de ces derniers n'a produit, terme moyen, que 259 ouvrages imprimés, la Seine-Inférieure en a fourni pour sa part 838, c'est-à-dire plus de trois fois autant.

Et, sur ces 838 livres publiés,

| | |
|---|---|
| 149 | ont trait à la littérature et aux beaux-arts, |
| 112 | aux études philosophiques, historiques et archéologiques, |
| 114 | aux matières de religion et d'éducation, |
| 174 | aux affaires politiques, législatives et administratives, |
| 92 | aux sciences proprement dites, |
| 26 | seulement à l'industrie et au commerce[1]. |

Ces chiffres, comme on le voit, justifient complètement mes assertions. Je n'insiste donc pas davantage sur ce point, d'autant plus que je m'aperçois que la simple allocution que je voulais prononcer au début de cette séance, prend peu à peu les dimensions d'un discours. Or, moins qu'à tout autre de mes confrères, il me convient de me poser ici en orateur, et je crois, d'ailleurs, que la brièveté est la politesse de ceux qui parlent en public.

[1] Voir, pour plus de détails, les tableaux suivants.

*Tableau des Livres et Brochures imprimés en Normandie et dans le reste de la France, depuis* 1831 *jusqu'à* 1840 *inclusivement.*

| DÉPARTEMENTS. | En 1831. | En 1832. | En 1833. | En 1834. | En 1835. | En 1836. | En 1837. | En 1838. | En 1839. | En 1840. | TOTAUX pour les 10 ans. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Seine-Inférieure..... | 72 | 91 | 87 | 75 | 83 | 104 | 81 | 75 | 90 | 80 | 838 |
| Manche..... | 16 | 25 | 36 | 17 | 12 | 9 | 5 | 10 | 12 | 2 | 144 |
| Calvados..... | 10 | 18 | 17 | 17 | 24 | 29 | 44 | 22 | 36 | 36 | 253 |
| Orne..... | 1 | 5 | 2 | 2 | » | 4 | » | 2 | 1 | 2 | 19 |
| Eure..... | 9 | 9 | 4 | 13 | 10 | 4 | 6 | 8 | 6 | 5 | 74 |
| Totaux pour l'ancienne province de Normandie..... | 108 | 148 | 146 | 124 | 129 | 150 | 136 | 117 | 145 | 125 | 1328 |
| Seine..... ... ..... | 4188 | 4275 | 4953 | 5002 | 4308 | 4231 | 4120 | 4006 | 3866 | 4266 | 43215 |
| 80 autres Départements. .. | 1884 | 2055 | 1912 | 1999 | 2263 | 2251 | 2287 | 2480 | 2175 | 1978 | 21284 |
| Totaux généraux pour toute la France..... | 6180 | 6478 | 7011 | 7125 | 6700 | 6632 | 6543 | 6603 | 6186 | 6369 | 65827 |

*Ouvrages imprimés dans la Seine-Inférieure, de 1831 à 1840, rangés d'après leur nature.*

| NATURE des OUVRAGES. | En 1831 | En 1832 | En 1833 | En 1834 | En 1835 | En 1836 | En 1837 | En 1838 | En 1839 | En 1840 | TOTAUX pour chaque nature d'ouvrage. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Religion, Instruction, Éducation... | 11 | 16 | 21 | 5 | 7 | 17 | 6 | 4 | 14 | 13 | 114 |
| Commerce, Industrie, Statistique.. | 1 | 2 | 5 | 1 | 4 | 2 | 3 | 4 | 2 | 2 | 26 |
| Économie sociale, Administration, Jurisprudence, Politique, Législation. | 33 | 19 | 20 | 17 | 10 | 17 | 24 | 15 | 10 | 9 | 174 |
| Sciences mathématiques, naturelles, médicales, Agriculture..... | 2 | 13 | 5 | 9 | 11 | 13 | 7 | 18 | 10 | 6 | 92 |
| Littérature (prose et poésie), pièces de Théâtre..... | 4 | 10 | 4 | 12 | 14 | 24 | 15 | 9 | 19 | 17 | 128 |
| Philosophie, Histoire, Archéologie, Bibliographie, Voyages..... | 5 | 8 | 6 | 9 | 10 | 12 | 6 | 16 | 20 | 20 | 112 |
| Beaux-Arts..... | » | » | 2 | 4 | 3 | 1 | 2 | 5 | 2 | 2 | 21 |
| Publications périodiques, Journaux, Recueils de Sociétés savantes..... | 7 | 4 | 7 | 8 | 5 | 6 | 4 | 3 | 1 | 2 | 47 |
| Almanachs..... | 6 | 15 | 14 | 7 | 17 | 11 | 14 | 3 | 12 | 9 | 108 |
| Divers..... | 3 | 4 | 3 | 3 | 2 | 1 | » | » | » | » | 16 |
| Totaux par année..... | 72 | 91 | 87 | 75 | 83 | 104 | 81 | 75 | 90 | 80 | 838 |

# CLASSE

# DES SCIENCES.

# CLASSE DES SCIENCES.

## Rapport

FAIT

## PAR M. GORS,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE LA CLASSE DES SCIENCES.

MESSIEURS,

Lorsque les découvertes des hommes de génie, ou les travaux des savants d'un ordre moins élevé, mais pleins de zèle et d'ardeur, étendent le domaine des sciences et des arts, les Académies, de leur côté, doivent s'efforcer de participer à tous les progrès par les divers moyens qui sont à leur disposition. Elles peuvent y contribuer en proposant des sujets de prix d'une utilité générale et à la hauteur des connaissances acquises; elles le peuvent surtout par leur application, leur persévérance à étudier ces progrès dans toutes leurs périodes; à en observer toutes les

phases ; à les suivre de près et attentivement, pour en guider et accélérer la marche ; et, enfin, à les coordonner chacun dans sa spécialité, pour en apprécier et en faire apprécier les conséquences et le degré d'utilité ! Dans ce peu de mots, Messieurs, nous avons voulu prouver que vous connaissiez toute l'étendue des devoirs prescrits aux Sociétés savantes, et que vous comprenez le véritable objet de leur institution. Malheureusement, les rapports trop concis de vos secrétaires ne peuvent donner qu'une faible idée des efforts que l'Académie de Rouen a faits pour atteindre au but ; le cadre étroit dans lequel la suite de vos travaux annuels doit être présentée, en rend l'exposé nécessairement très superficiel et fort incomplet. Nous nous hâtons donc de mettre à profit le peu de temps qui nous est donné, et d'entrer en matière sans plus de digression.

MM. Girardin et Morin vous ont fait connaître la série de leurs expériences chimico-judiciaires, entreprises au sujet du décès d'un cultivateur de l'arrondissement de Neufchâtel, que l'on soupçonnait d'avoir été empoisonné par l'arsenic blanc. L'exhumation fut ordonnée, et l'autopsie faite par le docteur Cisseville, de Forges, avec toutes les précautions que comportent les exigences de la médecine légale.

Le problème que devaient résoudre MM. Girardin et Morin ne se bornait pas à la recherche de la présence de l'arsenic blanc, mais il s'étendait à déterminer si la mort de cet homme était le résultat d'un empoisonnement par toute autre substance métallique.

Les matières qui furent soumises à l'examen des expérimentateurs, étaient : le tube intestinal, le cul-de-sac de l'estomac, le cœur, les poumons, le foie, la rate, la vessie, les reins et le cerveau.

Les expériences que le rapport faisait connaître à l'Académie, avaient pour but de démontrer la non existence de l'arsenic dans un cadavre, c'est-à-dire dans les viscères et les muscles, lorsque l'ingestion n'en a point été opérée. Nous regrettons que les limites dans lesquelles nous sommes obligé de nous renfermer, ne nous permettent pas d'exposer ici le détail intéressant des diverses opérations qui ont été exécutées sur toutes les matières animales et terreuses qui avaient été recueillies.

Il est résulté de ce travail qu'aucun des viscères et des muscles ne renfermaient d'arsenic, ni aucune autre substance vénéneuse. L'instruction judiciaire, dirigée par les magistrats de Neufchâtel, n'avait, d'ailleurs, fourni aucune preuve de culpabilité contre le prévenu.

Vous avez décidé que ce mémoire ferait partie du volume de vos publications. A cette occasion, MM. Girardin et Morin, pour donner à l'Académie une preuve de l'exactitude et de la précision de leurs opérations, ont fait fonctionner, dans l'une de vos séances, l'appareil de Marsh, et ont bientôt constaté à vos yeux la présence de l'arsenic à l'état métallique, provenant de l'introduction dans un liquide d'une très minime quantité d'acide arsénieux.

Dans une autre séance, M. Morin vous a exposé la série des nouvelles expériences qu'il a entreprises relativement à l'existence de l'arsenic dans les muscles humains à l'état normal. La solution complète de ce problème appelait doublement l'attention et les recherches de tous les chimistes, depuis qu'un procès célèbre avait donné lieu à une grave controverse entre des chimistes du premier ordre.

Les expériences de notre confrère ont été faites sur trois kilog. de muscles humains, introduits dans un bocal avec de l'eau distillée, et abandonnés pendant quelque temps au contact de l'air. La suite des opérations de

M. Morin ne peut être ici le sujet d'un simple extrait, qui ne rendrait que trop imparfaitement compte des recherches intéressantes de l'auteur. Vous avez, d'ailleurs, ordonné l'impression du rapport détaillé, dans le Précis de vos travaux de cette année. Nous devons donc nous borner à dire que les liquides et les résidus ont été traités, chacun en particulier, avec toutes les précautions nécessaires, et l'habileté dont notre confrère fait preuve dans toutes ses analyses chimiques.

Il résulte de ses recherches les plus minutieuses, que « l'arsenic n'existe point dans les muscles humains à « l'état normal, et que, lorsqu'on l'y rencontre, il ne s'y « trouve que par suite de l'ingestion faite, soit par l'ad- « ministration d'un médicament, soit par une main cou- « pable. »

M. Amiot vous a lu un mémoire sur l'approximation des calculs par les décimales. Presque jamais, dans les applications de l'arithmétique aux questions de physique, de géométrie, etc., les nombres soumis aux calculs ne sont exactement donnés; car, dans la nature, il n'y a point de nombres; il n'y a que des quantités qui, en général, ne contiennent pas exactement l'unité, ni aucune de ses subdivisions décimales. Une des plus grandes difficultés de l'arithmétique, c'est de déterminer avec précision, dans chaque cas, quelle est la partie du résultat sur l'exactitude de laquelle on peut compter. Tel est le problème que l'auteur s'est proposé par rapport aux diverses opérations, y compris les racines carrées et cubiques. Ce Mémoire n'est pas susceptible d'être analysé, et l'on ne peut qu'applaudir ici à la décision que vous avez prise de le publier dans votre Précis.

MM. Girardin et Preisser vous ont fait connaître les

nombreuses expériences qu'ils ont exécutées pour l'épuration et la désinfection des huiles de poisson.

L'odeur désagréable de cette huile, la facilité avec laquelle elle se congèle dans l'hiver, et la flamme rouge et fuligineuse qu'elle répand durant sa combustion, ont empêché jusqu'ici de l'employer seule dans les lampes et les réverbères.

Tous les procédés pour opérer la purification et la désinfection complète des huiles de poisson, consistent généralement à traiter ces liquides par le charbon, la chaux ou les chlorures d'oxides, et ces procédés sont toujours annoncés comme donnant de l'huile complètement décolorée et désinfectée.

L'objet du Mémoire présenté par les auteurs, n'est pas de faire connaître un procédé nouveau, mais, seulement, de protester contre toutes les annonces qu'on ne cesse d'insérer dans les journaux industriels, et de montrer, par l'exposé sincère d'une foule d'expériences et d'essais poursuivis par eux depuis plusieurs années, que toutes ces recettes n'ont aucune valeur, et ne peuvent servir qu'à induire en erreur les personnes qui s'occupent de l'épuration et du commerce des huiles.

Bien que MM. Girardin et Preisser n'aient eu à faire connaître que des essais et des résultats négatifs, le Mémoire qu'ils vous ont présenté n'en a pas moins un haut degré d'utilité; car il démontre fidèlement quel est l'état actuel de la question à l'égard de la purification des huiles de poisson; il détruit bien des illusions, et il est de nature à aider ceux qui s'occupent de ce sujet important, en leur apprenant tout ce qui a été tenté jusqu'ici sans succès, en les détournant de consacrer du temps et des fonds à certains essais infructueux, et en leur dévoilant toutes les difficultés qu'il y a encore à surmonter pour résoudre un

problème qui intéresse à un si haut degré la plupart de nos villes maritimes.

La série des nombreuses opérations, des divers essais entrepris par MM. Girardin et Preisser à ce sujet, ne peut être bien comprise et bien appréciée que par la lecture du Mémoire; aussi nous nous hâtons de dire que vous en avez ordonné l'impression.

M. Girardin, dans l'une de vos séances, a mis sous vos yeux une petite quantité de sable vert rejeté par les eaux du puits artésien de Grenelle. Il vous a fait observer que ce sable, qui se trouve sous les couches de craie de la capitale et de ses environs, est conforme à celui que l'on rencontre à la surface du sol dans le pays de Bray.

M. Bergasse vous a donné quelques renseignements sur l'église de Notre-Dame-de-Brou, si remarquable par le grand nombre et la beauté de ses sculptures, et aussi par l'espèce de pierre dont elle est bâtie. Cette pierre n'est attaquée ni par l'air, ni par l'humidité; elle conserve sa blancheur primitive, à tel point que l'on croirait qu'elle sort des mains de l'ouvrier, et que l'église est construite en albâtre. On avait jusqu'ici attribué ses sculptures admirables à des artistes venus d'Italie; mais un manuscrit récemment découvert dans la bibliothèque de Lille, prouve qu'elles sont l'ouvrage d'imagiers venus de Tours et de Paris. Par les dessins, comme par l'exécution, elles ont, en effet, beaucoup de ressemblance avec celles qui ornent le tombeau de François, duc de Bretagne, à Nantes, et les tombeaux des ducs de Bourgogne, à Dijon.

Dans la même séance, M. Bergasse a fait connaître le résultat remarquable des expériences entreprises dans le vaste domaine de Feuillasse, dans le canton de Genève, que,

sous ce climat, *il y a un tiers au moins à gagner à faire consommer le fourrage en vert, plutôt qu'après l'avoir séché.* A cette occasion, M. Bergasse est entré dans des détails dont la publication serait fort utile sur l'emploi de l'avoine, du seigle et autres graines pour la nourriture des chevaux. Il prouve qu'il y a économie à faire subir aux grains, destinés à remplacer l'avoine, une cuisson complète. De là résultent des modifications essentielles pour l'amélioration du cheval. Les essais qui en ont été faits confirment de tous points la théorie.

Dans le recueil de la Société royale d'Émulation du département de l'Ain, on rapporte qu'il a été trouvé, aux environs de Bully, plusieurs médailles d'Attila. M. Deville, en entrant dans quelques développements à ce sujet, a fait observer que les savants sont maintenant d'accord pour reconnaître que les prétendues médailles du roi des Huns, ne sont autre chose que des médailles gauloises en l'honneur d'Atteula, divinité que l'on suppose avoir été adorée autrefois dans nos contrées.

M. Bergasse vous a entretenu de l'emploi de la chaux pour préserver les vers à soie de la maladie singulière connue sous le nom de *muscardine*. Au sujet de l'industrie de la soie, il vous a cité un fait de nature à exciter au plus haut degré l'attention de tous les vrais amis du pays, et à leur inspirer de vives inquiétudes sur l'avenir de notre prospérité commerciale. Il y a quarante ans, la fabrication des étoffes de soie en Angleterre était presque nulle; maintenant cette industrie y produit annuellement pour cinq cents millions de tissus, et nous, nous n'en fabriquons que pour quatre cents millions.

A cette occasion, il a signalé un établissement créé tout récemment en Syrie, avec l'autorisation du pacha, par

la maison Pastri, de Marseille, pour l'éducation des vers à soie et le filage des soies. Les chefs de cet établissement ont reconnu, sur les lieux mêmes, que ce n'est qu'aux mauvais procédés employés dans le filage et dans l'éducation des vers, que l'on doit attribuer l'infériorité des soies du Liban. En vous manifestant ses craintes et ses regrets que les évènements politiques dans ces contrées ne fassent passer en des mains étrangères des établissements qui promettent de nouveaux débouchés à la France, notre confrère vous a rapporté de quelle manière les relations commerciales de cet établissement, avec Méhémet Ali, se sont terminées. A l'époque du traité du 15 juillet, la maison Pastri se trouvait en avance avec le pacha pour des sommes considérables. Celui-ci fait appeler un des chefs de l'établissement, qui résidait à Alexandrie, et lui dit : « Voilà toute l'Europe conjurée contre ma puissance; « j'ignore quelle sera l'issue de la lutte ; mais je ne veux « pas laisser de dettes après moi. J'entends que ma mé- « moire reste pure et sans reproche ; présentez-moi vos « comptes, je les ferai solder immédiatement. » Cette maison a été, en effet, intégralement remboursée.

Le même membre a encore exposé les heureux résultats obtenus de l'emploi de la chaux pour fertiliser des terres jusqu'alors stériles. Au sujet de la question du déboisement, il vous a cité le fait suivant : Ceysériat est une commune de l'arrondissement de Bourg, consacrée à la culture de la vigne. Dans les années les plus chaudes, l'on n'y commence jamais les vendanges avant le 15 septembre. Or, il résulte d'une ancienne charte, accordée à cette commune, qu'au XIII^e siècle on y vendangeait à la mi-août; mais, à cette époque, les montagnes qui protègent les environs de Ceysériat contre le vent du nord étaient entièrement boisées. Nouvel argument, à l'appui de tant d'autres, sur la funeste influence que les déboisements exercent sur les climats.

M. Bergassé vous a fait encore part de ses intéressantes recherches relativement aux causes et aux effets de la gelée sur les végétaux. Les théories qu'il a développées sont le résultat de l'observation attentive des phénomènes qui ont lieu sur les bords de la Méditerranée, en Provence et en Languedoc, au sujet de l'action chimique du vent de mer sur la végétation.

Notre confrère explique les raisons de la différence que l'on remarque entre les effets produits sur les côtes de la Méditerranée et ceux que l'on observe en général sur les côtes de France qui regardent l'Océan. Il en attribue principalement la cause aux terres, telles que la Sardaigne et la Corse, que les vents rencontrent sur leur passage, dans le premier cas, et où ils déposent une partie de l'humidité et des sels qu'ils tiennent en suspension, tandis que le même effet n'a plus lieu, dans le second cas, pour les vents qui soufflent du large sur les côtes de l'océan, et plus particulièrement sur les côtes occidentales. Ainsi, les premiers ne sauraient entretenir une humidité aussi grande sur les côtes de Provence et du Languedoc, que les vents de l'Atlantique, et ne peuvent amener, en été, un abaissement sensible dans la température.

Une autre remarque du même membre, et qui est conforme aux observations du savant professeur Bérard, c'est que ce n'est jamais par le vent du sud, mais toujours par celui du nord, que, dans le cours de l'été, en Provence et en Languedoc, le thermomètre atteint son maximum. L'abaissement de température a souvent lieu lorsque les vents du nord tournent au vent du sud, et, cependant, dans cette circonstance, on semble éprouver une plus grande chaleur qui ferait croire à une élévation de température, si le thermomètre n'était là pour attester le contraire. M. Bergasse vous a exposé les causes probables de ce phénomène ; et elles sont d'autant plus admissibles

et concluantes, qu'elles viennent, d'ailleurs, corroborer ses premières observations sur l'action chimique des vents de mer et des vents de terre sur la végétation. Quant à l'influence des grands courants d'air qui viennent de l'ouest, il cite encore à l'appui d'une assertion conforme de M. Leclerc, de nouvelles observations qu'il a faites en 1839 dans le département des Basses-Pyrénées, et en Espagne, jusqu'à Saint-Sébastien. Nous regrettons vivement que les bornes de ce rapport ne nous permettent pas de rapporter ici les observations de notre confrère dans cette partie de l'Espagne, et les nombreuses remarques qu'il a eu occasion de faire sur les différences de végétation dues principalement à l'action des vents d'ouest. Nous devons cependant citer deux faits curieux quant aux rapports qu'ils établissent entre le nord de l'Espagne et la Normandie.

En parcourant les magnifiques et fertiles vallées du Guipuscoa et de l'Alava, M. Bergasse fut agréablement surpris d'y rencontrer de nombreuses plantations de pommiers à cidre; il s'est demandé si l'on ne devait pas y trouver la confirmation de cette ancienne tradition, qui attribue à Charles-le-Mauvais l'introduction chez les Normands de l'usage de cette boisson.

A Saint-Sébastion, notre confrère a reconnu avec le même étonnement que le pain du pays est identiquement le pain *brié* dont on fait usage dans une partie du Calvados et de l'Eure, qui fut autrefois l'apanage de Charles-le-Mauvais. Une tradition populaire en Normandie attribue aussi à ce souverain l'introduction de ce genre de panification, regardé comme une importation de la Navarre.

En vous rendant compte de *l'Extrait des travaux de la Société centrale d'agriculture de la Seine-Inférieure*,

M. Bergasse vous a cité principalement un Mémoire, par M. Girardin, sur la culture des plantes tinctoriales en Normandie. Ce Mémoire a déjà produit d'heureux résultats : on voit actuellement des chênes quercitrons sur les coteaux crayeux de la Seine ; la garance a été cultivée aussi avec succès ; et les analyses ainsi que les essais de teinture faits par M. Girardin, ont démontré que l'on peut obtenir, dans notre département, des racines qui ne le cèdent, ni pour la quantité, ni pour l'éclat du principe colorant, aux racines les plus riches du département de Vaucluse.

A l'occasion d'un rapport sur les *Annales d'agriculture de Lyon*, M. Bergasse vous a également fait part de ses observations pour démontrer que la présence de grandes masses d'eau stagnantes a toujours, et en tout lieu, donné naissance, à la fin de l'été, à des fièvres intermittentes ; parce qu'à cette époque de l'année, l'évaporation met à découvert beaucoup de matières végétales en décomposition. Au sujet d'une dissertation sur les fièvres qui, chaque année attaquent les populations d'une partie du département de l'Ain où existent de nombreux étangs, il a exposé, avec tous les développements nécessaires, ses remarques sur les causes des fièvres intermittentes qui règnent dans les environs de Montpellier. En vous rappelant un fait constaté par la Société académique de Nantes, il a ajouté de nouvelles preuves à cette assertion émise par tous les observateurs, que les fièvres intermittentes simples sont dues à des émanations végétales, et qu'il n'est pas nécessaire de recourir à des émanations animales pour en expliquer l'apparition.

Les communications de notre laborieux confrère vous ont, en général, offert un travail consciencieux qui complétait en quelque sorte les Mémoires dont il était chargé de

vous rendre compte. Nous n'avons pu ici qu'en donner une analyse très incomplète, mais nous sommes heureux d'annoncer que l'Académie a chargé l'auteur d'en faire lui-même un extrait détaillé, pour être inséré dans notre Précis.

M. Lévy vous a exposé les principaux avantages que l'on peut retirer des observations météorologiques pour l'agriculture, la médecine, la géographie et la physique. En parlant de la reconnaissance que l'on doit aux observateurs consciencieux qui se livrent à ce travail avec toute l'assiduité, la précision et la persévérance qu'il exige, M. Lévy n'en a pas moins blâmé avec raison la prétention de quelques météorologistes de vouloir déjà établir, sur les résultats comparés, un ordre de succession dans les vicissitudes de l'atmosphère, et d'en déduire des conséquences hasardées, qui ne peuvent être qu'erronées, souvent même ridicules.

M. le Préfet vous a donné connaissance d'une lettre dans laquelle M. le Ministre de l'agriculture et du commerce exprime le désir que les observations météorologiques faites dans ce département lui soient transmises pour être insérées dans la statistique de la France. A cet effet, vous avez nommé une commission chargée de recueillir les observations de cette nature, qui sont consignées dans les volumes de vos Précis.

M. Lévy, rapporteur de cette commission, vous a fait connaître le résultat de ces recherches. L'Académie s'est empressée de saisir cette occasion pour exprimer à M. le Préfet le désir que des mesures administratives soient prises pour que des observations météorologiques soient relevées exactement dans tous les chefs-lieux d'arrondissement, soit par les professeurs de physique attachés aux

villes et aux colléges, soit par les directeurs des écoles primaires supérieures, en le prévenant que l'Académie se charge de ce travail pour la ville de Rouen; qu'en même temps elle sollicite du gouvernement l'envoi d'instruments propres à ces observations, et comparés avec ceux de l'observatoire de Paris; et, qu'enfin, elle exprime aussi le vœu que des instruments de cette nature soient envoyés dans tous les chefs-lieux du département.

M. Hellis, au nom d'une commission, vous a lu un rapport sur les expériences exécutées par M. Lecoupeur, d'après le procédé de M. Gannal. Ce rapport, ou plutôt ce mémoire fort étendu de vos commissaires, est un travail remarquable sous plusieurs points de vue. Vous en avez pareillement ordonné la publication. Nous regrettons que les bornes de ce résumé de vos travaux ne nous permettent pas d'exposer ici, au moins, la partie historique des embaumements, qui n'est pas la moins intéressante. Votre commission a pensé, avec raison, qu'il était utile de passer d'abord en revue les divers procédés d'embaumement qui ont été pratiqués depuis les temps les plus anciens jusqu'à notre époque, pour mieux faire ressortir la différence qui existe entre eux et celui dont elle devait vous entretenir plus particulièrement.

Le moyen employé par M. Gannal ne ressemble en rien, dans son exécution, à aucun de ceux mis en usage dans les temps anciens comme dans les temps modernes. Il est d'une extrême facilité et d'une étonnante simplicité. Il n'exige aucune mutilation; les viscères, même, qui, dans la plupart des procédés, étaient extraits du corps, et pénétrés de substances aromatiques, ne subissent aucune préparation particulière. Tout consiste dans une incision faite à la partie latérale du cou, pour mettre à nu une des artères carotides, par laquelle on injecte une liqueur dont l'auteur s'est réservé la composition.

Les procédés diffèrent suivant que l'on veut obtenir une conservation temporaire ou indéfinie. L'un et l'autre ont été pratiqués en présence de votre commission, qui a examiné attentivement les opérations, et s'est livrée à toutes les recherches nécessaires pour en apprécier les résultats. Le premier procédé, relatif à la conservation temporaire, lui a paru de nature à rendre à la science des services incontestables pour les travaux anatomiques. Le second ne laisse rien à désirer comme moyen d'écarter les insectes d'un corps privé de vie, et de le préserver de la putréfaction pendant un temps qui paraît être indéfini. En effet, le sujet hydropique injecté par M. Lecoupeur, et conservé à l'Hôtel-Dieu pendant environ un an, était sec, momifié, et exempt, dans toutes ses parties, de la moindre trace de putréfaction.

L'Académie s'est empressée d'adresser des remercîments à M. Lecoupeur, en l'assurant de tout l'intérêt qu'elle prendra aux expériences qu'il a bien voulu lui promettre d'exécuter de nouveau sur un sujet qui, enfermé dans une cage de verre, resterait déposé dans les archives de l'Académie.

En analysant une brochure qui ne manque point d'intérêt sous le point de vue de l'embryogénie, M. Avenel a examiné par quels moyens peut avoir lieu l'implantation de la membrane de l'amnios et du placenta, et conclut que, pour trancher une pareille difficulté, il faudrait un plus grand nombre d'observations.

A l'occasion d'un mémoire intitulé : *Quelques propositions sur les fonctions du foie et de la veine porte*, par le docteur Ripault, de l'Académie de Dijon, M. Avenel a fait connaître toutes les difficultés que présente la solution du problème. En rendant hommage à ce que la théorie de

l'auteur présente d'ingénieux et de rationnel, notre confrère ne saurait partager son opinion quant à l'importance du foie, considéré comme simple organe sécréteur. Le rôle actif et incessant que joue le fluide biliaire dans l'acte de la digestion, fonction qui tient toutes les autres sous sa dépendance, suffit à M. Avenel pour expliquer le volume considérable de ce viscère, dont le tissu propre représente une sorte de filtre. Au surplus, toute cette partie de l'histoire physiologique des organes est enveloppée d'une obscurité si grande, ajoute-t-il, que nous ne devons rien rejeter de tout ce qui peut concourir à l'éclairer.

Au sujet d'un autre mémoire, par M. Chevallier, l'un de vos membres correspondants, *sur l'assainissement des villes*, le même rapporteur vous a témoigné son étonnement et ses regrets de ne pas voir mentionner, dans cet opuscule, un des moyens les plus simples et les plus faciles à importer chez nous, pour l'enlèvement des immondices et des boues, moyen employé avec succès dans les villes de la Belgique, dont la propreté des rues est devenue presque proverbiale. Après avoir expliqué en quoi consiste ce procédé, il a émis le vœu de voir le même système adopté chez nous. Ce serait, a-t-il dit, un excellent exemple à imiter sous le rapport hygiénique et économique.

M. le docteur Vigné vous a dédié la nouvelle édition de son ouvrage intitulé : *Traité de la mort apparente*. En plaçant le nom de l'Académie de Rouen en tête de ce livre, l'auteur a voulu vous donner une preuve publique des excellents sentiments de confraternité qui l'animent. L'Académie, par l'organe de son président, s'est empressée de renouveler, à son vénérable doyen, ses témoi-

gnages d'estime et d'affection, en le félicitant de l'honorable emploi qu'il sait faire de ses loisirs au profit de l'humanité, en publiant des ouvrages d'une utilité aussi incontestable.

L'un de vos membres correspondants, M. d'Arcet, assistant à l'une de vos séances, s'est empressé de répondre aux diverses questions et observations que vous lui avez adressées relativement et principalement, d'abord, à la construction et à l'emploi des silos; ensuite sur l'industrie de la soie, sur la gélatine, et enfin sur l'état actuel du numéraire en France.

Il résulte des développements dans lesquels est entré ce chimiste distingué, que la première condition à laquelle il faut satisfaire dans l'établissement d'un silo, est celle d'imperméabilité aux corps liquides et gazeux. Il est donc essentiel qu'un silo soit construit de telle manière, que le blé puisse y être conservé en quelque sorte comme il le serait dans un vase de verre ou de grès. C'est pour remplir cette condition essentielle, que M. d'Arcet fait usage du mélange hydrofuge déjà employé avec tant de succès par M. Thénard et lui, pour enduire la grande coupole du Panthéon, sur laquelle M. Gros devait peindre ses belles fresques. Depuis vingt-sept ans que cet enduit a été appliqué, il a parfaitement garanti de l'humidité l'admirable peinture qui recouvre toute la surface intérieure de la coupole.

La destruction des charançons est encore une condition non moins essentielle du problème. Il résulte des expériences de notre savant confrère, que les charançons résistent puissamment à la plupart des agents délétères à l'action desquels on peut les soumettre. Dans ces circonstances, ils s'engourdissent et paraissent morts; mais ils reprennent promptement leur vigueur normale lorsqu'on

les expose de nouveau à l'air, et surtout au soleil. C'est ainsi qu'ils résistent à l'action desséchante du *chlorure de calcium;* qu'ils continuent à vivre quand ils sont renfermés dans des bouteilles où l'on fait passer des courans d'acide carbonique, d'azote, d'hydrogène, et même d'air chaud très chargé de mercure en vapeur. Après de nombreux essais de ce genre, M. d'Arcet a enfin reconnu que l'acide sulfureux, même à faible dose, avait la propriété de tuer promptement les charançons. La connaissance de ce fait, et l'emploi de l'enduit hydrofuge, suffiraient à la solution du problème; mais l'auteur s'est encore placé dans les conditions les plus défavorables, celles où le blé à conserver se trouverait déjà humide et attaqué par les charançons. Dans cet état de choses, et le grain étant renfermé dans le silo, M. d'Arcet, par des moyens aussi simples qu'ils sont ingénieux, parvient encore à remédier à ces deux graves inconvénients.

Le blé conservé ainsi est-il sujet, lorsqu'on le retire du silo, à s'altérer plus promptement à l'air? Peut-on, sans inconvénient, ouvrir le silo pour en retirer une portion, seulement, du grain qui s'y trouve? M. d'Arcet vous a donné, sur ces deux questions, des réponses satisfaisantes, et a indiqué, pour la seconde, les précautions qu'il fallait prendre. Enfin, en vous annonçant que le silo construit, d'après ses plans, dans le château de Vincennes, par ordre du gouvernement, est actuellement acheyé, il vous a dit qu'il s'empresserait de faire part à l'Académie des résultats qu'on aura obtenus de ce grand silo d'essai.

Passant ensuite à ce qui concerne l'industrie de la soie, il vous a expliqué en quoi consiste l'appareil ventilateur qu'il a introduit dans les magnaneries. Son effet est de donner, à volonté, de l'air chaud, froid, humide, et le degré de ventilation que l'on juge convenable. C'est par

ce moyen que l'on chasse, de l'intérieur des magnaneries, l'ammoniaque produit par les vers à soie, et qui leur est tellement nuisible, qu'avec la même quantité de mûrier, on retire aujourd'hui soixante-quinze de cocons au lieu de vingt-cinq que l'on récoltait auparavant.

M. d'Arcet attribue cette production plus ou moins grande d'ammoniaque, à la qualité du mûrier que l'on emploie. Il est reconnu, en effet, que les feuilles de quelques espèces de mûrier produisent une grande quantité d'ammoniaque. Quant à l'opinion commune, que les pays méridionaux sont le climat naturel et favorable aux vers à soie, il ne saurait l'admettre; il pense que la latitude, ainsi que le climat le plus favorable, seraient ceux de la Touraine.

Relativement à l'état actuel du numéraire en France, M. d'Arcet a fait remarquer que la révolution de 1789 a produit une telle perturbation dans la circulation des espèces monnayées, qu'il serait bien difficile de parvenir à un résultat approximatif sur la quantité actuelle de notre numéraire. Quant aux variations que l'on observe dans la différence du prix de l'or et de l'argent, on doit les attribuer à la plus ou moins grande quantité de ces métaux que l'on expédie des pays où l'on exploite les mines. Suivant le plus ou moins d'envois, l'agio est plus ou moins en faveur de l'un ou de l'autre.

En ce qui concerne l'exportation des matières d'or ou d'argent de la France pour l'Angleterre, M. d'Arcet fait remarquer que cette exportation n'est qu'apparente, et que l'art de l'affinage et de l'orfèvrerie étant beaucoup plus avancé en France, les Anglais sont dans l'obligation d'envoyer ces métaux chez nous pour leur faire subir ce genre de travail, et que, par conséquent, cette exportation n'est que le résultat d'une importation momentanée.

Une communication importante vous a été faite par M. Perrot, ingénieur civil à Rouen, au sujet d'un procédé électro-chimique, dont il est l'inventeur, pour dorer différents métaux, tels que l'argent, le cuivre, le fer, l'acier, etc. M. Perrot a fait déposer, en même temps, dans le local de vos séances, divers objets recouverts, d'après son procédé, d'une couche d'or très solide et très belle.

M. Girardin vous a donné, à ce sujet, quelques renseignements sur les essais qui ont été faits depuis plusieurs années pour remplacer la dorure au moyen du mercure, par un procédé qui n'ait pas sur la santé des ouvriers les funestes effets du premier. Il vous a fait connaître les moyens employés par M. de la Rive, de Genève, le premier qui a eu l'idée d'utiliser les propriétés du courant électrique pour opérer la précipitation de l'or sur le laiton et l'argent. Les pièces dorées de cette manière par le physicien de Genève étaient en cuivre et en argent. Il n'a pu parvenir à dorer les autres métaux ; et encore les résultats qu'il a ainsi obtenus sont loin d'avoir la solidité des objets vermeillés par les procédés ordinaires. Aussi, ce nouveau moyen n'a pas été adopté par ceux qui confectionnent la dorure sur cuivre et argent.

M. Perrot a obtenu des résultats bien plus satisfaisants. Non-seulement il opère la dorure d'une manière très solide, et avec tout le perfectionnement possible, sur le laiton et l'argent ; mais encore il peut appliquer l'or à la surface de tous les métaux connus, et en particulier à la surface de l'acier, ce qui avait été impossible jusqu'ici. Bien plus, il fait déposer le platine sur la surface du fer et de l'acier ; le zinc sur le fer ; le cuivre sur tous les métaux, en couches aussi épaisses qu'il le désire, et dans un état d'adhérence qu'il n'est pas possible d'obtenir par aucun autre moyen.

Les objets présentés comme échantillons à l'Académie, sont, 1° des cuillers à café en argent, dorées depuis plus de six mois, et qui n'ont rien perdu de leur éclat et de leur fraîcheur, malgré un service continuel ;

2° Un réveil-matin en argent, doré intérieurement et extérieurement ;

3° Différentes pièces, ciseaux, étui ; poinçon d'un nécessaire en acier, toutes dorées avec une rare perfection ;

4° Un cylindre de fer, sur la moitié duquel existe une couche de cuivre très adhérente, d'un millimètre au moins d'épaisseur ;

5° Divers morceaux de fer recouverts d'une couche de zinc très solide.

L'Académie, en agréant l'hommage que lui a fait M. Perrot de ses premiers essais, lui a adressé ses félicitations, et s'est empressée de prendre acte de cette communication, pour conserver à l'inventeur son droit de priorité.

La précipitation des métaux les uns sur les autres, à l'aide du courant électrique, présente encore un avantage dans les arts industriels. Il est très difficile, comme on sait, d'avoir des rouleaux de cuivre offrant sur un fond sablé des dessins différents. M. Perrot peut très facilement, aujourd'hui, fournir économiquement ce genre de rouleaux aux fabricants d'indiennes, au moyen du même procédé. En effet, après avoir chargé un rouleau d'un fond sablé au moyen de la molette, il peut faire déposer du cuivre dans des parties déterminées, et sur ce cuivre, déposé ainsi en couches plus ou moins épaisses et très adhérentes, il est facile de graver tel dessin que l'on veut, par les procédés ordinaires.

Le *platinage* des ustensiles en fer est encore une autre application que M. Perrot peut effectuer avec succès, et qui est d'un grand avantage pour les fabriques de produits chimiques.

Enfin, en ce qui concerne le prix de revient des objets dorés par les procédés électro-chimiques, à couches d'or de même épaisseur, les frais sont moins élevés que ceux que nécessitent les procédés ordinaires, au moyen du mercure. Au surplus, fussent-ils plus élevés, il y aurait encore un immense avantage dans l'emploi du procédé nouveau, puisque les ouvriers doreurs ne seraient plus exposés aux funestes effets du contact des vapeurs mercurielles, qui ruinent leur santé en moins de quelques années.

Une autre communication vous a été faite par M. Girardin, au nom de M. Lefèvre, l'un des imprimeurs distingués de notre ville, au sujet d'une impression en lettres d'or. Tous les procédés connus jusqu'ici étaient imparfaits, d'une exécution difficile et dispendieuse, et n'étaient pas même, à proprement parler, une impression, puisque l'or ne s'appliquait pas sur la feuille avec la presse, comme dans l'impression ordinaire.

M. Lefèvre a résolu d'une manière complète le problème, et, par les échantillons qu'il a mis sous vos yeux, vous avez pu juger de la netteté des caractères de son impression, de la légèreté des ornements et du fini des détails de toutes les pages imprimées en or avec la presse ordinaire. C'est là une heureuse découverte, et un perfectionnement dans l'art du typographe.

M. le docteur Delachanterie, chimiste industriel, vous a fait part du projet qu'il a conçu d'importer dans notre département, et aux portes de la ville, une fabrique de produits chimiques animaux, montée de manière à réunir en un seul tous les ateliers épars qui tirent des animaux tout ce qui peut en être utilisé et livré à la consommation.

Une commission a été chargée par l'Académie d'exami-

ner les documents qui lui ont été adressés par M. Delachanterie. Organe de cette commission, M. Vingtrinier vous en a exposé les conclusions, à la suite d'un rapport très développé.

L'Académie a reconnu que la fabrique dont la création est due à M. Delachanterie, est un établissement du premier ordre ; que les procédés qui y doivent être employés sont fondés sur les vrais principes de la science et de la pratique industrielle ou commerciale, et que le résultat financier ne serait pas douteux, si la science seule pouvait suffire pour assurer le succès des vastes entreprises de l'industrie. Dans tous les cas, monté ainsi que le projet l'indique, il profitera certainement à la science, à l'industrie, à l'agriculture, à la salubrité publique, et devra prendre rang parmi les usines les plus belles et les plus utiles qui enrichissent le département de la Seine-Inférieure.

M. Clouët, pharmacien de cette ville, a fait déposer sur le bureau de l'Académie, une plante de *madia sativa*, un paquet de graines de ce végétal, et un échantillon d'huile qu'il a obtenue de ses graines. Dans un mémoire manuscrit qui accompagnait cet envoi, M. Clouët donne la description complète du *madia sativa*, fait connaître les différents modes de culture les plus convenables à cette plante oléagineuse, et les divers procédés d'extraction, ainsi que les propriétés de l'huile fournie par ses graines.

Vous avez admis comme membre résidant, M. Verrier, médecin vétérinaire à Rouen. M. Verrier, dans son discours de réception, vous a exposé ce qu'était l'art vétérinaire avant l'institution des écoles spéciales, ce qu'il a été depuis, ce qu'il est aujourd'hui, et, enfin, a examiné si, par son importance et son but, on peut lui assurer à l'avenir un rang distingué parmi les sciences utiles.

Dans la première partie de son discours, M. Verrier démontre qu'avant la création des écoles vétérinaires, il n'existait pas de médecin des animaux. Toute la science consistait en quelques secrets et des pratiques superstitieuses. Toutefois, il fait observer que l'on trouve, dans des auteurs d'un mérite incontestable, soit dans l'antiquité, soit dans les temps plus rapprochés de notre époque, des doctrines plus rationnelles; mais ce ne sont que des traités fort incomplets, souvent même dangereux à consulter.

Le premier qui jeta les fondements de la science hippiatrique fut Lafosse père, simple artisan, exerçant la profession de maréchal ferrant, mais doué d'une capacité supérieure. M. Verrier passe en revue les diverses études auxquelles se livra cet habile praticien, et les travaux de Lafosse fils, à qui son père avait fait donner une brillante éducation.

Voilà les premiers pas dans la voie du progrès; mais il était réservé à Bourgelat de développer ces germes naissants, et de les faire fructifier. Vers le milieu du XVIII^e siècle, cet homme d'un génie remarquable, et qui occupait une position honorable dans le barreau, se consacra tout entier à l'étude du cheval, pour lui créer une médecine rationnelle, et accomplir le projet qu'il avait conçu de former une école vétérinaire. C'est lui qui fonda d'abord celle de Lyon, et, deux années plus tard, l'école d'Alfort.

Le récipiendaire suit tous les développemens, tous les progrès de l'enseignement dans ces écoles, l'accroissement rapide du nombre des élèves, et passe en revue les diverses connaissances exigées des candidats aux concours pour l'obtention du diplôme d'*artiste*, ou de *maréchal*, ou de *médecin vétérinaire*. C'est d'après ces épreuves difficiles, et l'étendue des connaissances que les concurrents doivent posséder dans tout ce qui se rattache à l'art vétérinaire, que l'on peut juger des travaux et des efforts qui ont été faits

pour en reculer les bornes, et l'élever à un tel degré de perfection en si peu de temps. Aussi, ajoute M. Verrier, est-il permis de dire qu'aujourd'hui la médecine des animaux, long-temps tributaire de la médecine de l'homme, peut marcher de pair avec celle-ci, et lui devient un puissant auxiliaire tant pour la pénétration du jeu des organes, que pour l'étude des maladies comparées.

C'est, en effet, à la vétérinaire que les Richerand, les Magendie ont emprunté leurs belles expériences, et ils lui doivent d'avoir fait faire un si grand pas à la physiologie des organes. C'est encore la vétérinaire qui, dans ces derniers temps, a fourni l'occasion des intéressantes recherches sur la transmission du virus morveux du cheval à l'homme, et réciproquement aussi de l'homme au cheval.

En continuant l'exposé des services rendus par la vétérinaire, M. Verrier fait remarquer qu'avant la création des écoles, de grandes épizooties, toujours très meurtrières, n'abandonnaient presque jamais le sol de la France. Aujourd'hui, elles sont facilement circonscrites et anéanties par de sages mesures d'hygiène publique et de thérapeutique rationnelle.

M. le président, dans sa réponse, commence par rappeler les titres et les travaux du récipiendaire, qui lui ont valu les suffrages de l'Académie dans le choix qu'elle avait à faire d'un successeur de M. Leprevôt. Après avoir suivi M. Verrier dans les développements où il est entré, M. le président, par de nouvelles observations, et en considérant l'art vétérinaire sous d'autres points de vue, vous en a démontré encore toute l'importance.

Au sujet de l'organisation actuelle des écoles vétérinaires, il déplore l'abandon prolongé de l'enseignement théorique et pratique de l'agriculture dans ces établissements, surtout après avoir été professé à Alfort avec une rare supériorité, pendant dix années, par le célèbre Victor

Yvart. M. le président a terminé sa réponse en faisant des vœux pour le rétablissement de cette chaire, non seulement dans l'école d'Alfort, mais encore dans celles de Lyon et de Toulouse.

Vous avez encore admis, comme membre résident, M. Alphonse Dubreuil, professeur de culture à l'école d'Agriculture du département, et chargé d'un cours spécialement consacré à l'horticulture et à la taille des arbres au Jardin des Plantes de cette ville. Fils d'un de nos confrères, que nous entendons toujours avec beaucoup d'intérêt, M. Alphonse Dubreuil s'est efforcé de marcher sur les traces honorables de son père, dont il est devenu un collaborateur aussi actif que distingué.

M. Bergasse, au nom de votre commission, vous a rendu compte de plusieurs ouvrages dont M. Dubreuil avait fait hommage à l'Académie. Il vous a rappelé, principalement, un Mémoire consacré à la culture de la pomme de terre, par MM. Girardin et Dubreuil. Le rapporteur, en citant trois opuscules qui appartiennent exclusivement à ce dernier, vous a dit que la commission avait remarqué, entre autres choses, le bon esprit, l'esprit tout à la fois de conservation et de progrès, dans lequel ils sont rédigés. Point de dédain pour les anciens; mais aussi point d'attachement superstitieux pour leurs coutumes et leurs préceptes.

Vous avez admis, cette année, parmi vos membres correspondants, M. d'Arcet, membre de l'Institut, inspecteur général des essais à la Monnaie de Paris;

M. Caffe, docteur-médecin, professeur de physiologie et de pathologie spéciale, à Paris;

M. Philippar, professeur de culture à l'Institut royal de Grignon, et de botanique, à Versailles;

M. Schlumberger (Henri), chimiste, membre de la Société Industrielle de Mulhouse ;

M. Guibourt, de l'Académie royale de médecine, professeur d'histoire naturelle pharmaceutique, à l'École de pharmacie de Paris ;

M. Morren, docteur-médecin, professeur de botanique à l'Université de Liége ;

M. Nardo, docteur-médecin, à Venise.

M. Preisser, au nom d'une commission chargée d'examiner les ouvrages envoyés par M. d'Arcet, vous a fait passer en revue les travaux les plus remarquables de cet habile chimiste, depuis l'époque à laquelle le Gouvernement le chargea, fort jeune encore, de faire répéter en grand de nouveaux procédés pour la fabrication de la poudre.

Il serait trop long de citer tous les titres de M. d'Arcet à la reconnaissance publique, et de les développer ; ils sont d'ailleurs généralement connus.

On lui doit d'avoir exécuté, sur une grande échelle, tous les travaux faits sur la décomposition du sel marin, et c'est à dater de cette époque que l'art de fabriquer la soude factice a réellement pris rang parmi les procédés chimiques les plus importants et les plus parfaits.

Chargé par le Gouvernement, en 1804, de faire des recherches pour perfectionner la fabrication des canons, il parvint à introduire dans cet art de notables améliorations.

En 1806, il imagine des procédés nouveaux dans l'art du clichage, au moyen de moules en plâtre.

En 1814, il publie l'analyse des fusées à la Congrève.

Dans la même année, il établit les appareils de l'hôpital Saint-Louis, dans lesquels on peut aisément traiter deux mille malades par jour, et qui forment le seul établisse-

ment complet pour les bains et les fumigations de tout genre ouvert au public.

C'est à M. d'Arcet que l'on doit le procédé d'extraire en grand la gélatine des os. L'auteur vient de publier tout récemment un mémoire, où il réfute les objections qui ont été faites contre l'emploi et les effets de la gélatine, considérée comme substance nutritive.

L'éducation des vers à soie et la construction des silos, ont été, comme nous l'avons déjà dit, l'objet de plusieurs perfectionnements et inventions d'une grande importance.

Enfin, M. d'Arcet a publié un grand nombre de mémoires sur différents sujets, et principalement sur l'assainissement des latrines, des laboratoires, des cuisines, des soufroirs ; sur le système de ventilation, au moyen duquel les ouvriers qui volatilisent le mercure sont préservés des graves accidents auxquels ils étaient exposés, et dont M. Preisser vous a fait une effrayante description.

Vous avez chargé une commission de vous faire un rapport sur les travaux et les ouvrages de M. Guibourt. Organe de cette commission, M. Preisser vous a signalé d'abord une *Histoire abrégée des Drogues simples ;* ce livre, écrit avec clarté et élégance, est entre les mains de tous ceux qui s'occupent de l'étude des substances que nous présente la nature, et qui ont besoin d'en reconnaître les caractères distinctifs.

Dans un mémoire manuscrit, M. Guibourt a donné, sur la composition chimique des calculs urinaires, des notions plus exactes et plus étendues que celles que l'on possédait jusqu'ici ; elles annoncent dans l'auteur de hautes connaissances chimiques.

Un autre mémoire, qui a fixé particulièrement l'attention de votre commission, est relatif aux recherches faites par M. Guibourt, pour combattre avec efficacité les effets de l'acide arsénieux, l'un des poisons que le désespoir ou le crime emploient le plus fréquemment, et contre lequel les ressources de l'art demeurent à peu près impuissantes.

Lorsque dernièrement, en Allemagne, M. Bunsen proposa, à cet effet, d'après une théorie chimique, l'emploi du peroxide de fer hydraté humide, le bruit se répandit bientôt, parmi les savants, que l'on possédait enfin un contre-poison de l'arsenic. Cependant, l'efficacité de ce nouveau moyen ne tarda pas à être mise en doute par des contradictions que renfermaient la plupart des écrits qui parurent sur cette matière; mais les non-succès annoncés doivent être attribués à la difficulté de se procurer immédiatement le peroxide de fer hydraté humide, tel que le suppose le chimiste allemand. Le travail de M. Guibourt remplit parfaitement le but que la Société de pharmacie s'était proposé à ce sujet. On peut assurer maintenant, grâces à toutes les expériences de l'auteur, que l'acide arsénieux est victorieusement combattu, non-seulement par le peroxide de fer hydraté humide proposé par M. Bunsen; mais encore plus sûrement et plus facilement par le peroxide de fer hydraté sec, désigné dans les pharmacies sous le nom de sous-carbonate de fer.

Votre rapporteur vous a exposé les objections faites par M. Orfila, contre ce traitement, et les raisons qui porteraient ce savant chimiste à donner la préférence à l'emploi des boissons diurétiques. Ces objections sont fondées sur ce que le peroxide de fer contient le plus ordinairement de l'arséniate de fer, que l'on introduit ainsi dans l'économie.

M. Guibourt réfute complètement les raisons et les motifs sur lesquels s'appuie l'opinion de M. Orfila. Au surplus, de nombreuses expériences ont été faites par l'auteur, pour constater d'abord, par des recherches exactes, les effets de l'arsenic pris à différentes doses, et ensuite l'action du peroxide de fer hydraté sec.

Les ouvrages et les recherches de M. Henri Schlumberger, de Mulhausen, ont été l'objet de l'examen d'une commission dont M. Preisser vous a fait connaître le résultat. Les travaux de M. Schlumberger ont eu surtout pour but l'étude de la garance. C'est lui qui a démontré que le rôle de la craie que l'on ajoute aux garances d'Alsace est de former un mordant double avec celui déjà fixé sur le tissu, et, par là, de donner une parfaite solidité à la couleur. En cherchant la cause qui rend les vieilles garances meilleures que les nouvelles, sous le rapport de leur fixation sur les tissus, d'une manière solide, il l'a trouvée dans une véritable désoxigénation qu'éprouvent ces matières quand elles sont enfermées dans les tonneaux; de sorte que la matière colorante se retrouvant en contact avec l'air atmosphérique quand on l'emploie, s'oxigène de nouveau et par là se fixe plus solidement.

Dans le mémoire adressé à l'Académie, on trouve encore un procédé simple et exact pour arriver à la détermination de la valeur d'une garance.

Enfin, un autre mémoire traite de la fixation des mordants de fer sur les toiles de coton, et contient une série d'observations recueillies en Angleterre, dans un voyage entrepris pour le perfectionnement de la fabrication de l'indienne. En général, toutes les remarques et les résultats consignés dans ces Mémoires, montrent quels services peut rendre à l'industrie l'homme qui joint la pratique à la théorie.

M. Vingtrinier, rapporteur d'une commission chargée de faire un rapport sur les ouvrages du docteur Caffe, vous a d'abord entretenus d'un beau travail de ce praticien, sur un genre d'ophthalmie régnant en Belgique. L'auteur décrit les symptômes de cette maladie, en recherche les causes, les caractères épidémiques, et indique un traitement convenable, conforme d'ailleurs aux vrais principes, conséquent avec ses observations et appuyé sur des faits nombreux. Dans un autre Mémoire, M. Caffe passe en revue un grand nombre des maladies de l'œil, dont il a fait une étude sérieuse et approfondie. Trois mille malades ont été l'objet de notes ou d'observations particulières dans la clinique dont M. Caffe a rendu compte. Un Mémoire sur les consultations médico-légales décèle en cet auteur, non-seulement des connaissances en médecine, en anatomie et en chimie, mais encore un caractère honorable, qui ne craint pas de lutter contre des noms, pour dire ce qu'il croit être la vérité.

M. Dubreuil vous a également fait un rapport au nom d'une commission qui a procédé à l'examen des ouvrages adressés à l'Académie par M. Philippar, professeur de botanique à Versailles. Dans deux discours prononcés, l'un à l'ouverture du cours gratuit de botanique, l'autre à l'ouverture du Jardin des Plantes de Versailles, le professeur a traité avec talent divers sujets qui appartiennent à sa spécialité et successivement de l'utilité de la botanique, de sa connexion avec les différentes sciences, de la disposition et de l'organisation du Jardin des Plantes, de l'étude des végétaux en particulier, et des progrès qui ont été faits récemment dans ses différentes parties.

Dans un mémoire sur le *Polygonum tinctorium considéré comme plante indigofère*, M. Philippar envisage cette

plante sous le rapport botanique, cultural, économique et technologique. Après avoir résumé tous les travaux qui ont été entrepris sur ce végétal, il termine en y joignant ce que ses propres expériences lui ont appris.

Dans une *Notice sur quelques outils, instruments et machines employés en culture*, l'auteur décrit quatre instruments qu'il a particulièrement remarqués dans ses explorations agricoles, et qu'il juge utile d'indiquer aux cultivateurs.

Enfin, dans une brochure sur le *madia sativa, considéré comme plante oléifère*, il envisage d'abord cette plante sous le rapport botanique et cultural, et termine en la considérant sous le point de vue économique.

Organe de la commission désignée pour examiner les ouvrages de M. le docteur Morren, de Liége, M. Dubreuil vous a exposé les recherches de ce savant naturaliste sur le mouvement et l'anatomie du style du *goldfussia anisophilla* ou *ruellia anisophilla* de Linnée, ainsi que *sur l'épaississement de la membrane végétale dans plusieurs organes de l'appareil pileux*, et l'application de ces dernières recherches à l'explication de l'urtication opérée par quelques plantes. M. le docteur Morren rapporte les expériences qu'il a faites, et qui démontrent que les poils des différentes plantes urticantes ne sont point percés à leur sommet d'une ouverture qui laisserait passer la matière âcre qu'ils contiennent, comme le pensent plusieurs physiologistes. Le docteur Morren combat également l'opinion de De Candolle, qui établit une analogie entre l'urtication de l'ortie et la morsure des serpents venimeux.

Il résulte de quelques-unes de ses expériences sur la formation des huiles dans les plantes, que cette substance est toute formée dans les cellules des parties de la plante

qui la fournissent, et que l'huile fine ou grasse provient souvent de la fécule qui serait la base de sa formation.

Dans un autre opuscule sur l'excitabilité et le mouvement des feuilles dans les *oxalis*, l'auteur pense que la cause de ce mouvement est entièrement due à l'organisation du tissu cellulaire, dont chaque cellule est un corps turgescent par excitabilité.

M. Dubreuil vous a enfin développé les observations contenues dans plusieurs autres mémoires du même naturaliste, sur l'anatomie des *hadicium*, sur la phytotomie du bananier et dans une savante dissertation sur la formation des odeurs dans les fleurs.

La publication d'une centaine de mémoires remarquables, tant en italien qu'en latin, la rédaction de 130 articles concernant les sciences médicales, insérés dans le premier volume de l'*Encyclopédie italienne*, qu'on publie à Venise, vous ont donné la preuve du savoir et de la rare activité du docteur Nardo. Vous avez surtout remarqué les mémoires adressés à l'Académie, qui ont trait, soit à la médecine, soit à la chimie ou à l'histoire naturelle.

M. Ballin vous a fait un rapport sur ces derniers ouvrages.

Un programme chimico-pharmaceutique et médico-pratique de M. Nardo, sur la nature et le mode d'action des substances épispastiques, considérées comparativement, est déjà presqu'un traité sur la matière. Il en est de même d'un examen médico-chimico-pharmaceutique des formules vésicatoires ; d'un travail sur la nature des cantharides et leur action sur les organes de l'homme.

Plusieurs mémoires sur les graines de ricin, sur les propriétés médicales du sel marin, sur les algues et la famille des poissons, dits *Mola*, ont fixé l'attention de votre rapporteur, qui en a fait une analyse détaillée.

Vous avez encore entendu plusieurs rapports de MM. Bergasse, Lévy, Homberg, dont nous regrettons de ne pouvoir vous donner ici un extrait.

Le sujet que vous avez proposé pour le prix ordinaire de cette année présentait un haut degré d'utilité ; mais, pour être traité convenablement, les concurrents devaient posséder des notions en médecine et dans les arts mécaniques. Il exigeait une suite d'observations et de recherches longues et sérieuses, une parfaite connaissance des usages et des mœurs qui règnent dans les ateliers de tissage et de pliage du coton.

M. Hellis, rapporteur de la commission que vous avez nommée pour examiner le mémoire qui vous est parvenu, est chargé de faire connaître la décision motivée de l'Académie.

La question que vous avez encore proposée pour le prix extraordinaire fondé par M. l'abbé Gossier, était aussi importante que difficile à résoudre d'une manière complète. Les deux premières parties exigeaient des connaissances de plus d'un genre, de longues et graves méditations ; pour arriver à la solution de la troisième partie, il y avait à établir des combinaisons fort compliquées, des dispositions très délicates à coordonner. M. Amiot, rapporteur de la commission chargée d'examiner le mémoire qui vous est parvenu, a passé successivement en revue les diverses parties qui ont dû fixer principalement votre attention. L'Académie regrette que la longueur de ce rapport ne permette pas d'en donner ici lecture ; mais il est au nombre des pièces qui doivent être publiées. Nous ferons connaître, dans le cours de cette séance, les conclusions motivées de la commission et la décision de l'Académie.

Tel est, Messieurs, le résumé assez long, et pourtant très succinct et fort incomplet, de vos travaux académiques de cette année, dans la classe des Sciences.

*Note*. La connaissance des faits exposés par M. Bergasse, sur les expériences entreprises dans le domaine de Feuillasse, page 22, sur l'importance de la production des soies en Angleterre, page 23, et sur la charte de la commune de Ceysériat, page 24, est due à M. Puvis, membre de la Société d'Émulation de l'Ain, qui les avait signalés dans le Recueil de cette Société ; et c'est en rendant compte de ce Recueil que M. Bergasse a été amené à en entretenir l'Académie. Les expériences de M. Puvis sur le seigle cuit lui ont également fourni l'occasion d'examiner les théories sur l'alimentation des animaux en général, et du cheval en particulier, et de présenter un système raisonné sur cette fonction si importante de l'économie animale.

# RAPPORT

# SUR UN MÉMOIRE

ENVOYÉ AU CONCOURS

Pour le Prix extraordinaire fondé par M. l'abbé GOSSIER,

Au nom d'une Commission composée de MM. GIRARDIN, GORS, DES MICHELS, MAGNIER, LÉVY, CHÉRUEL, PREISSER et AMIOT (*rapporteur*).

(Lu par extrait en séance publique, le 8 août 1841).

---

MESSIEURS,

Dans son amour éclairé pour les sciences, les lettres, les arts et l'industrie, l'abbé Gossier eut une noble et belle inspiration, en fondant à perpétuité, dans son pays natal, un prix annuel *pour récompenser et encourager les écrits, expériences ou essais dirigés vers le bien religieux, moral ou même matériel de l'humanité*. L'Académie ne pouvait mieux interpréter les dernières volontés de son bienfaiteur, qu'elle ne l'a fait par le premier emploi de son héritage. Elle a voulu le faire concourir à l'amélioration d'une de nos institutions les plus dignes de la sollicitude du Gouvernement et des méditations des hommes éclairés, l'enseignement public.

Les mathématiques, on ne peut le nier, occupent une place élevée dans l'ensemble des connaissances humaines,

et sont appelées à jouer un rôle d'autant plus important que nous avancerons davantage dans la voie de la civilisation et du perfectionnement où nous tendons sans cesse. Cependant, l'enseignement de cette science dans nos écoles produit-il les résultats qu'on serait en droit d'en attendre? Les changements qu'on y a tant de fois introduits depuis quelques années, depuis même la publication de votre programme, prouvent que l'Académie ne pouvait choisir une question présentant plus d'intérêt et d'actualité ; elle n'a certes rien perdu, sous ce double rapport, à la nouvelle organisation. Mais, ne nous le dissimulons pas, Messieurs, la tâche que vous avez imposée aux concurrents présente de grandes difficultés : le champ des connaissances humaines est bien vaste aujourd'hui ; il s'accroît encore chaque jour. Cependant, l'intelligence des enfants ne suit point le même progrès, et, à seize ou dix-huit ans, ils ne peuvent être des encyclopédistes. Il faut donc faire un choix de ce qui doit leur être enseigné de préférence : c'est là une immense difficulté qui serait à résoudre pour tracer un plan d'études mathématiques, et le bien coordonner avec les études littéraires. Aussi, Messieurs, il ne vous est parvenu qu'un seul mémoire sur cette question : mais, hâtons-nous de le dire, un mémoire fort remarquable sous plusieurs rapports, et qui, pour être bien apprécié, demande à être étudié avec soin.

Votre programme avait tracé la marche à suivre ; l'auteur ne s'en est écarté que pour donner une introduction historique, qui n'est peut-être pas la partie la moins importante de son travail. S'élevant d'abord avec force contre ce qu'il appelle *les spécialités* dans l'enseignement, il les accuse de rétrécir les facultés intellectuelles, au point de rendre *tout progrès réel et sérieux impossible dans certaines parties des sciences et des arts*. A l'appui de son

opinion, il cite la Grèce, dont *les philosophes présentaient, dessiné à grands traits dans un large* TABLEAU, *le système général des connaissances humaines*. Expliquant le haut degré de civilisation et la production des nombreux chefs-d'œuvre de cette époque, par le système d'enseignement pythagoricien, il voit la cause de la décadence qui suivit dans l'abandon de ce système après Aristote pour l'établissement d'écoles spéciales militaires, d'administration, de jurisprudence. Si, dans la fameuse école d'Alexandrie, où Ptolémée-Philadelphe appela les philosophes les plus célèbres, le niveau intellectuel baissa progressivement, c'est, dit-il, *qu'une grande idée synthétique, servant à lier entr'elles les diverses parties des connaissances humaines, lui manque, comme elle nous manque à nous-mêmes dans les temps où nous vivons.*

Nous ne suivrons point ici l'auteur dans la longue discussion à laquelle il se livre. Des faits qu'il cite, quelques-uns peut-être sont contestables, d'autres sont bien connus, et tous n'ont qu'un rapport assez éloigné avec la question proposée par l'Académie. Quant aux conséquences, il nous donne bien plutôt celles qu'il avait en vue que celles qui découlent nécessairement des faits. Ainsi, d'après lui, toute la civilisation grecque serait le résultat de cette idée synthétique appliquée à l'enseignement. Or, il avoue qu'au moyen-âge la même méthode s'est reproduite en Europe ; et, en effet, d'après ce qu'il paraît entendre par cette méthode synthétique, ce serait exactement celle qui aurait prévalu pendant tous les temps de barbarie et d'ignorance. Comment donc, si les immenses progrès scientifiques des Grecs n'étaient dûs qu'à la méthode d'enseignement suivie chez eux, comment, dis-je, la même cause aurait-elle pu produire, à d'autres époques, des effets aussi contraires ?

Et, d'ailleurs, cette méthode des anciens, excellente

assurément pour leur temps, le serait-elle pareillement, serait-elle même applicable chez nous? A l'époque de la civilisation grecque, le domaine des sciences était encore fort restreint : l'histoire se réduisait à celle de quelques peuples voisins, et il ne paraît pas qu'elle remontât fort loin ; la physique n'était rien ; la chimie n'existait pas ; et les mathématiques elles-mêmes n'en étaient encore qu'à leurs premières découvertes. Elles durent, en raison même de leur nouveauté, exciter l'ardeur des philosophes, et il n'est pas étonnant que l'école de Platon ne s'ouvrît qu'à des géomètres. On conçoit qu'alors des hommes supérieurs dont l'histoire nous a conservé les noms, aient pu étudier, avec un égal succès, tout ce qui était connu de leur temps : ils n'avaient à approfondir aucune science ; aucune n'avait réellement reçu de développements étendus.

Mais cet enseignement encyclopédique des temps anciens ne peut plus convenir aujourd'hui. Dans tous les genres, les connaissances humaines se sont tellement accrues et multipliées, que nul ne peut maintenant, non pas les approfondir, mais seulement les effleurer toutes. Aussi, dans nos temps modernes, ceux qui ont reculé les limites des sciences ont été généralement des hommes spéciaux, et l'on cite, comme de rares exceptions, des génies privilégiés qui ont également réussi dans plusieurs genres. Le meilleur système d'instruction ne saurait être celui qui comprendrait le plus grand nombre d'objets, parce qu'on ne pourrait que les effleurer sans profit réel pour l'intelligence ; ce ne serait pas non plus celui où toutes les connaissances seraient sacrifiées à une seule, parce que plusieurs sont également indispensables. Le but que doivent se proposer nos colléges, c'est de préparer également la jeunesse à toutes les carrières, à tous les genres d'études, en lui donnant de solides notions des

connaissances principales, de celles qui servent en quelque sorte de base à toutes les autres ; surtout en lui formant le goût, en lui développant l'intelligence et le jugement. Est-ce ainsi, Messieurs, que l'auteur du mémoire a compris la question que vous avez proposée ?

La première partie consiste « à exposer l'état actuel de « l'enseignement des mathématiques dans les colléges, et « à en faire connaître le résultat pour le plus grand « nombre des élèves. »

Dès le début, l'auteur du mémoire s'exprime ainsi : « Dans l'enseignement des mathématiques, ni les livres élémentaires, ni les méthodes en usage, ni les programmes imposés, ni, par conséquent, les résultats obtenus, ne se trouvent à la hauteur des espérances que ferait concevoir la civilisation du dix-neuvième siècle. » Cette conclusion est parfaitement exacte, et, aux faits cités par l'auteur, on en pourrait joindre un grand nombre d'autres, pour établir que beaucoup de jeunes gens, après avoir passé près de dix ans au collége, n'y ont appris que bien peu ou même pas de mathématiques. Quant aux causes de ce peu de succès de l'enseignement scientifique, il signale d'abord les vices de nos livres élémentaires de mathématiques. La longue critique à laquelle il se livre, peut-être un peu exagérée sous quelques rapports, est loin, sous beaucoup d'autres, de manquer de justesse. Cependant, je ne dois pas vous en entretenir ; car les livres ne sont pas l'enseignement, et l'Académie a demandé qu'on lui exposât l'état actuel, non pas des livres, mais de l'enseignement. Sans doute, les livres exercent une certaine influence sur l'enseignement en général ; mais, quand on sait que les professeurs doivent faire des leçons orales qui sont rédigées par leurs élèves, que les traités élémentaires, seulement approuvés et nullement imposés par l'Université, ne sont conseillés

que pour être consultés au besoin, on comprend que les traités ne peuvent entrer que pour une bien faible part dans les reproches dirigés contre l'enseignement scientifique.

Il n'en est pas ainsi des programmes universitaires : les professeurs sont obligés de s'y conformer, et là est assurément une des causes véritables du mal. Toutefois, hâtons-nous de le faire observer, les programmes de l'Université, au moins pour la classe de mathématiques spéciales, sont nécessairement subordonnés aux examens de l'école polytechnique, à la manière même dont se font les examens. Or, on ne peut les suivre de près sans être frappé du rôle qu'y joue la mémoire, à l'exclusion bien souvent de l'intelligence, de l'avantage accordé à l'apparence sur la solidité des connaissances. Lagrange, ayant un jour assisté à quelques examens de ce genre, en fut effrayé, et disait qu'il ne concevait pas qu'on pût trouver des candidats ; que, pour lui, assurément, il serait incapable de subir une pareille épreuve. Cependant, on est loin de manquer de candidats, et tous, à bien peu d'exceptions près, ont étudié dans les colléges. Les résultats de l'enseignement mathématique n'y sont donc pas tout-à-fait aussi nuls que le prétend l'auteur du mémoire. Du reste, il avoue lui-même, ailleurs, qu'il est obligé de faire une exception en faveur de quelques jeunes gens reçus, soit à l'école polytechnique, soit à l'école normale.

A la vérité, ceux qui se destinent à ces écoles ne sont qu'une faible partie des élèves de nos colléges. Tous les autres, il faut bien le reconnaître, suivent assez mal ou ne suivent pas les cours de mathématiques. Mais, si l'on n'aperçoit en eux que dégoût, découragement et inaptitude, faut-il, comme le prétend l'auteur du mémoire, en accuser exclusivement les méthodes d'enseignement, et suffirait-il, pour faire des géomètres de tous

les élèves des colléges, de rendre l'étude plus attrayante?.... Sans doute, le meilleur moyen d'obtenir des résultats, c'est de savoir intéresser les élèves et de leur rendre la science agréable. Mais, quand ils ont à étudier, dans un temps donné, un grand nombre d'objets qui leur conviennent fort inégalement suivant leurs goûts et leurs aptitudes, peut-on espérer qu'ils accorderont à chacun une égale attention? Hé bien! les éléments des mathématiques, sous quelque forme qu'on les présente, sont une des choses qui plaisent le moins à certains élèves. Beaucoup, d'ailleurs, n'y voient aucune utilité immédiate, et préfèrent consacrer leur temps à des études qui leur plaisent davantage et leur paraissent plus importantes.

L'utilité et le temps, la question est surtout dans ces deux conditions. On n'apprend, en général, que ce qu'on croit utile, et encore il faut du temps pour l'étudier. Sans partager complètement cette opinion de l'auteur, que tout ce qui est connu, expliqué et clairement démontré, est également accessible à tous, nous sommes de son avis, Messieurs, lorsqu'il dit: « Un esprit médiocre avancera avec plus de lenteur qu'un esprit vigoureux et actif; mais, un peu plus tôt, un peu plus tard, il arrivera certainement s'il en a bien la volonté. » Oui, mais ce temps et cette volonté, qui pourra les donner aux élèves de nos colléges? L'auteur du mémoire ne se charge pas de nous l'apprendre.

La cause, assurément, la plus puissante du peu de succès des études mathématiques pour la généralité des élèves, a toujours été la répartition de cet enseignement, par classes entièrement subordonnées aux études littéraires. L'auteur du mémoire n'en parle pas; il ne paraît pas même y avoir pensé; car, dans le plan qu'il propose plus tard, il conserve exactement l'ancienne distribution des études classiques; seulement, il en aggrave les incon-

vénients, en introduisant quelques leçons de mathématiques dans toutes les classes, depuis la sixième jusqu'à la philosophie. Il n'est pas rare que des élèves, parfaitement organisés pour sentir les beautés de la littérature, éprouvent de sérieuses difficultés à comprendre les plus simples propositions de l'arithmétique et de la géométrie. Ils auraient besoin de beaucoup plus de temps que les autres; pourquoi donc seraient-ils forcés de les suivre et d'avancer dans toutes les parties avec la même vitesse? Les lettres étant nécessairement la partie principale, et les mathématiques un simple accessoire, surtout pour les commençants, si l'on rend ces deux études dépendantes l'une de l'autre, il arrivera toujours ce qui arrivait précédemment. Lorsqu'un élève était trop faible en littérature, on le forçait à doubler une ou plusieurs classes; mais ceux qui ne savaient pas de mathématiques, n'en passaient pas moins l'année suivante dans la classe supérieure. Qu'ils vinssent d'un autre établissement où les mathématiques n'étaient pas même enseignées, on ne s'enquérait, pour leur assigner une classe, que de leur force en littérature. Parce qu'un élève explique parfaitement les auteurs latins et grecs, ce n'est pas une raison pour qu'il suive un cours de géométrie, s'il ne sait pas un mot d'arithmétique. Cependant, on ne pourrait le forcer à recommencer, pour quelques notions de mathématiques, tout une classe qu'il aurait d'ailleurs fort bien faite. C'est ainsi qu'un grand nombre de jeunes gens se sont réellement trouvés dans l'impossibilité de suivre les cours scientifiques, et qu'ils sont parvenus à la fin de leurs études sans avoir rien appris en mathématiques. Ils n'en ont pas moins obtenu le diplôme de capacité. On ne pourrait le refuser à tous ceux qui se trouvent dans ce cas, et de là l'opinion de l'inutilité des sciences, qui s'est peu à peu établie dans les colléges, où elle est aujourd'hui

si bien enracinée, que pour la détruire il faudrait à la fois une mesure énergique et générale. Mais il est fort douteux qu'on adopte jamais celle qui est proposée par l'auteur du mémoire, *de renvoyer à leurs parents tous les élèves qui ne travaillent pas, pour retremper leur intelligence par les exercices du corps.*

En résumé sur cette première partie du programme, votre commission, Messieurs, a pensé que l'auteur s'est trop étendu sur des considérations étrangères à la question, en a omis de fort importantes, et s'est montré beaucoup trop exagéré dans sa conclusion, que : « l'on sort du collége, non seulement sans être préparé pour aucune profession, mais sans avoir même acquis l'aptitude et les moyens nécessaires pour compléter ses études dans un genre quelconque. »

Dans la deuxième partie de la question : « Si l'auteur « pensait que ce résultat (le résultat de l'enseignement des « mathématiques) n'est pas tel qu'on doit le désirer, quel « mode pourrait-on substituer à celui qui est en usage ? » On trouve souvent la même exagération. Ainsi, l'auteur voudrait que l'on obligeât *les professeurs de physique, de chimie, d'astronomie et même d'histoire, à ne jamais s'appuyer sur des théories ou des opérations de calcul et de géométrie, sans avoir acquis la certitude que les élèves les connaissent et sont en état de les reproduire.* Il entend apparemment tous les élèves ; car, si ce n'était que quelques-uns, cela ne servirait de rien pour les autres. On passerait donc toute l'année sur quelques propositions, et l'on sacrifierait les élèves laborieux et intelligents à ceux qui ne voudraient pas ou ne pourraient pas avancer. A la vérité, il pose de nouveau ce principe : « Ce qu'un homme a appris, un autre peut l'apprendre... » ; et, sans établir cette fois aucune distinction de temps ni de travail, « l'éducation

et les méthodes, voilà, dit-il, la grande cause de l'inégalité intellectuelle qu'on remarque parmi les hommes. »

Mais l'auteur exprime des idées beaucoup plus justes quand il prescrit un enchaînement rigoureux dans les propositions, une grande clarté et beaucoup de simplicité dans le langage ; quand il blâme le morcellement des grandes théories, et engage à rapprocher autant que possible de chaque question principale les diverses conséquences qui en découlent. Votre commission, Messieurs, l'approuve aussi de réduire tout le calcul numérique à la composition et à la décomposition des nombres ; elle trouve justes la plupart des idées qu'il émet sur l'enseignement de l'arithmétique et de la géométrie ; seulement, elle n'y voit rien de neuf, et pense que les professeurs éclairés ne font pas, ne peuvent pas faire autre chose.

Il n'en est plus ainsi d'une autre idée que l'auteur présente sous diverses formes, et qui consisterait, en définitive, à passer rapidement sur les principes élémentaires, afin d'arriver plutôt aux parties les plus élevées de la science. Sous ce rapport, nous l'avons déjà dit, les professeurs sont enchaînés par les règlements universitaires, et les règlements eux-mêmes par les conditions d'admission dans les différentes écoles spéciales. On ne peut négliger les principes élémentaires pour marcher en avant, puisque les élèves ne sont interrogés que sur les éléments, et que de leur examen dépend tout leur avenir. Et, d'ailleurs, de quelque manière qu'on envisage notre enseignement secondaire, est-ce bien en ce sens qu'il conviendrait de le modifier?

Assurément, c'est un beau rêve de songer qu'en sortant du collége tous les élèves sauraient les principes du calcul différentiel et intégral, et en auraient vu l'application aux lois principales de la statique et de la dynamique. Rien de plus intéressant que ces grandes découvertes scienti-

fiques dont nous sommes redevables aux travaux des géomètres. Mais, pour pouvoir les suivre, il faut être familiarisé avec leurs méthodes de calcul, et cela exige, sinon une aptitude particulière, au moins du travail et de la persévérance. De quelque manière qu'on l'explique, le calcul algébrique demande une attention soutenue pour être compris, et ne se grave bien dans la mémoire qu'à force d'exercice. Les plus simples notions du calcul infinitésimal supposent des connaissances déjà assez étendues en algèbre et en géométrie analytique. On ne peut les exiger de tous les élèves des colléges. Jamais la plupart ne consentiraient à s'en occuper assez sérieusement pour les acquérir. Le temps qu'on les forcerait d'y consacrer serait entièrement perdu pour eux, tandis qu'ils peuvent l'employer utilement à des études qui rentrent mieux dans leurs goûts. Quant à ceux qui se sentent des dispositions particulières pour les mathématiques, ils n'ont besoin de recevoir au collége que de solides notions élémentaires. Ils trouveront ensuite des cours plus élevés dans les facultés qui sont destinées à compléter l'enseignement secondaire, dans toutes les branches importantes des connaissances humaines.

Les colléges n'ont point pour mission de former des savants; l'auteur en convient; mais il voudrait *qu'on y puisât une bonne méthode dans une vue de l'ensemble et dans la justesse de proportion des parties*. Or, on ne peut juger de l'ensemble s'il reste dans l'obscurité, et, pour être frappé de la justesse de proportion des parties, il faut les avoir séparément appréciées. Les plus savantes dissertations sur la métaphysique du calcul, l'exposé le plus habilement fait des résultats qu'on en déduit, les plus admirables raisonnements sur les procédés de l'analyse mathématique; tout cela sera complètement dénué d'intérêt pour quiconque ne saura effectuer lui-même les opérations et

n'aura point présent à l'esprit l'ensemble des propositions sur lesquelles on s'appuie. Il y aurait, au contraire, un immense inconvénient à trop étendre l'enseignement des colléges : on lui ferait perdre en solidité tout ce qu'il semblerait gagner en superficie. Des cours où l'on voudrait faire descendre à la portée de tous les résultats de la haute analyse mathématique, ne conduiraient qu'à donner aux élèves un faux vernis de science, qu'à en faire des demi-savants, qui croiraient avoir beaucoup de science parce qu'ils en auraient beaucoup entendu parler : avantage souvent plus funeste que l'ignorance même. Qu'on cesse de reprocher aux études actuelles de ne plus produire des Laplace, des Lagrange.... L'auteur le dit lui-même, les vrais savants se forment seuls, et, moins que d'autres, ceux qu'il cite ne sont le produit d'aucun système d'éducation, mais de leur génie et de leur propre travail.

Sur cette seconde partie de la question, votre commission, Messieurs, a pensé que le mémoire renferme beaucoup de choses justes, plusieurs considérations intéressantes, si elles étaient toutes applicables, des aperçus neufs, mais sortant quelquefois des limites du vrai, et qu'enfin, le système de l'auteur, quoique présenté avec art, manque de la qualité la plus essentielle, celle de pouvoir être suivi dans la pratique.

La troisième et dernière partie du programme est ainsi conçue : « Si le plan proposé pour l'enseignement des ma-« thématiques devait entraîner des modifications dans « celui des humanités, il faudrait en faire ressortir la né-« cessité, et examiner avec soin si les études littéraires ne « pourraient en souffrir. »

Il est arrivé ici, à l'auteur du mémoire, ce qui arrive nécessairement lorsque l'on n'envisage une question complexe et générale que sous un point de vue restreint et particulier. Tout son travail porte l'empreinte d'un esprit

scientifique excellent, mais trop exclusif. On ne peut assurément nier l'importance des mathématiques, mais il ne faut pas non plus leur sacrifier toutes les autres facultés. Or, nous l'avons dit, songer à conduire dans les colléges quelques élèves jusqu'à la haute analyse, ce serait leur faire négliger à tous bien des choses beaucoup plus utiles à la plupart d'entr'eux.

Ainsi, l'auteur paraît lui-même attacher de l'importance à l'étude de l'histoire, et il a dit, ailleurs, qu'il entend, non pas l'*histoire des batailles, mais l'histoire des arts, des sciences, de l'économie industrielle*. Hé bien! dans son plan, il réduit cette étude à un seul cours d'une leçon par semaine en seconde. Or, c'est même beaucoup moins que l'histoire des batailles, ce qu'il intitule chronologie et géographie, et dont il place trois leçons par semaine, en quatrième et en troisième.

Il déclare la guerre aux langues anciennes, et, s'il ne propose pas d'en supprimer l'étude, on voit que c'est seulement pour ne pas trop choquer les idées reçues. Du moins, il voudrait que l'on abrégeât le temps qui leur est consacré, et, pour cela, il reconnaît qu'il faudrait apporter des modifications aux méthodes qu'on a suivies jusqu'à présent. Votre commission, Messieurs, partage cette dernière opinion, mais elle aurait désiré savoir, pour apprécier ces modifications, en quoi l'auteur les fait consister, et comment il entend les expliquer. Or, il n'en dit pas un mot, pas plus que des langues vivantes, dont l'étude, cependant, est aujourd'hui regardée comme indispensable.

L'auteur du mémoire semble réduire toute la littérature à une étude de mots et de langage. Certes, les exercices scientifiques bien dirigés exercent une grande influence sur le style, et les connaissances acquises dans la science sont une précieuse ressource pour un écrivain. Mais il y a, outre cela, le goût littéraire qu'il ne paraît guère donné

aux études scientifiques de développer. Si nous voyons, comme le dit l'auteur, un grand nombre de savants du premier ordre être en même temps des écrivains distingués, n'est-ce pas que, dans leur jeunesse, leurs études avaient été dirigées vers les lettres ? Ainsi, La Grange, Laplace, Dalembert, Newton lui-même, ne se sont livrés à l'étude des mathématiques qu'assez tard, et après avoir suivi l'enseignement des écoles de leur temps, qui n'était rien moins que scientifique.

Le plan d'études tracé par l'auteur ne laisse-t-il, du moins, rien à désirer quant à l'enseignement des sciences? Pour vous en faire juges, Messieurs, il nous suffira de vous citer ce qui se rapporte aux mathématiques. L'auteur consacre, par semaine :

En sixième, deux leçons à la connaissance des nombres et au calcul pratique ;

En cinquième, deux au calcul pratique et à des notions de géométrie ;

En quatrième, deux au calcul, aux mesures, aux notions pratiques de l'arpentage ;

En troisième, deux au calcul et à la géométrie pratique ;

En deuxième, quatre à l'économie industrielle, où l'on appliquerait les notions de calcul, de géométrie, de physique ?...

Enfin, trois en rhétorique et trois en philosophie, à un cours complet de mathématiques pures.

D'abord, l'économie industrielle ne paraît pas à votre commission une science dont les principes soient encore bien nettement définis et à l'abri de toute controverse. Elle a, en conséquence, pensé qu'il n'y a pas lieu de l'introduire dans les colléges. Quant aux huit leçons par semaine de simple calcul et de géométrie pratique, que l'auteur distribue dans les classes de sixième, cinquième, quatrième et troisième, il ne peut être assurément question

d'exercices purement mécaniques, sans au moins l'explication des procédés en usage. Le calcul pratique appartient à l'instruction primaire, et l'on devrait exiger que, pour être admis en sixième, les enfants sussent compter et chiffrer, comme on exige qu'ils sachent lire et écrire. C'est donc, en d'autres termes, un véritable cours d'arithmétique et de géométrie qui commencerait en sixième, et se continuerait jusqu'en troisième. Or, on a déjà tenté de faire ainsi commencer l'étude des sciences avec celle des lettres, et les résultats en ont été peu satisfaisants. L'expérience a prouvé que les enfants ne conçoivent bien, même les plus simples raisonnements de l'arithmétique et de la géométrie, qu'au moment où leur intelligence a déjà été développée par un bon commencement d'études littéraires. A dix ans, lorsqu'ils entrent en sixième, la mémoire est la seule faculté dont ils aient encore l'habitude de se servir. Exercez-les pendant quelques années au travail de la traduction, leur esprit prendra des habitudes de clarté, d'ordre et de précision ; leur intelligence se développera peu à peu, et les raisonnements scientifiques viendront alors, fort à propos, contribuer à ce développement. Plutôt, ils ne se seraient adressés qu'à la mémoire.

Or, voici comment s'exprime, sur le rôle que doit jouer cette faculté dans l'éducation, un des hommes les mieux placés pour apprécier les méthodes d'enseignement, M. Saint-Marc Girardin, membre du conseil royal de l'Instruction publique : « Nous ne saurions trop nous mettre en garde contre les défauts de la mémoire une fois que cette faculté sort du cercle des études qui lui appartiennent de droit. La mémoire est, de toutes les facultés de l'esprit, la plus hypocrite et la plus trompeuse, car, par elle, l'esprit a l'air de savoir ce qu'il ne sait pas.... Trouvez un moyen de développer les intelligences ; une fois ce moyen trouvé, enseignez ce que bon vous semblera ; car, l'édu-

cation, c'est avant tout le développement des intelligences. Les sciences ne sont que ce que les fait l'intelligence qui les reçoit, et il y a autant de degrés de science qu'il y a de degrés dans l'esprit humain.... »

Ce développement d'intelligence pour bien saisir les raisonnements mathématiques, la majorité de votre commission pense, Messieurs, que les enfants ne l'ont généralement acquis que vers la troisième, et que, par conséquent, c'est là le moment le plus favorable pour leur faire commencer l'étude des sciences. Elle estime, d'ailleurs, qu'il faudrait beaucoup moins de quatre ou cinq ans pour donner aux élèves de bonnes et solides notions d'arithmétique et de géométrie, surtout s'ils étaient classés d'après leur goût, leur force et leur aptitude en mathématiques, et non d'après leur force en littérature, suivant le mode ancien, conservé par l'auteur du mémoire.

Enfin, le cours de mathématiques pures placé par l'auteur en rhétorique et en philosophie, n'aurait que trois leçons par semaine. Ce serait, pour atteindre jusqu'aux parties les plus élevées de l'analyse mathématique, deux leçons de moins par semaine, somme toute, que pour acquérir de simples notions d'arithmétique et de géométrie. Et, en même temps encore, les élèves feraient les deux classes littéraires les plus importantes; ils apprendraient la physique, la chimie.... Quand bien même tout cela serait possible, votre commission, Messieurs, penserait toujours que le cours de mathématiques pures, tel que l'entend l'auteur du mémoire, ne pourrait convenir ni aux élèves qui ont peu de goût pour les sciences, ni à ceux qui veulent en faire une étude spéciale. Pour les premiers, ce serait du temps absolument perdu; ils ne pourraient suivre la marche nécessairement très rapide du professeur; et, en mathématiques, on ne comprend plus, une fois que le fil est rompu. Quant à ceux qui suivraient, si quelques-uns

pouvaient y parvenir, ils ne trouveraient, dans de tels cours, ni l'instruction scientifique suffisante pour remplir immédiatement les professions qui la réclament, ni celle qui est exigée pour entrer dans les écoles spéciales. Il leur faudrait donc, après la philosophie, recommencer à se préparer pour les examens, et l'auteur du mémoire ne nous dit, ni où, ni comment se ferait cette préparation.

Ainsi, Messieurs, l'auteur du mémoire a traité cette troisième partie du programme avec beaucoup trop de précipitation, et le plan d'études qu'il a tracé, fort incomplet dans quelques parties importantes, surabondant dans d'autres, et mal coordonné dans son ensemble, a paru entièrement inapplicable à votre commission. Elle a donc pensé que la conduite de l'Académie, en cette circonstance, se trouve indiquée dans le testament de l'abbé Gossier, par les termes suivants : « Si, pour raison quelconque, le prix proposé n'est pas décerné à l'époque énoncée dans le programme, il sera continué et proposé pour l'année suivante. »

En conséquence, votre commission, Messieurs, m'a chargé de vous proposer de remettre au concours, pour l'année 1842, la même question que vous aviez proposée l'année dernière, pour 1841.

Toutefois, elle a trouvé, dans le mémoire qui vous a été envoyé, beaucoup d'idées utiles et de faits intéressants, dûs à de laborieuses recherches et présentés avec talent. Si la solution proposée ne répond point aux vues de l'Académie, le travail, considéré dans son ensemble, peut contribuer à éclairer la question si intéressante et si difficile de l'enseignement public.

Votre commission vous propose donc, en second lieu, Messieurs, de décerner une *mention honorable* à l'auteur de ce mémoire, que beaucoup d'érudition, des vues élevées et un style élégant, rendent digne de cette distinction,

# RAPPORT

SUR

# LE CONCOURS

## POUR LA CLASSE DES SCIENCES,

EN 1841,

Au nom d'une Commission composée de MM. J. GIRARDIN, VINGTRINIER, PERSON, GRÉGOIRE, PREISSER et HELLIS, *rapporteur*.

Lu en Séance publique,

LE 8 AOUT 1841.

C'est au nom d'une commission composée de MM. J. Girardin, Vingtrinier, Person, Grégoire et Preisser, que je vais avoir l'honneur de vous rendre compte du concours pour la classe des sciences.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on a constaté, dans les villes manufacturières, la détérioration physique et morale des ouvriers; il y a déjà bien des siècles, la ville de Lyon était signalée sous ce rapport, et la nôtre depuis long-temps, ne lui cède en rien à cet égard.

Cet appauvrissement d'une partie de la population est en raison du développement de l'industrie, et, lorsqu'on

vient à examiner les causes qui amènent de si fâcheux résultats, on reconnaît qu'elles sont complexes et qu'on s'égarerait grandement, en les faisant découler d'une seule et même source.

Des influences physiques et morales y contribuent également, et ces influences ont dû éprouver de grandes modifications par les changements introduits dans le mode de fabrication, et l'emploi de nouveaux et plus puissants moteurs, destinés à suppléer à l'insuffisance de l'homme.

C'est dans le but de jeter quelque jour sur cette matière, que l'Académie a proposé pour sujet de prix la question suivante :

« Apprécier les résultats que peuvent avoir, sur la santé « des ouvriers des deux sexes, et de tout âge, le tissage « des toiles de coton, soit à la main, soit à la mécanique ; « en s'attachant à faire connaître l'influence particulière « des habitations, des usines, des tissus fabriqués, des « substances employées et des divers procédés mécaniques.

« Rechercher et proposer les moyens les plus propres « à remédier aux inconvénients qui pourront être si- « gnalés. »

Un seul mémoire nous est parvenu : on voit que l'auteur s'est spécialement occupé de l'étude des procédés mécaniques : il les décrit avec une grande précision ; il s'occupe successivement des métiers ordinaires, des métiers à la Jacquart, et de ceux qui sont mus par la vapeur.

Pour bien faire connaître l'état actuel de la fabrication, il était à souhaiter qu'il eût porté ses regards en arrière, et établi un parallèle plus complet entre les procédés employés il y a trente ans, et ceux mis aujourd'hui en usage.

L'Académie désirait surtout savoir si la force qu'exigent les métiers actuels est en rapport avec les facultés des tisserands, et quels troubles physiques peuvent en résulter.

L'auteur paraît dépourvu des connaissances indispensables pour approfondir la question ; il nous représente bien l'ouvrier à peu près debout pendant douze à quinze heures, faisant mouvoir un métier qui lui offre plus ou moins de résistance ; mais il n'entre dans aucun détail sur les effets de cette station prolongée ; il ne dit rien de l'action exclusive d'une partie du corps, l'autre restant dans une complète immobilité. Quelles sont les parties qui peuvent s'altérer, les organes qui souffrent? Ces causes sont-elles de nature à apporter du trouble dans quelques fonctions? Quelles sont les maladies spéciales qui en peuvent résulter?

Ces effets devaient aussi être étudiés suivant l'âge, le sexe et les diverses périodes de la vie.

Il avait ensuite à examiner la nature des tissus, l'action des matières colorantes, et à indiquer si, dans les métiers introduits récemment, il n'y avait pas quelques inconvénients nouveaux à signaler.

La fabrication des tissus de coton exigeant un certain degré d'humidité et cette condition nécessitant le séjour des tisserands dans des lieux bas, il était bon de s'occuper de l'encollage et de dire si l'on pouvait espérer, au moyen de parements hygrométriques, affranchir l'ouvrier de ces habitations insalubres. C'était le cas de rappeler les efforts tentés à ce sujet par notre confrère M. Dubuc, efforts que l'Institut jugea dignes d'une flatteuse récompense.

L'auteur a négligé de répondre à ces questions ; il fait, de la misère de l'ouvrier, un tableau aussi vrai qu'affligeant, et ne voit d'autre cause de son épuisement que dans la modicité des salaires. Il représente le fabricant comme un despote sans pitié, et, dans les perfectionnements apportés aux machines, qu'un moyen de l'enrichir, aux dépens de la classe malheureuse qui souffre pour lui, et dont chaque jour il exige davantage.

Ce n'est point nous, qui avons passé toute notre vie en présence des misères du pauvre, qu'on soupçonnera d'être insensible à son sort et indifférent à ses souffrances; mais nous tâcherons d'être justes.

On ne peut se dissimuler que, depuis vingt-cinq ans, la position de la plupart des ouvriers employés aux fabriques n'ait perdu de ses avantages; nous en avons connu de probes et laborieux qui gagnaient trois, quatre et cinq francs par jour à tisser des rouenneries. Placés dans la ville, ou mieux encore sur les hauteurs qui l'avoisinent, ils jouissaient de l'aisance et pouvaient élever leur famille. Peu à peu, les salaires ont diminué et sont successivement arrivés à une réduction de moitié, quand, d'un autre côté, les choses indispensables à la vie augmentaient dans une rapide proportion. Dès-lors, le besoin s'est fait sentir : le travail n'était pas plus pénible, mais la nourriture était moins bonne et le cœur moins content. Cet effet s'est étendu sur toutes les classes d'artisans. C'est un fait incontestable pour nous, que la misère du peuple s'est accrue depuis vingt ans. J'en puiserai la preuve dans les restrictions successivement imposées pour l'admission des malades dans les hôpitaux, et l'accroissement indéfini des inscriptions aux bureaux de charité.

Si cette cause est irrécusable pour un grand nombre, elle ne l'est pas pour tous. Les maux dont nous recherchons l'origine ont existé de tout temps, et bien souvent on mit sur le compte de la misère ce qui n'était que le produit de l'inconduite ou de l'intempérance.

D'un autre côté, lorsqu'on examine la marche de l'industrie manufacturière, on ne peut méconnaître la voie dans laquelle l'entraîne une concurrence sans frein et sans terme. Ce n'est point une lutte d'homme à homme, de maison à maison, mais de nation à nation; le prix élevé de certaines matières premières, la multiplication

des produits, la modicité des bénéfices, ont mis dans la nécessité de recourir à toutes les voies possibles, pour n'être point écrasés par des rivaux placés souvent dans des conditions plus favorables; de là ces tentatives multipliées pour perfectionner les machines, l'emploi de nouvelles forces pour les faire agir, et le développement de la fabrication sur la plus grande échelle possible, pour diminuer les frais généraux d'établissement. Les salaires, il est vrai, ont diminué, mais nous demanderons si les fabricants réalisent les mêmes bénéfices? Là où l'un met ses bras, l'autre apporte ses veilles, son intelligence et ses capitaux : tous deux ont subi l'effet des mêmes circonstances, et, malgré de généreux efforts, le nombre des fabricants de toile est tellement réduit dans notre ville, qu'il atteint à peine au tiers de ce qu'il était il y a vingt-cinq ans.

L'auteur du mémoire tombe souvent dans des exagérations impardonnables; ainsi, il n'estime pas à moins de quatre-vingt mille le nombre des tisserands du département. C'est tout au plus si la masse entière des ouvriers que réclame le coton dans tous ses états, s'élèverait à ce chiffre. La faveur qu'obtiennent les toiles peintes sur les tissus de Rouen, ont singulièrement diminué le nombre des fabricants, et, par suite, celui des tisserands; nous ne pensons pas qu'on doive le porter à plus de douze à quinze mille. L'auteur n'est pas plus exact lorsqu'il apprécie la résistance des métiers. Il se contredit, à ce sujet, dans la même page; après avoir dit que la tâche du tisseur surpasse celle imposée aux nègres d'Amérique, il trouve ce travail aisé et facile pour les gens de la campagne; ensuite il le juge tellement meurtrier, que quelques mois suffisent, suivant lui, pour mettre un homme hors de combat. La vérité n'est point dans ces exagérations; car, nous avons vu des hommes travaillant depuis quinze ans, sur des métiers

à la Jacquart, les plus pénibles de tous, sans offrir dans leur santé d'altération bien sensible.

Nous sommes portés à admettre que la résistance des métiers ordinaires ne dépasse point les forces d'un homme régulièrement constitué ; nous pensons que l'état cachectique que l'on observe si fréquemment chez cette classe, tient moins à l'épuisement du travail qu'à une faiblesse originelle, qu'à une altération due à des causes bien graves sans doute, irrémédiables peut-être, mais dont l'appréciation n'entrait point absolument dans le programme de l'Académie.

Les recherches que notre position nous a mis à même de faire, nous ont démontré que les tisserands n'offrent point, comme les fileurs, de ces affections graves et spéciales, résultat d'un travail excessif ; leur petit nombre l'atteste. Sur plus de vingt-deux mille malades traités à l'Hôtel-Dieu, depuis cinq ans, on ne compte que huit cent soixante-seize tisserands, parmi lesquels soixante-trois seulement ont succombé. Ce qui établit une mortalité de un sur treize, tandis qu'elle est de un sur huit pour l'ensemble de la population ; il est à remarquer que, sur ce nombre de huit cent soixante-seize, on ne compte que cent cinquante femmes ; leur âge ne dépasse guère quarante-cinq ans, ce qui étonnera peu, quand on saura que la plupart n'y venaient point comme exténuées par le travail, mais bien pour y faire leurs couches, et que la grande majorité se composait de célibataires.

Quant aux hommes, il n'est pas sans intérêt de constater leur âge. Sur 726 admis en 5 ans,

| | | |
|---|---|---|
| 159 | avaient de 15 à 30 ans. | |
| 156 | de 30 à 40. | |
| 162 | de 40 à 50. | |
| 127 | de 50 à 60. | |
| 93 | de 60 à 70. | |
| 29 | de 70 à 80. | |

Parmi les causes de la mort, je noterai que, sur soixante-trois décès, la phthisie pulmonaire n'y entrait que pour un quart.

L'auteur ne nous paraît pas plus dans le vrai, lorsqu'il cherche à apprécier les perfectionnements des procédés mécaniques; il les regarde comme imaginés seulement dans un but de lucre, et n'ayant pour résultat que d'imposer à l'ouvrier une tâche plus rude, sans augmenter son bien-être. Je n'oserais affirmer que ce soit toujours en vue de l'humanité, que le génie de l'homme se soit exercé à mieux faire; mais on ne peut contester que, parmi ces perfectionnements, il n'y en ait plusieurs qui n'aient tourné à son avantage; ainsi, l'emploi du caribari, qui dispense d'étendre le bras pour lancer la navette, nous paraît une des plus heureuses modifications qu'ait éprouvées le métier à tisser.

Il accuse aussi les métiers à la vapeur d'être trop doux et de pouvoir se contenter de l'aide des femmes et des enfants. Quand l'agriculture manque de bras, quand beaucoup de professions mécaniques réclament des ouvriers intelligents, nous ne verrions pas un grand mal à ce que des hommes valides se tournassent vers des professions qui leur garantiraient de plus solides avantages.

Ce qui entraîne la masse vers les métiers et les filatures, c'est que, là, il ne faut aucun apprentissage; on gagne quelque chose dès l'âge le plus tendre; l'homme n'est plus qu'une machine appliquée à une autre machine, et, dans la lutte établie entre les bras et la vapeur, l'homme doit nécessairement succomber.

Les hydrauliques et la vapeur nous paraissent non-seulement de puissants et indispensables auxiliaires, pour soutenir une concurrence dans laquelle nous aurions promptement été vaincus; nous les regardons encore comme ayant tourné au profit de l'humanité.

Permettez-moi de vous en citer une preuve sans réplique. Lorsqu'il y a cinquante ans, on introduisit en France les premiers métiers à filer le coton, ils étaient exclusivement mis en mouvement par la main. Les hydrauliques n'existaient point encore. Bientôt on les vit surgir, et dès-lors une concurrence s'éleva entre les forces vivantes et les forces inanimées. On augmenta le poids des métiers à bras, en multipliant le nombre des broches. De soixante, il s'éleva à quatre-vingts, cent vingt, et même deux cents. C'est alors que l'homme souffrait véritablement, et, à cette cause irrécusable de destruction, se joignaient les émanations du coton, dont le tissage est exempt. Les cardes à mouvoir étaient encore plus dangereuses que les belys et les mull-jenny, à cause de leur mouvement continu. Une était bien rude; j'ai vu des hommes en faire mouvoir deux à la fois. Je paraîtrais exagérer à mon tour, si je développais tout ce que m'a révélé de désordres un exercice si souvent au-dessus de la constitution la plus robuste. Il y a près de vingt ans, effrayé moi-même des documents que j'avais recueillis, je ne pus me décider à les mettre au jour, tant ils étaient affligeants. Il suffira de dire, qu'à cette époque, un quart de la mortalité de l'Hôtel-Dieu se composait exclusivement de fileurs, succombant à des maladies spéciales, déterminées par le travail à la main. La vapeur est venue, et a rendu toute concurrence impossible. La filature à bras est une exception dans nos ateliers, et ces affections, qui me désolaient par leur nombre et leur incurabilité, sont devenues aussi rares qu'elles étaient fréquentes à cette époque. Nous ne craignons point de le proclamer : la vapeur, qui enfante des merveilles, a aussi parmi nous répandu des bienfaits !

Un duel s'est engagé entre les bras de l'homme et la force des machines; nous sommes appelés à le voir finir,

et chacun peut en prévoir l'issue. Un travail plus doux, moins de souffrances physiques en seront le résultat; mais n'est-il pas à craindre que, dans le système qui prévaudra, de nouveaux et bien graves inconvénients ne viennent contrebalancer ces avantages ?

Cette réflexion mène l'auteur à jeter un coup-d'œil sur le travail isolé et le travail en commun. Il parle de l'Angleterre, où les manufactures sont adoptées, et de la Suisse, où le travail isolé se soutient encore. Il voit la misère égale des deux côtés; mais il remarque que la démoralisation et l'appauvrissement de l'espèce sont à leur comble chez nos voisins, tandis que la Suisse conserve encore des hommes probes et vigoureux.

Nous ne pouvons qu'approuver ce qu'il dit de la démoralisation qui règne parmi les ouvriers de nos usines; le tableau qu'il en trace, tout affligeant qu'il est, n'est empreint d'aucune exagération; il voit cette cause si active de dégradation physique et morale faire chaque jour de nouveaux progrès, et il atteste que trop souvent elle est favorisée par ceux même qui auraient tout intérêt à la réprimer. Il proclame une grande vérité, en disant que la plaie la plus profonde de nos établissements industriels, c'est la débauche; nous devons y ajouter l'ivrognerie.

En abordant, dans la seconde partie du mémoire, les moyens de remédier aux effets signalés, l'auteur, poursuivant sa première idée, que la modicité des salaires est la principale cause de l'altération physique et morale des tisserands, cherche les moyens d'y porter remède. Bien que la question de l'Académie n'ait pas été posée dans ce sens, nous hasarderons quelques réflexions à ce sujet.

Certes, il n'est pas une ame généreuse qui n'ait souvent compâti aux souffrances de la classe ouvrière, et qui n'ait appelé de tous ses vœux le moment où l'on pourra la rétribuer davantage; ce serait un signe de prospérité dont pro-

fiteraient, également, le maître et celui qu'il emploie; mais, à côté de ce vœu si légitime, examinons si la misère ne découle pas aussi d'autres sources.

Un tisserand peut gagner deux francs par jour; sa fille et sa femme de vingt à trente sous. Combien de professions, qui demandent un long apprentissage, ne rapportent pas davantage; que gagnent un terrassier, un jardinier, un journalier? quelle est la rétribution des employés subalternes des administrations? Quant aux femmes: les blanchisseuses, les dentelières, la classe si nombreuse des ouvrières à l'aiguille, est-elle plus heureuse? J'avoue que pour tous le salaire est bien souvent insuffisant, et l'on s'étonnera peu de l'accroissement des dépenses des bureaux de bienfaisance, qui, dans les temps difficiles, et pendant la rigueur des hivers, étendent sur eux les soins d'une administration paternelle. Nous avons signalé que, pendant les cinq dernières années, la classe des tisserands ne figurait que pour un vingt-cinquième de la population de l'hôpital; on peut en conclure qu'il en est de plus souffrantes. Je les connais, mais je ne puis m'en occuper ici. J'ajouterai que, parmi les maladies observées chez les ouvriers, un grand nombre révélait moins la détérioration due à un mauvais régime, que des altérations dépendant d'abus de liqueurs spiritueuses. Cette cause agit d'une manière irrécusable, et chaque jour elle fait de nouveaux progrès.

N'interprêtez point mes paroles autrement que ma pensée, je vous prie, mais soyez bien sûrs que, quand l'ouvrier gagnera plus, il boira davantage, jusqu'à ce que de sages restrictions lui soient imposées, tant ce vice est enraciné chez lui. Depuis dix ans, la consommation des spiritueux s'est accrue dans une proportion inouïe. Il est telle commune où le nombre des cabarets surpasse le dixième des maisons habitées. Les femmes en prennent la route, et les enfants, autorisés par l'exemple, se piquent aussi de

ce côté de faire preuve de précocité. Ce n'est point exagérer que de porter à 1,500,000 fr., la somme qui se verse annuellement dans les cabarets de la ville ; on peut estimer que, dans le département, elle est de dix fois plus forte. Nous demandons ce qu'on pourrait espérer si la moitié de ce capital, seulement, était consacrée au bien-être de l'ouvrier ; le moral et le physique s'en trouveraient également bien.

Nous ne pouvons qu'approuver l'auteur du mémoire lorsqu'il réclame la séparation des sexes dans les ateliers, et les vœux qu'il forme pour que les tarifs des viandes soient abaissés, et de fortes entraves apportées au débit de l'eau-de-vie. Il voudrait aussi que le prix de chaque tissu soit fixé d'après sa nature et ses dimensions, par un conseil analogue à celui des prud'hommes, afin que l'ouvrier pût échapper à l'arbitraire du fabricant. Il y a probablement quelqu'amélioration à introduire de ce côté, mais cette question nous paraît trop ardue, pour que nous puissions hasarder une opinion. Jusqu'ici, nous approuvons les propositions de l'auteur, mais nous pensons qu'il n'est pas d'insinuations plus dangereuses que celles de représenter sans cesse l'ouvrier comme l'ennemi naturel de celui qui l'emploie, de le lui faire envisager comme un despote, n'augmentant ses bénéfices que par la réduction des salaires, et nous sommes loin d'admettre que ce soit en organisant les ouvriers par catégories, en créant un syndicat pour défendre leurs droits, qu'on les rendrait plus laborieux, plus sobres et plus éclairés. Ceci n'était pas de nature à trouver des sympathies au sein de la commission. Nous devons, cependant, rendre justice aux vues de l'auteur ; il connaît le mal, et rêve un état meilleur, bien qu'il s'égare dans les moyens qu'il propose pour y porter remède. Il dit, en terminant, que la seule condition propre à opposer une digue à la démoralisation, qui est aussi une source de misère, c'est dans l'instruc-

tion, non cette instruction abstraite qui pousserait l'ouvrier au dégoût de sa profession et qui lui ferait rechercher des états où l'attendraient les plus cruels mécomptes, mais dans l'instruction primaire, l'instruction élémentaire, morale et religieuse.

En résumé, l'auteur connaît parfaitement les ateliers; il a suivi de près les travaux du tisserand, mais il manque des connaissances indispensables pour en apprécier les effets physiques sur le corps de l'homme, ce qui était surtout à résoudre.

Sa première partie offre peu de méthode, des contradictions, des exagérations au milieu de vérités incontestables et de quelques tableaux tracés avec fidélité.

La seconde partie est beaucoup mieux traitée; on y remarque plus d'ordre, de méthode et de clarté. Si les améliorations qui y sont proposées ne sont pas nouvelles, on ne saurait contester à quelques-unes leur importance et leur actualité; mais nous sommes obligé d'en convenir, la solution de ces problèmes ne touchaient à la question que d'une manière indirecte.

Pour ne rien retenir de notre pensée sur ce travail, nous dirons que, si le style en est clair, vif et dépourvu de superfluités, nous y eussions désiré plus de calme, de cette modération, de cette impartialité sévère qui donne tant de poids et d'autorité aux meilleures raisons, et dont il est dangereux de s'écarter, surtout dans des questions qui ont pour but de concilier des intérêts opposés.

---

L'Académie, après avoir entendu le rapport de la commission, décide que le prix ne peut être accordé.

# Mémoires

DONT L'ACADÉMIE A DÉLIBÉRÉ L'IMPRESSION EN ENTIER DANS SES ACTES.

## MÉMOIRE

SUR

## LE PHOSPHATE AMMONIACO-MAGNÉSIEN,

Par M. GUIBOURT,

Professeur d'Histoire naturelle pharmaceutique à l'École spéciale de Pharmacie de Paris, membre correspondant de l'Académie, etc.

Le phosphate ammoniaco-magnésien a été découvert par Fourcroy. Ce grand chimiste l'a trouvé d'abord dans un calcul très volumineux, provenant de l'intestin d'un cheval, et qui en était presqu'entièrement formé. Quelques années plus tard, Fourcroy, Vauquelin et Wollaston, en démontrèrent la présence dans un certain nombre de calculs urinaires de l'homme. Il y existe communément associé au phosphate de chaux, et constituant ce qu'on appelle le *calcul fusible ;* mais on peut aussi le rencontrer isolé, ainsi que j'ai eu occasion de le constater sur deux calculs rénaux, qui étaient blancs, durs et demi-transparents, à peu près comme de l'ivoire.

Enfin, M. le docteur Royer a trouvé ce sel cristallisé sur le péritoine d'un homme mort de fièvre typhoïde.

Ce petit nombre de citations suffit pour montrer l'intérêt qui s'attache au sel, dont je désire aujourd'hui déterminer les caractères et la composition.

Fourcroy supposait que le phosphate ammoniaco-magnésien était formé de parties à peu près égales de phosphate de magnésie, de phosphate d'ammoniaque et d'eau. Il en résultait que l'eau et l'ammoniaque étant dégagés par l'action du feu, il devait rester du biphosphate de magnésie, susceptible de fournir du phosphore, par l'intermède du charbon ; cependant, Vauquelin fit l'observation que le produit de la calcination du sel double n'était pas acide ; ce qui le portait à croire que ce sel contenait une quantité de magnésie suffisante pour neutraliser à elle seule l'acide phosphorique.

La manière de voir de Fourcroy parut recevoir une confirmation presque complète, par l'analyse que fit, en 1821, M. Anatole Riffaut, d'un phosphate ammoniaco-magnésien, obtenu en précipitant, au moyen du phosphate de soude, un soluté mixte de sulfate de magnésie et de carbonate d'ammoniaque.

M. Riffaut trouva ce sel composé de

| | | |
|---|---|---|
| Phosphate de magnésie. . . . | $\dddot{\underline{P}}\ Mg^2$ | 31,90. |
| Phosphate d'ammoniaque . . | $\dddot{\underline{P}}\ Az^4\ H^{12}$ | 29,91. |
| Eau. . . . . | $15\ H^2\ O$ | 38,19. |
| | | 100,00. |

(*Ann. Chim. Phys.*, t. 19, p. 90.)

D'après M. Berzélius (*Traité de Chimie*, t. 4, p. 96), il existerait deux phosphates ammoniaco-magnésiens : un *neutre*, obtenu en mélangeant des solutés chauds de sulfate de magnésie et de phosphate ammoniaque : le sel,

déposé par refroidissement, sous la forme d'une poudre aiguillée, serait composé de

$$\dddot{\underline{P}}\,Mg^2 + \dddot{P}\,Az^4\,H^{12},\,H^4\,O^2 + H^{16}\,O^8.$$

soit :

| | | |
|---|---|---|
| Phosphate de magnésie. . . . | $\dddot{\underline{P}}\,Mg^2$ | 36,55. |
| Phosphate d'ammoniaque . . | $\dddot{P}\,Az^4\,H^{12}$ | 34,27. |
| Eau. . . . . | $10\,H^2\,O$ | 29,18. |

Ce sel ne diffère de celui de M. Riffaut que par 5 atomes d'eau en moins. Décomposé par le feu, il devrait, comme le sel de Fourcroy, se convertir en biphosphate de magnésie, susceptible de donner des marques d'acidité lorsqu'on le fait bouillir dans l'eau.

L'autre phosphate double de M. Berzélius, est un sel *bibasique*, obtenu en décomposant du sous-phosphate d'ammoniaque, par du sulfate de magnésie. Il se dépose sous forme d'une poudre cristalline, contenant 38 parties d'eau, 14,44 d'ammoniaque, et 47,56 de phosphate de magnésie. Cette composition paraît être la même d'abord que celle assignée, par M. Riffaut, à son phosphate ammoniaco-magnésien ; mais il y a cette grande différence que, dans le sel de M. Berzélius, un seul atome d'acide phosphorique est combiné à 2 atomes de magnésie et à 4 atomes d'ammoniaque. La formule du sel bibasique est donc $\dddot{\underline{P}}\,Mg^2,\,Az^4\,H^{12} + 10\,H^2\,O$. Ce sel ne diffère du sel neutre de M. Berzélius que par un atome d'acide phosphorique en moins. Il produit du phosphate de magnésie neutre, par sa décomposition au feu.

Enfin, M. Thomas Graham, qui s'est acquis une juste célébrité par ses recherches sur la constitution des sels, et, en particulier, sur celle des phosphates et de l'acide phosphorique, est venu renverser tout ce qu'on croyait savoir sur le phosphate ammoniaco-magnésien. Suivant

lui, il n'en existe qu'un seul, quel que soit le procédé par lequel il ait été obtenu. Ce sel ne contient qu'un équivalent d'ammoniaque, au lieu de deux admis par M. Riffaut et par M. Berzélius, et il a pour formule

$$\dot{\underline{P}}\ Mg^2,\ Az^2\ H^6 + 13\ H^2\ O.$$

| | | | |
|---|---|---|---|
| Acide phosphorique . . | 892,285 | 28,92 | 45,67. |
| Magnésie. . . . . | 516,704 | 16,75 | |
| Ammoniaque . . . . . | 214,474 | 6,95 | 6,95. |
| Eau. . . . . | 1462,227 | 47,38 | 47,38. |
| | 3085,690 | 100,00 | 100,00. |

(*Répertoire de Chimie*, t. 2, p. 37.)

Quelle que soit l'autorité de M. Graham, en pareille matière, cependant l'autorité non moins grande de M. Berzélius, jointe à une différence de forme bien tranchée dans les deux sels, que le chimiste suédois a désignés sous les noms de sel *neutre* et de sel *bibasique*, devait faire regarder la question comme non encore résolue. Toutes les fois, en effet, que l'on agit sur des liqueurs neutres ou acidules, on obtient un sel en cristaux bien définis, durs et transparents, dérivés d'un prisme droit triangulaire, tandis qu'en opérant avec des liqueurs alcalines, le sel se présente toujours en particules indéterminables, mais qui ont une tendance constante à se grouper sous des angles de 60 degrés, comme les rayons d'un hexagone régulier. Il m'a donc paru intéressant de dissiper toutes les incertitudes qui pouvaient rester à cet égard. Mais, avant d'exposer le résultat de mes expériences, je rappellerai la composition des phosphates simples, qui concourent à la formation du phosphate double.

*Phosphate de magnésie.*

Il existe, sans aucun doute, plusieurs phosphates de magnésie ; mais le plus connu est celui que l'on obtient en précipitant l'un par l'autre deux solutés neutres de phosphate de soude et de sulfate de magnésie. Lorsque les deux liqueurs sont concentrées, il se produit immédiatement un précipité très abondant de phosphate de magnésie, qui paraît tout-à-fait amorphe, lorsqu'on l'examine au microscope. Mais, lorsque les solutés sont suffisamment étendus, ou que l'on filtre, après quelque temps de repos, le mélange concentré qui a produit un premier précipité amorphe de phosphate de magnésie, on obtient des cristaux finis et transparents, qui sont généralement de longs prismes rectangulaires et aplatis, dont la base est inclinée sur les deux faces latérales, suivant deux angles de 60 et de 120 degrés, ou qui sont terminés par deux facettes en biseau, toujours inégales, et qui forment, avec les mêmes faces, des angles de 120 degrés. Souvent les prismes sont presque carrés, fort longs et entrecroisés, ou réunis en un centre commun, en suivant la direction des rayons d'un hexagone régulier. Souvent, enfin, les prismes sont encore plus étroits, terminés par un long biseau acéré, et réunis en grand nombre, sous la forme de houppes rayonnées. (*Voyez* la planche Ier.)

Le phosphate de magnésie contient une forte proportion d'eau de cristallisation, et s'effleurit promptement à l'air libre. D'après M. Anatole Riffaut, et d'après M. Berzélius, il contiendrait 14 atomes d'eau; mais M. Graham en admet un de plus, qui joue le rôle de base avec la magnésie ; de sorte que ce sel est tribasique, comme celui de soude qui a servi à le former. Ainsi considéré,

niaco-magnésien artificiel, *préparé*

*Pl. l'ètres ou acidules.*

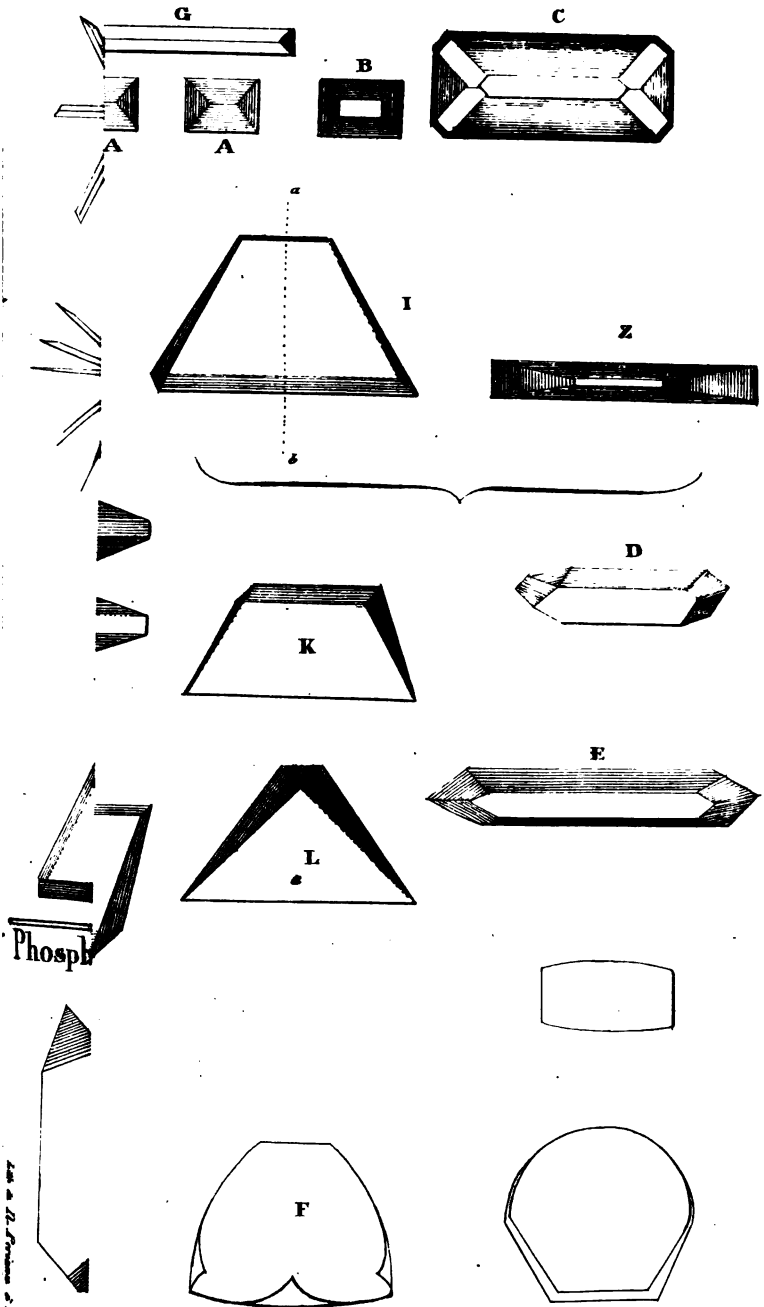

UNIV. OF MICH.

sa formule devient $\dddot{\underline{P}}\,Mg^2, H^2O + 14\,H^2O$ ; il est composé de

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Acide phosphorique | 1 at. | 892,285 | 28,81 | 45,50. |
| Magnésie. . . . . | 2 | 516,704 | 16,69 | |
| Eau . . . . . | 15 | 1687,185 | 54,50 | 54,50. |
| | | 3096,174 | 100,00 | 100,00. |

*Phosphates d'ammoniaque.*

Nous reconnaissons quatre phosphates d'ammoniaque.

1° Un *phosphate neutre* obtenu en neutralisant, par l'ammoniaque, un soluté d'acide phosphorique moyennement étendu. Le mélange, qui s'était échauffé, cristallise en refroidissant. Le sel paraît formé de

$$\dddot{\underline{P}}\,Az^4\,H^{12} + 3\,H^2O.$$

Il ne contient pas d'eau de cristallisation, 2 des atomes d'eau étant essentiels à la production de l'oxide d'ammonium, et le troisième complétant le nombre d'atomes de base demandé par l'acide phosphorique. Ce sel réagit comme un alcali, perd de l'ammoniaque à l'air et devient acidule. Il est très soluble dans l'eau. On peut l'obtenir directement à l'état de dissolution, en saturant de l'acide phosphorique étendu par de l'ammoniaque affaiblie, jusqu'à ce que la liqueur cesse de rougir le tournesol, sans ramener au bleu le tournesol rougi. A ce point, la liqueur produit des phosphates neutres insolubles par double décomposition. Elle dégage de l'ammoniaque à l'air, et y devient acidule.

2° *Phosphate d'ammoniaque acidule.* Ce sel se forme lorsqu'on évapore à l'air un soluté de phosphate neutre, jusqu'à le faire cristalliser. Beaucoup de chimistes l'ont

confondu avec le biphosphate ; mais M. Mitscherlich l'en a distingué, en observant qu'il précipite le chlorure de barium, tandis que le biphosphate ne produit pas cet effet. C'est ce phosphate acidule qui constitue le plus ordinairement le phosphate d'ammoniaque cristallisé du commerce.

3° *Biphosphate d'ammoniaque.* On l'obtient en ajoutant au sel précédent assez d'acide phosphorique pour qu'il cesse de précipiter le chlorure de barium. On peut l'obtenir cristallisé par l'évaporation. Il est formé de

$$\dddot{\underline{P}}\ Az^2\ H^6 + 3\ H^2\ O.$$

De ces 3 atomes d'eau, un seul appartient à l'oxide d'ammonium, et les deux autres doivent être considérés comme basiques. Ce sel, de même que le phosphate neutre, ne contient donc pas, en réalité, d'eau de cristallisation.

4° *Sous-phosphate d'ammoniaque.* On l'obtient en versant de l'ammoniaque en excès dans un soluté de phosphate neutre ou de phosphate acidule. Lorsque les liqueurs sont concentrées, le mélange se prend presqu'en masse, à cause du peu de solubilité du sous-phosphate formé. Pour obtenir ce sel en solution, il suffit d'ajouter au mélange précédent assez d'eau pour redissoudre le précipité. Il exhale à l'air une forte odeur ammoniacale, et repasse peu à peu à l'état de phosphate neutre, puis de phosphate acidule.

Voici maintenant les effets obtenus en mélangeant les quatre sels précédents avec un soluté de sulfate de magnésie.

*Phosphates ammoniaco-magnésiens.*

1° Le biphosphate d'ammoniaque est tout-à-fait sans action sur le sulfate de magnésie. S'il se forme un sel

double, il reste entièrement dissous dans l'acide phosphorique en excès.

2° En mélangeant à froid deux solutés de phosphate acidule d'ammoniaque et de sulfate de magnésie, il se produit un trouble qui augmente peu à peu, et qui se convertit en un précipité sablonneux peu abondant. *La liqueur est plus acide qu'auparavant*, bien que l'acidité du phosphate employé se trouve étendue par le soluté du sel magnésien. Le précipité, examiné au microscope, présente :

A. Des pyramides rectangulaires dont le sommet est une arête parallèle à la base. (*Voyez* la planche II.)

B. Des pyramides semblables, dont l'arête culminante est remplacée par une facette.

C. Des cristaux A, dont toutes les arêtes sont remplacées par des facettes.

D, E. Des prismes en apparence quadrangulaires ou hexaèdriques, terminés par des pyramides obliques, à faces rhombes inégales.

3° En opérant avec le phosphate neutre d'ammoniaque, on obtient des résultats différents, suivant qu'on verse ce sel dans le sulfate de magnésie, ou qu'on opère d'une manière inverse. En laissant tomber, par exemple, une goutte de sulfate de magnésie dans un soluté de phosphate neutre d'ammoniaque, on obtient une précipitation instantanée, dont les parties, vues au microscope, offrent des cristaux de forme carrée, triangulaire ou trapézoïdale, mais terminés par des arêtes ondulées, et offrant des surfaces bosselées ou plissées.

En opérant sur une plus grande masse de liqueurs, sans proportions déterminées, mais en employant toujours un excès de phosphate d'ammoniaque, j'ai obtenu, tantôt des cristaux triangulaires sphéroïdaux entiers ou échancrés en cœur (F), tantôt des rosaces irrégulières formées de cristaux

triangulaires réunis par un de leurs sommets en un centre commun. (P, R. Planche IV.)

4° La liqueur de l'expérience précédente, étant décantée de dessus le premier précipité qui s'y est formé, produit ensuite des cristaux très alongés (G), qui sont des prismes triangulaires terminés par une seule facette inclinée sur une arète. On prendrait, à l'apparence, ces cristaux pour la projection perpendiculaire de prismes quadrangulaires, terminés par deux facettes en biseau ; mais, en les faisant tourner sous le microscope, on s'aperçoit qu'ils n'ont que trois faces, et qu'ils sont terminés par une seule facette inclinée sur l'arête culminante, comme les extrémités d'un toit.

5° En versant une petite quantité de phosphate neutre d'ammoniaque dans un excès de sulfate de magnésie, on obtient une précipitation plus lente et plus régulière de phosphate ammoniaco-magnésien. On obtient, de cette manière :

H. des lames triangulaires équilatérales, entières ou inégalement tronquées sur les angles. L'épaisseur de ces cristaux est généralement fort petite. Tantôt la troncature supérieure forme couteau, ou se réduit à une arête ; tantôt elle présente une étroite facette triangulaire (I) ; la face opposée est plus large. On voit que ces cristaux sont encore en réalité des pyramides rectangulaires cunéiformes et tronquées, dont la base est très étroite, et dont la hauteur est presqu'égale à la largeur.

On voit, en outre, des pyramides tronquées à base presque carrée (B), des cristaux en apparence prismatiques, droits et rectangulaires, terminés par deux facettes en biseau très inégal (M, N. Planche III) ; enfin, des prismes en apparence hexaédriques terminés par deux pyramides à six faces ($x$ et $y$. Planche II.)

6° On obtient des cristaux très réguliers, toujours en

*Pl. III.* Ph*oniaco - magnésien de* **M. A. Riffaut.**

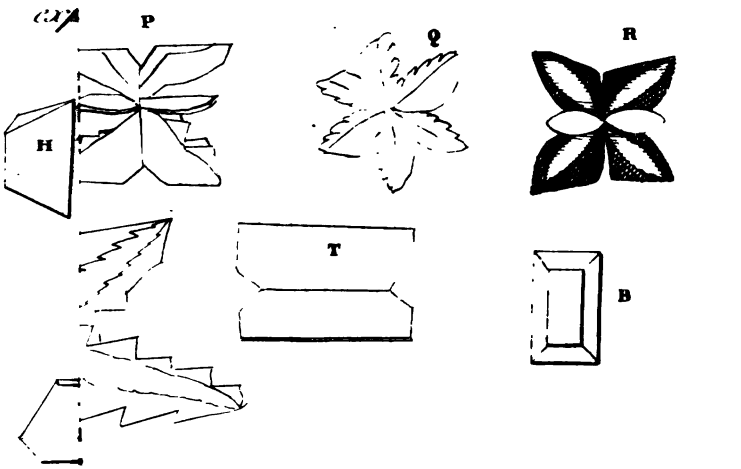


mé en ajoutant du Phosphate de Soude

*gcair le sel précédent.*

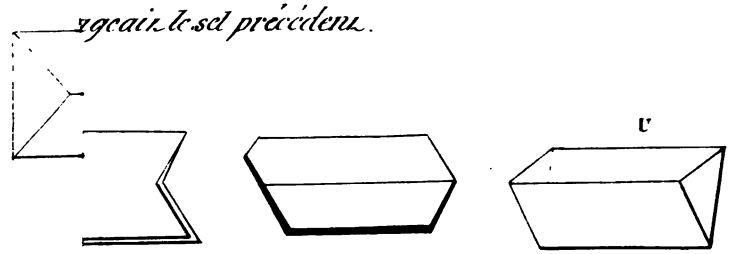


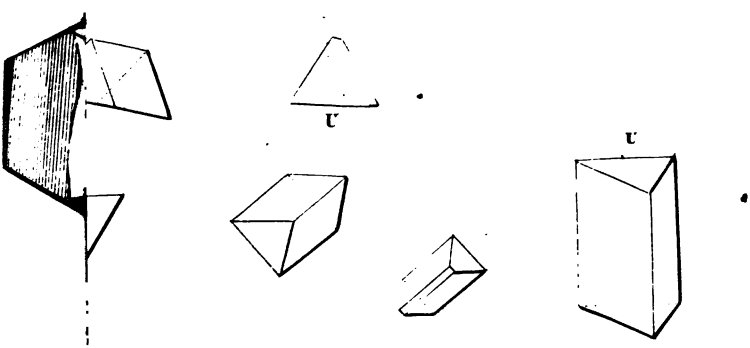

employant le phosphate neutre d'ammoniaque ; mais en étendant assez les deux solutés pour que la précipitation du phosphate double se fasse très lentement. Dans cette circonstance, les cristaux sont presqu'exclusivement des pyramides à base rectangulaire presque carrée. Le sommet de la pyramide est toujours terminé par une courte arête (A), ou tronqué par une facette (B).

7° On a fait chauffer les deux solutés de sulfate de magnésie et de phosphate neutre d'ammoniaque, avant de les mélanger. Il en est résulté une précipitation instantanée et abondante qui augmente encore par le refroidissement. La liqueur refroidie a perdu l'odeur ammoniacale qu'elle exhalait étant chaude, et elle rougit assez fortement le tournesol. Les cristaux sont des prismes triangulaires dont une arête est généralement remplacée par une facette. Mais, à la différence de ceux qui sont formés à froid (G, H, I), les deux facettes terminales, au lieu d'être inclinées vers la facette de l'arête culminante, le sont en sens contraire (J, K), de sorte que le faîte du toit ou de la pyramide est plus long que le rectangle qui lui sert de base. Ces singuliers cristaux, vus perpendiculairement au microscope, suivant la ligne *a*, *b*, simulent un prisme hexaèdre terminé par deux pyramides tronquées (*y*, *z*), de même que les cristaux I, vus perpendiculairement, simulent des octaèdres cunéiformes tronqués, à base rectangulaire (*z*). Je ne pense pas avoir trouvé un seul octaèdre rectangulaire, ou prisme rectangulaire, ni un seul prisme véritablement hexaèdre. Un cristal encore plus singulier est un tetraèdre irrégulier L, qui résulte de l'annulation complète de la base rectangulaire du cristal K.

Tous les cristaux décrits jusqu'ici, ayant été obtenus avec des liqueurs neutres ou acidules, appartiennent au phosphate ammoniaco-magnésien que M. Berzélius a con-

sidéré comme *neutre*, bien que, déjà, la forte acidité développée dans les liqueurs surnageantes puisse nous faire considérer ce précipité comme basique. C'est encore au même sel qu'il convient de rapporter les cristaux si nets et si transparents que l'on observe quelquefois dans certaines urines neutres ou faiblement alcalines, au moment de l'émission, et qui se forment constamment lorsque l'urine normale passe à l'alcalescence, par une exposition de quelques jours à l'air libre. J'ai représenté, dans la planche III, les cristaux que j'ai observés dans ces deux circonstances. Les plus remarquables et les plus beaux sont des prismes triangulaires M et N, terminés par deux facettes, l'une triangulaire, l'autre trapézoïdale et de grandeur variable.

M. Anatole Riffaut a donné, pour préparer le phosphate ammoniaco-magnésien, un procédé dont le produit affecte des formes bizarres et mal définies. Ce procédé consiste à verser, dans un soluté mixte de sulfate de magnésie et de bicarbonate d'ammoniaque, un soluté de phosphate de soude; à l'instant même, il se produit une vive effervescence et une abondante précipitation de phosphate insoluble, qui se trouve représenté planche IV, lettres O, P, Q, R. Après la précipitation, la liqueur reste neutre. Cette liqueur, abandonnée à elle-même, fournit encore quelques cristaux figurés B, S, T.

Enfin, en ajoutant à la liqueur surnageante une nouvelle quantité de phosphate de soude, on obtient la cristallisation la plus simple et la plus régulière de phosphate ammoniaco-magnésien; les cristaux étant, pour la plupart, des prismes droits triangulaires, à base équilatérale. Cette forme est évidemment la forme primitive d'où sont dérivées toutes les autres.

J'arrive, maintenant, au phosphate bibasique de M. Berzélius. En mêlant ensemble des solutions peu étendues de

PL. V

sidéré comm
développée c
considérer
même sel q
et si transpa
taines urine
de l'émissio
rine normal
de quelque
planche III,
circonstance
sont des pri
facettes, l'u
deur variab

M. Anato
ammoniaco
des formes
verser, dan
carbonate d'
à l'instant
et une abo
qui se trou
Après la pr
queur, aba
cristaux fig

Enfin, en
velle quant
tallisation l
ammoniaco
part, des p
Cette forme
dérivées to

J'arrive,
zélius. En

*sous-phosphate* d'ammoniaque et de sulfate de magnésie, on obtient une précipitation si instantanée et si abondante, que le précipité paraît complètement amorphe au microscope. Mais, lorsque les solutés sont très étendus, on obtient des aiguilles acérées, représentées Planche V, ou des agglomérations en forme de feuilles pinnatifides qui se joignent ou se croisent sous des angles de 60 degrés, et qui offrent souvent des dessins en étoile à six rayons, d'une grande régularité. On obtient exactement les mêmes formes, en ajoutant de l'ammoniaque en excès dans l'urine humaine, ou dans les liqueurs étendues qui proviennent de précipitations opérées avec le phosphate acidule ou le phosphate neutre d'ammoniaque. Cette cristallisation microscopique, qu'il est toujours facile de reproduire, est même un très bon caractère pour reconnaître la présence de la magnésie dans les minéraux, ou celle du phosphate de magnésie ou du phosphate ammoniaco-magnésien, dans l'urine ou dans les calculs urinaires.

Cette forme, si remarquable et si constante, du phosphate ammoniaco-magnésien préparé sous l'influence d'un excès d'ammoniaque, m'a fait partager anciennement l'opinion de ceux qui pensaient, avec M. Berzélius, qu'il existait deux phosphates ammoniaco-magnésiens [1].

D'ailleurs, à cette époque, je ne connaissais pas l'opinion précise de M. Graham, sur l'identité des deux sels, et, lorsque je voyais une même liqueur produire d'abord du phosphate bibasique, et ensuite du phosphate neutre de M. Berzélius, je pouvais tout aussi bien attribuer cet effet au passage constant de la liqueur, de l'état alcalin à l'état neutre ou acidule, qu'à l'influence du repos et du temps sur la formation des cristaux. Aussi avais-je toujours eu l'intention de lever les doutes qui me restaient à cet égard,

[1] Voir le Journal l'*Expérience*, t. I, p. 195, 280 et 407.

en faisant l'analyse de tous ces phosphates. C'est cette dernière partie de mon travail qu'il me reste à exposer.

ANALYSE *du phosphate ammoniaco-magnésien régulièrement cristallisé, ou phosphate* neutre *de M.* Berzélius.

(1.) Un gramme de phosphate double calciné a laissé 0,45 de phosphate de magnésie.

(2.) Le même sel a été préalablement séché dans le vide, aidé de l'action du chlorure de calcium. Le sel, examiné au microscope, paraissait effleuri à la surface. 5 gram. chauffés au rouge, ont laissé 2,25 de phosphate de magnésie, ou 45,2 pour 100.

(3.) 2 grammes de phosphate ont été dissous dans l'acide chlorhydrique, évaporés à siccité et fortement chauffés. Il est resté 0,90 de phosphate de magnésie, ou 45 pour 100.

(4.) 2 grammes de phosphate neutre, séché à l'air libre, ont produit, par la calcination, 0,90 de phosphate de magnésie, ou 45 pour 100.

(5.) 2 gr. 92 de phosphate neutre ont été introduits dans une petite cornue de verre, avec un excès d'acide chlorhydrique. On a adapté pour récipient un matras à deux cols alongés, qui plongeait entièrement dans l'eau et contenait lui-même une petite quantité d'eau. On a chauffé très graduellement la cornue dans un fourneau de réverbère, jusqu'au rouge, et on l'a entretenue dans cet état pendant deux heures. Une partie du sel ammoniac a passé dans le récipient ; mais une partie aussi s'est arrêtée dans le col de la cornue ; on a coupé ce col entre le sel et la panse ; on l'a lavé avec de l'eau distillée ; on l'a séché et réuni au restant de la cornue. Le tout, pesé ensemble, a donné, la tare étant déduite, le poids du phosphate de magnésie. Il y en avait 1,33 gr., ou 45,55 pour 100.

(6.) 2 grammes de phosphate double ont été traités comme dans le paragraphe précédent. Il en est résulté 0,92 de phosphate de magnésie, ou 46 pour 100.

(7, 8.) Deux dernières expériences ont été faites avec des balances d'une grande sensibilité. Dans la première, 3 grammes de phosphate double ont perdu, par la calcination, 1,652, ou 55,07 pour 100. Reste, pour le phosphate de magnésie, 44,93. Dans la seconde, 2 gram. de phosphate double ont perdu 1,105, ou 55,25 pour 100: ce qui donne 44,75 pour le phosphate de magnésie.

*Détermination de la magnésie.*

(9.) 0,45 gram. de phosphate de magnésie provenant de la première opération, ont été dissous dans l'acide chlorhydrique, et précipités à chaud, par la soude caustique. Le précipité a été soumis à l'ébullition, lavé, séché et calciné. Il pesait 0,19 gram.

(10.) 2,87 gram. de phosphate double ont été traités de la même manière, et ont produit 0,55 de magnésie, ou 19,16 pour 100.

*Détermination de l'ammoniaque.*

(11.) Tout le sel ammoniac provenant de l'expérience 5e, tant celui du ballon que celui du col de la cornue, a été réuni dans une capsule, et évaporé à siccité, à la chaleur du bain-marie. Il est resté 0,71 de chlorhydrate d'ammoniaque, représentant 0,2174 d'ammoniaque. Cette quantité répond à 7,78 d'ammoniaque pour 100 de phosphate ammoniaco-magnésien.

(12.) Dans la 6e expérience, 2 grammes de phosphate double ayant été chauffés dans une cornue, avec de l'acide chlorhydrique, il en est résulté 0 gr. 46 de sel ammoniac, séché à la température du bain-marie. Cette quantité répond à 0,1473 d'ammoniaque, ou à 7,37 pour 100.

ANALYSE *du phosphate ammoniaco-magnésien, de M.* Riffaut.

Ce sel est resté quinze jours renfermé sous un récipient plein d'air, avec du chlorure de calcium.

(13.) 2 gr. 25 ayant été fortement calcinés, le phosphate de magnésie pesait 0,99, ou 44 pour 100.

(14.) 2,15 de phosphate double ont perdu 1,198, ou 55,72 pour 100, par la calcination. Le phosphate de magnésie pesait donc 0,952, ou 44,28 pour 100.

(15.) 2,48 de phosphate double ont été traités dans une cornue par l'acide chlorhydrique (*voyez* le n° 5). Le phosphate de magnésie pesait 1,10, ou 44,3 pour 100. Le chlorhydrate d'ammoniaque pesait 0,505, ou 20,36 pour 100, répondant à 6,52 d'ammoniaque.

ANALYSE *du phosphate ammoniaco-magnésien bibasique de M.* Berzélius.

I. Phosphate bibasique obtenu en sursaturant d'ammoniaque la liqueur de précipitation du phosphate neutre. Le précipité a été lavé avec de l'eau additionnée d'ammoniaque, puis exprimé et séché sous un récipient plein d'air, avec du chlorure de calcium. Le sel était parfaitement sec. Il exhalait, à l'air, une faible odeur ammoniacale.

(16.) 2 gram. de sel, chauffés au rouge, ont laissé 0,92 de phosphate de magnésie, ou 46 pour 100.

(17.) 2 autres gram. ont laissé 0,90, ou 45 pour 100.

(18.) 2,12 gram. ont été chauffés dans une cornue avec de l'acide chlorhydrique. Tout le sel ammoniac dissous et desséché au bain-marie, pesait 0,43, répondant, pour 100 parties, à 6,496 d'ammoniaque.

(19.) 2 gram. traités de même ont produit 0,395 de

sel ammoniac, qui contiennent 0,1265 d'ammoniaque, ou 6,325 pour 100.

(20.) 2 gram. ont été dissous dans l'acide chlorhydrique et précipités par la soude caustique en excès. La magnésie calcinée pesait 0,38, ou 19 pour 100.

II. Phosphate bibasique obtenu par la précipitation directe du sous-phosphate d'ammoniaque et du sulfate de magnésie. Le précipité a été lavé à l'eau ammoniacale, et séché dans de l'air sec et froid.

(21.) 2 gram. chauffés au rouge ont laissé 0,90 de phosphate de magnésie, ou 45 pour 100.

(22.) 1,45 ont été chauffés dans une cornue avec de l'acide chlorhydrique. Le sel ammoniac pesait 0,305, représentant 0,09769 d'ammoniaque, ou 6,63 pour 100.

III. Phosphate bibasique obtenu par double décomposition du sulfate de magnésie et du sous-phosphate d'ammoniaque, avec excès d'ammoniaque. Le précipité a été lavé promptement à l'eau distillée, et la dessiccation a eu lieu sous un récipient d'air desséché.

(23.) 5 gram. ayant été calcinés, ont laissé 2,23, ou 44,6 pour 100 de phosphate de magnésie.

(24.) 1,5 ont été traités par l'acide chlorhydrique. Il en est résulté 0,33 de sel ammoniac, ou 22 pour 100, répondant à 7,0466 d'ammoniaque.

(25.) 2 gr. 03 ont été traités de la même manière après la distillation; le phosphate de magnésie pesait 0,955, lesquels se sont réduits à 0,925, par une forte calcination. Cette dernière quantité répond à 45, 5 pour 100. Le sel ammoniac pesait 0,41 ou 20,2 pour 100, représentant 6,47 d'ammoniaque.

Même en ajoutant, aux 0,41 de sel ammoniac, les 0,025, de diminution éprouvée par le phosphate de magnésie, lors de la 2e calcination, on trouve au plus 0,435 de sel ammoniac, répondant à 21,43 pour 100, ou à 6,864 d'ammoniaque.

*Conséquences.*

Quelles que soient les variations observées dans les analyses précédentes, variations que j'attribue en grande partie au peu de sensibilité de la balance qui m'a servi dans la plupart des expériences, il est difficile de ne pas en conclure qu'il n'y a qu'un seul phosphate ammoniaco-magnésien, et qu'il est composé, à fort peu de chose près, comme l'a vu M. Graham.

D'abord, il est certain qu'il ne contient que 2 atomes ou un équivalent d'ammoniaque ; et l'on peut même remarquer que le phosphate *neutre* de M. Berzélius est le seul qui m'ait donné une quantité un peu plus forte d'alcali (7,57 pour 100) ; la moyenne de tous les autres étant 6,58.

A cette occasion, je reviendrai sur une assertion de M. Graham, que je crois inexacte. D'après ce savant chimiste, le phosphate ammoniaco-magnésien peut être chauffé jusqu'au terme de l'eau bouillante, et perdre 10 atomes d'eau, sans dégager aucune partie de l'ammoniaque qu'il contient. A une époque où je pouvais croire encore à la non-identité des deux phosphates de M. Berzélius, j'ai mis une quantité égale des deux sels dans deux tubes fermés, et je les ai chauffés graduellement dans un même bain-marie, jusqu'à la température de 100 degrés. A 50 degrés, une trace d'humidité a paru dans la partie supérieure des deux tubes; à 60 degrés, l'eau augmente faiblement; à 70 degrés, les deux phosphates donnent un indice d'odeur ammoniacale ; à 75 degrés, le dégagement de l'ammoniaque est plus sensible, continu et paraît à peu près égal dans les deux. Cependant, le papier rouge de tournesol bleuit un peu plus vîte et plus fortement avec le phosphate bibasique; ce qui tient probablement au faible état d'agrégation de ce dernier sel ; à 100 degrés, le

dégagement est tout-à-fait manifeste ; enfin, le phosphate double, soumis à l'ébullition au milieu de l'eau, donne lieu à un fort dégagement d'ammoniaque, et la liqueur filtrée forme, en se refroidissant, des cristaux de phosphate neutre, de M. Berzélius. Autrefois, cette expérience me paraissait venir tout-à-fait à l'appui de la diversité des deux sels. Aujourd'hui, il faut bien reconnaître que le sel, en cristallisant par refroidissement, se reconstitue de la même manière qu'auparavant ; c'est-à-dire qu'il s'empare de toute l'ammoniaque qui peut rester dans la liqueur. Celle-ci, alors, ne retient plus que du phosphate de magnésie.

Quant à la quantité de phosphate de magnésie qui existe dans le sel triple, je pense que M. Graham, en la fixant à 45,67 pour 100, l'a portée un peu trop haut. Mais je suis amené à cette conclusion, plutôt par une considération théorique, déduite de la composition du phosphate simple de magnésie, telle que M. Graham l'a déterminée lui-même, que par les résultats rigoureux de l'analyse, qui m'ont offert trois fois un nombre plus élevé que celui de M. Graham.

Cependant, je ferai remarquer que, même en admettant ces trois résultats, la moyenne générale tombe au-dessous de 45 centièmes. Ainsi, huit expériences faites sur le phosphate neutre de M. Berzélius, ont donné, pour le phosphate de magnésie, une moyenne de. . . . 45,18.

La moyenne de cinq expériences faites sur le phosphate bibasique est de. . . . . 45,20.

Et celle de trois expériences faites avec le phosphate double de M. Riffaut, est. . . . . 44,19.

Moyenne générale. . . . . 44,85.

Il me reste à parler de la magnésie. La détermination quantitative de cette base est fort difficile à établir, lorsqu'on se borne, ainsi que je l'ai fait, à vouloir la séparer

du phosphate simple ou triple, par le moyen d'un alcali fixe. Deux expériences que j'ai déjà rapportées (nos 9 et 10) m'ont donné 19 et 19,16 de magnésie calcinée pour 100 de phosphate neutre de M. Berzélius. Une autre expérience, faite sur le phosphate bibasique m'ayant encore donné 19 de magnésie, et une sur le phosphate de M. Riffaut, 19,48, j'avais cru pouvoir conclure de cet accord remarquable que 100 parties de phosphate double contenaient, en effet, 19 de magnésie, ou 2 atomes 1/2. Mais j'obtins une autre fois 30 de produit calciné, et une autre fois encore 21. Enfin, une dernière fois, je remarquai que le précipité, qui était très lourd, brillant et cristallin, offrait, au microscope, des lames hexagonales, des triangles équilatéraux et des lames rhomboïdales, qui indiquaient suffisamment la présence d'un sous-sel phosphatique. Je pensai donc que le produit calciné des opérations précédentes pouvait bien être aussi un sous-phosphate, et, pour décomposer plus complètement le phosphate de magnésie, j'en mêlai 0gr.95, provenant du sel double de M. Riffaut, avec un excès de potasse pure. Je fis fondre à la chaleur rouge, et je retirai, par le lavage et la calcination, 0,37 de magnésie. Cette quantité répond à 38 pour 100 de phosphate de magnésie, ou à 17,52 pour 100 de phosphate ammoniaco-magnésien.

Une autre fois, je pris 5 gram. de phosphate de magnésie bien pulvérisé ; je les mélangeai avec 10 gram. de potasse pure, et je chauffai dans un creuset d'argent. Il en résulta une fritte blanche, ayant l'aspect de la potasse perlasse. Je pulvérisai, j'ajoutai 10 gram. de potasse, et je chauffai de nouveau au rouge. J'obtins alors une fusion pâteuse, qui devint complète par l'addition de cinq grammes de potasse. Le produit, lavé et calciné, a fourni 1,93 de magnésie, répondant à 38,6 de magnésie pour 100 de phosphate de magnésie, ou à 17,37 pour 100 de phos-

phate double. Une dernière opération m'a donné 17,5. L'accord de ces nombres pourrait encore faire croire à leur exactitude ; mais, comme ils sont en dehors de tout poids atomique, je pense que le produit retient encore une portion d'acide phosphorique[1], et je regarde comme plus exacts les résultats de MM. Riffaut et Graham, qui indiquent seulement 16 centièmes, ou 2 atomes de magnésie, dans ce phosphate double. Voici, en dernier résultat, quelle doit être la composition du précipité de phosphate ammoniaco-magnésien, de quelque manière qu'il ait été obtenu.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Acide phosphorique | 1 at. | 892,285 | 27,90 | 44,04. |
| Magnésie. . . . . | 2 | 516,204 | 16,14 | |
| Ammoniaque. . . . | 2 | 214,474 | 6,71 | 6,71. |
| Eau . . . . . | 14 | 1574,706 | 49,25 | 49,25. |
| | | 3197,669 | 100,00 | 100,00. |

La quantité de phosphate de magnésie que j'admets ici est à peu près autant au-dessous de la moyenne donnée par l'expérience, que le nombre adopté par M. Graham est au-dessus. Ce qui me fait regarder le mien comme plus exact, c'est que la composition du phosphate ammoniaco-magnésien répond alors parfaitement à celle du phosphate de magnésie, dans laquelle l'atome d'eau basique se trouve remplacé par son équivalent, ou par deux atomes d'ammoniaque. C'est ce qui ressort de la comparaison des formules de ces deux sels :

Phosphate de magnésie. . . $= \dddot{\underline{P}}\,\dot{Mg}^2\,H^2O + 14H^2O.$

Phosphate ammoniaco-magn. $= \dddot{\underline{P}}\,\dot{Mg}^2Az^2H^6 + 14H^2O.$

[1] Peut-être aussi contient-il un peu d'argent ou d'oxide d'argent ; car le creuset avait été évidemment attaqué, et la magnésie calcinée était colorée en gris jaunâtre.

# OBSERVATIONS

## SUR L'ÉPURATION ET LA DÉSINFECTION

# DES HUILES DE POISSON,

Par MM. J. GIRARDIN et PREISSER.

(1er Juin 1841.)

---

Si, pendant long-temps, les huiles de poisson n'ont eu, en France, qu'un seul emploi, la préparation des cuirs, circonstance qui pourrait expliquer jusqu'à un certain point le peu de développement que la pêche de la baleine a reçu chez nous depuis 1816; malgré les nombreux et puissants encouragements du gouvernement; aujourd'hui on sait appliquer ces huiles à de nouveaux usages, et, comme en Angleterre, on s'en sert pour la peinture commune, le graissage des machines, l'ensemage des laines, l'éclairage, la fabrication de quelques savons, etc. C'est surtout l'huile de baleine qui a reçu ces diverses applications, car les huiles de morue et de sardines, en raison de leur odeur tout-à-fait repoussante, ne peuvent être réellement utilisées qu'au corroyage des cuirs.

L'importation des huiles de poisson a donc toujours été en augmentant depuis une douzaine d'années, ainsi qu'il est facile de s'en convaincre par l'inspection du tableau

UNIV. OF MICH.
UNIV. OF MICH.

ci-joint, dont les chiffres ont été fournis par l'administration des douanes. ( *Voir* le tableau n° 1.)

Nous voyons également, dans *le Tableau général du commerce de la France*, l'accroissement qu'a reçue la pêche de la baleine en particulier dans la même période de temps. Le tableau ci-joint présente des renseignements officiels à cet égard. ( *Voir* le tableau n° 2.)

Chez les Anglais et les Américains, la pêche de la baleine est dans un bien plus grand état de prospérité, puisqu'en 1830, les Anglais envoyaient, seulement, dans les mers du Sud, trente et un vaisseaux, et qu'en 1833, le nombre des baleiniers des États-Unis était de deux cents trois. On comprend cette plus grande activité de la pêche dans ces deux pays, par l'usage plus général qu'on y fait des huiles de poisson, ces peuples n'ayant pas, comme nous, les huiles de graines et d'olives à leur disposition.

Le prix toujours croissant des huiles de graines, depuis quelques années, a appelé l'attention des spéculateurs sur l'huile de baleine; d'immenses bénéfices ont été réalisés par ceux qui, les premiers, songèrent à la mélanger aux huiles végétales pour le service de l'éclairage. Aujourd'hui, c'est un usage presque général, et il est bien difficile de rencontrer des huiles de colza et de rabette, complètement exemptes d'huile de poisson.

L'odeur désagréable de l'huile de baleine, la facilité avec laquelle elle se congèle dans l'hiver, et la flamme rouge et fuligineuse qu'elle répand durant sa combustion, ont empêché jusqu'ici de l'employer seule dans les lampes et dans les réverbères. Par son mélange avec les huiles de graines, ces inconvénients sont singulièrement atténués, surtout lorsqu'auparavant on la soumet au même mode d'épuration employé pour les huiles végétales, c'est-à-dire le traitement par l'acide sulfurique à froid. C'est ce que font actuellement tous les épurateurs,

au moins à Rouen, ainsi que nous l'avons constaté dernièrement.

Il ne se passe guère de mois sans qu'on voie dans les recueils scientifiques ou industriels la description de procédés pour la purification et la désinfection complète des huiles de poisson. Ces procédés sont tous remarquables par leur simplicité ; ils consistent généralement en un traitement par le charbon, la chaux ou les chlorures d'oxides, et leurs inventeurs ne manquent jamais d'affirmer que les huiles sont alors complètement *clarifiées, décolorées et désinfectées.*

Ces résultats sont trop beaux et trop importants, pour que nous n'ayons pas pris la peine, depuis long-temps, de les vérifier, et même pour que nous n'ayons pas cherché d'autres moyens de purification, afin de résoudre un problème qui intéresse à un si haut degré beaucoup de nos industriels et notre marine marchande. Le but de cette notice n'est pas de faire connaître un procédé nouveau, qui, s'il était efficace, assurerait certainement la fortune de son inventeur. Nous voulons seulement protester contre ces nombreuses annonces qu'on ne cesse d'insérer dans les journaux industriels, et montrer, par le récit sincère d'une foule d'expériences et d'essais poursuivis par nous depuis plusieurs années, que toutes ces recettes, publiées avec tant de générosité et de désintéressement, n'ont aucune valeur, et ne peuvent servir qu'à induire en erreur les personnes qui s'occupent de l'épuration et du commerce des huiles.

Parlons d'abord des procédés dont on trouve la description dans les recueils scientifiques et industriels.

1. On lit, dans la *Revue Britannique* de 1827 (tom. 14, p. 170) la recette suivante pour la purification des huiles de poisson :

« Pour un quintal d'huile, prenez une livre de chlorure de chaux, que vous ferez dissoudre dans une suffisante quantité d'eau. Mêlez la dissolution à l'huile, en agitant fortement. L'odeur sera totalement détruite ; mais vous aurez une matière blanchâtre, épaisse, dont on ne pourrait faire aucun usage. Ajoutez-y alors 3 onces d'acide sulfurique étendu dans 16 à 20 fois son poids d'eau, et faites bouillir doucement, en agitant le mélange. Après l'ébullition, filtrez le liquide encore chaud ; laissez refroidir et reposer pendant quelques jours. Vous trouverez alors une huile limpide et inodore, que vous enleverez de dessus l'eau. »

M. Davidson (d'Edimbourg), l'auteur de cette recette, avertit que la quantité de chlorure de chaux nécessaire pour désinfecter un quintal d'huile, peut varier en raison du degré de putridité, et que, par conséquent, il faut avoir toujours un peu de dissolution de cette substance en réserve, afin de pouvoir en ajouter jusqu'à ce que l'huile ait totalement perdu son odeur.

Ce mode d'opérer a été reproduit plusieurs fois dans les journaux, avec de légères variantes, tout récemment encore dans la *Revue scientifique et industrielle* du docteur Quesneville (t. 5, p. 6, 1841) ; et toujours on a annoncé que la purification, la clarification et la désinfection sont complètes. Malheureusement, il n'en est rien de toutes ces assertions. Aucune fabrique ne purifie les huiles de poisson au moyen du procédé de M. Davidson. On se contente de les clarifier, c'est-à-dire de leur enlever les matières en suspension par un simple filtrage sur des copeaux ou de la sciure de bois.

Nous avons essayé l'action du chlorure de chaux sur l'huile de baleine, en variant de mille manières son emploi, sans obtenir aucun résultat satisfaisant. De l'huile fut agitée avec cette substance, et la masse abandonnée à

elle-même pendant quelques heures. Pour faire réagir le chlore à l'état naissant, nous avons traité le liquide épais par de l'acide sulfurique étendu. Une réaction assez vive a eu lieu, et il s'est dégagé du chlore en abondance. Nous avons ensuite fait passer dans l'huile un courant de vapeur d'eau. Après le dépôt du sulfate de chaux, nous avons filtré le liquide encore trouble sur de la pâte d'amande en poudre. L'huile écoulée était très transparente, mais sa couleur était plus foncée qu'avant le traitement. Son odeur était un peu masquée par celle de la pâte d'amande; mais, au bout de quelques heures, l'odeur infecte propre à l'huile de baleine a reparu, avec toute son intensité primitive.

Une autre portion d'huile fut chauffée avec le chlorure de chaux, et la masse traitée par l'acide chlorhydrique. L'huile a été ensuite agitée avec de l'eau bouillante pour la débarrasser de tout le chlorure de calcium, et filtrée après chaque opération. La décoloration et la désinfection étaient nulles.

2. Dans le *Journal hebdomadaire des arts et métiers* (t. 1, p. 406), on trouve différents procédés pour la dépuration de l'huile de poisson.

Le premier consiste à mêler ensemble,

1 gallon d'huile à purifier,

1 once de craie pulvérisée,

1 once et demie de chaux vive éteinte.

On agite fortement le mélange, et on y ajoute une demi-pinte d'eau. On laisse reposer pendant deux ou trois heures; on brasse de nouveau, et on répète cette opération pendant deux ou trois jours. On ajoute alors une pinte et demie d'eau, dans laquelle on a fait dissoudre 1 once de sel commun, et on remue le mélange à diverses reprises pendant deux jours. On abandonne au repos,

et on décante l'huile, qui est beaucoup plus claire, moins colorée, et moins odorante qu'avant le traitement.

Un autre procédé à froid, applicable à l'huile de morue, consiste à verser, dans un gallon d'huile préalablement préparée par le procédé précédent, 1 once de craie, puis, vingt-quatre heures après, 1 once de potasse dissoute dans 4 onces d'eau, et, après quelques heures, 2 onces de sel commun dissous dans 1 pinte d'eau. Après quelques jours de repos, on peut décanter. — Ce procédé, d'après l'auteur, rend l'huile de morue propre à la lampe. Cependant, lorsqu'elle a une putridité et une puanteur extrêmes, il faut y ajouter une demi-once de chaux, et autant de craie.

Ces deux procédés sont tout-à-fait inefficaces, ainsi que nous l'avons reconnu.

Le même journal assure que, par le procédé suivant, on purifie tellement bien l'huile, qu'elle peut servir dans les manufactures d'étoffes de laine.

Dans un gallon d'huile infecte, on met

1/4 d'once de craie,

1/4 d'once de chaux éteinte,

1 pinte d'eau.

Après avoir remué et laissé reposer le tout pendant quelques heures, on ajoute

1 pinte d'eau,

2 onces de potasse.

On chauffe assez pour faire frémir, mais non bouillir, le liquide, et on le retire lorsque l'huile a une légère couleur d'ambre. Alors, elle a perdu toute sa puanteur; il ne lui reste qu'une odeur de savon piquante et graisseuse. — On ajoute enfin,

1 pinte d'eau, dans laquelle on a fait dissoudre

1 once de sel.

Et, lorsqu'on a fait bouillir le mélange pendant une

demi-heure, on verse l'huile dans un vase où s'effectuent les divers dépôts.

Il est inutile de dire, ici, que ce nouveau procédé ne réussit pas à opérer la désinfection de l'huile ; autrement, depuis long-temps, dans les filatures de laine, on aurait abandonné l'emploi de l'huile d'olive toujours fort chère. Si la substitution récente de l'acide oléique (résidu de la fabrication des bougies stéariques) à cette dernière, a produit de grands bénéfices à ceux qui ont eu les premiers l'idée de cette substitution, qu'on juge de l'immense importance qui s'attache à l'application, pour l'ensemage des laines, des huiles de poisson désinfectées, dont le prix est toujours comparativement très bas.

3. Nous avons consulté la grande collection des brevets anglais, et nous y avons trouvé la description de plusieurs procédés que nous avons répétés, et qui, nous l'affirmons, n'ont jamais pu être exécutés en grand.

L'un d'eux consiste à traiter à froid les huiles de poisson par du charbon d'os réduit en petits fragments, à agiter de temps à autre, puis à filtrer sur du charbon animal.

Ce procédé clarifie parfaitement les huiles, et leur enlève une partie de leur couleur brune, mais il ne diminue en rien leur odeur infecte.

Un autre moyen décrit très au long, et sur lequel on avait fondé les plus hautes espérances, ne nous a pas mieux réussi. Il a été publié assez récemment en France. Il consiste à verser dans l'huile une solution de bi-chromate de potasse, à brasser fortement, puis à ajouter une solution d'acide oxalique. Il se développe une réaction assez vive ; mais l'huile, après le repos et la décantation, n'a rien perdu de son arome primitif.

Nous ne citons qu'en passant le procédé assez bizarre qui consiste à verser dans l'huile, à plusieurs reprises, du

plomb fondu. Le résultat a été, comme nous nous y attendions bien, entièrement négatif.

John Baker, de Londres, clarifie ses huiles en les filtrant au moyen de mèches de coton ou à travers des éponges ; mais il ne les désinfecte pas plus que tous les autres brévetés.

Dans la collection des brevets français, on trouve, au n° 1066, page 334 du tome 11, la description d'un procédé pour l'épuration des huiles de noix et de poisson, par le sieur Durec, fabricant à Paris. Ce procédé consiste à chauffer les huiles à petit bouillon, avec dix parties d'eau, pendant cinq à six heures, et à y ajouter, vers la fin de la cuite, un lait composé d'un douzième de chaux et d'un douzième de craie délayée dans une partie d'eau. On laisse ensuite bien reposer, on décante et on fait passer les huiles dans de grands entonnoirs, à travers 50 kilogrammes de laine cardée, ou bien à travers un pareil poids de charbon pilé ou de menue braise, selon que l'huile se présente plus ou moins favorablement.

Ce procédé clarifie bien les huiles, ne les décolore qu'imparfaitement et ne les désinfecte pas du tout.

4. A Rouen, ainsi que nous l'avons déjà dit, on épure l'huile de baleine au moyen de l'acide sulfurique, en opérant comme pour les huiles de graines. Mais ce mode de clarification n'enlève ni la couleur ni l'odeur.

Si, avant de soumettre l'huile à cette épuration, on l'agite pendant quelques heures avec de la craie, et si on y fait passer ensuite un courant de vapeur d'eau, on obtient un liquide blanchâtre qui, additionné d'une quantité convenable d'acide sulfurique, laisse déposer du plâtre par le repos. L'huile éclaircie et filtrée sur du noir animal, a perdu une partie de sa couleur foncée, et n'a plus une odeur aussi prononcée, mais il n'y a pas désinfection complète, même après plusieurs filtrages consécutifs.

5. Si l'on fait chauffer l'huile de baleine avec une certaine quantité d'eau régale, faite dans les proportions d'une partie d'acide azotique, et de quatre parties d'acide chlorhydrique, elle perd une partie de sa couleur, mais son odeur n'est pas affaiblie d'une manière sensible.

6. L'alumine en gelée clarifie l'huile, et lui enlève une partie de son odeur, après un contact de douze à quinze heures.

L'argile calcinée produit moins d'effet, sous ce rapport, que la gelée d'alumine.

7. Nous fîmes un mélange d'acide sulfurique et de peroxide de manganèse dans les proportions convenables pour obtenir du gaz oxigène, et nous chauffâmes ce mélange avec de l'huile de poisson dans le but d'oxigéner et de changer ainsi la nature de la matière odorante si tenace et si persistante. La réaction fut vive et tumultueuse, à tel point qu'il fallut retirer le vase de dessus le bain de sable, pour éviter le boursouflement du liquide. L'ébullition fut continuée pendant plus d'une heure. L'huile, refroidie et filtrée ensuite sur du charbon animal en grains, avait une couleur noire; mais son odeur, après plusieurs filtrages, n'avait pas diminué.

8. Si l'on chauffe de l'huile avec du nitrate de soude et de l'acide sulfurique, elle se colore fortement en noir dès les premiers moments de l'ébullition, et il se dégage d'abondantes vapeurs rutilantes. Lavée ensuite à grande eau et filtrée sur du noir animal, elle conserve sa teinte foncée, et son odeur est toujours aussi prononcée.

L'oxigénation ne conduit donc qu'à de fort mauvais résultats.

9. Les substances désoxigénantes, le sel d'étain, l'acide sulfureux, etc., employées à froid ou à chaud, ne produisent pas de meilleurs effets.

10. Le sous-acétate de plomb et la litharge, par un contact plus ou moins long, à froid ou à chaud, n'agissent aucunement sur l'huile ; son odeur persiste après des traitements répétés.

11. Nous avons remarqué que toutes ces huiles, filtrées et traitées, soit par les chlorures, soit par la chaux ou la craie, soit par le charbon animal, abandonnées ensuite à elles-mêmes pendant trente à quarante jours, laissent peu à peu déposer une matière blanchâtre organique, soluble dans l'alcool et dans l'éther, analogue à la margarine. Pendant que cette matière se dépose, l'huile se décolore de plus en plus. — Nous avons obtenu de l'huile de poisson comparable, pour l'aspect, aux bonnes huiles d'olives, en abandonnant au soleil de l'huile soumise d'abord à l'action du chlorure de chaux, et filtrée plusieurs fois sur du charbon animal. Quant à l'odeur, elle s'affaiblit de plus en plus, sans cependant disparaître entièrement.

Une simple exposition au soleil pendant plusieurs mois, suffit même pour déterminer dans l'huile un dépôt abondant, pour la clarifier et la désinfecter sensiblement.

12. Si l'on met en contact l'huile de baleine avec du sel de soude ou de la potasse ordinaire, ou mieux encore avec de la lessive caustique, employés en très petites proportions et à froid, on ne tarde pas à en opérer la décoloration. Toute la masse se partage en deux couches distinctes : l'une, supérieure, presqu'incolore, est de l'huile très fluide et limpide, mais toujours odorante ; l'autre, inférieure, peu abondante, est un mélange de la solution alcaline, fortement colorée en brun et de toute la partie solide de l'huile de baleine, analogue à la margarine. — L'huile, décantée, n'a pas besoin de subir aucun autre

traitement de purification ; elle est propre, dans cet état, à tous les usages de l'industrie, sauf son odeur qui est toujours très prononcée. — Quant à la partie solide du marc, il est facile de l'isoler et de la purifier. On peut en obtenir ainsi de dix à douze pour cent. Cette graisse solide peut servir à la fabrication des savons communs.

De toutes les expériences nombreuses que nous avons tentées depuis plusieurs années sur les huiles de poisson, et dont nous n'avons rapporté ici que les principales, il ressort cette triste vérité que, jusqu'ici, on ne connaît aucun moyen efficace d'enlever à ces huiles leur odeur si forte et si désagréable, et que l'important problème de leur désinfection est encore à résoudre, malgré toutes les assertions contraires publiées par les journaux et recueils scientifiques. Ce qu'il y a de mieux à faire, au moins quant à présent, c'est de soumettre les huiles ou à l'action des alcalis, ainsi que nous venons de l'indiquer au paragraphe 12, ou à l'action successive de la craie, de la vapeur d'eau et de l'acide sulfurique, de laisser reposer et de filtrer à plusieurs reprises sur du charbon animal. Par là, on obtient une huile claire, moins colorée et d'une odeur moins repoussante; mais, quant à l'avoir inodore, il faut y renoncer.

Les épurateurs qui se vantent de livrer au commerce de l'huile complètement désinfectée, se font illusion ou trompent sciemment le public. Les huiles qu'on vend comme huiles de poisson désinfectées, ne sont autre chose que des mélanges d'huile animale et d'huiles de graines, dans lesquels ces dernières entrent au moins pour la moitié ou les trois quarts. C'est encore ce qu'il y a de mieux à faire pour utiliser l'huile de baleine à l'éclairage; mais alors il faudrait diminuer les prix de l'huile à brûler;

autrement c'est une fraude, puisqu'il y a une bien grande différence dans les prix respectifs des huiles de graines et des huiles de poisson. A chaque instant, nous sommes appelés comme arbitres à prononcer sur la falsification des huiles de colza et de rabette par l'huile de baleine. Un excellent moyen de reconnaître cette falsification, c'est l'emploi du chlore gazeux, ainsi que M. Fauré de Bordeaux l'a indiqué le premier [1]. En effet, pour peu qu'une huile végétale renferme de l'huile animale en mélange, elle se colore manifestement en brun par un courant de chlore gazeux, tandis que ce gaz est sans action sur elle lorsqu'elle est pure. On peut apprécier facilement, par ce moyen, ainsi que nous nous en sommes assuré bien des fois, un centième d'huile de poisson mêlée à l'huile de colza.

Bien que nous n'ayons eu à faire connaître que des expériences et des résultats négatifs, il nous semble néanmoins que ce mémoire ne sera pas sans quelque utilité, car il montre fidèlement l'état actuel de la question à l'égard de la purification des huiles de poisson ; il détruit bien des illusions, et il est de nature à aider ceux qui s'occupent de ce sujet important, en leur apprenant tout ce qui a été tenté jusqu'ici sans succès ; en les détournant, par conséquent, de consacrer du temps et de l'argent à certains essais infructueux, et en leur dévoilant toutes les difficultés qu'il y a encore à surmonter pour résoudre un problème qui intéresse à un si haut degré la plupart de nos villes maritimes.

[1] Actes de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux. — 1re année, 2e trimestre, 1839, p. 389.

# EXPÉRIENCES

# CHIMICO-JUDICIAIRES,

FAITES

Par MM. J. GIRARDIN et MORIN.

(En octobre 1840.)

Au mois d'avril 1840, un cultivateur de l'arrondissement de Neufchâtel-en-Bray succomba à une maladie que le médecin, chargé de lui donner des soins regarda comme une gastrite aiguë. Après six mois d'inhumation, l'enfant de cet homme, interrogé par des voisins sur quelques particularités de ménage, répondit que sa mère s'était débarrassée de son mari en lui administrant *une poudre blanche*, et comme il était de notoriété que l'harmonie ne régnait pas toujours entre les époux, ces paroles indiscrètes ne manquèrent pas d'éveiller l'attention de l'autorité judiciaire. Aussitôt un soupçon d'empoisonnement prit naissance ; alors l'exhumation fut ordonnée, et l'autopsie fut faite par le docteur Cisseville, de Forges, avec tout le soin que comportent les exigences de la médecine légale.

C'est dans ces circonstances que nous fumes appelés.

Les expertises chimico-judiciaires exigent de ceux qui les exécutent une attention très grande et une réserve toute particulière ; celle qui fait le sujet de ce travail devait surtout exciter spécialement notre attention, en présence des célèbres débats de la Cour d'Assises de la Corrèze. Aussi avons-nous employé tous les procédés que la science met à la disposition du chimiste, pour établir d'une manière irrécusable l'existence d'un poison minéral. Nos expériences furent d'abord dirigées vers la recherche de l'arsenic blanc ; mais le problème qui nous était proposé ne se bornait pas à ce corps, car il fallait déterminer si la mort de cet homme était le résultat d'un empoisonnement par toute autre substance métallique.

Les matières que nous avions à examiner consistaient dans le tube intestinal, le cul-de-sac de l'estomac, le cœur, les poumons, le foie, la rate, la vessie, les reins et le cerveau.

Le docteur Cisseville, guidé par les travaux de M. Orfila, enleva au cadavre la cuisse et la jambe droites, afin de nous mettre à même d'établir, en cas d'absence de l'acide arsenieux, si le poison avait été disséminé jusque dans les muscles par voie d'absorption. Il prit aussi une certaine quantité de la terre placée immédiatement au-dessous du cercueil ; cette précaution était d'autant plus nécessaire, que, dans le pays de Bray, on est généralement dans l'habitude de ne former la partie inférieure du cercueil qu'avec des tringles en bois, au lieu de planches parfaitement embouffetées ; alors, l'acide arsenieux, passant, par suite de la putréfaction, à l'état d'arsenite d'ammoniaque très soluble, pouvait avoir été entraîné par les pluies. Il recueillit encore, pour les comparer, plusieurs échantillons de la terre provenant de différents endroits du cimetière.

Les expériences que nous avons l'honneur de mettre sous les yeux de l'Académie, n'ont pour but que de démontrer la non existence de l'arsenic dans un cadavre, lorsque l'ingestion n'en a point été opérée. Nous voulons parler des viscères et des muscles.

Pour arriver à la solution de la question qui nous était proposée, nous suivîmes d'abord les préceptes établis par le savant Doyen de la Faculté de Paris. En conséquence, nous fîmes bouillir, pendant cinq à six heures, une portion de l'estomac, des reins et du tube intestinal, avec de l'eau distillée additionnée de quelques grains de potasse pure, en ayant soin d'ajouter de l'eau au fur et à mesure de son évaporation, et de maintenir constamment la liqueur dans un léger état d'alcalinité. Après ce traitement, on pressa avec expression, et, après avoir légèrement acidulé le décoctum avec de l'acide chlorhydrique, on le soumit à un courant de gaz sulfhydrique. Par ce contact, la liqueur se colora faiblement en jaune, et se troubla d'une manière sensible. Dans le but de favoriser la précipitation du corps qui en troublait la transparence, nous portâmes la liqueur à l'ébullition, et nous recueillîmes le précipité sur un filtre, qui donna passage à une liqueur limpide et jaunâtre, que nous avons mise à part pour l'examiner ultérieurement. Ce mode d'opérer étant particulièrement adapté à la recherche de l'arsenic blanc, le précipité laissé sur le filtre, et qui du reste était fort peu abondant, devait être du sulfure d'arsenic; en conséquence, il fut lavé avec de l'eau ammoniacale, qui a la propriété de dissoudre le sulfure d'arsenic, en faisant disparaître sa couleur jaune. Mais ici s'évanouit l'hypothèse, car le précipité n'était formé que de matière organique et de soufre très divisé, puisque, traité par l'acide azotique, aidé de la chaleur, nous n'avons obtenu que de l'acide sulfurique et une petite quantité de matière

organique rougeâtre, qui augmentait d'intensité par le contact des alcalis. Ce liquide, mis dans l'appareil de Marsh, avec de l'eau distillée, du zinc et de l'acide sulfurique, dont la pureté nous était connue, n'a fourni aucune trace d'arsenic métallique.

Malgré ce résultat négatif, nous ne bornâmes pas là nos recherches ; la science nous prescrivait d'additionner d'azotate de potasse pur le liquide d'où l'on avait séparé le dépôt que nous venons d'examiner, et de le faire évaporer jusqu'à siccité ; ainsi desséché, nous le projetâmes dans un creuset de porcelaine, placé au milieu des charbons incandescents, pour en opérer la déflagration. Lorsqu'elle fut terminée, on traita le résidu par l'acide sulfurique pur, pour en dégager l'acide azotique qui aurait pu échapper à l'action du feu, et l'acide hypo-azotique qui se serait formé par suite de la décomposition de l'azotate employé. Le produit de cette opération, mis dans l'appareil de Marsh, comme précédemment, n'a point donné le moindre indice qui pût faire soupçonner la plus petite trace d'arsenic.

Nous ferons observer que, pendant plus d'une demi-heure, une capsule de porcelaine a été convenablement exposée à la flamme de l'appareil, en ayant soin d'éviter tout courant d'air. Nous devons dire aussi qu'une portion du produit de la déflagration, convenablement saturé, a été aussi mise en contact avec tous les réactifs propres à déceler les arséniates, sans pouvoir obtenir le moindre caractère qui pût indiquer leur présence.

L'estomac, les intestins et les reins, épuisés par l'eau bouillante de tout ce qu'ils pouvaient fournir de soluble, furent soumis à l'action de l'acide azotique jusqu'à disparition totale de matière organique. Ce traitement fut mis en pratique dans le cas où l'acide arsénieux ou tout autre poison minéral, serait entré en combinaison avec

la matière organique, de manière à former un composé insoluble dans l'eau; alors, nous eussions retrouvé l'acide arsénieux converti en acide arsénique, et les autres poisons minéraux à l'état de sels.

Pour parvenir à vérifier l'une et l'autre de ces hypothèses, nous partageâmes le liquide qui résulta de cette réaction, en deux parties. L'une fut évaporée pour chasser l'excès d'acide, et le résidu, repris par l'eau distillée, fut mis en contact avec la potasse pure, l'ammoniaque, le sulfhydrate d'ammoniaque et le cyanoferrure de potassium; tous ces réactifs ne donnèrent qu'un résultat négatif. Dans cette réaction de l'acide azotique sur la matière organique, nous avons obtenu jusqu'à l'épaisse fumée observée par M. Orfila, en opérant de la même manière.

L'autre portion de la liqueur fut saturée par la potasse pure et évaporée à siccité. Le produit de l'évaporation fut décomposé par le feu dans un creuset de porcelaine. Le résidu de la calcination fut traité par l'acide sulfurique pour chasser l'acide hypo-azotique et l'acide azotique qui devaient encore s'y rencontrer. Dans ce produit devait se trouver un arséniate acide.

En conséquence, nous l'avons soumis à l'action du zinc, de l'acide sulfurique et de l'eau, dans l'appareil de Marsh. Après avoir enflammé le gaz qui se produisait, nous n'avons obtenu sur la capsule aucune condensation. L'un de nous tenait suspendu, au-dessus de la capsule, un entonnoir dont la douille était bouchée, et on ne remarqua aucuns points blanchâtres. L'acide azotique, promené sur toute la paroi interne de l'entonnoir, et ensuite convenablement évaporé, n'a point donné, avec l'azotate d'argent, la moindre coloration rougeâtre. Nous dirons que cette précaution est tout-à-fait inutile pour les opérateurs qui savent manier l'appareil de Marsh. Cependant, nous

avons cru devoir opérer ainsi, pour prévenir toute objection.

Quoique ces différents résultats ne laissaient aucun doute sur l'absence de l'arsenic et de tout autre poison minéral, nous crûmes devoir soumettre une autre portion de ces viscères à l'action directe de l'acide azotique. Pour exécuter ce traitement, nous fîmes bouillir l'acide de manière à les désorganiser, et l'on continua l'évaporation jusqu'à ce que toute la masse fût réduite en charbon et qu'il ne se dégageât plus d'acide azotique. Alors, on pulvérisa le charbon, et on le fit bouillir dans de l'eau distillée pendant plusieurs heures, et, lorsque la liqueur fut convenablement concentrée, on la soumit à l'appareil de Marsh. Dans ce cas, comme dans le précédent traitement, on n'obtint point d'arsenic métallique.

Pour remplir complètement notre mission, nous fîmes subir ces deux traitements au foie, au cœur, au poumon, à la vessie et au cerveau. Tous ces organes, traités séparément, n'ont fourni aucune trace d'arsenic; mais, dans la crainte que chacun d'eux n'en renfermât que des parcelles inaccessibles aux agents chimiques, nous avons réuni une certaine quantité de tous ces organes, pour les traiter ensemble comme précédemment, et les derniers résultats vinrent encore corroborer ceux obtenus.

L'absence de l'arsenic dans tous les viscères pouvant faire supposer que ce poison avait été absorbé par les muscles, nous détachâmes avec soin de l'os de la cuisse la chair musculaire qui l'environnait. Cette précaution avait pour but de nous prémunir contre l'objection qu'on aurait pu nous faire que l'arsenic que nous aurions obtenu appartiendrait à l'os, au lieu d'être fourni par le muscle. Ici, comme dans les expériences précédentes, il y a eu absence d'arsenic, même en variant le traitement chimique. Nous ferons observer que, toutes les fois qu'il

est apparu de la graisse à la surface du liquide, nous avons eu soin de la séparer avant de carboniser la matière.

*Examen de la terre prise immédiatement au-dessous du cercueil.*

La putréfaction du cadavre étant très avancée, il aurait pu se faire que l'ammoniaque qui en est un produit, se fût combinée avec l'acide arsénieux pour former de l'arsénite d'ammoniaque. Alors, ce composé excessivement soluble aurait indubitablement été entraîné par les eaux pluviales, et devait se rencontrer dans cette terre. Nous en avons donc fait bouillir une certaine quantité dans de l'eau pendant plusieurs heures. La liqueur concentrée, placée dans l'appareil de Marsh, n'a point donné de taches arsenicales. Ce résultat négatif devait-il nous faire conclure à l'absence de l'arsenic dans la terre? Non sans doute ; car, le terrain contenant une certaine quantité de carbonate de chaux, il aurait pu arriver que l'arsénite d'ammoniaque fût transformé en arsénite de chaux insoluble. Dans ce cas, nous fîmes réagir de l'acide sulfurique pur sur de la terre épuisée par l'eau, et, après plusieurs jours de contact, nous fîmes bouillir la masse avec de l'eau, en ayant soin d'en ajouter de nouvelle pour remplacer celle perdue par l'évaporation. Après quatre heures d'ébullition, on versa la masse dans un entonnoir dont la douille était garnie de verre pilé, et peu à peu il s'écoula un liquide brunâtre et limpide qu'on soumit à l'appareil de Marsh. Après trente-cinq minutes d'exposition d'une capsule à la flamme que fournissait l'appareil, on n'obtint pas la plus petite trace d'arsenic. Nous croyons devoir noter ici que la terre qui a fait l'objet de cet examen ne renfermait aucunes particules osseuses.

*Examen de la terre prise immédiatement au-dessus du cercueil et de celle prise à la surface de la tombe.*

Ces deux espèces de terre, traitées séparément, et comme il vient d'être dit, n'ont pas fourni le moindre indice d'arsenic.

*Conclusion.*

Il résulte de ce travail qu'aucun des viscères ainsi que des muscles provenant du cadavre du nommé C**, ne renfermait point d'arsenic, ni aucune autre substance métallique vénéneuse.

*Nota :* Les conclusions de ce travail ont engagé M. le procureur général à ordonner la mise en liberté de la femme C**, détenue depuis un mois au secret. L'instruction dirigée contre elle par les magistrats de Neufchâtel, n'avait d'ailleurs fourni aucune preuve de culpabilité.

# EXPÉRIENCES

RELATIVES

# A L'EXISTENCE DE L'ARSENIC

## DANS LES MUSCLES HUMAINS A L'ÉTAT NORMAL,

Par M. MORIN,

Professeur à l'École préparatoire de medecine et de pharmacie de Rouen.

---

L'Académie aura peut-être conservé le souvenir que, lorsque nous lui communiquâmes, M. Girardin et moi, nos expériences chimico-légales sur le prétendu empoisonnement d'un cultivateur des environs de Forges-les-Eaux, je lui annonçai que j'avais entrepris des recherches relatives à l'existence présumée de l'arsenic dans les muscles humains à l'état normal.

Aujourd'hui, Messieurs, je viens mettre sous vos yeux les résultats que j'ai obtenus. J'ai pensé qu'il était important de rechercher si, comme on l'avait avancé, l'arsenic se développait dans les muscles humains par suite de la putréfaction.

Pour corroborer ou infirmer cette opinion, nous avons coupé en petits morceaux trois kilogrammes de muscles humains, que nous introduisîmes dans un bocal avec de

l'eau distillée, puis nous abandonnâmes le tout au contact de l'air.

Après six mois de réaction, la fibre musculaire était réduite en une matière pultacée d'une odeur infecte. On l'exprima à travers un linge serré, et on fit bouillir le résidu de l'expression avec de l'eau distillée pendant huit heures, en ayant soin de renouveler le liquide au fur et à mesure de son évaporation. Après ce temps, on exprima de nouveau, et on mit à part le résidu de l'expression, pour l'examiner ultérieurement.

Après avoir réuni les liqueurs, on les concentra par l'évaporation; réduites aux trois quarts de leur volume, elles ne prirent point, par le refroidissement, l'aspect gélatineux, ce qui prouve évidemment que la putréfaction avait parcouru toutes ses phases.

On partagea ce liquide en trois parties : l'une, délayée dans l'eau et additionnée de quelques gouttes d'acide chlorhydrique, fut soumise à un courant de gaz sulfhydrique qui ne détermina de précipité qu'après plusieurs jours de repos. Ce précipité n'avait nullement l'aspect du sulfure d'arsenic; mais, pour lever toute espèce de doute sur l'existence de ce corps, nous détruisîmes la matière organique à l'aide de l'acide azotique, par une ébullition long-temps prolongée. Par ce moyen, le sulfure d'arsenic devait se trouver transformé en acide sulfurique et en acide arsenique; on chauffa de manière à dégager tout l'acide azotique, et on soumit le résidu à l'action du zinc pur, de l'acide sulfurique et de l'eau, dans l'appareil de Marsh. Par ce moyen, si puissant pour déceler les plus petites traces d'arsenic, nous n'avons obtenu qu'un résultat entièrement négatif.

Voulant mettre notre expérience à l'abri de l'objection qu'on aurait pu nous faire, que l'arsenic contracte avec les matières organiques une telle adhérence, qu'il ne peut

en être complètement séparé par le concours de l'acide sulfhydrique, nous prîmes, en conséquence, une petite quantité de la deuxième partie du liquide, que nous soumîmes directement à l'appareil de Marsh. Nous crûmes devoir procéder d'abord sur une petite quantité, dans la prévision que ce liquide, sous l'influence de l'hydrogène, fournirait beaucoup d'écume, laquelle s'opposerait au succès de l'opération. En effet, l'effervescence écumeuse qui se produisit, s'opposa à la marche de l'opération, et elle ne put être vaincue par l'addition de l'huile.

Pour surmonter cette difficulté, nous pensâmes que l'alcool pourrait coaguler la matière qui, en présence de l'hydrogène, produisait l'écume; en conséquence, nous versâmes de l'alcool qui ne donna point de flocons, mais il troubla la liqueur. On filtra, et le liquide ne passa que très difficilement à travers le filtre; on chassa l'alcool par l'évaporation, et on remarqua quelques flocons qui nageaient dans le liquide; on les recueillit et on les réunit à la matière retenue par le filtre.

Le liquide d'où l'on avait séparé l'alcool, fut alors introduit dans l'appareil de Marsh. Par suite de cette réaction, il se produisit encore de l'écume. Mais, cependant, le gaz se dégagea de manière à pouvoir être brûlé à sa sortie du tube. Les produits de la combustion ne laissèrent pas apparaître la moindre tache arsenicale. Ce résultat négatif met hors de doute que l'arsenic ne se développe point par la putréfaction des muscles humains; car si ce corps se développait sous une pareille influence, il devrait se trouver dans le liquide indubitablement à l'état d'arsenite d'ammoniaque, lors même qu'il fût possible d'admettre qu'il existe dans les muscles à l'état métallique, combiné à la manière du phosphore dans certaines matières animales.

*Troisième partie du liquide.*

Cette partie de la liqueur fut additionnée d'azotate de potasse pur, et réduite à siccité, comme l'a indiqué M. Orfila; puis on projeta par parties ce mélange dans un creuset de porcelaine, rouge de feu, pour décomposer la matière organique et convertir l'arsenic en arseniate de potasse.

Le résidu de la déflagration était alcalin ; alors on le satura par l'acide azotique, et on le décomposa par l'acide sulfurique, qui en dégagea, par l'ébullition, toutes les vapeurs nitriques. En cet état, on soumit la matière saline à l'appareil de Marsh, et il ne se produisit pas la moindre tache arsenicale.

Enfin, il nous restait, pour terminer notre travail, des expériences à faire ; c'était, 1° de carboniser par l'acide azotique la matière fibreuse qui avait subi le traitement par l'eau. Le charbon obtenu fut mis à bouillir dans l'eau distillée, qu'on renouvela plusieurs fois. Le liquide qui en résultà fut mis dans l'appareil de Marsh, et, par ce traitement, il ne se produisit pas le moindre indice d'arsenic.

2° Nous fîmes bouillir la matière fibreuse avec une dissolution de potasse à l'alcool, jusqu'à complète disparition, et nous saturâmes ensuite la liqueur avec de l'acide azotique pur. En évaporant, on obtint un résidu qu'on projeta par partie dans un creuset de porcelaine placé au milieu des charbons incandescents, pour en opérer la décomposition. Lorsque la masse fut d'un blanc grisâtre et qu'elle ne donna plus le moindre signe de déflagration, on la versa sur un marbre où elle se solidifia. Alors on la réduisit en poudre, et on la traita par l'acide sulfurique pur, qui en dégagea des vapeurs jaunes orangées-rougeâtres ; on fit chauffer jusqu'à cessation de toutes va-

peurs. En cet état, on soumit la liqueur à l'action du zinc, de l'acide sulfurique et de l'eau, dans l'appareil de Marsh, sans pouvoir obtenir ni taches de crasse, ni taches arsenicales. Nous devons faire observer que nous avons laissé fonctionner l'appareil pendant trente-cinq minutes, ayant soin de changer de capsule, lorsqu'elle s'échauffait.

*Conclusion.*

Il résulte de ce travail que l'arsenic n'existe point dans les muscles humains à l'état normal, et que, lorsqu'on l'y rencontre, il ne s'y trouve que par suite de l'ingestion, soit par une main coupable, soit par suite d'une médication.

# RAPPORT

# SUR LES EXPÉRIENCES

FAITES

Par M. le Docteur LECOUPEUR,

D'APRÈS LE PROCÉDÉ DE M. GANNAL,

Au nom d'une Commission composée de MM. J. GIRARDIN, AVENEL et HELLIS, *rapporteur*.

(Novembre 1840.)

L'homme, après avoir épuisé toutes les ressources de l'art pour éloigner le moment inévitable de la mort, cherche encore à prolonger l'existence matérielle de cette enveloppe inanimée, qui conserve des traits chéris ou rappelle d'illustres souvenirs.

Des nations entières se sont plu à vivre au milieu de leurs ancêtres précieusement conservés, et logés dans de magnifiques sépultures.

Maintenant, l'aspect d'un cadavre révolte nos sens délicats, et ne nous fait plus éprouver que l'horreur de la mort, au lieu de cette douleur tranquille et pleine de charmes que nous éprouvons à la vue d'un beau portrait.

Presque toutes les nations anciennes, qui nous ont

transmis leur histoire, avaient pour usage d'embaumer leurs morts. La religion, long-temps liée à la politique et à l'hygiène, avait, chez plusieurs, fait un devoir sacré de conserver l'enveloppe que l'ame avait habitée, et qu'elle devait retrouver un jour. Les méthodes mises en usage pour arriver à ce but ont varié comme les temps, les lieux et les circonstances.

Les Éthiopiens, habitants d'une contrée qui fournissait plus de gomme que le reste du globe, avaient imaginé d'enfermer les corps dans une masse fondue de cette matière transparente, et de les conserver ainsi visibles au milieu de cette substance solidifiée.

On croit que les anciens Perses enveloppaient leurs corps dans de la cire, et que les Scythes les cousaient dans des sacs de peau.

Mais, de toutes les nations, aucune n'a porté plus loin que les Égyptiens l'art de conserver les corps inaltérables.

Les Grecs et les Romains, imitateurs grossiers de leurs méthodes, ont embaumé pendant des siècles; mais tous les peuples, devanciers, contemporains, ou successeurs des Égyptiens, ont été loin de les égaler dans un art qui paraît avoir tenu à un système général de solidité, qui forme le caractère de tous les travaux de cette grande nation.

La méthode que les Égyptiens employaient pour embaumer n'est point parvenue en entier jusqu'à nous; ce qui nous a été révélé par les écrits d'Hérodote, ce qu'on a pu vérifier en examinant les momies conservées en si grand nombre, ne soulève que bien incomplètement le voile qui couvre cette mystérieuse opération.

On conçoit qu'il devait y avoir divers procédés, suivant les différentes classes. En effet, on en comptait trois.

Le premier consistait à vider, avec un fer oblique, la

cervelle par les narines, l'orbite ou l'occiput. Des drogues, introduites, aidaient à cette opération. Les viscères étaient enlevés par une incision faite au flanc droit, nétoyés et passés dans du vin de palmier, et mêlés avec des aromates broyés. Le ventre était rempli de myrrhe, de canelle, et d'autres parfums, excepté l'encens. Le corps recousu, on le salait en le couvrant de natrum pendant soixante-dix jours; après quoi il était enveloppé avec des bandes de toile de lin, coupées et enduites de gomme. Les corps étaient ensuite placés dans des étuis plus ou moins ornés, et scellés. C'est ainsi qu'il nous en est parvenu un grand nombre. Ce procédé, fort dispendieux, ne convenait qu'à la classe la plus riche.

Dans le second cas, aucune incision n'était pratiquée. On remplissait le corps d'une liqueur onctueuse tirée du cèdre, introduite par l'anus, que l'on bouchait avec soin; ensuite on salait pendant soixante-dix jours; après quoi on tirait du ventre la liqueur du cèdre qui entraînait avec elle les entrailles consommées et dissoutes, de sorte qu'il ne restait plus que la peau et les os [1].

Le troisième procédé, plus simple encore que les deux autres, était une modification du dernier, et n'était en usage que pour le peuple.

[1] Cette liqueur de cèdre ou *cedrium*, n'est autre chose que de l'acide pyroligneux brut, ainsi qu'il est facile de le voir par la description, donnée par Pline, du procédé qui servait à l'obtenir. Voici ce que dit Pline à ce sujet (liv. XVI, chap. XI): « Le téda (espèce de pin sauvage) fournit à l'Europe la poix liquide avec laquelle on enduit les navires, et qu'on emploie encore à beaucoup d'autres usages. On l'obtient en coupant l'arbre en petites pièces, que l'on fait suer dans des fours entourés de feu à l'extérieur. Le premier liquide qui s'échappe, coule, comme de l'eau, dans un canal disposé pour le recevoir. Ce liquide se nomme, en Syrie, *cedrium*; et telle est son efficacité, qu'en Égypte, il sert à embaumer les cadavres. » (J. Girardin. — *Leçons de Chimie élémentaire*, 2e édition, p. 737.)

Les savants qui, au commencement du siècle, ont eu pour mission d'explorer les antiquités de l'Égypte, ont été à même de vérifier ce que cette description avait d'exact. Toutes les difficultés n'ont pas été levées sans doute, mais plusieurs points ont été éclairés d'un nouveau jour. M. Rouyer, l'un des membres de la commission, a publié, sur ce point, un mémoire des plus curieux, d'après ce qu'il avait observé sur un grand nombre de momies, que l'on pouvait diviser en deux classes, celles qui avaient des incisions, et celles qui n'en avaient point.

Parmi les premières, les unes ont été desséchées par l'intermédiaire de substances balsamiques et astringentes. Elles se trouvaient remplies, tantôt de vin aromatique, tantôt d'asphalte et de bitume pur. C'est là le véritable embaumement.

J'ai vu une de ces momies apportées à Paris par M. de Champollion. Elle était ornée avec le plus grand soin de dorures et de peintures. La peau était noire, sèche, flexible comme du cuir tanné. C'était une jeune femme de petite taille, et, malgré le retrait des chairs et le changement de couleur, je pense que les traits n'auraient pas été méconnaissables. Les momies purement salées n'ayant point d'incision, mais dont les intestins ont été enlevés par l'ouverture de l'anus, sont bien loin d'offrir la parfaite conservation des premières. Elles sont de tous points méconnaissables. La surface et toutes les cavités sont pénétrées de bitume, qui a tellement pénétré la peau, les muscles et les os, que le tout ne forme qu'une seule et même masse. Il est à croire que ceux-là ont été pénétrés d'une injection très chaude, ou plongés dans une solution bouillante de cette substance. Ces momies sont toutes enveloppées, avec un art sans pareil, de bandelettes dont le nombre et l'épaisseur supplée à l'amincissement des parties. Cette toile, pour l'ordinaire, d'un tissu très fin,

est de lin et de couleur jaune, à cause du bitume dont elle est pénétrée. J'en ai eu pendant long-temps plusieurs lambeaux à ma disposition.

Je ne citerai point ce qu'on a recueilli sur cette matière chez les peuples qui avaient des usages analogues à ceux des Égyptiens ; je mentionnerai seulement que, dans les climats secs, sablonneux, exposés à une forte chaleur, on voit des corps se dessécher et se conserver sans putréfaction, sans aucun autre procédé.

En Égypte, des cadavres enveloppés de nattes, posés sur un lit de charbon, et recouverts de quelques pieds de sable, ont été naturellement conservés jusqu'à nous.

Au Mexique, M. Humboldt a trouvé des champs de bataille encore jonchés de cadavres espagnols et péruviens, conservés depuis long-temps sur un sol privé d'humidité, dans une atmosphère brûlante, où les insectes même ne peuvent exister. C'est ainsi que certains terrains, comme celui du caveau de Toulouse, offrent l'exemple d'une conservation indéfinie sans les secours de l'art.

Des temps anciens aux temps modernes, la lacune est grande. Les usages adoptés par les Européens ont bien fait négliger l'art d'embaumer ; ce n'est que dans des circonstances exceptionnelles qu'on y avait recours. Cet usage fut, pendant long-temps, réservé pour les éminents personnages de l'église ou de l'État, et les moyens usités qui ne nous ont point été fidèlement transmis, n'étaient qu'une imitation plus ou moins parfaite de ce qui avait été pratiqué dans un temps plus reculé. Un anatomiste du XVII^e siècle, Louis de Bile, avait imaginé un moyen de conserver les cadavres. Il garda son secret, mais l'odeur balsamique qu'ils exhalaient ne permettait point de douter de la nature des substances qu'il mettait en usage.

Clauderus, postérieur à Louis de Bile, se servait de muriate de potasse et d'ammoniaque. Après une longue

macération dans cette liqueur, il plongeait les corps dans un baril d'alun, et, les desséchant à l'étuve, il obtenait ainsi une conservation durable.

Mais celui qui, dans les temps modernes, a obtenu les résultats les plus étonnants, est le célèbre Ruisch, anatomiste hollandais. Il possédait un cabinet où des corps, en grand nombre, étaient conservés, sans dessèchement apparent, sans rides, avec le teint fleuri, les membres souples et toutes les apparences de la vie. Lorsqu'en 1698, Pierre-le-Grand fut en Hollande pour la première fois, il visita Ruisch, et fut aussi étonné qu'enchanté de ses merveilleuses préparations. Il baisa avec tendresse le corps d'un jeune enfant qui lui semblait sourire, tant il avait conservé de grâces et de fraîcheur. Ne pouvant s'arracher à ce lieu, il prit l'habitude de partager le dîner du modeste médecin, pour voir ses œuvres à loisir et mieux jouir de ses entretiens. Il en garda si bien le souvenir, qu'à son second voyage, dix-neuf ans après, il acheta le cabinet entier, qui n'avait rien perdu de son éclat, et il le fit transporter à Saint-Pétersbourg, où il doit être encore.

Ruisch, qui a tant publié sur l'anatomie, a gardé le secret sur ses merveilleux embaumements, qu'il regardait, sans doute, comme un délassement trop peu digne de figurer avec ses autres travaux.

Si nous voulons avoir des notions exactes sur ce qui se passait en France au commencement du siècle dernier, il nous faut avoir recours aux procès-verbaux qui concernent l'embaumement des personnes royales. Je citerai, à cette occasion, celui de madame la dauphine, fait par Dionis, et cité par Penicher, dans son *Traité* sur cette matière, comme un modèle en ce genre.

Il consistait à vider complètement le crâne, le ventre et la poitrine des viscères qu'ils contiennent. Ces viscères

étaient placés dans un petit baril de plomb, couche par couche, et mêlés avec une grande quantité de poudre aromatique, qui était un mélange de laurier, myrthe, romarin, sauge, baume, aunée, absinthe, marjolaine, hysope, thim, serpolet, basilic, angélique, iris, ambre, calamus aromaticus, roses, camomille, mélilot, lavande, écorce de citrons, d'oranges, de semences d'anis, fenouil, coriandre, cumin ; à toutes ces plantes, mises en poudre, on ajoutait quelques livres de tan et de sel ; il n'en fallait pas moins de trente livres de pesanteur.

Le cœur, mis à part, était placé dans l'esprit de vin jusqu'à ce qu'on pût s'en occuper en particulier. Ce baril, contenant les viscères bien remplis de poudre aromatique, était soudé exactement.

Le cœur, rempli de poudre balsamique plus fine que celle du baril, était ficelé, entouré d'une toile cirée, et déposé dans une boîte remplie de la même poudre, et soudée exactement. Cette seconde poudre, dont il fallait environ dix livres, était composée de douze drogues odorantes, telles que la myrrhe, l'aloës, l'oliban, le benjoin, le styrax calamite, le girofle, la noix muscade, la canelle, le poivre blanc, le soufre, l'alun et le sel de salpêtre.

Quant au corps, on lavait les cavités exactement vides avec l'esprit de vin. On remplissait le crâne de poudre mêlée à l'étoupe ; entre l'os et la peau, on introduisait une couche de la poudre fine. Les cavités, comme le nez, la bouche, les oreilles, étaient remplies d'étoupes et de poudre fine. Toute la surface du corps était enduite d'un liniment et saupoudré de poudre balsamique. Alors on enveloppait la tête d'une coiffe attachée sous le menton avec des rubans. Le liniment, dont on enduisait toute la surface extérieure, se composait de térébenthine, d'huile de laurier, styrax liquide, de baume de copahu ; on en consommait environ trois livres.

La poitrine et le ventre, qui ne formaient plus qu'une vaste cavité, étaient garnis, comme l'intérieur du crâne, d'étoupes et de poudre aromatique. Des incisions pratiquées le long des membres permettaient d'en introduire, et le corps, enduit de liniment et saupoudré de nouveau, était enveloppé dans une toile cirée, ficelé et empaqueté absolument comme un ballot qu'on voudrait envoyer au messager.

Le corps, ainsi préparé, était déposé dans un cercueil de plomb, et soudé immédiatement. J'ignore le degré de durée que l'on pouvait obtenir ainsi, mais on peut se rappeler l'étonnante conservation d'Henri IV, lors de la violation des sépultures de Saint-Denis; il n'avait point été embaumé autrement.

Si, de cette époque, nous descendons jusqu'au temps de l'empire, nous verrons que le mode de faire avait éprouvé quelques modifications.

La patrie reconnaissante, qui avait, dès cette époque, consacré un temple à la mémoire de ses grands hommes, n'avait point oublié les sénateurs de l'empire. Jusqu'en mai 1814, ils furent religieusement déposés dans les caveaux du Panthéon, après avoir été officiellement embaumés. Voici le procédé que suivait M. Boudet, qui avait obtenu la fourniture des grands hommes sous l'empire.

Les capacités, comme dans le procédé de Dionis, étaient dégagées des viscères, qu'on lavait à l'eau d'abord, puis avec du vinaigre camphré, et en troisième lieu avec de l'eau-de-vie camphrée. Ces parties, ainsi préparées, étaient roulées dans une poudre composée de tan, de sel décrépité, de kina, canelle et autres substances aromatiques et astringentes, du bitume de Judée, du benjoin; le tout mêlé ensemble réduit en poudre fine et arrosé d'huiles essentielles. Le tan formait la moitié du poids, le sel un quart. Les viscères, ainsi préparés, étaient

remis en place. On pratiquait ensuite de profondes incisions dans les chairs, lavées et exprimées avec soin. Aux lotions simples succédaient celles de vinaigre et d'alcool camphré; puis, avec un pinceau, on appliquait, sur toutes les incisions, une dissolution alcoolique de sublimé; ce qui dégageait beaucoup de chaleur, blanchissait les muscles et rendait les surfaces parfaitement sèches. Cela fait, on appliquait sur toutes les incisions une couche de vernis fait avec le baume du Pérou, de copahu, le styrax liquide, les huiles de muscade, de lavande et de thym.

Les diverses parties du corps étaient enveloppées de bandages saupoudrés et enduits de vernis pur; le tout était déposé dans un cercueil rempli lui-même des poudres indiquées.

J'ignore si ce procédé est parvenu à assurer à la dépouille mortelle de ces grands hommes une durée plus longue que leur illustration, mais je n'y trouve point la première des conditions exigées pour la conservation, celle de dessécher complètement le corps, en le privant d'humidité.

Il nous faut arriver à M. Chaussier pour connaître un moyen plus sûr pour dessécher les tissus et les préserver des insectes. C'est le sublimé corrosif.

Ce savant fit connaître que ce sel avait la propriété de conserver les substances animales plongées dans la dissolution aqueuse. Les pièces préparées par ce procédé sont rigides, dures, grisâtres, et préservées à la fois de la putréfaction et de l'approche des insectes.

Nous ne pouvons ravir à M. Chaussier le mérite de cette découverte, quoique le sublimé ait été dans ce but employé bien avant lui. Ainsi, il existe en Sicile, près de Palerme, un caveau dépendant d'un couvent de Capucins, qui a renom de conserver, après six mois de séjour, les

corps exempts de toute altération. On les revêt de leur habit, on les place dans de longues galeries, où sont, depuis un temps immémorial, moines, nobles, gens de robe et d'épée. Si le sol est propice à cette conservation, il faut y faire aussi entrer pour quelque chose le sublimé dont on prend soin de les injecter, ainsi qu'un moine l'avoua naïvement, en 1833, à M. d'Haussez, sans penser que cela dût le moins du monde diminuer la vertu du souterrain dont il exaltait les merveilles.

C'est au perchlorure de mercure qu'on doit un procédé de conservation bien supérieur à celui des anciens, plus simple, moins dispendieux et d'une plus facile exécution.

C'est ainsi que M. Richard parvint à conserver un jeune homme de trente ans, que ses parents désiraient garder sans permettre qu'il fût ouvert, ce qui augmentait de beaucoup les difficultés. Il fut placé dans une cage de verre ; au bout d'un an, il ne donnait aucun signe d'altération : la peau était d'un gris plombé, les traits de la face étaient déformés par l'amincissement des joues et des lèvres.

C'est à l'aide de cette même substance que M. Larrey conserva le corps du colonel Morland, tué en Allemagne. La conservation était tellement parfaite, que, plusieurs années après, M. Larrey conservait, dans son cabinet, à Paris, le corps de ce brave militaire, son ami, placé dans une armoire vitrée ; il était parfaitement reconnaissable, bien que la peau eût bruni, et fût devenue comme tannée.

Je n'entrerai point dans de plus longs détails, relativement à la vertu du sublimé ; je remémorerai seulement le succès qu'obtint, par ce moyen, M. Boudet, pharmacien, dans la conservation d'une jeune fille de dix ans, tellement bien préparée, qu'elle causait une illusion extraordinaire.

Cette opération avait demandé trois mois pour arriver à la perfection.

J'ai cru utile d'exposer succinctement les divers procédés usités jusqu'à ce jour, pour mieux faire ressortir en quoi diffère celui dont je dois vous entretenir plus particulièrement. Nous pourrons remarquer que, parmi ceux qui nous sont connus, plusieurs laissent beaucoup à désirer, tant pour la facilité de l'exécution que sous le rapport des substances employées.

Les corps tristement mutilés dans les embaumements modernes, étaient loin d'approcher de la perfection des anciens qui, favorisés par un ciel plus propice, par l'abondance de substances propres à s'opposer à la corruption, ont encore déployé, dans l'exécution de leurs procédés, un art qui n'a point été égalé. Chez eux, le respect voué aux morts interdisait les dissections dont les modernes ne se font point faute. Beaucoup de momies, des mieux conservées, ne présentent aucune lésion extérieure appréciable, et celles qui en offrent sont si peu considérables, que nous serions fort embarrassés d'arriver aux mêmes résultats avec aussi peu de facilité. Chez les Égyptiens, la grandeur des incisions était fixée par la loi ; une seule, de trois pouces environ, était pratiquée au flanc droit ; des hommes spéciaux avaient, seuls, qualité pour la faire, et à peine était-elle terminée, qu'on les injuriait, on les chargeait de malédictions, parfois même on les chassait à coups de pierre, absolument comme s'ils venaient de commettre un meurtre.

La conservation des corps sans mutilation, pendant un temps indéfini, est ce que l'on doit regarder comme la perfection, et quand, par un procédé quelconque, les modernes auront obtenu ce résultat, ils me paraîtront pouvoir marcher de pair avec les peuples le plus renommés de l'antiquité.

corps exempts de toute altération. On les revêt de leur habit, on les place dans de longues galeries, où sont, depuis un temps immémorial, moines, nobles, gens de robe et d'épée. Si le sol est propice à cette conservation, il faut y faire aussi entrer pour quelque chose le sublimé dont on prend soin de les injecter, ainsi qu'un moine l'avoua naïvement, en 1833, à M. d'Haussez, sans penser que cela dût le moins du monde diminuer la vertu du souterrain dont il exaltait les merveilles.

C'est au perchlorure de mercure qu'on doit un procédé de conservation bien supérieur à celui des anciens, plus simple, moins dispendieux et d'une plus facile exécution.

C'est ainsi que M. Richard parvint à conserver un jeune homme de trente ans, que ses parents désiraient garder sans permettre qu'il fût ouvert, ce qui augmentait de beaucoup les difficultés. Il fut placé dans une cage de verre ; au bout d'un an, il ne donnait aucun signe d'altération : la peau était d'un gris plombé, les traits de la face étaient déformés par l'amincissement des joues et des lèvres.

C'est à l'aide de cette même substance que M. Larrey conserva le corps du colonel Morland, tué en Allemagne. La conservation était tellement parfaite, que, plusieurs années après, M. Larrey conservait, dans son cabinet, à Paris, le corps de ce brave militaire, son ami, placé dans une armoire vitrée ; il était parfaitement reconnaissable, bien que la peau eût bruni, et fût devenue comme tannée.

Je n'entrerai point dans de plus longs détails, relativement à la vertu du sublimé ; je remémorerai seulement le succès qu'obtint, par ce moyen, M. Boudet, pharmacien, dans la conservation d'une jeune fille de dix ans, tellement bien préparée, qu'elle causait une illusion extraordinaire.

Cette opération avait demandé trois mois pour arriver à la perfection.

J'ai cru utile d'exposer succinctement les divers procédés usités jusqu'à ce jour, pour mieux faire ressortir en quoi diffère celui dont je dois vous entretenir plus particulièrement. Nous pourrons remarquer que, parmi ceux qui nous sont connus, plusieurs laissent beaucoup à désirer, tant pour la facilité de l'exécution que sous le rapport des substances employées.

Les corps tristement mutilés dans les embaumements modernes, étaient loin d'approcher de la perfection des anciens qui, favorisés par un ciel plus propice, par l'abondance de substances propres à s'opposer à la corruption, ont encore déployé, dans l'exécution de leurs procédés, un art qui n'a point été égalé. Chez eux, le respect voué aux morts interdisait les dissections dont les modernes ne se font point faute. Beaucoup de momies, des mieux conservées, ne présentent aucune lésion extérieure appréciable, et celles qui en offrent sont si peu considérables, que nous serions fort embarrassés d'arriver aux mêmes résultats avec aussi peu de facilité. Chez les Égyptiens, la grandeur des incisions était fixée par la loi ; une seule, de trois pouces environ, était pratiquée au flanc droit ; des hommes spéciaux avaient, seuls, qualité pour la faire, et à peine était-elle terminée, qu'on les injuriait, on les chargeait de malédictions, parfois même on les chassait à coups de pierre, absolument comme s'ils venaient de commettre un meurtre.

La conservation des corps sans mutilation, pendant un temps indéfini, est ce que l'on doit regarder comme la perfection, et quand, par un procédé quelconque, les modernes auront obtenu ce résultat, ils me paraîtront pouvoir marcher de pair avec les peuples le plus renommés de l'antiquité.

l'oreille droite. Les yeux avaient été complètement dévorés par les vers. Le reste du corps semblait intact, et le ventre en bon état. Du 21 au 25 juillet, une odeur fétide se manifesta, et une large tache de putréfaction se montra sur la poitrine. Bientôt des phlictènes survinrent ; l'épiderme se détachait par lambeaux, et la putréfaction s'empara de la plus grande partie de la poitrine. Les téguments de la tête et d'une partie de la face s'étaient desséchés et tendaient à ce momifier.

L'autopsie fut faite le vingt-huitième jour.

Le cerveau, un peu ramolli à sa surface, était à cela près bien conservé ; les poumons étaient aussi un peu ramollis, mais ne donnaient aucune fétidité. Tous les organes contenus dans le ventre, le foie, la rate, les intestins, étaient dans un état remarquable de conservation. Les artères étaient vides et le sang contenu dans les veines était noir, concret, coagulé, ayant l'apparence de suie.

Une de ces veines, remise à M. Preisser, était dure comme une pierre, et ne pouvait être entamée avec le couteau ; la substance qu'elle contenait, par lui analysée et soumise à divers réactifs, fut trouvée ne contenir qu'une bien petite quantité d'alumine, sous forme de sous-sulfate insoluble ; d'où il paraît démontré que le sulfate d'alumine, injecté en grande quantité, filtre à travers les membranes et se disperse dans les autres parties du corps. Je reviens à notre sujet.

Je dois dire que cette injection, faite avec le sulfate d'alumine, n'avait pour but que de démontrer qu'au moyen de cette substance seule on peut conserver les corps assez long-temps pour se livrer en tout temps aux dissections. On était au mois de juillet, et l'état de l'atmosphère a dû agir sur la décomposition. En hiver, les signes de la putréfaction eussent sans doute été plus tardifs.

Lorsqu'on songe aux difficultés qu'éprouvent les dissections dans les amphithéâtres des grandes facultés, et à l'état déjà avancé où les corps sont livrés au scalpel, on conçoit le parti qu'on peut tirer de ce moyen pour disséquer avec plus de commodité et de sécurité. Sous ce rapport, ce procédé nous a paru de nature à rendre à la science des services incontestables.

La deuxième expérience avait pour but la conservation indéfinie, la momification, car le nom d'embaumement ne nous paraît convenir à un procédé où l'on n'emploie ni baume, ni parfums.

L'exécution ne diffère en rien de la précédente. Trois pintes et demie d'un liquide envoyé par M. Gannal ont été injectés dans l'une des carotides.

Le sujet était un enfant de quatorze ans, mort des suites d'une fièvre péléchiale, compliquée d'une infiltration générale assez prononcée. Elle était surtout sensible au ventre qui contenait un peu de sérosité. Les extrémités intérieures étaient œdématisés, et le scrotum présentait le volume d'un œuf de poule.

L'injection pratiquée, des incisions profondes ont été faites à la plante des pieds, et le corps suspendu dans un filet, fut abandonné à l'air libre.

Une grande quantité de sérosité s'écoula par ces incisions pendant près de six semaines, et le corps perdit beaucoup de son poids et de son volume. Les yeux disparurent par l'affaissement des membranes, et l'absorption de tout ce qui était aqueux. La surface du corps noircit, la peau du crâne se dessécha, et celle de la face s'est appliquée sur les joues. Le reste du corps s'est amoindri dans la même proportion; le ventre seul n'a point offert d'affaissement en rapport avec ce retrait général. Enfin, le 5 novembre, quatre-vingt-dix-neuf jours après l'injection, votre Commission, réunie en présence de M. Lecou-

peur, a constaté que le corps, dans l'état qui vient d'être décrit, n'avait point été attaqué par les insectes, qu'il n'exhalait aucune odeur fétide, que plusieurs parties des extrémités, et là où la couche des muscles était superficielle, comme au dos et autour des articulations, la peau était sèche, raccornie, indurée comme dans la gangrène sèche, état morbide qui diffère essentiellement de la momification ; que les articulations étaient mobiles, et que les chairs des membres avaient conservé quelque souplesse. Le ventre paraissait en moins bon état. Les téguments présentaient des ramollissements en quelques points ; l'épiderme s'en détachait spontanément, et une vésicule s'élevait sur l'ombilic. Au bout d'un an, le corps n'avait point offert d'altération nouvelle ; il s'était desséché de plus en plus, et n'exhalait aucune odeur fétide.

Si nous n'avons eu d'autre tâche que de constater que, par le procédé de M. Gannal, on peut écarter les insectes d'un corps privé de vie, et en éloigner la putréfaction, nous devons dire que ce résultat a été obtenu ; mais là doivent se borner nos assertions.

Nous savons que deux conditions sont indispensables pour conserver indéfiniment les corps, écarter les insectes et enlever l'humidité. La première a été remplie, mais en est-il de même de la seconde ? Pendant plus de deux mois, les incisions faites aux pieds ont donné issue à une grande quantité de liquide ; que fût-il advenu si ces incisions n'eussent point été pratiquées, et si ce corps eût été immédiatement déposé dans une bière et confié à la terre ?

Le sujet sur lequel a opéré M. Lecoupeur n'offrait pas, il est vrai, la faveur de ceux qui meurent instantanément, ou qui périssent par l'effet d'une violence extérieure. Mais je ne pense pas qu'on soit libre de choisir le sujet d'expérimentation. Il était notablement infiltré ;

mais combien se présenteront sous des conditions plus défavorables? Ainsi les femmes qui succombent à des péritonites puerpérales, les individus qui périssent avec des gangrènes étendues, ceux qui meurent énormément infiltrés, comme dans l'anasarque et certaines affections du cœur; je suppose l'archevêque Cambacérès, qui mourut énormément infiltré, et les extrémités atteintes de gangrènes profondes!

Si les récits et les éloges des journaux n'ont point été entachés d'exagération, M. Gannal serait parvenu à conserver, pendant plusieurs mois, l'apparence extérieure, les formes et le simulacre de la vie, chez un enfant récemment assassiné! Eh bien, nous devons à la vérité d'avouer que nous n'avons point vu la même chose, et nous nous sommes demandé si un résultat aussi étonnant n'était point dû à un autre artifice que celui qui a été employé sous nos yeux, car il n'a pas fallu long-temps pour que ce sujet, objet de notre observation, prît une teinte noire, pour qu'il revêtît un aspect affreux, et devînt tout-à-fait méconnaissable.

Nous devons ajouter que M. Lecoupeur, convaincu que M. Gannal lui avait transmis son procédé sans aucune réserve, s'est offert de multiplier ses expériences de manière à convaincre tous les esprits. Nous avons, au nom de l'Académie, accepté ses offres avec reconnaissance.

Nous pensons que ce serait trop se hâter que de juger un procédé sur un essai isolé et incomplet; car nous avons vu, chez M. Lecoupeur, un petit sujet injecté au mois de juillet, qui avait bien peu perdu de ses formes, et tendait déjà à se momifier.

Cette préparation bien supérieure à celle qui a été exécutée sous nos yeux, porte à croire à l'exactitude des résultats obtenus par l'auteur lui-même. De plus, j'ai à vous soumettre une petite momie due à M. Gannal; elle vous

permettra d'apprécier la perfection que l'on peut atteindre. Vous remarquerez que le retrait des chairs n'est point considérable, qu'elles ont conservé une certaine souplesse, et que la peau, qui a bruni, semble tannée, comme dans les préparations égyptiennes.

Après les moyens de conserver, viennent ceux d'orner et d'embellir. C'est un art tout différent, dans lequel ont excellé les Égyptiens, et qui est le complément indispensable de la première opération. La dessication étant une des conditions de la durée, il a bien fallu trouver des moyens pour conserver les formes extérieures et lutter contre le retrait des chairs, l'absence des yeux, la dépression des muscles. Cette partie tout-à-fait mécanique demande plus de temps, de frais et de dextérité que la première. Elle est à la portée de quiconque voudra s'y livrer avec persévérance.

Nous pensons bien que M. Gannal et ses imitateurs ont aussi leurs ressources, et que les supports, les bandes, les suppléments, les yeux artificiels et les liniments, ne leur manquent pas plus qu'à aucun de leurs devanciers.

Pour ne rien laisser à désirer sur ces divers points, M. Lecoupeur s'est offert de préparer, sous les yeux de votre commission, un corps, de manière à assurer la conservation et à rendre l'illusion aussi complète que possible. Il s'est offert de le déposer en terre, afin que l'Académie puisse constater son état après le délai qu'elle jugerait convenable. Cette proposition nous a paru de nature à être acceptée. Je me permettrai seulement une observation : les corps préparés par tous les procédés possibles, et déposés ensuite dans un cercueil en bois, ne doivent pas résister long-temps, à moins de terrains qui absorbent fortement. L'humidité du sol doit amener une décomposition prompte et inévitable. Il est donc indispensable d'avoir recours à un cercueil en plomb, pour pou-

voir compter sur quelque chose de durable. Ce métal ayant pour but de protéger le corps contre toute humidité, il serait suffisant, je pense, de mettre le sujet dans une cage de verre, qui serait moins dispendieuse et que l'on pourrait placer dans l'enceinte même de l'Académie. Cette épreuve me semblerait suffisante, et ne causerait aucune des difficultés que l'autre pourrait rencontrer.

Nous avons dû, dans un premier rapport, exposer les faits dans toute leur simplicité, également éloigné de toute défaveur et de tout engouement. Nous avons constaté ce qu'il nous a été donné de voir, sans rien préjuger au-delà; nous l'avons fait avec d'autant plus de mesure et de circonspection, que l'humanité n'a point à souffrir de notre réserve. Il s'agit d'une industrie que M. Gannal exploite à son profit; il n'a point publié le procédé dont il s'est réservé le secret; ceux même auxquels il octroie le droit de l'exploiter en province, ne sont point complètement dans sa confidence; il leur envoie, toute confectionnée, la liqueur qu'ils emploient.

Nous avons pensé que, dans l'intérêt même de M. Lecoupeur, nous ne saurions mettre trop de soin dans l'appréciation des faits. Néanmoins, nous formons des vœux sincères pour que ce procédé réalise les espérances qu'il a fait concevoir; car nous avouons que, s'il était de nature à procurer une conservation indéfinie, il serait de beaucoup préférable à tous ceux qui ont été usités jusqu'à ce jour.

Il offre l'avantage d'éviter toute mutilation; il est d'une facilité qui le met à portée des plus simples praticiens; il n'exige aucune de ces dépenses qui, de tout temps, ont rendu les embaumements le partage exclusif des personnages privilégiés. Lorsque M. Gannal jugera convenable de livrer son secret au public, il n'y aura pas de fortune, si mince qu'elle soit, qui ne puisse y atteindre;

corps exempts de toute altération. On les revêt de leur habit, on les place dans de longues galeries, où sont, depuis un temps immémorial, moines, nobles, gens de robe et d'épée. Si le sol est propice à cette conservation, il faut y faire aussi entrer pour quelque chose le sublimé dont on prend soin de les injecter, ainsi qu'un moine l'avoua naïvement, en 1833, à M. d'Haussez, sans penser que cela dût le moins du monde diminuer la vertu du souterrain dont il exaltait les merveilles.

C'est au perchlorure de mercure qu'on doit un procédé de conservation bien supérieur à celui des anciens, plus simple, moins dispendieux et d'une plus facile exécution.

C'est ainsi que M. Richard parvint à conserver un jeune homme de trente ans, que ses parents désiraient garder sans permettre qu'il fût ouvert, ce qui augmentait de beaucoup les difficultés. Il fut placé dans une cage de verre ; au bout d'un an, il ne donnait aucun signe d'altération : la peau était d'un gris plombé, les traits de la face étaient déformés par l'amincissement des joues et des lèvres.

C'est à l'aide de cette même substance que M. Larrey conserva le corps du colonel Morland, tué en Allemagne. La conservation était tellement parfaite, que, plusieurs années après, M. Larrey conservait, dans son cabinet, à Paris, le corps de ce brave militaire, son ami, placé dans une armoire vitrée ; il était parfaitement reconnaissable, bien que la peau eût bruni, et fût devenue comme tannée.

Je n'entrerai point dans de plus longs détails, relativement à la vertu du sublimé ; je remémorerai seulement le succès qu'obtint, par ce moyen, M. Boudet, pharmacien, dans la conservation d'une jeune fille de dix ans, tellement bien préparée, qu'elle causait une illusion extraordinaire.

Cette opération avait demandé trois mois pour arriver à la perfection.

J'ai cru utile d'exposer succinctement les divers procédés usités jusqu'à ce jour, pour mieux faire ressortir en quoi diffère celui dont je dois vous entretenir plus particulièrement. Nous pourrons remarquer que, parmi ceux qui nous sont connus, plusieurs laissent beaucoup à désirer, tant pour la facilité de l'exécution que sous le rapport des substances employées.

Les corps tristement mutilés dans les embaumements modernes, étaient loin d'approcher de la perfection des anciens qui, favorisés par un ciel plus propice, par l'abondance de substances propres à s'opposer à la corruption, ont encore déployé, dans l'exécution de leurs procédés, un art qui n'a point été égalé. Chez eux, le respect voué aux morts interdisait les dissections dont les modernes ne se font point faute. Beaucoup de momies, des mieux conservées, ne présentent aucune lésion extérieure appréciable, et celles qui en offrent sont si peu considérables, que nous serions fort embarrassés d'arriver aux mêmes résultats avec aussi peu de facilité. Chez les Égyptiens, la grandeur des incisions était fixée par la loi ; une seule, de trois pouces environ, était pratiquée au flanc droit ; des hommes spéciaux avaient, seuls, qualité pour la faire, et à peine était-elle terminée, qu'on les injuriait, on les chargeait de malédictions, parfois même on les chassait à coups de pierre, absolument comme s'ils venaient de commettre un meurtre.

La conservation des corps sans mutilation, pendant un temps indéfini, est ce que l'on doit regarder comme la perfection, et quand, par un procédé quelconque, les modernes auront obtenu ce résultat, ils me paraîtront pouvoir marcher de pair avec les peuples le plus renommés de l'antiquité.

de toute contestation, savoir que, dans les communes où se trouvent les étangs, la population est, chaque année, atteinte par des fièvres intermittentes qui amènent toujours une caducité précoce et une fin prématurée, et que le chiffre des décès y est, chaque année, supérieur à celui des naissances. Pour disculper les étangs, on a accusé le sol, qui, étant d'une nature argilo-siliceuse et ne contenant aucun principe calcaire, se trouve merveilleusement propre à retenir l'eau. On a accusé l'état habituel de l'atmosphère, qui, par la présence de grandes masses de bois, se trouve un peu modifié. On est allé jusqu'à vouloir donner de la consistance à une opinion populaire qui attribue de pernicieux effets à la flouve (*anthoxantum odorantum*) qui abonde dans les champs de la Dombe après la récolte, et qui a une odeur forte et nauséabonde. M. Bottex discute chacune de ces accusations et en établit le peu de fondement... Il démontre que quelles que soient, d'ailleurs, les autres conditions, la présence de grandes masses d'eaux stagnantes a toujours, et en tout lieu, donné naissance, à la fin de l'été, à des fièvres intermittentes, parce qu'à cette époque de l'année, l'évaporation met à découvert beaucoup de matières végétales en décomposition... Les environs de Montpellier offrent, Messieurs, une fatale preuve de cette vérité. Vous savez que, depuis la double embouchure du Rhône, jusqu'au département des Pyrénées-Orientales, la mer est entourée d'une ceinture d'étangs salés qui ne communiquent avec elle que par d'étroites ouvertures, appelées *graux*, dans le langage du pays. Les communes de Latte, de Pérols et de Villeneuve, qui se trouvent immédiatement au bord de ces étangs, sont affligées régulièrement, à la fin de chaque été, de fièvres intermittentes, et le chiffre des décès s'y montre constamment supérieur à celui des naissances. Les devoirs publics que j'ai été appelé à remplir, dans la partie de la France dont Mont-

pellier est la capitale, m'ont fourni l'occasion de vérifier, pendant cinq années consécutives, l'exactitude de ces faits. Ici, pas moyen d'accuser le sol; il est éminemment calcaire; pas moyen d'inculper la constitution atmosphérique; elle est la même qu'à une lieue de là, à Montpellier; les bois, il n'y en a point; la *flouve*, elle y est inconnue. Un faubourg de Montpellier, le faubourg de Lattes, se trouve de quelques mètres plus bas que la ville, et exposé à l'action immédiate des vents de sud et de sud-est, lorsqu'ils viennent de traverser les étangs. Quand le mois de septembre est pluvieux, et lorsque ces vents soufflent avec persistance, des fièvres intermittentes se déclarent souvent dans les maisons isolées du faubourg qui sont situées au milieu des champs; mais elles ne dépassent pas le périmètre extérieur de ce faubourg.

Cette dernière circonstance vient tout-à-fait à l'appui de l'opinion émise par M. Bottex, et avant lui, par d'autres observateurs, que les fièvres intermittentes simples sont dues à des émanations végétales, et qu'il n'est pas nécessaire de recourir à des émanations animales pour en expliquer l'apparition... La décomposition de matières animales les complique et en change le caractère en l'aggravant; mais de simples émanations végétales suffisent pour les déterminer. Ici, Messieurs, vous me permettrez de vous rappeler un fait curieux constaté par la Société académique de Nantes, dont j'ai déjà eu l'honneur de vous rendre compte. Des fièvres intermittentes se manifestaient autrefois, et se manifestent encore, dans le faubourg de Nantes situé sur la rive gauche de la Loire. Mais la limite de ces fièvres recule chaque année à mesure que l'agglomération des constructions du faubourg augmente. Les maisons qui touchent immédiatement aux champs et aux vastes prairies qui bordent la Loire, sont

seules exposées à leur atteinte. Il y a un siècle que, sur quelques points, il n'y avait, entre la Loire et les prairies, qu'une seule rangée de maisons. Chaque année les fièvres intermittentes venaient les visiter. Sur beaucoup de points, les constructions s'étendent à plus d'un quart de lieue maintenant; sur les mêmes points, la zône des fièvres se trouve également reculée d'un quart de lieue. . . . . .
. . . . . .

# EXTRAIT

# D'UN RAPPORT

## DE M. BERGASSE,

### SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ ROYALE ET CENTRALE D'AGRICULTURE DE FRANCE,

*Pour les années* 1838 *et* 1839.

. . . . . .

J'arrive maintenant, Messieurs, à l'un des morceaux les plus intéressants que renferme le Recueil de 1839, à un travail de M. Oscar Leclerc-Thouin, intitulé : *Considérations relatives aux effets de la gelée sur les végétaux, cultivés principalement dans le sud-est de la France.* (Voir *Mémoires de la Société royale et centrale d'Agriculture*, pages 240—246.)

La théorie de M. Leclerc-Thouin a pour objet d'expliquer les phénomènes, quelquefois contradictoires en apparence, que présente l'action du froid sur les végétaux. Plusieurs parties de cette théorie ne sont pas nouvelles ; mais M. Leclerc-Thouin a eu le mérite de les beaucoup mieux coordonner qu'on ne l'avait fait avant lui, et de les appuyer sur de nombreux exemples.

Nul doute, pour personne, que chaque végétal, selon son organisation spécifique, ne soit plus ou moins apte à résister aux intempéries de l'atmosphère. Mais ce qu'il est aussi difficile de contester, et qui n'est malheureusement susceptible, jusqu'à présent, d'aucune explication satisfaisante, c'est que, parmi les variétés provenant d'une même espèce, parmi les individus provenant d'un même semis, certains se montrent plus aptes à résister au froid, plus *rustiques que les autres*. Ici, M. Leclerc-Thouin cite de nombreuses observations. Je ne vous en indiquerai qu'une seule. Une année, dans quelques parties du département de Saône-et-Loire, toutes les vignes cultivées gelèrent, tandis que les ceps nés spontanément dans les haies ou les bois, n'eurent aucun mal.

En examinant de près les variétés ou les individus doués de cette *rusticité*, l'on reconnaît bien vite qu'elle tient surtout à l'époque tardive de leur entrée en sève au printemps, ou à la rapidité avec laquelle ils achèvent les phases de la végétation automnale.

Ici encore M. Leclerc-Thouin cite de nombreuses observations. Je me bornerai, pour mon compte, à tirer de celle que je viens de lui emprunter les conséquences qui en découlent. Il est évident que des ceps, abandonnés à eux-mêmes dans une haie ou sur la lisière d'un bois, commencent leur végétation plus tardivement et l'accomplissent d'une manière plus normale que des ceps plantés par la main de l'homme dans une terre meuble et fumée, taillés dès le mois de janvier ou de février, et appelés, sollicités, pour ainsi dire, artificiellement à un précoce développement.

A l'influence des mouvements ou trop précoces ou trop tardifs des sucs séveux, qui exposent les végétaux aux gelées du printemps ou de l'automne, il faut ajouter, dit M. Leclerc-Thouin, l'influence du repos plus ou moins complet de cette même sève, au cœur de l'hiver.

Cette troisième proposition, il l'appuye sur de nombreux exemples, dont quelques-uns vous sont familiers, Messieurs. Vous avez souvent remarqué que certains arbres fruitiers plantés en espalier et exposés au midi, avaient été détruits par la gelée, tandis que les mêmes arbres, exposés au nord ou plantés en plein vent dans le même sol, n'en avaient reçu aucune atteinte. M. Leclerc-Thouin raconte qu'il a vu à Orléans un châtaignier sur lequel des émondages fréquents avaient sans doute occasionné des mouvements désordonnés dans la sève, dont le tronc était gelé du haut en bas du côté du sud-est, et qui était resté vivant et lisse de l'autre côté, comme si chacune de ses moitiés eût originairement vécu dans un climat différent.

Les effets de l'exposition se trouvent souvent modifiés par la disposition et les propriétés physiques du terrain. Les lieux bas sont incomparablement plus exposés aux désastres causés par les gelées que les lieux élevés. Personne, assurément, ne sera tenté de contester cette quatrième proposition, que M. Leclerc-Thouin éclaircit par de nombreux et curieux exemples.

A l'influence de la constitution spéciale de certains individus, à celle de l'exposition, à celle du sol et de ses dispositions physiques, il faut ajouter celle des grands courants d'air.

Un caractère particulier distingue l'influence des vents de mer de celle des vents de terre.

Les vents de mer étant toujours chargés d'humidité et apportant dans l'atmosphère beaucoup de particules salines, exercent à la fois une action chimique et une action physique sur la végétation.

Leur action chimique est délétère. Elle corrode les feuilles, altère et trouble la marche de la sève, et s'oppose d'une manière absolue au développement de certains vé-

gétaux. C'est ce qu'il est facile de constater sur les côtes de l'Océan, et ce qu'on remarque surtout dans les départements de la Charente... On n'y aperçoit même, à une grande distance de la mer, que des végétaux rabougris, qui rampent horizontalement, au lieu de s'élever perpendiculairement. La vigne y est basse et presque à fleur de terre. Il serait impossible de l'y cultiver en hautains.

Cette action a toutefois des limites déterminées. Ces limites sont les élévations, les montagnes que présente le sol, ou les grandes masses d'arbres verts dont il est ombragé dans certaines localités, telles que dans les départements de la Gironde et des Landes. Ces montagnes ou ces masses d'arbres verts jouent en quelque sorte le rôle de condensateurs. Elles accélèrent la chute et le dépôt des particules salines. Elles annihilent l'action chimique des vents de mer, pour ne leur laisser que leur action physique, qui est toute bienfaisante, toute salutaire pour la végétation.

En effet, l'extrême humidité dont ils sont toujours imprégnés, empêche que, pendant l'hiver, le froid ne dépasse certains degrés ; comme aussi elle tempère pendant l'été l'action du soleil, la rend fécondante, et ne permet pas à la chaleur d'atteindre le degré que comporte la latitude.

M. Leclerc-Thouin cite, à l'appui de cette proposition, des faits nombreux. Il rappelle que les environs de Cherbourg voient prospérer beaucoup de végétaux qui sembleraient ne pouvoir se développer avec succès que sous le climat de la Provence et du Languedoc. J'ai été surpris qu'il n'ait pas rappelé un exemple bien singulier de cette interversion opérée dans le climat par l'influence des vents de mer et des marées. Le port de Hambourg, situé dans l'intérieur des terres, gèle presque tous les ans, tandis que celui de *Drontheim* en Norwège, placé deux cent

cinquante lieues plus au Nord, ne gèle pas deux fois en un siècle. (*Voir* Mallet, *Histoire du Danemarck.*)

Si l'action physique des vents de mer est toujours favorable à la végétation, elle devient quelquefois aussi contraire à la fructification, en empêchant les chaleurs éphémères, nécessaires à certains végétaux pour qu'ils donnent leurs fruits, de se produire. De là vient, qu'à Avranches et aux environs de Cherbourg, divers arbustes, tout en y atteignant un développement qu'ils n'ont point en Provence et en Languedoc, et y résistant beaucoup mieux au froid, y restent néanmoins toujours stériles.

Aux observations dont je viens de rendre compte, oserai-je vous prier, Messieurs, de me permettre d'en ajouter quelques-unes qui me sont propres ?...

J'ai eu souvent occasion de constater, sur les bords de la Méditerranée, en Provence et en Languedoc, l'action chimique des vents de mer sur la végétation. Là, dans les parties qui y sont immédiatement exposées, on ne trouve que quelques arbrisseaux rabougris, péniblement contournés, tendant toujours à suivre une direction horizontale. Toutefois, cette action s'étend beaucoup moins avant dans les terres que sur les côtes occidentales du département de la Manche, et en général sur les côtes de la France, qui regardent l'Océan. La raison de cette différence est facile à saisir. Les vents qui agissent immédiatement sur la végétation, sont les vents de sud et de sud-est, qui, non seulement ne traversent que trois ou quatre cents lieues de mer, mais qui n'arrivent en Languedoc et surtout en Provence qu'après avoir déposé une partie de leur humidité et du sel qu'ils tiennent en suspension sur les terres de la Sardaigne et de la Corse, tandis que les vents qui soufflent du large sur les côtes occidentales de la France, ne rencontrent, dans l'immense étendue de l'Atlantique, aucune terre.

Ceci concourt, avec d'autres causes, à expliquer aussi pourquoi ces vents, lorsqu'ils soufflent sur les côtes de Provence et du Languedoc, n'y entretiennent point une humidité aussi grande que les vents de l'Atlantique, et n'amènent point ordinairement, en été, dans la température, un abaissement sensible.

La différence de température entre la mer et les terres est à peu près la même dans la Méditerranée que dans la partie de l'Atlantique située sous les mêmes parallèles. Je tiens d'un officier de la marine royale, fort bon observateur, qui a séjourné pendant bien des mois sur les côtes de l'Égypte et de la Barbarie, que, dans les temps calmes, la différence avait été constamment de quatre degrés du thermomètre centigrade.

Mais, comme l'étendue de mer qu'ils ont à parcourir est beaucoup moins considérable que l'Atlantique, et qu'avant de l'atteindre, les vents du sud et du sud-est ont traversé les plaines brûlantes de l'Afrique, ils n'arrivent que fort peu rafraîchis sur les côtes de Provence et du Languedoc.

Toutefois, il est un point constant, que j'ai souvent vérifié et que le savant professeur Bérard m'a assuré avoir reconnu. Ce n'est jamais par le vent du midi, mais c'est toujours par le vent du nord, que, dans le cœur de l'été, en Provence et en Languedoc, le thermomètre atteint son maximum. Ainsi, dans le cours du mois de juillet 1827, le thermomètre s'éleva à Nîmes, à l'ombre et au nord, à 32 degrés 6/10es de Réaumur. C'était le vent du nord qui régnait. L'irruption des vents du sud amena un abaissement immédiat.

Cet abaissement souvent n'est point sensible. Loin de là, on est quelquefois tenté de croire que leur irruption a augmenté l'intensité de la chaleur. J'ai été plus d'une fois obligé de recourir au thermomètre, pour reconnaître mon erreur.

Cette erreur est facile à expliquer.

Lorsque le vent du nord souffle d'une manière constante en été, et qu'après avoir parcouru la grande plaine de la France qu'ont réchauffée les rayons solaires, et franchi la barrière de nos montagnes centrales dont les plateaux sont malheureusement dépourvus de bois, il arrive aux habitants de la Provence et du Languedoc, il est privé de toute humidité. Il en est tellement dépourvu, que les agriculteurs de l'Hérault regardent son apparition au moment de la floraison des blés, époque où il est aussi chaud, aussi brûlant qu'il est glacé en hiver, comme un fléau. Ils lui donnent le nom de *téral*, ou de vent de terre. Sous son influence, à quelque degré que la température s'élève, les fonctions de la transpiration et de la respiration s'exercent librement et sans le moindre obstacle.

Lorsqu'aux vents du nord ou aux vents de terre, (car, en été, le vent du nord n'est pas celui qui règne le plus souvent dans le bassin du Rhône, mais bien le vent solaire), succèdent les vents de mer, ces vents étant toujours chargés d'humidité, déposent sur nos corps une couche d'eau qui, d'une part, met obstacle à la transpiration, et, d'une autre part, produit, par son évaporation constante, un dégagement de calorique des plus désagréables. Nos corps, dans cette circonstance, jouent absolument le même rôle que ces vases poreux dont on se sert en Espagne et en Afrique pour se procurer de l'eau fraîche.

Je vous demande pardon, Messieurs, de la digression à laquelle je viens de me laisser entraîner. Quelque longue qu'elle ait dû vous paraître, je ne vous ai pas dit tout ce que j'aurais eu envie de vous dire sur ce sujet. Je m'arrêterai néanmoins. Mais, dussiez-vous me reprocher de persévérer dans le mal, je ne puis résister au besoin de rapporter encore quelques faits à l'appui des théories de M. Leclerc-Thouin !

Vous avez remarqué que, suivant lui, l'action des vents d'ouest était délétère pour la végétation des côtes, lorsqu'elle était immédiate, mais qu'elle devenait bienfaisante lorsqu'ils se trouvaient dépouillés des parties salines qu'ils tenaient en suspension; que, toutefois, la continuelle humididé qu'ils entretenaient empêchait certains végétaux de donner, sur les côtes, des fruits qui, dans l'intérieur des terres, sous une latitude plus froide, parviennent à une parfaite maturité. Il a cité comme exemple la vigne.

J'ai eu l'occasion de vérifier l'exactitude de ces observations dans une incursion que j'ai faite en Espagne au mois d'août 1839, et que la situation politique du pays ne m'a permis, à mon grand regret, d'étendre que jusqu'à Saint-Sébastien.

Vous savez, Messieurs, combien la végétation des parties inférieures du département des Basses-Pyrénées est belle et riche. Vous n'ignorez pas que, dans le pays basque, et non loin de Bayonne, on rencontre des chênes qui ne le cèdent point en grosseur aux plus beaux de la Normandie et de la Bretagne, et qui leur sont bien supérieurs en qualité. Ce luxe de végétation, le département des Basses-Pyrénées le doit, à la fois, au voisinage des montagnes, aux marées de l'Océan et à l'influence des vents d'ouest. Cette influence est cause que, bien que Bayonne soit situé sous le même parallèle que Marseille, il n'y a, entre les deux localités, aucune ressemblance sous le rapport de la sècheresse du climat. Elle s'étend, au reste, sur toute la côte occidentale de l'Espagne, et se propage jusqu'au cap Mogador, en Afrique. Des pluies ou des brumes plus ou moins fréquentes y entretiennent sur le littoral, en été, une humidité singulièrement favorable à la végétation.

La campagne que traverse la route de Bayonne à Saint-

Jean-de-Luz, est riche, fertile, animée. Tout annonce un déploiement de grandes forces végétatives. Une faible distance, cependant, sépare le voyageur de la mer. Mais des dunes le protègent. En sortant de Saint-Jean-de-Luz, la route se rapproche tout-à-coup de l'Océan et finit par le longer. Alors, tous les signes de l'action chimique des vents d'ouest que M. Leclerc-Thouin a si bien décrits, se manifestent. La végétation y est rare, rabougrie. La culture du maïs, si précieuse pour l'habitant du Midi, y est fréquemment interrompue. En arrivant à Béhobie, dernier village de France, qui touche immédiatement la Bidassoa, je m'arrêtai quelques moments pour observer un champ de maïs, dont les tiges fanées et souffrantes atteignaient à peine un mètre de hauteur, et ne donnaient que des signes équivoques de fructification.

Mais à peine eus-je franchi la Bidassoa et fait quelques pas sur les terres d'Espagne, que je m'aperçus d'un changement complet. J'admirai long-temps d'immenses champs de maïs, dont les tiges dépassaient trois mètres de hauteur, et dont la verdure noire et foncée attestait la plus puissante fécondité. Je ne savais comment m'expliquer cette différence. Aucun cours d'eau ne donnait le moyen d'employer les irrigations artificielles, auxquelles les vallées d'Argelez et de Bagnières doivent leur inépuisable fertilité. L'élévation au-dessus de la mer et la nature du terrain me paraissaient peu différents. En examinant la configuration du sol, je m'expliquai bien vite ce contraste.

En été, le vent de nord-ouest souffle rarement dans la partie occidentale de la France. Les vents qui y règnent le plus souvent sont les vents d'ouest et de sud-ouest. Depuis l'embouchure de la Loire jusqu'à celle de la Bidassoa, la côte est basse, déprimée, et de là l'absence de bons ports et de hâvres commodes.

Mais, aussitôt qu'on a franchi la Bidassoa, on s'aperçoit que la côte se relève, se redresse brusquement, et forme une chaîne continue de mamelons, qui court de l'est à l'ouest en ligne droite, et n'ouvre ses flancs que pour créer les ports du Passage, de Saint-Sébastien et de Saint-Ander. Les champs de maïs que j'admirais si fort n'étaient pas plus éloignés de la mer que ceux de Béhobie ; ils étaient tout au plus à un quart de lieue de ceux-ci ; mais ils se trouvaient protégés contre l'action immédiate des vents d'ouest et de sud-ouest, par ces mamelons qui jouaient à leur égard le rôle de condensateurs.

Plus je m'enfonçais dans les terres, et plus je constatais cet effet. J'en fus surtout frappé, lorsque je me trouvai au centre de la baie circulaire du Passage, de cette magnifique baie qui, avec quelques ouvrages d'art, pourrait, dit-on, donner asile à plus de deux cents vaisseaux de ligne, véritable lac méditerranéen qui ne communique avec l'Océan que par une brèche de deux ou trois cents mètres, et qui, entouré par un amphithéâtre de verdure, et éclairé par le soleil d'Espagne, offre à l'œil qui le contemple le spectacle le plus magique qui se puisse concevoir.

Je remarquai également l'exactitude de la dernière observation que M. Leclerc-Thouin a recueillie dans sa Notice, savoir que, dans le voisinage de l'Océan, l'extrême humidité entretenue par les vents d'Ouest empêche de cultiver avec succès, et frappe de stérilité certains végétaux qui, dans une latitude plus froide, amènent leurs fruits à maturité. Tolosa, Durango, Bilbao, sont sous la même latitude que Toulon, et cependant l'olivier n'y est point cultivé. Sa région ne commence qu'à quatre journées de là, en se rapprochant du Portugal. Dans le bassin du Rhône, elle commence à Montélimart. A la Voulte,

dans le département de l'Ardèche, à quatre lieues de Valence, on le cultive même déjà avec succès. Ainsi, pour cette culture, il y a une différence d'au moins trois degrés entre les côtes de l'Océan et l'intérieur de la France.

La vigne même, qui, à raison de l'humidité et de l'abaissement du sol, cesse d'être cultivée, sur nos côtes, depuis la Teste jusqu'à la Bidassoa, ne l'est pas davantage dans les magnifiques et fécondes vallées du Guipuscoa et de l'Alava. En revanche, je fus agréablement surpris en y rencontrant de nombreuses plantations de pommiers à cidre. Je me demandai si je devais y voir la confirmation de l'opinion qui attribue à Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, l'introduction parmi les Normands de l'usage de cette boisson, dont il peut être loisible de contester les vertus, mais dont on ne peut, sans ingratitude, contester les services. Toutefois, je vous dirai, Messieurs, que si vous n'avez pas le mérite de l'invention, vous avez incontestablement celui du perfectionnement. L'Espagnol du Guipuscoa et de la Navarre ne se préoccupe pas, comme vous, du choix des jeunes plants, des *entes*, pour me servir du vocabulaire normand ; il ne les suit pas avec une affection paternelle dans toutes les phases de leur croissance et de leur développement ; il ne protège pas leurs faibles et tendres tiges contre la dent meurtrière des bœufs et des moutons ; il ne fouit pas périodiquement la terre au pied de leurs troncs ; il n'y ensevelit pas de précieux engrais : c'est beaucoup pour lui de planter les premiers sujets qui lui tombent sous la main ; il les abandonne ensuite à la nature. Heureusement qu'elle ne les traite pas en marâtre [1].

[1] Il est possible que Charles-le-Mauvais ait importé de la Navarre en Normandie, des espèces nouvelles de pommiers. Mais il est incontestable que le cidre y était en usage long-temps avant lui. C'est

Je trouvai à Saint-Sébastien la confirmation d'une tradition normande. Dans la première *posa* où j'entrai, on me demanda si je voulais du pain du pays ou du pain français. Je demandai du premier, et je reconnus le pain *brié* dont on fait usage dans cette partie du Calvados et de l'Eure, qui fut autrefois l'apanage de Charles-le-Mauvais. Plusieurs d'entre vous, Messieurs, n'ignorent pas que les souvenirs populaires attribuent à ce souverain l'introduction de ce pain, comme une importation de la Navarre.. . . . . .

. . . . . .

ce que prouvent les deux vers que voici, dont je dois la connaissance à l'extrême obligeance de notre savant confrère M. Deville.

« Nec totin autumni rubet algia tempore pomis,
Unde liquore solet siceram sibi Neustria gratam..... »

Ces deux vers sont extraits du poëme de la *Philippide*, par Guillaume Le Breton, chapelain de Philippe-Auguste, livre 6, vers 335.

# MÉMOIRE

# SUR L'APPROXIMATION

## DES CALCULS NUMÉRIQUES PAR LES DÉCIMALES,

Par M. AMIOT.

( 5 Février 1841. )

1. Dans l'évaluation des quantités en décimales, il devient souvent inutile de considérer beaucoup de chiffres décimaux. Ainsi, dans les valeurs monétaires, on ne tient ordinairement compte que des centièmes; dans les mesures linéaires, que des millièmes..... parce qu'il n'existe pas de monnaie au-dessous du centime, ni de division du mètre inférieure au millimètre. Mais, quand il s'agit de déterminer, soit par le calcul, soit par l'expérience, des nombres qui doivent être soumis à des opérations, comme multiplication, division... il importe de conserver un assez grand nombre de chiffres décimaux pour peu que l'on tienne à quelque exactitude dans les résultats. Par exemple quand on emploie le poids spécifique des corps pour déterminer leur volume connaissant leur poids, ou bien leur poids connaissant leur volume, on peut commettre, sur le résultat, une erreur assez considérable, si on ne prend qu'un petit nombre de chiffres décimaux, et quelquefois même si on en prend le plus possible.

Un des principaux objets que nous nous proposons dans cette note, c'est de montrer, à l'aide de simples considérations arithmétiques, l'utilité de conserver le plus possible de chiffres décimaux dans les résultats, toutes les fois que ceux-ci, soit qu'on les obtienne par le calcul ou l'observation, sont destinés à être soumis à des opérations d'arithmétique; et de tracer en même temps, sans qu'on soit obligé de recourir aux procédés algébriques, une marche certaine pour déterminer, dans chaque circonstance, ce qu'il y a de réellement exact dans les résultats des calculs auxquels on soumet ces nombres.

2. Nous commencerons par rappeler en peu de mots les procédés d'abréviation que l'on suit ordinairement dans chacune des opérations d'arithmétique, lorsque, les nombres proposés renfermant beaucoup de chiffres décimaux, on veut se contenter d'un résultat approché à moins d'une unité d'erreur d'un certain ordre décimal. Ensuite nous verrons comment les mêmes procédés peuvent conduire à déterminer quelle est la partie du résultat, sur l'exactitude de laquelle on peut compter lorsque les nombres proposés ne sont eux-mêmes approximatifs qu'à une unité ou une demi-unité d'un certain ordre décimal.

3. On sait et il est aisé de se convaincre, que pour obtenir la somme de plusieurs nombres décimaux à moins d'une demi-unité d'erreur d'un certain ordre décimal, on prend d'abord des valeurs approchées de ces nombres à moins d'une demi-unité de l'ordre immédiatement inférieur; puis on additionne tous ces nombres, et l'on efface le dernier chiffre à droite de la somme, en ayant soin, toutefois, d'augmenter d'une unité le dernier chiffre restant, lorsque celui qu'on efface égale ou surpasse 5.

4. D'après cela, si un ou plusieurs des nombres donnés étaient approximatifs à moins d'une demi-unité d'un cer-

tain ordre décimal, il n'y aurait qu'à prendre de tous les nombres, des valeurs approchées au même degré que celui qui l'est le moins, et l'on serait ramené à opérer comme dans le cas précédent. Donc, règle générale :

*Pour additionner plusieurs nombres approximatifs après avoir écrit le premier, je suppose, celui qui contient le moins de chiffres décimaux, conservez-en le même nombre dans tous les autres, et effectuez l'opération d'après la règle connue, puis effacez le dernier chiffre du résultat.* De sorte que vous aurez autant de chiffres décimaux exacts moins un, qu'il y en a dans celui des nombres proposés qui en contient le moins.

Il est à remarquer, toutefois, que cette règle n'est applicable qu'au cas où l'on additionne moins d'une vingtaine de nombres. Autrement il faudrait effacer sur la droite du résultat un chiffre de plus pour chaque vingtaine de nombres additionnés.

5. Nous ne citerons la soustraction que pour mémoire, parce qu'il est évident que, si l'on soustrait deux nombres approchés à moins d'une demi-unité d'erreur d'un certain ordre quelconque, le résultat sera lui-même approché à moins d'une demi-unité du même ordre.

6. Quant à la multiplication, on trouve, dans la plupart des traités d'arithmétique (*voyez Arithmétique de M. Bourdon*, 15me édit., *note sur les approximations numériques*), une démonstration de la règle générale suivante :

Pour multiplier deux nombres l'un par l'autre à moins d'une demi-unité d'erreur d'un certain ordre décimal donné, écrivez le multiplicateur au-dessous du multiplicande, en renversant l'ordre des chiffres du multiplicateur, et plaçant celui des unités sous le chiffre du multiplicateur de l'ordre immédiatement inférieur au degré d'approximation donné ; multipliez ensuite successivement

par chaque ordre d'unités du multiplicateur toute la partie du multiplicande placée à sa gauche, en commençant par le chiffre qui lui correspond, et ajoutez, au produit du premier chiffre, la retenue qui aurait été fournie par la multiplication du chiffre précédent; enfin, écrivez tous les produits partiels de telle façon que, le premier chiffre de chacun étant dans une même colonne verticale, tous les autres chiffres se correspondent; puis additionnez et effacez le premier chiffre à la droite du produit, en ayant soin d'augmenter d'une unité le premier chiffre restant, si celui qu'on efface égale ou surpasse 5. Il ne restera plus qu'à placer la virgule, ce qui est aisé d'après le degré d'approximation donné ou bien d'après l'ordre du dernier chiffre décimal qui est toujours facile à déterminer dans chaque cas.

Si les nombres proposés renfermaient un grand nombre de chiffres décimaux, ou même étaient illimités comme une fraction périodique, par exemple, on négligerait évidemment, dans l'opération, tous les chiffres de chaque facteur auxquels il n'y en a point de correspondant dans l'autre.

7. Supposons actuellement les deux facteurs approchés chacun à moins d'une demi-unité d'un certain ordre décimal. Il est évident qu'en multipliant tout le multiplicande par l'ordre d'unités le plus élevé du multiplicateur, le produit partiel que l'on obtiendra ne sera approché qu'à moins de quelques unités décimales d'un ordre qu'il sera aisé de déterminer dans chaque cas. On prendra donc, suivant la règle qu'on vient de tracer, des valeurs de tous les autres produits partiels approchées à moins d'une demi-unité du même ordre (4), puis on effectuera l'addition et on placera convenablement la virgule.

Soient pour exemples les deux nombres 54,865 et

75,346 supposés approximatifs chacun à moins d'un demi-millième. J'écris d'abord ces nombres conformément à ce qu'on vient de dire, et j'effectue l'opération comme on le voit ci-contre. Pour placer la virgule j'observe que les millièmes du multiplicande 5, multipliés par les dixaines du multiplicateur 7, donnent des centièmes ; de sorte que le chiffre effacé 4 étant des centièmes, le chiffre suivant 8 est des dixièmes, et partant le produit 4133,8 est approché à moins d'un dixième d'erreur.

```
  54865
  64357
 ------
 384055
  27432
   1646
    219
     32
 ------
 413384
```

Lorsque les nombres proposés ne renferment pas le même nombre de chiffres, tant décimaux que non décimaux, c'est toujours celui qui en contient le moins que l'on prend pour multiplicande, afin de faire porter les erreurs d'approximation sur le premier chiffre de chaque produit partiel, que l'on supprime ensuite, et non sur le nombre de ces produits. Donc, règle générale :

*Pour multiplier l'un par l'autre deux nombres approximatifs, prenez pour multiplicande celui qui contient le moins de chiffres ; puis, écrivez le multiplicateur au-dessous, en renversant l'ordre de ses chiffres, et plaçant celui de l'ordre le plus élevé sous le premier, à droite, du multiplicande ; effectuez ensuite l'opération d'après la règle du n° 6, et placez enfin la virgule d'après l'ordre que doit représenter le premier chiffre à droite du produit.*

8. Appliquons cette règle à quelques exemples :

1° Quel est le poids d'une certaine quantité d'acide sulfurique, dont le volume a été trouvé égal à 25,54 litres, à moins d'un demi-centilitre d'erreur ?

25,54
90481
2554
2043
102
2
470x

Multiplions ce nombre par 1,8409, poids spécifique de l'acide sulfurique, j'ai 470, et, comme le (0) exprime des dixièmes, j'ai 47,0 kilogrammes, à moins de 100 grammes d'erreur. Mais on peut se tromper de plusieurs dizaines de grammes. Pour obtenir un plus haut degré d'exactitude, il aurait fallu mesurer le volume avec plus de précision. Toutefois, cette précision deviendrait elle-même illusoire, dès que le volume contiendrait plus de chiffres que le poids spécifique, ce qu'on peut voir dans l'exemple suivant.

2° Quel est le poids d'un lingot d'argent pur, dont le volume a été trouvé égal à 1567,843 centimètres cubes, à moins d'un demi-millième d'erreur ?

10,4743
3487651
104743
52371
6284
733
83
4
164218

Le poids spécifique de l'argent étant 10,4743, je multiplie ce nombre par le volume donné, et j'observe que le chiffre 3 des millièmes du multiplicateur, ne correspondant à aucun chiffre du multiplicande, devient, ainsi que tous ceux qu'on aurait pu mettre à la droite, complètement inutile dans la multiplication (6). Pour placer la virgule, je remarque que le 1er chiffre 8 du produit résultant de dix millièmes multipliés par des mille, exprime des dixièmes, et, comme on l'efface, on a 16423 grammes, ou 16 k. 423 pour le poids demandé approximatif seulement à moins d'un gramme d'erreur. Et, chose remarquable, c'est qu'une fois le volume mesuré avec autant de chiffres qu'il y en a dans le poids spécifique, toute approximation plus grande dans la détermination du volume, ne peut rien ajouter à celle du poids.

3° Quelle est la quantité d'argent pur contenue dans

une ancienne pièce de 6 liv. dite aux trois couronnes ? Je trouve, dans l'Annuaire du bureau des longitudes, que cette pièce, au titre de 0,917, pèse 30,594 grammes. Je multiplie l'un par l'autre ces deux nombres, qui ne peuvent être qu'approximatifs, à moins d'une demi-unité de leur dernier ordre décimal. Je trouve pour produit 281, et, plaçant la virgule, j'ai enfin 28 g. 1, à moins d'un dixième de gramme d'erreur. Toutefois, on peut se tromper de plusieurs centièmes de grammes, ce qui peut avoir une certaine importance, surtout lorsque cette erreur peut se répéter un certain nombre de fois pour plusieurs pièces.

$$\begin{array}{r} 917 \\ \underline{49503} \\ 2751 \\ 46 \\ \underline{8} \\ 2805 \end{array}$$

9. Passons à la division, et, comme ce sera encore du procédé par lequel on abrège ordinairement l'opération que nous déduirons nos règles d'approximation, et que d'ailleurs les traités de nous connus au moins, donnent plutôt de ce procédé une simple explication qu'une démonstration rigoureuse, nous commencerons par en exposer complètement une théorie nouvelle, basée sur le principe suivant :

*Étant donnée une fraction proprement dite quelconque, si l'on augmente ou si l'on diminue le dénominateur d'un certain nombre, sans altérer le numérateur, la fraction subit elle-même une diminution ou une augmentation, laquelle est plus petite que le quotient du nombre dont on a augmenté ou diminué le dénominateur divisé par le dénominateur de la nouvelle fraction.*

En effet, soit la fraction $\frac{7}{12}$, dont j'augmente le dénominateur de 2, par exemple ; j'aurai $\frac{7}{12+2}$, fraction plus petite que la proposée. Pour obtenir la différence

entre ces deux fractions, je les réduis au même dénominateur, et, en indiquant simplement les calculs, je trouve $\frac{7(12+2)}{12(12+2)}$ pour la première, et $\frac{7\times 12}{12(12+2)}$ pour la deuxième. Le numérateur de la première contient évidemment $7\times 2$ de plus que celui de l'autre, et par conséquent la première surpasse la deuxième de $\frac{7\times 2}{12(12+2)}$ $=\frac{7}{12}\times\frac{2}{12+2}$. Or, le premier facteur de ce produit $\frac{7}{12}$ est la fraction proposée, qui est par hypothèse $<1$ ; si donc on divise la différence par ce facteur, le quotient $\frac{2}{12+2}$ sera plus grand que cette différence. Donc, enfin, l'augmentation de la fraction proposée sera plus petite que $\frac{2}{12+2}$. c. q. f. d.

En général, soit $\frac{a}{b}$ une fraction proprement dite, et $d$ la quantité dont on augmente ou dont on diminue le dénominateur, suivant que $d$ est positif ou négatif, $\frac{a}{b+d}$ sera la nouvelle fraction, et, si l'on appelle $x$ la différence entre ces deux fractions ; on a $x=\frac{a}{b}-\frac{a}{b+d}$ $=\frac{a(b+d)-ab}{b(b+d)}=\frac{ad}{b(b+d)}=\frac{a}{b}\times\frac{d}{b+d}$. Et comme $\frac{a}{b}<1$, évidemment en valeur absolue $x<\frac{d}{b+d}$, que $d$ soit positif ou négatif. Donc, etc.

10. Pour appliquer ce principe, soient d'abord proposés les deux nombres 758275 et 5634, dont on demande le quotient, à moins d'une unité d'erreur. Le dividende peut être décomposé en 758300–25, et nous

| | | |
|---|---|---|
| | 6 | pouvons ne considérer que la pre- |
| 7582~~78~~ | 5~~6~~34 | mière partie, en négligeant la frac- |
| 758300 | 1346 | tion $\frac{21}{5634} < \ldots + \frac{1}{100}$ d'unité, dont |
| 1949 | | le quotient se trouve augmenté. |
| 260 | | |
| 36 | | |
| 0 | | |

La question étant ainsi ramenée à diviser 758300 par 5634, j'effectue, suivant la règle ordinaire, la division de 7583 centaines par 5634; je trouve pour quotient 1 et la fraction $\frac{1949}{5634}$ de centaine. En diminuant le dénominateur de cette fraction de 4, j'aurai $\frac{1949}{5630}$, avec une augmentation $< \frac{4}{5634}$, et à fortiori $< \frac{1}{1000}$ de centaine, ou $< \ldots + \frac{1}{10}$ d'unité.

En consentant à cette erreur, je n'aurai qu'à diviser 19490 par 5630, ou, ce qui revient au même, 1949 par 563, pour avoir les dixaines du quotient. J'aurai ainsi 3 et la fraction $\frac{260}{563}$ de dixaine. En diminuant le dénominateur de 3, j'aurai $\frac{260}{560}$, avec une augmentation $< \frac{3}{560}$, ou à fortiori $< \frac{1}{100}$ de dixaine, ou bien $< \ldots + \frac{1}{10}$ d'unité.

Pour avoir les unités, je divise 2600 par 560, ou 260 par 56, et je trouve 4 et la fraction $\frac{36}{56}$ d'unité. Cette fois j'augmente le dénominateur de 4, ce qui me donne $\frac{36}{60}$ avec une diminution $< \frac{4}{60}$, et à fortiori $< \ldots \frac{1}{10}$ d'unité.

Alors enfin, je divise 360 par 60, ou 36 par 6, et j'obtiens un chiffre de dixièmes. On aura donc 134,6, ou plutôt 135 unités pour le quotient cherché à moins d'une unité d'erreur, puisque la somme de toutes les erreurs commises (plus petites respectivement que $+ \frac{1}{100}$, $+ \frac{1}{10}$, $+ \frac{1}{10} - \frac{1}{10}$) constitue à peine un ou deux dixièmes. On déduira aisément de ce raisonnement la règle générale suivante :

*Pour obtenir le quotient de deux nombres entiers, à*

*moins d'une unité simple d'erreur, effacez d'abord, sur la droite du dividende, autant de chiffres moins deux qu'il y en a dans le diviseur ; divisez ensuite, d'après la règle ordinaire, la partie conservée du dividende, puis continuez l'opération en effaçant, à chaque division partielle, un chiffre sur la droite du diviseur. Vous aurez ainsi un chiffre de trop au quotient, que vous effacerez en ayant soin d'augmenter d'une unité le chiffre précédent, si celui qu'on efface égale ou surpasse* 5. On aura toujours le même soin d'augmenter d'une unité le dernier chiffre restant à la droite, soit du dividende, soit du diviseur, lorsque le chiffre suivant, qu'on suppose effacé, égalera ou surpassera 5.

11. En appliquant cette règle à un exemple quelconque, on verra, par le raisonnement qui précède, que, même dans les cas les plus défavorables, ceux où les premiers chiffres du diviseur sont très petits, jamais aucune des fractions dont on altère successivement le quotient ne peut surpasser une assez petite fraction de l'unité du premier ordre. D'ailleurs, en général, une partie de ces erreurs augmente le quotient, tandis que les autres le diminuent, de sorte qu'en définitive, l'altération totale restera au-dessous d'une unité simple. Cependant, si les nombres proposés renfermaient un grand nombre de chiffres, il pourrait arriver que la méthode abrégée donnât réellement une ou même plusieurs unités d'erreur au quotient. Ainsi, dans la division de 5689876589647856 37 par 124324243 6, on trouve, en appliquant directement la méthode abrégée, 4576642858, ou plutôt 457664286, tandis que le quotient n'est réellement que 457664283 et une fraction. Mais de pareils cas sont fort rares, et, d'ailleurs, il suffirait alors de chercher le quotient avec deux chiffres de trop, en en conservant un de plus au premier

dividende partiel, pour être bien sûr de ne pas commettre une unité d'erreur sur le premier ordre.

12. Passons maintenant au cas où l'on demande le quotient de deux nombres entiers ou décimaux, à moins d'une unité d'erreur, d'un ordre décimal donné. On commence alors par effacer la virgule du diviseur, et par reculer celle du dividende d'autant de rangs sur la droite qu'il y a de chiffres décimaux au diviseur, ce qui n'altère en rien le quotient ; puis on réduit le dividende en unités décimales de l'ordre correspondant au degré d'approximation donné, et la question se trouve ramenée à déterminer le quotient de deux nombres entiers à moins d'une unité du premier ordre d'erreur. Soit proposé pour exemple de diviser 856,784 par 6,2785 à moins d'un millième d'erreur. Effaçant la virgule du diviseur et reculant celle du dividende de 4 rangs, j'ai 8567840 à diviser par 62785 ; je réduis le dividende en millièmes, en mettant 3 (0) à la droite, et j'effectue enfin la division de 8567840000 par 62785, ce qui me donne 1364631 pour quotient ;

| | |
|---|---|
| 8567840000 | 3~~8~~9 |
| 228934 | 62~~7~~8~~5~~ |
| 405790 | 1364631 |
| 29080 | |
| 3964 | |
| 196 | |
| 7 | |
| 1 | |

effaçant le dernier chiffre, et séparant trois chiffres décimaux pour avoir des millièmes, j'ai enfin 136,463 pour le quotient demandé.

13. Appliquons la même règle à trouver le quotient de 38,5674, par 48,565 à moins de 0,01 d'erreur. On ramènera d'abord la question à diviser 3856740 par 48565 à moins d'une unité d'erreur. Ce diviseur ayant 5 chiffres, j'en efface 3 sur la droite du dividende ; mais alors la

partie restante 3856 ne contenant plus le diviseur, j'efface, sur la droite de celui-ci, assez de chiffres pour qu'une première division partielle soit possible, de sorte, qu'en définitive, je divise 3857 par 486, et j'ai pour quotient 792, ou plutôt 0,79, en supprimant le dernier chiffre, et plaçant la virgule. On doit remarquer que chaque division partielle donnant un chiffre, tout se réduit en définitive à conserver au diviseur autant de chiffres plus un, que l'on veut en avoir au quotient et au dividende assez pour contenir ce diviseur par plus de neuf fois. Or, il est aisé, dans chaque cas, de déterminer combien le quotient doit contenir de chiffres : D'abord, le degré d'approximation donné indique le nombre de chiffres décimaux, et il n'y a qu'à multiplier le diviseur par 0,01 — 0,1 — 1 — 10 — 100... pour trouver celui d'unités entières. Donc, règle générale :

*Pour trouver le quotient à moins d'une unité d'erreur d'un ordre décimal donné, de deux nombres décimaux, composés de beaucoup de chiffres ou même illimités, commencez par déterminer le nombre des chiffres du quotient, puis conservez-en un de plus sur la gauche du diviseur, et effacez sur la droite du dividende tous ceux qui en font pas partie du premier dividende partiel ; il ne reste plus alors qu'à effectuer l'opération d'après la méthode connue* (12). Soit, par exemple, proposé de diviser 756,85463485463.... par 27,5648756487.... à moins de 0,001 d'erreur. Le diviseur, multiplié par 10, donne un résultat plus petit que le dividende, tandis que, multiplié par 100, il en donne un plus grand. Le quotient aura donc 2 chiffres d'unités entières. On en veut 3 de décimales, c'est en tout 5. Je prends donc pour diviseur les 6 premiers sur la gauche du diviseur proposé, et je divise 756855 par 275649. J'obtiens le quotient 274570, je supprime le dernier chiffre et j'en sépare 3 décimaux, ce qui me donne 27,457 pour le quotient cherché.

14 Passons, enfin, au cas où les nombres proposés sont eux-mêmes approximatifs chacun, à moins d'une demi-unité de son dernier ordre. Alors, on pourra les considérer comme étant chacun la partie qu'on aurait conservée de nombres décimaux illimités. Mais, pour plus de clarté, nous distinguerons deux cas :

1° Si le dividende, abstraction faite des virgules, est plus grand que le diviseur, comme il résulte de la théorie de la division abrégée, qu'une erreur de quelques unités sur le dernier chiffre du diviseur ne peut avoir d'influence que sur le chiffre du quotient qu'on efface, on commencera par mettre un 0 à la droite du diviseur, puis on effacera, sur la droite du dividende, tous les chiffres qui ne feront pas partie du premier dividende partiel. On effectuera ensuite la division d'après la règle du n° 11, et l'on placera la virgule, en déterminant, comme on l'a dit au n° précédent, combien le quotient doit avoir de chiffres d'unités entières.

Toutefois, on observera que, si le diviseur commençait par un chiffre au-dessous de 5, et que le quotient contînt un assez grand nombre de chiffres, on devrait, pour être tout-à-fait sûr de l'exactitude des chiffres conservés, en effacer 2 sur la droite du quotient (11) ;

2° Si, au contraire, le dividende est plus petit que le diviseur, toujours abstraction faite des virgules, on commencera par mettre un (0) à la droite du dividende, puis on effacera, sur la droite du diviseur, assez de chiffres pour rendre possible la première division partielle, et l'on sera ainsi ramené au cas précédent.

Soit, par exemple, à diviser 356,37694 par 2,47936, ces nombres étant supposés approximatifs chacun à une unité de son dernier ordre. Je mets (0) à la droite du diviseur, puis je néglige le dernier chiffre du dividende, et je divise 3563769 par 2479360. J'obtiens 14373, et comme

le diviseur, multiplié par 100, donne un résultat plus petit que le dividende, tandis qu'il en donne un plus grand si on le multiplie par 1000, le quotient cherché sera 133,73 à moins d'un centième d'erreur.

Pareillement, pour diviser les deux nombres approximatifs, 3,5678 par 4,1256842, je commence par mettre un 0 à la droite du dividende, puis je supprime les deux derniers chiffres à la droite du diviseur, et je divise 3567850 par 412568. Le quotient 86479⅝ étant évidemment compris entre 1 et 0,1, sera 0,86479, à moins d'un cent millième d'erreur.

15. Dans le cas où un seul des deux nombres serait approximatif et l'autre exact, on opèrerait exactement de la même manière en mettant toutefois à la droite du nombre exact assez de (0) pour rendre possible une première division partielle.

Soit, par exemple, le nombre exact 547 à diviser par le nombre approximatif 8769. Je mets d'abord un 0 à la droite du diviseur, puis 3 (0) à la droite du dividende, et je divise 547000 par 87690, ce qui me donne 62378, ou plutôt 6238; et, comme le quotient ne doit contenir ni unités ni dixièmes, on a 0,0623.

16. Nous terminerons par observer que, si l'un des nombres étant approximatif, l'autre était illimité, ou bien devait être déterminé, soit par un calcul, soit par une expérience, il serait inutile de chercher un nombre de chiffres plus considérable que ceux qui sont nécessaires pour satisfaire à la règle du n° précédent, tous les autres ne pouvant avoir d'influence sur l'exactitude du résultat.

17. Faisons en l'application à quelques questions numériques :

1° Quel est le volume d'un tonneau rempli d'eau de mer, dont le poids a été obtenu égal à 1524,37 kilogr. ?

Le poids spécifique de l'eau de mer étant 1,0263, à moins d'un demi-dix-millième, je divise le nombre donné par celui-ci, ou plutôt, suivant la règle du n° 14, je divise 152437 par 102630, ce qui me donne 148521. Je dois effacer le dernier, ou même ici les deux derniers chiffres (11), et comme, d'ailleurs, le quotient est compris entre 1000 et 10000, j'ai enfin 1485 litres. On ne peut compter sur l'exactitude que des unités de litres, sans y pouvoir rien ajouter par une plus grande précision dans le poids donné.

2° Quel est le volume de 856,34 grammes d'alcool pur ? La densité de ce liquide étant supposée 0,792, à moins d'un demi-millième d'erreur, je divise le premier de ces nombres par le deuxième, ou plutôt 8563 par 7920, et j'ai 108. Comme il faudrait séparer 4 chiffres non décimaux, et que, pour réduire en litres, il faut diviser par 1000, j'ai enfin 1,08 litres. Le dernier chiffre du poids a été inutile.

3° Quel est le volume d'un ballon rempli d'un poids d'hydrogène égal à 525 grammes, dont le poids spécifique est 0,0688, ces deux nombres étant supposés approximatifs, à moins d'une demi-unité de leur dernier ordre ? Je divise 250 par 688, et j'ai 762 pour quotient ; supprimant le dernier chiffre, et plaçant la virgule, j'ai 7,6. Pour trouver le volume en litres, je multiplie ce nombre par 770, et j'ai un produit compris entre 5800 et 5900 ; ainsi, l'erreur peut bien être de près d'une centaine de litres.

Il est inutile de multiplier davantage les exemples pour montrer de quelle importance il peut être, dans certains cas, de trouver dans les tables de poids spécifique, ou autres, les résultats écrits avec un grand nombre de chiffres décimaux.

18. On peut appliquer les mêmes principes à la détermination des racines carrées et cubiques des nombres approximatifs. Commençons par les racines carrées, et rappelons d'abord ce principe démontré dans tous les traités d'algèbre : *Quand on a obtenu la moitié plus un des chiffres d'une racine carrée, par la méthode générale, on obtiendra tous les autres en divisant le reste par le double de la partie trouvée de la racine.* En combinant ce principe avec celui de la division abrégée, on déterminera aisément, dans tous les cas, la partie exacte de la racine d'un nombre approximatif. Mais, pour plus de facilité, distinguons deux cas :

1° *Si le nombre approximatif proposé contient un nombre pair de chiffres décimaux, extrayez la racine, comme si le nombre était exact ; puis mettez un* 0 *à la droite du dernier reste, et effectuez la division abrégée de ce nombre par le double de la racine. Vous placerez la partie exacte de ce quotient à la droite de la racine déjà obtenue, et vous aurez la racine, à moins d'une unité d'erreur de son dernier ordre décimal.* Soit, pour exemple, le nombre approximatif 3,456783. Je trouve d'abord, par la méthode ordinaire, 1859 avec le reste 902. Je mets un 0 à la droite de ce nombre, et je divise 9020 par 3718, double de la racine, ce qui me donne 2435 ou 243, et partant, j'ai, pour la racine cherchée, 1,859243.

2° *Si le nombre proposé contient un nombre impair de chiffres décimaux, commencez par mettre un* (0) *à la droite, et vous serez ramené au cas précédent. Seulement, il ne sera plus permis de mettre un nouveau* (0) *à la droite du dernier reste, et, pour rendre la première division partielle possible, vous devrez commencer par effacer le premier chiffre à la droite du diviseur.* Soit, pour exemple, le nombre approximatif 5426,356 ; j'extrais la racine de 54263560, et j'ai 7366 avec le reste 5604. Je le divise

par 14732, ou plutôt par 1473, et j'ai 381, de sorte que la racine cherchée = 73,66381, à moins d'un cent millième d'erreur.

19. Quant aux racines cubiques, on démontre pareillement que, *si l'on a obtenu par la méthode générale plus de la moitié plus deux, des chiffres d'une racine cubique quelconque, on peut obtenir tous les autres en divisant le reste par trois fois le carré de la partie connue de la racine.* De ce principe, combiné avec celui de la division abrégée, on a déduit la règle suivante, pour extraire la racine cubique d'un nombre approximatif.

1° *Si le nombre proposé contient un nombre de chiffres décimaux multiple de trois, on en extraira la racine cubique comme s'il était exact; puis on divisera le dernier reste par trois fois le carré de la racine trouvée, en ne cherchant de ce quotient qu'autant de chiffres moins trois qu'on en a déjà obtenu à la racine.*

2° *Si le nombre proposé ne contient pas un nombre de chiffres décimaux multiple de 3, on commencera par ramener ce cas au précédent, en plaçant un ou bien deux* (0) *à la droite du nombre.* Parce qu'en effet les deux derniers chiffres du nombre n'influent en rien ni sur la partie de la racine qu'on cherche par la méthode générale, ni sur celle qu'on obtient par la division abrégée, le quotient contenant toujours beaucoup plus de chiffres que l'on ne doit en conserver. Appliquons cette règle à un exemple, mais auparavant exposons, sur le procédé général de l'extraction des racines cubiques, une remarque qui n'a point encore été faite, du moins nous le pensons, et qui abrège considérablement les calculs de cette opération, surtout quand le nombre proposé contient beaucoup de chiffres.

20. On sait qu'à l'exception du premier, tous les chiffres

d'une racine cubique s'obtiennent en divisant par 3 fois le carré de la racine déjà obtenue, le reste correspondant suivi du premier chiffre de la tranche suivante. Pour vérifier ce chiffre, que l'on peut toujours considérer comme des unités, les autres étant des dixaines, et obtenir le nouveau reste, on peut former le cube de toute la racine et le soustraire de toute la partie du nombre sur laquelle on a opéré; mais on peut aussi former directement les 3 parties $3a^2b + 3ab^2 + b^3$ ($a$ désignant les dixaines, et $b$ les unités), contenues dans le reste, et les en retrancher. Pour cela, on écrit, l'un au-dessous de l'autre, les trois nombres $3a^2$, $3ab$, $b^2$ (en les réduisant, au moyen de 2 (0) pour le premier, et de 1 (0) pour le deuxième, en unités du premier ordre), puis on additionne ces 3 nombres, et on multiplie la somme par $b$.

Le premier procédé est beaucoup plus long, et, cependant, on le préfère ordinairement parce que, dit-on, en formant le cube de la racine, on a le carré, et partant on obtient aisément trois fois ce même carré qui sert à trouver le chiffre suivant. Mais, dans la deuxième manière, on peut aussi obtenir très aisément trois fois ce carré (et c'est en cela que consiste notre remarque), en observant que $3(a+b)^2 = 3a^2 + 3.2ab + 3b^2 = 3a^2 + 2.3ab + 3.b^2$. Or, les 3 nombres qu'on a additionnés dans l'opération précédente étant $3a^2$, $3ab$ et $b^2$, *il suffit de multiplier respectivement ces trois nombres par* 1, *par* 2 *et par* 3, *et d'ajouter les trois résultats, pour avoir trois fois le carré de la racine.* Il en résulte une méthode d'opérer qui nous a paru remarquable tant pour la symétrie des calculs et pour la facilité avec laquelle elle se démontre, que pour la simplification qu'elle introduit dans l'extraction des racines cubiques.

Pour en donner un exemple, ainsi que de la règle d'approximation, soit proposé d'extraire la racine cubique du

nombre approximatif 57524,8567236. Je mets d'abord 2 (0) et j'extrais la racine cubique de 57524856723600

```
          30 X 3 X 8 =     90 X 8
         380 X 3 X 6 =   1140 X 6
       38600 X 3 X 2 = 115800 X 2
57524856723600 | 38602
30524          |-------------
 2652856       |  2700 1    2700
   12400723600 |   720 2    1440
    3460500392 |    64 3     192
               |  3484      433200 1
                             6840 2
                               36 3
                            440076

          433200          4469880000
           13680           463200
             108              12
     4469880000 1       4470343212
        231600 2
             4 3
     4470111604
3460 | 447
 331 |-----
  16 | 774
```

Racine ═══ 38,60277.

Pour effectuer cette opération, j'ai d'abord pris la racine cubique du plus grand cube contenu dans 57, ce qui m'a donné 3 avec le reste 30; à côté de ce reste, j'ai abaissé les trois chiffres suivants; j'ai séparé les deux derniers et j'ai divisé la partie de gauche, 305 par 27, égal à 3 fois le carré de la racine trouvée 3.

Le quotient étant supposé 8, pour le vérifier, je mets 2 (0) à la droite de 27, j'écris au-dessous le produit 30 × 3 × 8 et encore le carré de 8; j'additionne ces trois

nombres, je multiplie la somme 3484 par 8, et je soustrais le produit de 30524 ; à la suite du reste 2652, j'abaisse les 3 chiffres suivants du nombre, je sépare les deux derniers, et je divise la partie de gauche 26528 par 3 fois le carré de 38. Pour obtenir ce diviseur, je place 1, 2 et 3 respectivement à droite des nombres 2700, 720 et 64, que je multiplie les uns par les autres ; j'additionne les produits, et la somme 4332 est le diviseur cherché ; la division de 26528 par 4322 me donne le quotient 6 avec le reste 12400, à la droite duquel j'abaisse les trois chiffres suivants... En continuant d'opérer toujours exactement de la même manière, j'obtiens les 5 chiffres 38602 avec le reste 3460500392.

Après avoir obtenu 5 chiffres, on en peut avoir 2 en divisant le reste par trois fois le carré de la racine = 4470343212. Comme on n'a besoin au quotient que de deux chiffres, je divise simplement 3460 par 467 et j'ai 77. Mettant le quotient 77 à la droite de la racine déjà obtenue, j'ai, enfin, 38,60277 pour la racine cherchée à moins d'un cent millième d'erreur.

# CLASSE

# DES BELLES-LETTRES.

# Mémoires

DONT L'ACADÉMIE A DÉLIBÉRÉ L'IMPRESSION EN ENTIER DANS SES ACTES.

## LE MOT D'ORDRE,

ANECDOTE NORMANDE,

Par M. A. FLOQUET.

Je ne sais quel pacte secret, fait par les hommes entr'eux, les a mis en possession de figurer seuls sur la scène du monde, et leur y assigne tous les premiers rôles, sans partage; en sorte que, dans ce grand jeu de la vie humaine, les femmes en sont réduites, pour tout emploi, à composer la galerie, à noter tout bas les écoles, et à en deviser et rire entr'elles; ce dont, au reste, elles s'acquittent en toute conscience et avec honneur.

Croire qu'il en a été ainsi, de tout temps, serait étrangement se méprendre. Jadis, en France, la condition des dames fut, de beaucoup, meilleure qu'on ne la voit en ce siècle de fer. L'intelligence, le jugement, l'esprit, la raison leur ayant été donnés, comme à nous, et parfois même à plus forte dose, il ne leur était point, naguère, si rigoureusement interdit de s'en servir. Long-temps

elles jouèrent les premiers rôles en partage, et les jouaient si bien, qu'il y a eu iniquité criante à les en exclure. Au temps, par exemple, où les barons, dans leurs domaines, rendaient la justice en personne, quelque seigneurie venait-elle à échoir, par héritage, à une veuve, à une demoiselle, on voyait bientôt ces dames, s'acheminant, en toute gravité, au prétoire du lieu, y aller tenir leurs plaids, décidant solennellement et résolument du fait et du droit, ni plus ni moins que faisaient chez eux les seigneurs leurs voisins. Il ne paraît pas qu'elles s'en acquittassent plus mal que ces Messieurs. Qui voudrait compulser les vieilles minutes du temps, y trouverait à foison des sentences de ces dames, rendues de bon sens, en toute équité, et fort peu, croyez m'en, qui prêtassent à la censure. Si bien même qu'au cas d'appel de leurs décisions et de celles rendues par leurs voisins (et le compte exactement fait des sentences confirmées et infirmées), au sexe fort, tout bien balancé, ne demeurait point l'avantage.

Mais qu'eût-ce été encore? Aux filles, aux femmes, échéaient, en ce temps-là, les pairies; et alors, convoquées, comme pairs de France, et répondant vitement à l'appel, combien de fois le Parlement de Paris les vit assises sur les fleurs de lis, écoutant, opinant, jugeant, réglant souverainement toutes choses, comme pairs du royaume! Appelées, par lettres closes du roi, pour venir à la grand'chambre dorée, juger, tantôt le comte de Clermont, tantôt le duc de Bretagne ou le roi de Navarre, et combien d'autres encore, croyez que la duchesse d'Orléans, la comtesse d'Artois et celle de Flandres ne faisaient point de façons. Les *Olim* me seront garants qu'elles y arrivèrent toujours des premières; et il ne se trouve pas qu'aucune y ait manqué jamais. Comment, cependant, furent dessaisis des juges qui avaient ainsi le cœur à l'ouvrage? Pourquoi, sous quel prétexte, en quel temps,

prirent fin ces bonnes et équitables coutumes du beau pays de France? Je ne saurais trop vous le dire. Les dames, quoi qu'il en soit, remarquant, dans la suite, que c'était un point réglé, entre les hommes, de les tenir désormais en dehors de toutes choses, et qu'elles n'étaient plus de rien nulle part, n'ont jamais pu prendre en gré cette exclusion discourtoise, soit qu'elles connussent ce qu'avaient fait jadis leurs devancières, en des temps meilleurs; soit que, se sentant pourvues de jugement, autant que les hommes, et aucunes fois plus que de certains, il leur coûtât de ne s'en pouvoir aider, en aucune sorte, de n'être plus à même de faire leurs preuves, et de se voir ainsi réduites, pour tout emploi, à d'obscurs soins de famille et à de menues questions de ménage.

Que faire, néanmoins, sous cette dure loi du plus fort, et en un cas si pressant, si extrême, de force majeure? S'indigner, sans doute, et se plaindre; mais, sur toutes choses, protester en forme, faire ses réserves, et en demander acte, pour empêcher l'iniquité de prescrire, et le bon droit de succomber sans remède.

Ainsi firent ces dames, veuillez le croire. Même, toutes ne se contentèrent pas de si peu; et l'on pourrait signaler, dans les temps anciens et modernes, de généreuses tentatives de quelques-unes, pour faire revivre les bons usages et recouvrer les antiques libertés. Au temps de Louis XIII, par exemple, florissait une dame de Villars-Brancas, qui, pour son compte, protesta et réclama de telle sorte, qu'il en devait être long-temps mémoire. L'histoire en étant ancienne et point connue, que je sache, je vais vous la raconter de mon mieux.

C'était aux premiers jours de novembre 1629, dans notre bonne ville de Rouen, où le duc de Villars-Brancas était lieutenant-général au gouvernement de la province, sous le duc de Longueville. Le duc de Longueville était peu venu à Rouen

depuis sa *joyeuse entrée ;* Villars n'y venait guère davantage ; et Potier de Blérancourt, lieutenant de roi, était très souvent ailleurs. Au premier Président du Parlement devait revenir le commandement des armes, en l'absence de ces trois hommes de guerre ; jamais ce point n'avait été mis en dispute. Mais M. de Frainville, à cinquante lieues de là, depuis deux mois, s'éjouissait paisiblement de ses vacances. Et pensez, grâce à tout cela, comme la cité était bien gardée ! Or, voilà, sur ces entrefaites, qu'arrive tout à coup, sans son mari, la duchesse de Villars-Brancas, escortée par les compagnons de la cinquantaine et les arquebusiers, envoyés à sa rencontre. Elle s'enquiert, on lui répond, elle s'étonne, non sans sujet. Dans Rouen, pour l'heure, ni gouverneur, ni lieutenant-général, ni lieutenant de roi, ni premier président, personne, enfin, pour commander la force armée ! Et que l'Anglais survînt, néanmoins, qui, de tout temps, nous l'a gardée bonne, qu'allait-il en être, je vous prie, de notre ville, ainsi prise au dépourvu ? Par fortune, madame de Villars n'était point une de ces langoureuses femmelettes, toujours souffrantes, ce leur semble, et prêtes à s'évanouir, hormis quand il s'agit de la danse ; mais bien une femme de tête et de résolution, se sentant du courage en son cœur, et l'humeur martiale autant que vieux capitaine qui eût guerroyé au temps de la Ligue, demandant uniquement, pour se montrer, une occasion favorable, que le ciel lui devait, et qu'en effet il lui envoya bonne, mais à laquelle, aussi, elle ne fit point défaut, comme on le va voir.

A la vérité, elle l'attendait de pied ferme, et armée, comme on dit, de toutes pièces. Car la superbe des hommes et leurs grands airs ne tenant, suivant elle, qu'à l'habit, qui, seul, les rend ainsi fiers, entreprenants et hauts à la main, la résolue duchesse n'avait eu garde de s'arrêter pour si peu, et en avait pris, dès long-temps, son

parti, sans autrement se soucier de ce qu'on en pourrait penser. Rouen, pour tout dire, et le Hâvre l'avaient vue cent fois portant lestement le pourpoint, le haut de chausses, et, sur la tête, en guise de coiffe, le chapeau d'homme orné d'une plume, à la mode du temps, et marchant d'un air naturel et dégagé, comme si, de sa vie, elle n'eût fait autre chose. Ainsi aguerrie (et si bien intentionnée, d'ailleurs), le soin de commander dans une grande ville ne pouvait pas être pour elle une affaire. Aussi, trouvant Rouen au dépourvu, comme on vient de voir, prit-elle généreusement le fardeau du commandement, mais à la charge (elle se le promettait bien) de ne le point déposer de sitôt.

La voilà donc qui, à peine arrivée à son logis de Saint-Ouen, fait, tout d'abord, approcher les capitaines, et leur donne bravement le *mot d'ordre,* recommandant bien qu'on revînt le lendemain sans faute le recevoir encore, puis, les jours suivants, le prendre toujours; car le commandement des armes était sien (disait-elle) en l'absence du duc son mari, qu'elle prétendait représenter de tous points; et l'époux n'a prérogatives, honneurs et gloire d'aucune sorte, dont l'épouse ne soit en droit de revendiquer sa part. Est-il vrai que, pour son premier *mot d'ordre,* elle choisit ce proverbe : *Les absents ont tort?* je ne l'oserais affirmer, ne le sachant que par ouï-dire. La maxime, quoi qu'il en soit, est véritable, et on l'allait éprouver tout à l'heure.

De vous dire, cependant, l'embarras de ces capitaines, en recevant d'une dame le *mot d'ordre,* me serait une chose malaisée, rien, ce leur semblait, n'étant plus nouveau sous le soleil, et nul d'entr'eux, en tous cas, ne s'étant jamais trouvé à pareille fête. Au Parlement, seul, avait toujours appartenu, en semblable occurrence, le commandement des armes dans la ville, et partant le droit exclusif d'y donner

à tous le *mot d'ordre*. Qu'allait dire le premier Président, attendu, d'heure en heure, à Rouen, pour la rentrée de la *St-Martin* ? Et, de fait, voilà M. de Frainville qui survient le jour même, non sans grand fracas en tous lieux. Car la rentrée du Parlement est un évènement notable pour la ville tout entière, et qui, chaque année, la met en émoi. Aussi, voyez comme les compagnies armées, accourues au premier bruit de l'arrivée de M. de Frainville, se sont empressées de l'escorter jusqu'à son hôtel ; comme les échevins, revêtus du costume d'apparat, sont venus en hâte lui présenter le *vin de ville* ; avec quel respect, en un mot, on lui prodigue tous les honneurs dûs au premier magistrat de la province ! Mais, avant tout, il veut reprendre le commandement des armes, droit dont il s'est toujours montré jaloux à l'excès; et, faisant approcher les capitaines, à son tour il leur va donner le *mot d'ordre*, comme ils ne s'y sont, hélas! attendus que de reste. Force donc leur était bien de s'expliquer maintenant, non sans quelque embarras, on le peut croire ; de dire que c'était chose faite, qu'une dame avait pris les devants ; de conter, enfin, toute l'aventure à M. de Frainville, qui, en les entendant, croyait rêver, et dont vous ne sauriez imaginer la surprise et le dépit ; mais non tels, toutefois, qu'à son tour il ne donnât aussi son *mot d'ordre* aux capitaines, à qui force fut bien de le prendre ; et alors, cinquanteniers, arquebusiers, garde bourgeoise, les voilà tous par les rues, de compte fait, avec deux *mots d'ordre* différents ; ils devaient n'en point manquer de sitôt. — Ce n'était là, au reste, (pensait M. de Frainville) que l'affaire d'un jour, madame de Villars devant infailliblement se rendre au premier avis qu'il lui ferait donner de sa venue et des droits antiques de la première cour souveraine de la province. Mais, en cela, vraiment, il était bien loin de son compte ; et quand on alla, de sa part, complimenter la duchesse, et

lui parler des prérogatives du Parlement, il la fit beau voir se récrier, s'indigner, se plaindre des procédés peu courtois du premier président, invoquer les précédents, dire qu'à elle seule, au cas présent, il appartenait de commander aux armes; qu'ainsi l'avaient dû faire, en leur temps, la duchesse de Longueville et la maréchale de Fervaques; qu'assurément elle ne valait pas moins que ces dames; alléguer, sur cela, mille autres raisons qu'on n'aurait jamais fini de redire; et, pour conclure, donner, chaque jour, ponctuellement, le *mot d'ordre*, sans y manquer jamais. Pensez que M. de Frainville, de sa part, n'oubliait pas non plus de donner le sien; c'était aux compagnies armées à les retenir, l'un et l'autre, de leur mieux; et la ville, au fond, par suite de ce démêlé, n'avait jamais été si bien gardée; car l'ennemi, par impossible, parvînt-il à surprendre un des deux mots du guet, il y avait peu de chances pour qu'il pût aussi connaître l'autre, pour qu'il s'en souvînt bien, les sût exactement redire tous deux, et les redire en leur ordre; or, parfois, il n'en a pas tant fallu pour sauver un empire.

Madame de Villars, au reste, y avait, d'abord, été de confiance, affermie comme elle croyait, dans sa prérogative, et comptant qu'on s'était rendu à ses raisons. Partant, elle donnait, chaque jour, le *mot d'ordre*, le donnant seule (pensait-elle), et cela en toute tranquillité, non même sans y trouver quelque plaisir. Quand donc elle entendit dire, un jour, que, de son côté, le premier Président en donnait, chaque jour, un autre, au commencement elle ne le pouvait croire; mais le fait, enfin, étant bien avéré, ce fut dans Rouen un bruit à ne s'entendre plus, et à mettre la ville sens dessus dessous. Conseillers de ville, capitaines, lieutenants, enseignes, mandés tous ensemble, mandés vite et en toute diligence (car les dames n'attendent pas volontiers), durent écouter les plaintes amères de la

vive et courroucée duchesse, et prendre patience. Quant à lui répondre ensuite, à l'apaiser un peu, à la contenter enfin, en quelque façon et à quelque prix que ce pût être, ils avaient bien reconnu tout de suite qu'il y fallait renoncer pour la journée, l'inflexible duchesse n'étant pas d'humeur à se contenter de raisons. Je conjecture, pour moi, qu'elle devait être de Gascogne, où quand, une fois, les dames ont pris quelque chose à cœur, elles s'y aheurtent de telle sorte, que vous les décideriez plutôt à mordre dans le fer chaud, que de les faire se départir d'une opinion par elles conçue en colère. Trait de mœurs particulier à cette contrée, et bien fait pour nous étonner fort, nous autres de par-deçà, qui, n'ayant jamais rien vu de semblable, serions presque tentés de ne le point croire, si un auteur grave, Michel Montaigne, qui était du pays, ne nous assurait y avoir vu *cent et cent dames* de cette humeur !

Madame de Villars, en somme, voulait commander toujours, commander seule; seule elle voulait donner le mot d'ordre ; et, chargés d'aller porter de telles propositions à un premier président, les échevins et conseillers de ville, je le soupçonne, n'étaient guère à leur aise. Ils lui disaient, toutefois, des choses faites pour lui donner à penser; car, tandis qu'à ses lettres envoyées en cour, on avait répondu par la promesse expresse de reconnaître son droit et de le faire respecter, Villars, de son côté, expédiait à Rouen dépêches sur dépêches, pour assurer à la duchesse qu'elle aurait le dessus, qu'il avait la parole du roi, et qu'il ne fallait que tenir bon; ce qu'à la vérité elle faisait de son mieux. Cependant, au milieu d'avis si divers, et obsédé, d'ailleurs, par les échevins, qui ne craignaient rien tant que Villars, et avaient reçu de ce duc des injonctions menaçantes, M. de Frainville, perplexe, et de sa nature un peu indécis, ne savait trop que penser et que faire. Que fallait-il, en cour, surtout les

dames s'en mêlant, pour perdre la meilleure cause du monde ? D'aller brusquement en avant, pour se voir contraint de reculer plus tard, n'était point de la prudence. Toujours donc il donnait, à bas bruit, son mot d'ordre, sans trop paraître se soucier de ce que pourrait faire madame de Villars, qui, très exacte elle-même à donner le sien, trouvait fort à redire que d'autres voulussent s'en ingérer aussi.

La duchesse, toutefois, avec le temps, avait paru se modérer un peu, s'indigner moins, écouter la raison, se résigner même à ce commandement en partage. Et quand, se radoucissant davantage de jour en jour, elle en vint, plus tard, à parler de conciliation, que même le mot de *transaction* sortit une fois de sa bouche, la joie fut grande parmi les échevins et conseillers de la cité. De vrai, il y avait bien six semaines que cette affaire les tenait en cervelle, et que, chaque jour, ce n'avaient été, de leur part, qu'allées et venues de la duchesse au premier président, de ce magistrat à la duchesse, puis d'elle encore au premier président, sans jamais finir, surtout sans parvenir jamais à les contenter ni l'un ni l'autre ; lorsqu'un jour, pourtant, M. de Frainville les vit revenir à lui, tout joyeux, comme il semblait, d'une ouverture qu'ils avaient eu charge de lui faire. Madame de Villars, tout bien considéré, allait reconnaître enfin le droit du Parlement, et cesser de commander à la force armée ; mais à une condition, toutefois, dont rien (avait-elle dit) ne la ferait jamais démordre ; c'est à savoir, qu'un gentilhomme, envoyé par le premier président, viendrait à Saint-Ouen, présenter officiellement à la duchesse les capitaines, lieutenants et enseignes des compagnies, la suppliant, en termes pressants, au nom de ce magistrat, de vouloir bien leur donner le *mot d'ordre ;* qu'en effet, elle le donnerait, ce *mot*, et le donnerait seule, après s'en être

quelque temps et vivement défendue, mais comme vaincue par les instances réitérées de l'envoyé du premier président; encore voulait-elle que cette cérémonie eût lieu deux jours consécutifs, avec apparat, dans la grande galerie du manoir abbatial de Saint-Ouen, en présence des échevins et conseillers de ville, de tous les capitaines et autres officiers des arquebusiers, de la cinquantaine et de la garde bourgeoise, autant vaut dire de la ville tout entière; après quoi, ces capitaines ne prendraient plus l'*ordre* que de la bouche du premier Président tout seul, à qui, désormais, reviendrait le commandement des armes, sans partage, en l'absence des gouverneurs et lieutenants de roi.

Dès les premiers mots d'une capitulation si nouvelle, M. de Frainville s'était récrié bien haut, de telles avances allant, disait-il, à le ravaler et à compromettre tout le Parlement avec lui. Puis, la crainte de quelque intrigue de cour, l'impatience de voir cesser ces conflits de *mots d'ordre*, dont on faisait partout des risées, surtout l'espoir de n'être plus tant visité des échevins, uniquement appliqués, depuis environ quarante jours, à l'obséder sans relâche, la perspective, enfin, de commander seul dans Rouen tout à l'heure, lui souriant fort, bientôt les étranges concessions qu'on lui demandait commencèrent à lui déplaire un peu moins; d'autant (notez ce point) que la duchesse lui avait fait dire qu'elle les prendrait comme de pures marques de *courtoisie* de sa part, et s'en expliquerait ainsi publiquement, en présence de tous. Bref, il donna les mains; et à Saint-Ouen eurent lieu, deux jours de suite, les cérémonies désirées par madame de Villars, avec toute la solennité qu'il avait été convenu d'y mettre. Pas n'est besoin de le dire, en une rencontre de telle conséquence, les compliments étaient réglés à l'avance, et les pas même avaient été comptés. Seule donc, ces

deux jours-là, la duchesse avait donné le *mot d'ordre;* seule elle avait commandé les armes, voulant, comme on disait au palais, jouer de son reste et faire une honorable retraite. De long-temps, quoi qu'il en soit, on ne l'avait vue si radieuse et si riante; et chacun en fit la remarque. Au surplus, fidèle à sa promesse, elle s'était d'abord vivement défendue de donner l'*ordre;* et cédant, à la fin, de bonne grâce, aux pressantes instances du gentilhomme de M. de Frainville, on l'avait entendue déclarer hautement «qu'elle était la très humble servante de M. le premier président, et tenait à *courtoisie* l'honneur qu'il voulait bien lui faire.»

C'était, à la vérité, de la part de M. de Frainville, s'être montré bien *courtois*, même un peu plus que ne le portait l'ordonnance. Au surplus, dès le lendemain matin, il en était déjà à battre sa coulpe, en lisant et relisant ses dépêches. Une lettre close du roi Louis XIII venait de lui arriver, la plus explicite que l'on pût voir, et reconnaissant formellement au premier Président le droit de commander seul les armes dans la ville, « *à l'exclusion* (disait le monarque) *de nostre cousine la duchesse de Villars.*» Certes, il ne se pouvait rien désirer de plus clair; et, à ce coup, M. de Frainville gagnait pleinement sa cause. Mais il était bien temps, en vérité, après avoir capitulé comme une place aux abois, après qu'au conspect de toute la ville, une femme avait commandé, quarante ou cinquante jours, malgré lui et avec lui, puis toute seule, deux grands jours, de son aveu, à son instante prière, et avait librement et magnanimement déclaré, ensuite, qu'il ne lui convenait plus de commander désormais! Mais qu'était-ce encore? Les dépêches lues, voilà survenir un page, aux couleurs de Villars-Brancas, à la mine espiègle et railleuse, lequel, s'inclinant en tout respect, annonce à M. de Frainville que la duchesse l'a envoyé lui

offrir ses civilités les plus humbles; qu'au demeurant, elle a quitté Rouen, le matin, de bonne heure, et doit, en ce moment, être bien près de Louviers, s'il ne lui est point arrivé d'accident par les chemins, ce dont Dieu l'a gardée, selon toute apparence; puis, à ce maître page de s'en aller, sur cela, non sans s'être profondément incliné de rechef, mais non aussi (disons-le), sans sourire, de l'air d'un homme au fait des choses, et qui sait le fin mot d'une affaire.

Pour M. de Frainville, à cette heure, il s'invectivait amèrement, et se serait, volontiers, battu lui-même. Il n'y voyait, hélas! maintenant, que trop clair, et connaissait, de reste, le jeu de l'opiniâtre et rusée duchesse. Tant de douceur après tant de cris, cette soudaine et amiable renonciation après de si tyranniques et si intraitables exigences; ce brusque départ, enfin, après deux grands jours d'un si public et si éclatant triomphe, le moyen, désormais, de s'y méprendre? A l'avance, la maligne dame avait tout su; c'était s'en apercevoir un peu tard. Même, la lettre close du roi, regardée de plus près, se trouvait être déjà vieille d'une semaine tout au moins, et (grâce à la duchesse) n'arriver à M. de Frainville qu'en un moment où autant lui eût valu un compliment de bonne année.

A lui seul, de vérité, allait revenir, maintenant, le commandement des armes dans la ville, mais de par le roi, mais au bout de quarante jours de peine, mais après qu'une dame s'en était longuement éjouie tout à l'aise, de par la malice et ténacité du sexe féminin, de tout temps hostile au nôtre; après, enfin, que l'avisée duchesse s'en était allée, sans guère se soucier, je le soupçonne, qu'elle une fois partie, Rouen eût affaire au déluge. C'était pour se maudire et se désespérer sans mesure; aussi le premier président s'en acquittait-il de son

mieux. Même, tous les capitaines de la ville s'étant présentés en ce moment, pour lui demander le *mot d'ordre*, il ne les aperçut seulement pas, tant il se promenait avec action dans sa galerie, tout entier, corps et ame, à sa déconvenue, sans plus songer au reste du monde! Bref, les compagnies armées de la cité, qui, six semaines durant, avaient reçu exactement, chaque jour, de compte fait, deux *mots d'ordre*, étaient en voie de n'en avoir point du tout cette journée, sans la première présidente, madame de Frainville, qui survint là bien à point, que vous en semble? Pour elle, voyant, d'une part, son mari soucieux et l'esprit aux champs, de l'autre les capitaines et lieutenants dans l'attente, elle prit bravement son parti, et se hasarda, à tout évènement, de leur donner le *mot d'ordre*, pour cette fois seulement, et sans tirer à conséquence. « *Ce que femme veut, Dieu le veut* » ? dit-elle gravement aux capitaines, qui s'inclinèrent humblement, et sortirent aussitôt. *Ce que femme veut, Dieu le veut*, fut donc, dans Rouen, le *mot d'ordre* de la journée. C'était, au fond, le *mot d'ordre* dans cette ville depuis six grandes semaines. C'est, hélas! celui du monde entier, de si longtemps qu'on ait mémoire; il y sera en usage quelque temps encore, comme je conjecture. Qu'il soit donc, aussi, le dernier mot et la moralité de cette histoire.

# RAPPORT

De M. BERGASSE,

SUR LES TOMES I ET II DE L'HISTOIRE

# DU PARLEMENT DE NORMANDIE,

Par M. FLOQUET.

( Séance du 12 Février 1841. )

En jetant les yeux autour de moi, je ne puis m'empêcher de regretter que la tâche que je viens remplir, n'ait pas été confiée à des hommes qui, par de fécondes études et de nombreux succès, avaient acquis le droit de vous entretenir d'un ouvrage destiné à prendre place parmi les plus précieuses compositions historiques dont s'honorera notre siècle. Pour l'apprécier dignement, il faudrait avoir le secret des immenses travaux dont il est le fruit. Il faudrait connaître par soi-même tout ce qu'a dû demander de soins, de veilles, de labeur opiniâtre, le dépouillement des innombrables et ingrats documents, auquel son auteur s'est livré depuis douze ans, avant d'en arrêter les premières bases. Il faudrait savoir quelle patience persévérante lui a été nécessaire, pour coordonner entr'eux tant de

matériaux incomplets, souvent mutilés et tronqués; de quel esprit de critique, d'investigation, d'analyse, il a eu besoin pour retrouver la vérité au milieu de témoignages confus et contradictoires, si souvent intéressés à la déguiser ou à la pervertir. Il faudrait, enfin, avoir un peu soi-même de ce don divin qui, après que l'historien a réuni les informes débris des générations passées, lui confère le pouvoir de ranimer ces débris, de les rappeler à la vie, de leur redonner leurs passions, leurs mœurs, leurs habitudes, de les faire comparaître devant nous, et de nous rendre les témoins des scènes aussi vivantes que multipliées auxquelles il les appelle à prendre part. Ces conditions indispensables pour vous rendre compte de l'ouvrage que je tiens dans les mains, M. Floquet eût été sûr de les rencontrer dans des confrères que votre estime a déjà nommés. Chez moi, il ne trouvera qu'une impression d'admiration, que je travaillerai à vous faire partager, sans pouvoir vous exposer tous les titres qui la justifient.

Il existe cependant entre lui et votre rapporteur un point de ressemblance. Je n'ai pas besoin de me rappeler que, dans un temps qui n'est plus, je me suis assis parmi les héritiers de l'antique magistrature dont il a entrepris l'histoire, pour porter à la mémoire de cette magistrature une vénération profonde. J'ai toujours pensé que, chez les individus comme chez les peuples, le respect des aïeux, l'attachement à leurs souvenirs, était l'indice des plus nobles instincts, comme le présage des plus glorieuses destinées; que, là, au contraire, où ces sentiments ne se rencontraient pas, il ne pouvait y avoir qu'une grandeur passagère et des destinées périssables.... Non, assurément, que ce respect pour nos ancêtres, dégénérant en idolâtrie, doive jamais nous entraîner jusqu'à dissimuler leurs torts, leurs erreurs, leurs crimes même.... L'histoire perd son

caractère quand elle se permet de pieux mensonges..... Mais, du moins, quand nous retraçons leur vie, sachons nous reporter à leur temps, nous placer au sein des préjugés qui les ont entourés, nous rendre compte des passions partagées par la multitude, sous l'influence desquelles ils ont eu le *malheur* d'agir, et alors, en les jugeant avec modération, nous les jugerons avec équité, avec justice... On reconnaîtra que ce sont des fils qui ont écrit l'histoire de leurs pères... Et ces fils pourront, à leur tour, réclamer de la postérité qui les suivra, un jugement qui, pour être moins sévère, n'en sera que plus impartial.....

Messieurs, je viens, sans m'en douter, de vous exposer les sentiments qui ont guidé M. Floquet, et l'esprit général dans lequel il a rédigé son ouvrage. Ce n'est point une appréciation philosophique et critique de la vie et des actes du Parlement de Normandie, faite au point de vue de l'époque à laquelle nous appartenons, qu'il a voulu faire. C'est une peinture fidèle de ce que fut ce grand corps, à chacun des siècles qui nous séparent de son origine, qu'il a entendu tracer. Presque toujours il a laissé parler les faits eux-mêmes, abandonnant au lecteur le soin de les juger. Son récit n'est interrompu que par de courtes et rares réflexions commandées par le sujet. C'est ainsi qu'après avoir décrit, avec les couleurs et le style du *Dante*, les effroyables tortures et les épouvantables angoisses que les magistrats infligeaient aux criminels[1], il s'arrête un moment pour protester contre l'impiété de la législation qui leur en faisait un devoir. C'est ainsi que, plus tard, arrivé à ce moment funèbre où, dans l'intérêt apparent d'une religion sainte et divine, la France vit se multiplier les échafauds, s'ouvrir les luttes les plus violentes, se succéder les mesures les plus rigoureuses, il déplore la part souvent beaucoup

[1] *Histoire du Parlement*, t. I, p. 438, 441.

trop vive que les Parlements prirent à ces mesures, et le fatal aveuglement d'un siècle qui croyait servir cette religion en violant son plus impérieux précepte.

Je ne saurais trop applaudir au motif qui a déterminé M. Floquet à adopter cette marche. Il a fait abnégation d'amour-propre. Qui mieux que lui était en mesure de porter un jugement philosophique sur chacune des époques qu'il a si bien décrites?... Il a même sacrifié quelques avantages. Beaucoup de lecteurs aiment à rencontrer de grandes divisions synoptiques, autour desquelles leur mémoire groupe, avec succès et sans fatigue, les faits de détail dont on leur rend compte... Mais combien son ouvrage y a gagné en impartialité, en fidélité!... Comme il devient précieux pour ceux qui aiment à voir par eux-mêmes, pour les savants, surtout, auxquels il offre d'inépuisables richesses, et qui y trouveront une multitude d'enseignements sur beaucoup de points controversés, et même ignorés avant lui!.... Lorsque vous exposez des faits dans le but d'établir un système, ou, si ce mot vous déplaît, de parvenir à des déductions générales qui vous paraissent avoir tous les caractères de la vérité, quelque pures que soient vos vues, il est bien rare que votre récit concorde de tous points avec la réalité... Vous ne pliez pas, vous ne courbez pas les faits au gré de vos préoccupations; je le veux... Et cependant, combien d'auteurs de résumés historiques méritent ce reproche! Mais leur ensemble, leur mode de succession, voilà ce que trop souvent vous dénaturez, vous falsifiez. Entre ces faits principaux et générateurs, que vous signalez avec tant de soin, sont venus se placer une multitude de faits qui leur sont étrangers, et que vous vous gardez bien de relever, parce qu'ils rendraient impossible cette adhérence, cette cohésion que vous supposez exister entre les premiers. Le travail mystérieux et souterrain, par lequel la nature, ou

plutôt la Providence, prépare les grandes secousses qui, à de longues distances, viennent si brusquement rompre l'uniformité de la vie des peuples, et qui n'empêche pas que l'année qui s'enfuit ne ressemble à l'année qui l'a précédée et à celle qui la suivra, n'apparaît point sous son véritable caractère, dans vos narrations, dont il retarderait la rapidité obligée... Vous produisez par là, il est vrai, de vives impressions... Vous créez de magnifiques, d'admirables épopées... Mais ce n'est pas toujours de l'histoire.... Avant tout, M. Floquet a voulu en faire. Il a eu raison.

Ce n'était point une œuvre facile que de retracer toutes les phases de l'existence du Parlement de Normandie, depuis sa création par François Ier, ou plutôt par Louis XII, en 1499, car ce qu'institua ce monarque ne ressemblait à rien de ce qui existait avant lui, et, sous son successeur, il n'y eut qu'un nom de changé; à cette tâche déjà si laborieuse, M. Floquet en a ajouté une bien autrement hérissée de difficultés, celle de remonter jusqu'à Guillaume-le-Conquérant et à Rollon, pour étudier à son origine cette cour de l'Échiquier, dont les Normands se montrèrent si fortement épris pendant tant d'années, et que le Parlement devait remplacer et en démêler la composition intérieure, puis, après en avoir déterminé les véritables caractères, de montrer comment elle les conserva, malgré la réunion de la Normandie à la France sous Philippe-Auguste, comment elle se perpétua avec ses formes primitives, à travers les trois siècles qui s'écoulèrent depuis Philippe-Auguste jusqu'à Louis XII; enfin, d'expliquer par quelle succession d'évènements imperceptibles, pour ainsi dire, à la première vue, il s'opéra, malgré cette immutabilité de l'institution, ou plutôt à l'ombre de cette immutabilité, de ces formes inviolables et sacrées, de tels changements dans les personnes et dans les choses, que la mesure par laquelle

Louis XII vint mettre à la place des éminents prélats et des nobles barons qui, jusque-là, avaient distribué la justice souveraine aux Normands, de doctes jurisconsultes, non seulement n'excita aucune résistance sérieuse, mais fut reçue par la masse de la population comme un bienfait, comme un progrès indispensable, et l'inévitable résultat de la marche de la civilisation... Voilà, Messieurs, ce qui forme le sujet d'un livre préliminaire, auquel M. Floquet a donné le titre beaucoup trop modeste d'*Essai*.

### ÉCHIQUIER.

A quelle époque remonte la cour de justice connue des Normands sous le nom d'Échiquier?.. Reçut-elle ce nom dès son origine?.. Quelle cause détermina cette singulière appellation?.. [1]. Quel souverain lui donna l'organisation et les attributions qu'elle paraît avoir eues lors de la réunion de la Normandie à la France sous Philippe-Auguste?...

Voilà des questions fondamentales sur lesquelles il a été hasardé bien des conjectures, et que M. Floquet ne cherche à résoudre que par des faits. Il nous montre Rollon et ses successeurs souverains justiciers dans la province dont ils s'étaient rendus maîtres, ne reconnaissant, dans l'exercice de cette précieuse attribution, aucun supérieur, et l'exerçant partout où ils se rencontrent entourés des membres de leurs conseils des prélats, barons et chevaliers qui les suivent. Plus tard, il nous représente cette juridiction prenant plus de consistance, siégeant dans les villes de Rouen, de Caen, de Falaise, à Pâques, à la Saint-Michel, à la Toussaint, toujours composée de prélats et de barons, tantôt présidée par le duc en personne, tantôt séparée de lui, mais alors présidée par

[1] *Histoire du Parlement*, t. I, p. 5.

son grand sénéchal [1]; prononçant, sous Guillaume-le-Conquérant, en 1060, entre l'évêque d'Évreux et l'abbaye de la Sainte-Trinité-lès-Rouen, un jugement dans lequel elle se qualifie elle-même de cour du roi [2]; portant incontestablement le nom d'Échiquier en 1106, et l'ayant probablement porté plutôt [3]; recevant les ordonnances des ducs et leurs actes les plus importants, et les faisant lire à son audience; conférant, par la même lecture, la plus solennelle sanction à certains actes de donation et de vente [4]; distribuant aux particuliers une justice remarquable par la simplicité de ses formes et le caractère conciliant et paternel de ses décisions [5].

Ces détails, dont je ne fais que recueillir les sommités, tous appuyés sur des autorités irréfragables, offrent le plus grand intérêt. Ils ne fournissent, il est vrai, rien de précis sur la fondation de l'Échiquier et l'origine de chacune de ses attributions... Mais, quand on réfléchit sur l'époque à laquelle ils se rapportent, l'on reconnaît bientôt que ce défaut de précision n'a rien qui doive surprendre.

Les commencements de l'Échiquier ressemblent à ceux de toutes les juridictions contemporaines du même ordre que nous voyons éclore dans l'Europe féodale, et s'expliquent par les mêmes circonstances. Dans l'état de dépression et de servitude où le premier établissement du régime féodal avait réduit la masse de la population, il ne pouvait s'élever de contestations judiciaires entr'elle et ses maîtres. Beaucoup d'années s'écoulèrent avant que les devoirs respectifs des vassaux et des seigneurs fussent clairement définis, et que ceux qui occupaient le dernier rang dans l'échelle sociale pussent saisir régulièrement le souve-

[1] *Histoire du Parlement*, p. 9, 12 et 14.
[2] *Idem*, p. 10.
[3] *Idem*, p. 7.
[4] *Idem*, p. 16.
[5] *Idem*, p. 26.

rain de la connaissance des dénis de justice ou des injustices dont ils étaient victimes. Mais, entre leurs maîtres, entre ces seigneurs, par exemple, qui, sous les premiers ducs de Normandie, possédaient le sol et ses habitants, entre ces établissements religieux que la munificence des successeurs de Rollon avait si richement dotés et leurs voisins, il dut s'élever, dès les premiers jours du régime féodal, des contestations plus ou moins fréquentes. Le pouvoir des contendants n'avait pas encore poussé dans le sol des racines assez profondes pour qu'ils fussent tentés de les terminer par la voie des armes, comme ils le firent plus tard. Par la force des choses, ils furent amenés à les porter devant le seul supérieur qu'ils reconnussent. Ce supérieur ne pouvait juger seul. Quelque puissant qu'il fût par l'étendue des terres et le nombre des vassaux qui formaient son domaine, l'aristocratie féodale ne reconnaissait en lui qu'un chef. Elle n'y vit jamais un maître. Mais, à côté de lui, se trouvait une juridiction toute créée, tout organisée. C'était celle qui régissait son domaine, sur laquelle les contendants avaient modelé la leur, et qui se trouvait personnifiée dans ses officiers, dans son sénéchal, son trésorier, son chancelier, etc... Il dut se faire assister par eux, ainsi que par les pairs des contendants qui se trouvaient auprès de lui. Ces pairs, qui jugeaient conjointement avec lui, et dont la voix comptait comme la sienne, n'étaient pas toujours les mêmes. Toutefois, leur désignation n'avait rien d'arbitraire. C'était dans le cours d'un voyage, d'une expédition, qu'un différend se présentait; il était naturel de prendre pour juges les personnes qui se trouvaient auprès du prince et à sa portée. D'ailleurs, beaucoup de différends se vidaient sous la forme de compromis ou d'arbitrage, forme qu'on voit encore souvent employée au déclin du régime féodal, et dans les dernières années du moyen-âge.

Ainsi s'explique la circonstance signalée par M. Floquet, p. 11, de la présence de la reine Mathilde, femme de Guillaume-le-Conquérant, et de plusieurs prélats et seigneurs étrangers à la province, dans l'assemblée qui prononça entre l'évêque d'Evreux et l'abbé de la Sainte-Trinité-lès-Rouen. Ainsi s'explique encore pour moi cette bénignité dans la forme des jugements qu'il fait remarquer un peu plus loin. Cette bénignité était obligée. Bien qu'il soit incontestable que la puissance et l'ascendant des ducs de Normandie dans leur état, fussent beaucoup plus grands que ceux de leurs voisins dans les leurs, j'ai peine à croire que leurs barons fussent moins jaloux de leur indépendance que ceux du reste de l'Europe féodale [1].

Les contestations devenant plus fréquentes, et le prince ne pouvant ou ne voulant les juger en personne, il dut se faire représenter par ses grands officiers, qui se trouvèrent naturellement investis de la présidence d'une assemblée où se rencontraient souvent des barons qui leur étaient supérieurs. Cette assemblée finit par se composer d'éléments aussi fixes qu'ils avaient été mobiles dans l'origine. La coutume ayant introduit des règles certaines pour la transmission et la hiérarchie des fiefs, tous les barons

[1] On tomberait dans une grave erreur, si l'on essayait de comparer le pouvoir des barons, tel qu'il fut organisé par Guillaume et ses successeurs dans la Grande-Bretagne, à ce qu'il était dans le duché de Normandie. Tous les publicistes et les historiens anglais reconnaissent qu'il était plus grand, plus indépendant en Normandie. Guillaume, en partageant sa conquête avec ses compagnons, eut soin de se réserver la meilleure part, de ne leur assigner, en général, que des domaines non contigus, et de modifier et restreindre leur juridiction par les institutions saxonnes qu'il conserva. Je me bornerai à citer, sur ce point, l'*Europe au moyen âge*, d'Hallam, et le *Recueil des anciens Etablissements*, que le gouvernement anglais vient de publier, et qui est destiné à servir d'introduction au recueil de Rymer. Dans ce volume se trouve une charte attribuée à Henri I, qu'il faut surtout consulter.

ecclésiastiques et laïcs relevant directement et nuement du duc, y prirent place. Ainsi formée, la cour de l'Échiquier réunit le double caractère *de cour féodale et de juridiction suprême, pour tout ce qui regardait le domaine du duc;* l'administration de la justice dans ses terres, la surveillance des officiers qu'il y avait préposés, l'usage de certaines prérogatives qu'il s'était réservées originairement ou qu'il s'était attribuées beaucoup plutôt et plus clairement que les rois de France, telles que la garde de la paix publique, de *la paix du duc*, la répression des actes de violence qui la troublaient..... Il est facile de voir quelle multitude et quelle variété d'attributions furent la conséquence de ce double caractère... Le premier, elle le dut à la présence des pairs ecclésiastiques et laïcs... Le second à celle des conseillers du duc, de ses grands officiers, à la tête desquels il faut placer le *grand sénéchal*....

Le vieux Coutumier de Normandie, ce monument si précieux et si authentique des anciens usages de la province, contient un chapitre plein de détails instructifs sur les fonctions et attributions de cet officier *au temps passé, au temps du duc*... Ces détails prouvent l'exactitude de ce que je viens de dire, que les ducs de Normandie avaient un pouvoir bien plus grand dans leurs états que les rois de France dans les leurs, sans en excepter les provinces qui formaient le domaine de ces derniers... On y reconnaît cette continuelle vigilance, cette police sage et bien ordonnée qui caractérisa leur gouvernement en Angleterre, et auxquelles les plus violents détracteurs de la conquête ont été obligés de rendre témoignage[1]. On y voit que, par le devoir de sa charge, *le sénéchal au duc* parcourait, tous les trois ans, toutes les parties du duché, qu'il

[1] Consulter entr'autres *Hallam*.

examinait de quelle manière les baillis[1] et autres officiers inférieurs exerçaient leurs fonctions ; *qu'il les corrigeait ou les ôtait du service du prince, s'il voyait qu'il les convînt ôter ; qu'il gardait la terre du prince, les lois et droits de Normandie, il les faisait garder ; qu'il surveillait les forêts domaniales*, à la conservation et à la jouissance desquelles Rollon et ses successeurs attachaient tant d'importance, et qui, en Angleterre, furent l'occasion, de la part des souverains de race normande, de tant d'empiètements, d'injustices, la cause ou le prétexte de tant de révoltes ; qu'il exerçait la même surveillance sur les cours d'eau et autres choses dépendantes du domaine du prince; qu'il était également préposé au maintien de la paix du duc, et qu'à ce titre, *il s'enquérait des larcins publics, des déflorateurs violentemment des vierges, des meurdriers, des ardeurs, et de ce qui appartenait au pled de l'épée, et de toutes choses de quoi paix n'avait été réformée en cour, que des faits criminels diligemment il s'enquérait*, et de chacun il faisait faire droit.... A ces hautes et immenses attributions, il est impossible de ne pas reconnaître le dignitaire que nous voyons marcher presque l'égal des rois normands de l'autre côté de la Manche, sous le nom de *grand Justicier*, à ce titre présider la cour du roi et la cour de l'Échiquier, et leur conférer, comme en Norman-

[1] A quelle époque précise les *Baillis* furent-ils établis en Normandie ? voilà ce que je n'ai pu encore découvrir. Il est incontestable qu'ils y existaient du temps de la réunion sous Philippe-Auguste. Basnage, dans son *Commentaire de la Coutume de Normandie*, a commis une grave erreur au sujet de ces officiers, dont il semble présenter l'institution comme propre aux Normands, et d'origine récente dans le reste de la France. Les *Baillis* sont nommés une seule fois dans la charte d'Henri I, que j'ai citée tout à l'heure, à la suite d'autres officiers d'origine saxonne, qui y sont fréquemment désignés. Ducange regarde l'institution des baillis comme une institution tellement ancienne en France, qu'il la fait remonter jusqu'à la première race.

die, par sa présence, juridiction sur tous les officiers de justice du souverain[1],

De tout ceci, il me semble résulter que ceux-là commettraient une grave méprise, qui croiraient pouvoir trouver des actes de fondation de l'Echiquier ou de création de ses attributions. La chose me paraît aussi impossible pour cette cour que pour le Parlement de France. Les pairs qui siégeaient dans les deux cours, y siégeaient au même titre, en vertu d'un droit propre et inhérent à leur seigneurie. Ils étaient juges, comme le duc était duc, comme le roi était roi. Sans doute Guillaume-le-Conquérant et ses successeurs purent fixer le lieu et les séances de leur Echiquier, en réglementer, en agrandir les attributions. Avec beaucoup d'habileté, ils appelèrent les pairs qui y siégeaient à connaître de matières qui, par la loi féodale, ne leur étaient pas dévolues, mais qui paraissaient plutôt appartenir à la juridiction personnelle et privée du prince, afin d'augmenter cette juridiction, de l'étendre, d'absorber à son profit la juridiction féodale, de légitimer des empiétements évidents sur les droits de leurs vassaux.

Pareille politique fut suivie avec non moins de constance et avec plus de succès encore par nos rois, comme il est facile de s'en convaincre, en examinant avec quelque attention l'intitulé de divers édits rendus par Philippe-le-Bel et ses successeurs. Mais, l'institution elle-même, les ducs ne la créèrent pas. Elle sortit toute faite, toute formée, pour ainsi dire, des entrailles du système féodal.

Ce double caractère de cour féodale et de cour propre et particulière du souverain, l'Echiquier en était en pleine possession au moment de la réunion de la Normandie à la

[1] La charte d'Henri I, qui forme un véritable code à l'usage du peuple conquis, ne peut fournir aucune lumière sur la juridiction de l'Échiquier, qui n'y est indiquée nulle part.

France, sous Philippe-Auguste. Il le conserva jusqu'à la fin, à la différence des autres cours du même ordre. Il lui fut redevable de la juridiction la plus souveraine, la plus entière et la plus étendue qui se puisse imaginer [1]. Cette vérité, contestée jusqu'ici par plusieurs auteurs, a été portée, par les nouvelles recherches de M. Floquet, au plus haut degré d'évidence. De nombreux documents inconnus jusqu'à lui, qu'il a eu le mérite d'éclaircir et de publier, font toucher, pour ainsi dire, au doigt et à l'œil, la nature de ses attributions. Elles s'agrandirent avec chaque siècle. Chaque conquête de nos rois sur les justices particulières en augmenta le cercle.

Les erreurs commises par les devanciers de M. Floquet, sont en grand nombre. J'en signalerai deux qui m'ont plus particulièrement frappé.

On avait prétendu que, depuis la réunion de la Normandie à la France, la présence des prélats et des barons à l'Echiquier n'était plus qu'un vain simulacre ; qu'ils ne s'y rendaient que *pour le parer et lui donner de l'ornement*. M. Floquet prouve, par les registres, qu'ils en faisaient partie intégrante, qu'ils ne cessèrent jamais d'y avoir voix délibérative et d'y juger, qu'il leur était infligé des amendes plus ou moins fortes lorsqu'ils n'y comparaissaient pas [2]. Il fournit, p. 46, le dénombrement de tous les prélats et barons relevant nuement et directement des ducs, qui y prenaient place. Ce document est extrait des plus anciens registres. Il ne paraît pas que, depuis la réunion, aucun nouveau prélat ou baron ait augmenté le nombre des juges.

On avait affirmé qu'avant Philippe-le-Bel, l'Echiquier n'avait point été présidé par des commissaires du roi

[1] Voir *Histoire du Parlement*, t. I, p. 65, 90, 96, etc.
[2] *Histoire du Parlement*, t. I, p. 36, 40 et 41.

étrangers à la province, mais par les grands officiers de la couronne ducale, l'archevêque de Rouen et les évêques. M. Floquet réfute encore cette erreur grossière par tous les registres du XIIIme siècle qui nous sont parvenus, et qui nous donnent les noms des *chanceliers*, des *chambriers* et autres grands officiers de la couronne de France ou membres du Conseil, commissaires députés pour tenir l'Echiquier. Il nous montre, à Falaise, en 1207, l'Echiquier tenu, pour la première fois depuis la réunion, par Gautier, grand chambrier de Philippe-Auguste, et Guérin son conseiller, alors simple chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, depuis évêque de Senlis et chancelier, celui-là même qui, par un prodigieux effort de mémoire, réussit à reproduire la plus grande partie des chartes du royaume, qu'un accident avait fait périr[1].

Au surplus, l'auteur de cette assertion, en affirmant que l'Echiquier avait été présidé par les grands officiers de la couronne ducale, n'avait commis qu'une erreur de fait; mais, en ajoutant que les évêques, membres nés de la cour féodale, avaient pu le tenir et l'avaient effectivement tenu et présidé, il avait commis, tout à la fois, une erreur de fait et une erreur de droit des plus monstrueuses. Me pardonnerez-vous, Messieurs, une courte démonstration de sa méprise ? Elle nous éclairera de plus en plus sur la nature mixte de l'Echiquier ; je puiserai toutes mes preuves dans le précieux ouvrage de M. Floquet.

Ce ne pouvait être comme cour féodale, mais comme *cour propre du roi*, et distribuant sa justice, que l'Echiquier exerçait cette haute surveillance, ce droit de semonce et de révision des sentences que le vieux coutumier lui reconnaît sur les baillis du souverain, qu'il nous montre comme existant déjà du temps des ducs, et qu'au reste, la fameuse

[1] *Histoire du Parlement*, t. I, p. 33, 34.

ordonnance de 1180, connue sous le nom de *Testament de Philippe-Auguste*, avait établi dans toutes les terres de son domaine. Tout le monde sait combien l'institution des baillis royaux, juges d'appel des prévôts et vicomtes, mina petit à petit, par ses agrandissements ou ses empiétements, comme on voudra, les juridictions féodales. Ce n'était qu'au même titre qu'il pouvait connaître des priviléges, franchises et libertés accordées aux villes et corporations, et réformer les sentences rendues par les juridictions municipales, qui prirent tant de développement dans le cours des XIIIme et XIVme siècles, et que l'habileté de nos rois multipliait chaque jour, comme autant de moyens de ressaisir le pouvoir que la féodalité avait enlevé à la couronne. Le vieux coutumier, en nous parlant des hautes attributions du grand sénéchal *au temps des ducs, au temps passé*, indique clairement qu'elles avaient cessé avec la réunion. Force était donc de remplacer ce grand officier par des commissaires tenant immédiatement leur pouvoir et leur mandat du souverain. Sans doute, on aurait pu les prendre en Normandie. Mais, en faisant abstraction de la pensée politique qui s'y opposait, nous devons reconnaître qu'il était plus naturel, plus conforme au nouveau droit public que Philippe-Auguste cherchait à fonder, de les prendre dans le conseil du roi, dans ce conseil suprême qui, à cette époque, n'abandonnait jamais sa personne, et qui allait devenir la sommité de cette chaîne de juridictions parallèles aux juridictions féodales et destinées à les absorber. Ce qui maintenait l'Échiquier en possession de son titre, ce qui perpétuait en lui le caractère de *cour du roi*, c'était la présence de ces commissaires *justiciers du roi*, ainsi que les qualifient de vieux registres signalés par M. Floquet, appelés, non pas à présider, mais *à tenir l'Echiquier*[1].

[1] *Histoire du Parlement*, t. I, p. 64.

Ces énergiques expressions, communes à la législation française comme à la législation anglaise, que l'on retrouve dans la langue de l'Échiquier de Londres, comme dans celle de l'Échiquier de Rouen, indiquent le véritable caractère de ces commissaires, en même temps qu'ils déterminent la nature de leur mission et la portée des actes auxquels ils prenaient part.

Simple cour féodale, l'Échiquier avait sans doute droit de connaître, non seulement des causes féodales que la loi des fiefs lui attribuait immédiatement, mais encore, soit directement, soit par dévolution des décisions rendues par les juridictions qui lui étaient inférieures dans l'ordre féodal, dans les cas fort rares où ces décisions étaient *faussées* par ceux qu'elles atteignaient. Il pouvait mander, devant lui, les seigneurs justiciers ou leurs baillis, soit lorsqu'il y avait *décision faussée*, soit lorsqu'il y avait de leur part *défaute de droit*. Mais là s'arrêtaient sa compétence et ses pouvoirs. Ils sont loin d'expliquer cette toute-puissante juridiction, devant laquelle toutes les autres, quels que fussent leur caractère ou leur origine, disparaissaient comme par enchantement.

En effet, à l'époque où l'Échiquier était régulièrement tenu, deux fois par an, des lettres patentes du roi, signées du grand sceau, annonçant l'ouverture de l'Échiquier de Pâques ou de celui de la Saint-Michel, et indiquant les noms des commissaires et le lieu où ils se réuniraient, étaient publiées, à son de trompe, dans toute la Normandie, quarante jours avant celui de l'ouverture. Ce *cri de l'Échiquier*, non seulement avertissait les justiciables que le grand jour des réparations allait commencer, mais tous les officiers de justice, tous les baillis royaux ou seigneuriaux, tous les vicomtes, prévôts, maîtres des eaux et forêts, etc., etc., que leur juridiction allait être

suspendue[1]. L'Échiquier une fois ouvert, sa juridiction régnait seule dans la province. Il faut lire, dans l'ouvrage de M. Floquet, le récit de ses longs démêlés avec les ducs d'Alençon et les comtes d'Eu, sur ce point[2].

Cette suspension de toute juridiction était, au reste, la conséquence d'un principe coutumier rappelé par Loiseau, *Traité des Offices*, chap. 31. Lorsqu'un bailli ouvrait ses assises, la juridiction des prévôts cessait *ipso facto*. La justice du seigneur étant la même, quoique exercée par des officiers différents, il est naturel que la juridiction supérieure absorbe l'inférieure.

Mais il est temps de laisser parler M. Floquet. (Il faut lire ici les pages 64, 69, 70, 72.)[3]

La première audience était consacrée à la lecture des ordonnances et édits du roi, des lettres patentes d'érection de hautes justices et baronnies, des lettres de sauve-garde, des anciens réglements de l'Échiquier, pour la police et la bonne administration de la justice, et à la semonce adressée à tous ceux qui étaient tenus de *comparoir* à l'Échiquier, d'y *comparoir* le lendemain *en personne*, *à six heures* du matin, *sous la peine qui au cas appartenoit*[4]. Le lendemain, les prélats et barons, réunis sous la présidence des maîtres de l'Échiquier, statuaient sur les absences des membres de la cour qui n'avaient pas comparu, des baillis et sénéchaux qui n'étaient pas accourus se ranger sur les bancs inférieurs, pour y soutenir le *bien jugié* de leurs sentences[5], prononçaient des amendes contre les uns, excusaient les autres quand les causes de l'absence paraissaient légitimes, et ouvraient enfin la lice où se

[1] *Histoire du Parlement*, t. I, p. 63.

[2] *Histoire du Parlement*, t. I, p. 64, 66, 272, 277.

[3] Cette citation étant beaucoup trop longue, je ne la donne pas; je me borne à renvoyer à l'ouvrage.

[4] *Histoire du Parlement*, t. I, p. 72, 128, 130, 131.

[5] *Idem*, p. 63.

précipitaient les plaideurs et leurs avocats et attournés. Chaque cause entendue, les membres de l'Échiquier, au criminel comme au civil étaient appelés à opiner à haute voix, publiquement, en présence de toute l'assistance[1]. La décision, une fois prononcée, était rédigée en peu de mots, dans les premiers temps, sur des rôles de parchemin remis aux parties elles-mêmes, puis, plus tard, aux XIVe et XVe siècles, avec beaucoup de détails sur les registres. Les baillis et autres officiers de justice recevaient les semonces et avertissements que motivait leur conduite. La session se terminait au bout d'un mois, de six semaines au plus. L'Échiquier se séparait rarement sans faire quelque nouveau règlement sur le fait de la justice ou sur des points d'administration et de haute police. Ces règlements devenaient lois pour toute la province, et *il n'y avait ni petits ni grands qui ne dussent s'y soumettre.*

Comment cette admirable et magnifique institution, si propre à entretenir tous les magistrats dans l'accomplissement de leurs devoirs, à imprimer à la distribution de la justice et à l'administration qui, alors, se confondaient et étaient déposées dans les mêmes mains, une marche régulière et uniforme ; à relever la dignité de l'homme ; à lui rappeler le sentiment de sa liberté, de son indépendance originelle ; à lui présenter, dans la justice humaine, une resplendissante image de la justice divine, ne se trouva-t-elle plus en rapport avec les besoins, avec les habitudes du siècle qui la vit disparaître ?.. Comment les Normands, si jaloux de leurs libertés et de leurs priviléges, si attachés à leurs anciens usages, que du temps de Louis XV ils auraient, suivant l'illustre témoignage de Daguesseau, cité par M. Floquet, plutôt changé de religion que de *jurisprudence*[2], furent-ils amenés à en conspirer la ruine

[1] *Histoire du Parlement*, t. I, p. 55, 60, 62. — Tom. II, p. 179.
[2] *Idem*, t. I, p. 327.

et à demander que, non plus les *justiciers*, mais *les juges du roi* vinssent remplacer *les juges du pays?...* Voilà ce que M. Floquet a fort clairement indiqué dans son ouvrage, tout en nous donnant les détails les plus curieux et les plus ignorés sur les arrêts rendus par l'Échiquier[1], sur ses attributions, sur ses démêlés avec les cours ecclésiastiques[2], sur ses sessions les plus mémorables[3], sur les mœurs si pittoresques et si singulières du moyen-âge, qui, par exemple, épargnaient par décence aux femmes l'ignominieux supplice de la potence, mais qui, par compensation, les enterraient vivantes[4].....

Mon rapport n'aurait pas de limites si je voulais vous exposer, Messieurs, toutes les choses neuves que le livre que j'examine m'a apprises. Laissons à d'autres le soin d'exploiter, à leur tour, une mine d'une inépuisable richesse. Il y aura place, je le prédis d'avance, pour beaucoup de monde. Bornons-nous, toujours en prenant M. Floquet pour guide, à nous rendre compte des circonstances qui déterminèrent la chute d'une institution garantie par la charte de Louis-le-Hutin, sanctionnée par de nombreux édits, et dont la conservation avait été une condition, au moins implicite, de la réunion de la Normandie à la France.

Au temps de Philippe-Auguste et de ses premiers successeurs, les séances de l'Échiquier ne présentaient pas cette affluence d'officiers de tout rang, d'avocats et d'attournés, dont M. Floquet nous a entretenu[5]. Il a eu soin lui-même d'en faire la remarque. Aussi bien que moi, Messieurs, vous connaissez la seule procédure alors en usage, procédure qui, au criminel, appelait toujours les épreuves à

[1] *Histoire du Parlement*, p. 116, 147, 154, 155, 156, 163, 169, 173.
[2] *Idem*, p. 134, 140, 141, 144, 145.
[3] *Idem*, 40, 220, 226, 252, 264.
[4] *Idem*, p. 179.
[5] *Idem*, t. I, p. 68

son aide et se terminait, au civil, par le combat[1]. Il ne pouvait entrer dans le plan de M. Floquet d'en rendre un compte détaillé. Pour en avoir une juste idée, il ne faut consulter, ni des registres qui n'existent pas, ni les commentateurs des coutumes qui n'en donnent que des notices très imparfaites et fort inexactes. C'est dans les ouvrages de Walter Scott, c'est surtout dans cette admirable épopée qu'il a appelée *Ivanhoé*, qu'on en trouve la vivante peinture. M. Floquet ne m'en voudra pas, si je rappelle ici les savantes recherches de son ancien confrère, le clerc de la cour des Plaids communs de la vieille Ecosse.

La mission de l'Échiquier, dans ce temps-là, était toute de surveillance, d'administration, de haute police. L'appel, tel que nous le pratiquons, n'était pas connu. Le sol de la Normandie était encore tout couvert de hautes justices. Philippe-Auguste venait, il est vrai, de porter une mortelle atteinte à la maxime que « *tout seigneur haut justicier, sauf l'hommage, est aussi maître dans sa seigneurie que le roi dans la sienne* », en organisant d'une manière stable le recours au seigneur dominant pour « *défaute de droit* », et l'usage de « *fausser pour villenie* » était en pleine vigueur. Mais vous n'ignorez pas, Messieurs, quelles redoutables conséquences entraînait le manque de succès pour ceux qui avaient la témérité d'employer de pareilles voies. Les causes portées directement devant l'Échiquier étaient en fort petit nombre. La juridiction des baillis royaux, restreinte au domaine, n'avait pas pris de développement. C'était par forme de *souplication*, et non par forme d'appel, comme disent les *Etablissements de S. Louis* (liv. 2, chap. 15), que l'Échiquier pouvait être amené, par des particuliers, à connaître de leurs décisions. Le plus souvent il devait statuer d'office et par voie générale. Aussi

[1] *Histoire du Parlement*, p. 153, 154.

est-il digne de remarque que presque tous les arrêts que nous donne M. Floquet, comme appartenant au XIIIe siècle, offrent ce caractère. Ainsi nous voyons la cour ordonner, en 1208, que l'âge d'un témoin se prouvera désormais par quatre témoins jurés[1]; donner acte, en 1224, aux bourgeois de Caen, que, parmi les servants de l'abbaye de Saint-Étienne, il n'y a que les commerçants qui soient sujets à la taille[2]; établir des règles sévères contre les juifs, en 1207, 1222, 1234[3]. Si, dans cette dernière année, nous le voyons recourir au roi saint Louis, dans un cas particulier[4], n'oublions pas que la cause était privilégiée! Il s'agissait de la validité d'une donation faite à l'église. Ne nous étonnons plus dès-lors que l'Échiquier, encore ambulatoire du temps du saint roi, ne s'arrête que huit jours dans chaque localité[5]. Et ne nous demandons pas si les évêques et les barons, en venant y siéger, hésitaient à reconnaître, dans cette obligation, un droit féodal!...

A la fin du XIIIe siècle, et dans la première période du XIVe, ils ne durent pas davantage éprouver cette hésitation. Sans doute, une révolution judiciaire s'était opérée, et en présageait une plus grande encore. Saint Louis, en établissant qu'à l'avenir on pourrait *fausser* un jugement *sans vilain cas*; et qu'alors la cause serait jugée en cour du roi, sur les anciens errements, avait, tout en conservant les mots, introduit, pour la première fois, un véritable appel dans la jurisprudence féodale. Mais cette innovation, peu répandue, n'avait point fait tomber la brutale et guerrière prise à partie du moyen-âge,

[1] *Histoire du Parlement*, t. I, p. 80.
[2] *Idem*, p. 81.
[3] *Idem*, p. 82, 83.
[4] *Idem*, p. 104.
[5] *Idem*, p. 307.

ainsi que l'atteste Beaumanoir [1]. En 1270, les vieilles coutumes de Normandie, fixées, pour la première fois, par l'écriture, nous représentent le combat judiciaire, non seulement comme le moyen le plus efficace pour terminer certains différends, mais comme un droit de la part de celui qui le réclame. Au surplus, le vieux coutumier se tairait sur cet usage toujours en pleine vigueur, que les monuments contemporains seraient là pour le prouver. Par ses ordonnances de 1306, Philippe-le-Bel ne s'était-il pas vu obligé de rétablir les gages de batailles? M. Floquet ne nous montre-t-il pas l'Échiquier ordonnant, en 1337, un duel entre un meurtrier et le fils de sa victime [2], et délibérant, en 1397, s'il n'en doit pas ordonner un autre [3]?

Toutefois, dès la fin du XIII^e siècle, les bas bancs de l'Échiquier commençaient à se peupler des attournés et des *conteurs* ou avocats qui accouraient de tous les points de la province pour aider les parties dans l'exposé de leurs griefs ou les exposer à leur place [4]. Ne nous hâtons pas trop cependant de tirer de leur présence sur ces bancs la conséquence d'une complication dans la procédure qui aurait dégoûté les évêques et les barons du devoir féodal qu'ils venaient remplir!... Le vieux coutumier dépose de la simplicité des formes alors en usage, et qui le furent bien des années encore après. Tous les faits se prouvaient par témoins. L'écriture était méprisée. Cet éloignement de la preuve littérale, cette répugnance pour toutes les règles si complèxes que nous avons empruntées beaucoup plus tard au droit canonique, cette idolâtrie, si j'ose ainsi parler, de la preuve testimoniale, qui

[1] *Coutume de Beauvoisis*, chap. LXVII, p. 337.
[2] *Histoire du Parlement*, t. I, p. 154.
[3] *Idem*, p. 156.
[4] *Idem*, p. 53.

caractérise encore en ce moment la législation anglaise et la distingue de toutes les autres, régnaient dans toute la France coutumière, et durent se perpétuer bien plus longtemps en Normandie que partout ailleurs....

Dans la seconde période du XIVe siècle, et à plus forte raison dans le cours du XVe, le nombre des avocats accourus aux séances de l'Échiquier augmente d'une manière sensible. En 1390, il en vint, nous dit M. Floquet, 214. En 1464, on en vit arriver jusqu'à 339, dont le bailliage de Gisors n'avait fourni que 14, tandis que celui de Coutances en avait envoyé 90, celui de Rouen 75, celui d'Évreux 60, ceux de Caen et de Caudebec, chacun 50. Tous avaient été témoignés suffisants et habiles par les lieutenants de baillis et les procureurs du roi, car, dans ce temps-là, il fallait cette condition pour que l'Échiquier les admît à prêter serment devant lui [1].

Cette immense affluence d'avocats nous indique le changement qui s'opérait chaque jour dans la jurisprudence, la décadence du droit féodal, l'infiltration de l'esprit et des principes généraux du droit romain et du droit canonique dans les usages des pays de coutume. Ces usages, n'ayant point été fixés officiellement par écrit, avaient dû se diversifier, se modifier dans chaque localité. Comment l'Échiquier, composé de membres que leur profession éloignait de la nouvelle science, présidé par des hommes étrangers à la Normandie, pouvait-il prononcer, dans cette multitude de causes particulières qui, maintenant, se présentaient devant lui ?... M. Floquet a pris soin de nous l'expliquer.

Les avocats ne venaient plus seulement pour aider les parties dans l'exposé de leurs griefs. Ils venaient aussi pour aider les juges à rendre la justice, pour leur rappeler

[1] *Histoire du Parlement*, t. I, p. 59.

les précédents de l'Échiquier, pour témoigner des usages particuliers de leur localité [1]. Dès l'année 1337, M. Floquet nous montre un arrêt rendu après qu'on a demandé leur avis aux *sages estans audit Échiquier* [2]. Il nous apprend que les avocats juraient, aux XIVe et XVe siècles, que *quand la cour leur demanderoit leurs advis et opinions d'aucune cause, ils en répondroient loyaument et en leur conscience* [3]. En 1454, l'Échiquier recommande aux greffiers d'écrire *les opinions que donneront les avocats, ès jugements et avis qui leur seront demandés* [4]. En 1484, il les avertit *d'être plus briefs, tant en plaidoyer que en oppinant, quand leurs opinions leur seroient demandées* [5].

Remarquons en passant que l'usage de ne prononcer qu'après avoir pris l'*avis de l'assistance*, n'était point particulier à l'Échiquier. Nous le retrouvons dans tous les pays de coutume. Les jurisconsultes, les sages, y avaient remplacé ces *Combourgeois*, dont le vicomte, d'après le chapitre 2 des Assises de Jérusalem, devait composer la cour des Borgers dans les causes qui concernaient quelqu'un d'entr'eux. Le curieux et intéressant *Dialogue des avocats du Parlement de Paris*, de Loisel, établit fort clairement que, dans le XIVe siècle, le même usage existait au Parlement. Ce qui est seulement digne de remarque, c'est qu'il se perpétua en Normandie, tandis que, partout ailleurs, il disparut.

Cet usage, devenu une nécessité en beaucoup de cas, ne suffirait point, toutefois, pour expliquer comment l'Échiquier se trouva une institution vieillie à la fin du

[1] *Histoire du Parlement*, p. 54, 55.
[2] *Idem*, p. 56.
[3] *Idem*, p. p. 57.
[4] *Idem*, p. 58.
[5] *Idem*, p. 58.

XIVe siècle. Nous n'entendons pas dire que le Parlement de la Grande-Bretagne se dégoûte de ses attributions judiciaires, parce que les juges du roi, qui viennent siéger dans son sein, lorsqu'il les exerce, préparent la décision qu'il revêt de son autorité. Le conseil privé de la reine Victoria, qui prononce, encore en ce moment, sur tous les pourvois des Colonies, ne paraît pas avoir, le moins du monde, la pensée de se démettre de cet éminent privilége, en faveur des jurisconsultes de la Couronne, dont il ne manque jamais de prendre l'avis.

D'autres causes indiquées dans l'ouvrage de M. Floquet, concourent avec la première à amener ce résultat.

D'abord, le grand nombre d'affaires. Les établissements du roi que ses contemporains appelaient déjà Saint et qui, plus qu'aucun autre peut-être, mérita le nom de Grand, avaient, enfin, porté leurs fruits. L'usage de *fausser sans vilain cas*, et de revoir les procès sur leurs anciens errements avait, partout, remplacé la périlleuse prise à partie que le droit féodal accordait, comme dernière ressource, aux plaideurs malheureux et victimes de la plus notoire injustice, et avait été lui-même remplacé par l'appel emprunté aux lois romaines et canoniques. L'institution des baillis royaux, que les mains habiles de Philippe-Auguste avaient plantée sur tous les points du sol [1], après avoir grandi dans l'ombre, s'était enfin épanouie, et ses vastes rameaux, joints à ceux des juridictions municipales et de toutes ces juridictions exceptionnelles que créèrent les successeurs de Philippe-le-Bel, commençait à étouffer de toutes parts le régime féodal. Souverain réformateur des décisions rendues par ces diverses juridictions, comme de celles émanées des hauts justiciers, comment pouvait-il

[1] « In terris nostris quæ propriis nominibus distinctæ sunt, baillivos nostros posuimus », dit le Roi, art. 2 de l'ordonnance de 1190.

remplir sa tâche dans les courtes sessions qu'il tenait deux fois par an, au milieu d'une population qui, au XII^e siècle, frappait déjà les écrivains italiens par son esprit entreprenant joint à l'art de bien parler et de raisonner à perte de vue[1]. Le prologue du *Vieux Style de procéder*, cité par M. Floquet, nous apprend qu'à la fin, l'Échiquier n'expédiait pas *la centiesme partie des affaires qui lui étoient dévolues*[2]. Il aurait dû, alors, arriver ce qui arrive encore tous les jours dans les cours de session de la Grande-Bretagne, et ce qui, néanmoins, jusqu'à lord Brougham[3], ne paraît pas avoir dégoûté les Anglais de leurs juridictions. Les avocats qui affluent de toutes parts aux sessions, terminent par voie d'arbitrage les procès que la cour n'a pu trancher, et souvent un seul de ses arrêts amène la solution de trente autres contestations. Suivant M. Floquet, les avocats du XV^e siècle étaient beaucoup moins conciliants. Au lieu de s'autoriser des décisions rendues par l'Échiquier dans un cas donné, pour terminer tous les procès semblables, ils se plaisaient à les nourrir, à les perpétuer[4].

Si, du moins, les sessions avaient été régulièrement tenues !... Mais, malheureusement, il n'en était pas ainsi. M. Floquet nous montre de fréquentes interruptions et d'immenses lacunes, non seulement pendant les époques de trouble et d'invasion, mais pendant des jours plus calmes et plus tranquilles, tels que les dernières années de Charles VIII. Si le malheur des temps, si, par exemple, la longue minorité et puis la démence de Charles VI, suffisent pour expliquer les unes, elles sont insuffi-

[1] « Ce peuple s'applique avec tant de soin à l'éloquence, que les enfants du pays pourraient passer pour des rhéteurs. » Geoffroi Malaterra, apud Muratori, t. V, p. 550.

[2] *Histoire du Parlement*, t. I, p. 319.

[3] Tout le monde connaît les innovations judiciaires tentées par lord Brougham.

[4] *Histoire du Parlement*, t. I, p. 319.

santes pour expliquer les autres[5]. A la vue des évocations si fréquentes au Parlement de Paris, que M. Floquet nous signale, et qui étaient souvent encouragées sous-main quoique désavouées en public, quand la nécessité s'en faisait sentir[1]; à la vue de ces refus continuels d'envoyer des magistrats normands tenir l'Échiquier au lieu de magistrats étrangers à la province[2], qu'il fallait instruire, non seulement du fait, mais du droit, au moyen de ces enquêtes par tourbes, qu'il a si savamment décrites[3], j'oserai émettre un jugement que chacun aura le droit de taxer de témérité. L'institution mixte de l'Échiquier, excellente, tant qu'il s'était agi d'agrandir le domaine privé du roi et d'absorber, au profit de sa justice propre, sa juridiction féodale, maintenant que l'œuvre était consommé, ne devait plus paraître qu'un absurde et dangereux contresens aux yeux de ce conseil suprême qui, sous les successeurs de Philippe-Auguste et de Philippe-le-Bel, sut, avec tant d'habileté et de persévérance, conquérir à la couronne la plénitude du pouvoir judiciaire. Cette opinion finit par être adoptée par tous les justiciables de l'Échiquier, peut-être aussi par l'Échiquier lui-même.

En voici la raison :

Le domaine du roi, restreint à l'époque de la réunion de la Normandie à la France, se trouvait, en 1499, avoir pris une immense extension par les confiscations, les déshérences et la fréquente reproduction, dans le cours de trois siècles, de cette multitude de cas, où la loi féodale faisait tomber, dans les mains du seigneur dominant, le fief du seigneur servant. Sans doute nos rois avaient souvent disposé, au profit de leurs sujets, de portions consi-

[1] *Histoire du Parlement*, p. 232, 241, 300, 301, 306, 317.
[2] *Idem*, t. I, p. 91, 92, 94, 99, etc.
[3] *Idem*, t. I, p. 241, 242.
[5] *Idem*, p. 321.

dérables de ce domaine ; mais, en les leur donnant, ils s'étaient bien gardés d'aliéner, comme leurs prédécesseurs, le droit de rendre une justice souveraine et sans appel. De cet état de choses, il était résulté que la mouvance directe du roi comprenait la plus grande partie du territoire, et que les hautes justices féodales formaient l'exception sous Louis XII. Les procès appartenant à cette mouvance directe avaient toujours été jugés par les officiers du prince en première instance.

C'était une conséquence des premières règles du droit féodal. Nous avons vu que ce n'était que par une sorte de compromis *intéressé*, et dans la vue de légitimer l'agrandissement de leur juridiction propre, que les ducs et ensuite les rois de France avaient appelé leurs hauts justiciers à en connaître par voie de réformation. Maintenant qu'elles formaient, au moins, les neuf dixièmes des causes dévolues à l'Échiquier, quelle raison y avait-il pour laisser subsister l'ancien état de choses ?

Quant aux appels des décisions rendues par les hauts justiciers eux-mêmes, appels qui, très certainement, ne formaient pas la dixième, la vingtième partie des procès, sa compétence, comme cour féodale, semblait beaucoup mieux établie ; et cependant, il faut bien encore le reconnaître, cette compétence, juste au fond, se trouvait en contradiction avec tous les usages et toutes les maximes reçues à cette époque. Tant que la règle *qu'on ne pouvoit fausser sans accuser le seigneur haut justicier, en sa cour, de villenie*, avait été en vigueur, le pourvoi du condamné, devant le seigneur suzerain, entraînait toujours, pour celui-ci, l'obligation de juger féodalement, c'est-à-dire de rassembler sa cour féodale, composée des pairs haut justiciers, quelque humble, quelque abjecte que fût la condition du condamné. Un pareil pourvoi renfermait, contre le haut justicier mis en cause, un reproche de déloyauté et

de félonie !.. Mais, lorsqu'il fut admis qu'on pourrait *fausser sans vilain cas,* il ne parut plus aussi nécessaire de juger féodalement. Il en fut de même, à plus forte raison, quand l'appel proprement dit eut remplacé la faculté de fausser les jugements. Ces sortes de pourvois, lorsqu'ils intéressaient les seigneurs haut justiciers, relevant directement de la Couronne, au lieu d'être portés devant le roi, entouré de sa cour féodale, et les jugeant comme chef suprême de la hiérarchie féodale, comme *le grand fief-feux* du royaume, étaient portés habituellement devant son conseil, qui, pour avoir été rendu permanent à Paris, par Philippe-le-Bel, sous le nom de Parlement, n'en restait pas moins souverain dépositaire de sa juridiction, et, à ce titre, jugeait en dernier ressort toutes les affaires appartenant à sa mouvance directe. Cet usage, qui était, dans la réalité, une violation flagrante des règles du droit féodal, n'avait excité ni contestation ni résistance. Petit à petit, les hauts justiciers, aussi bien ceux de la Normandie que ceux du reste de la France, s'étaient habitués à ne plus rendre la justice par eux-mêmes, mais à abandonner entièrement le soin de la distribuer à leurs baillis. Il semblait juste que les sentences rendues par leurs officiers pussent être réformées par les officiers du roi. Depuis que la faculté d'appeler fut devenue de droit commun, ils n'attachaient de prix à leur prérogative qu'à raison des revenus qu'elle leur rapportait. Insensiblement on perdit de vue l'origine toute féodale du droit de révision et de réformation, que le roi exerçait, par lui-même ou par ses juges, sur les décisions rendues par ses vassaux. On se plut à le considérer comme un droit régalien. Et c'est ainsi que sa *justice propre* se trouva, à la fin du XIVe siècle, avoir absorbé sa *justice féodale.*

Deux causes contribuèrent, en Normandie, à accréditer l'erreur.

A la fin du règne de Charles VIII, et au commencement de celui de Louis XII, l'aristocratie féodale n'était plus convenablement et complètement représentée dans l'Échiquier. Si les bancs ecclésiastiques étaient toujours suffisamment garnis, que de changements n'avaient pas dû éprouver, dans le cours de trois siècles, les bancs sur lesquels s'asseyaient les barons dont M. Floquet nous a donné le dénombrement? Combien de familles puissantes et opulentes autrefois, se trouvaient maintenant, ou éteintes, ou imparfaitement représentées ou privées de la possession de ces grands fiefs qui les avaient fait appeler parmi les pairs des ducs de Normandie ! Ceux qui ont étudié de près la composition actuelle de la chambre des lords, s'accordent à dire qu'elle ne compterait pas quarante membres, si on la réduisait aux seuls descendants directs des compagnons de Guillaume-le-Conquérant, et qu'elle ne représenterait plus qu'une fraction peu considérable du sol. Ce qui a perpétué son autorité et son ascendant, c'est qu'elle n'a cessé de recevoir dans son sein toutes les familles que le mouvement des siècles ou la marche des évènements appelaient à la puissance et à la grandeur. Les rois de France n'avaient eu garde de suivre une pareille politique à l'égard de l'Échiquier. M. Floquet m'a assuré que, depuis la réunion de la Normandie à la France, ils n'avaient appelé aucune nouvelle famille à y siéger. A l'époque dont je parle, les bancs laïcs de l'Échiquier ne représentaient donc plus le sol. Le public ne devait voir, dans le droit d'y prendre séance, qu'un privilége et une prérogative patrimoniales, et, dans leur juridiction, qu'un vestige presque effacé de l'ordre féodal.

Si nos rois s'étaient soigneusement abstenus d'augmenter le nombre des pairs de l'Échiquier, en revanche, ils y avaient prodigieusement accru celui de leurs représentants.

Avant la réunion, les grands officiers, le grand séné-

chal en tête, y représentaient seuls le duc. Sous Philippe-Auguste, nous avons vu que deux commissaires seulement avaient présidé le premier Échiquier tenu au nom du roi [1].

Un siècle plus tard, sous Philippe-le-Bel, le nombre des maîtres de l'Échiquier se trouve porté à dix [2].

Sous Charles VIII, près de trente commissaires viennent y apporter la justice du souverain [3].

Evidemment, ce n'était plus *des justiciers*, mais bien *des juges du roi*.

En présence des faits dont je viens de vous rendre compte, et que j'ai puisés dans l'ouvrage de M. Floquet, ne nous étonnons plus, si, réunis le 20 mars 1497 [4], les États de Normandie, cédant au vœu unanime de la population, requirent très instamment le bon roi Louis XII, qui avait vu, en Normandie, « *défaute de justice* [5] », que « son plaisir fût, pour le bien de justice, habitans et « subjects du pays, et généralement de la chose publique « d'ycelui, que la cour souveraine de l'Échiquier du dict « pays, qui, par cy-devant, n'avoit pas esté ordinairement « tenue, et pour laquelle tenue n'y avoit aucun temps « arrêté ne déterminé, fust, dores en avant, assise or- « dinairement et continuellement tenue par des *prési-* « *dents et conseillers* [6]. »

Ce vœu fut exaucé, et, le 1er octobre de la même année, vingt-huit conseillers nommés par le roi, et quatre présidents, inamovibles désormais sur leurs siéges, vêtus de robes rouges et le mortier en tête, vinrent, sous le nom d'Échiquier perpétuel, mais dans la réalité, vrai Parle-

[1] *Histoire du Parlement*, t. I, p. 34.
[2] *Idem*, p. 90.
[3] *Idem*, p. 265, 309.
[4] *Idem*, p. 329.
[5] *Idem*, p. 322.
[6] *Idem*, t. I, p. 330.

ment, distribuer la justice du roi au peuple surpris et charmé de ce nouveau spectacle[1]. Pour que la transition fût moins brusque, ou, si l'on aime mieux, pour que la méprise sur la nature de la juridiction fût plus complète, deux des anciens barons ecclésiastiques de l'Échiquier figuraient parmi les présidents[2]. Quant aux autres, ils ne retinrent plus que le droit d'ester et d'assister aux audiences de l'Échiquier, sans y être compellés, tandis qu'auparavant, l'*Échiquier, sans eux, ne pouvait seoir ni être tenu*, ainsi que l'avait déclaré Charles VIII, dans l'ordonnance de création de la sénéchaussée de Rouen.[3]

Les Normands crurent avoir tout gagné dans cet échange avec la couronne.

Ils avaient voulu une juridiction souveraine permanente.....

Ils l'obtenaient.....

Des juges inamovibles, et non des commissaires.....

Ces juges leur étaient accordés.....

Des magistrats profondément versés dans la science du droit, initiés à tous les mystères de leur coutume, entourés de l'estime générale....

Leurs exigences furent dépassées.....

Mais ces magistrats, si grands qu'ils furent par leurs austères vertus, leurs lumières, leur prodigieuse érudition, leur inaltérable amour de la justice, n'étaient pas les fils[4] de ces superbes barons qui, portant, jadis, sur les plages les plus lointaines leurs formidables bannières, voyaient s'enfuir, au seul bruit de leurs armes, les populations éplorées et tremblantes, parmi lesquels Guillaume

[1] *Histoire du Parlement*, t. I, p. 347.

[2] *Idem*, p. 353.

[3] *Idem*, p. 361.

[4] Cependant, quatre familles du Parlement de Normandie pouvaient encore, dans les derniers temps, revendiquer l'honneur d'avoir appartenu à l'ancien Échiquier.

était sûr de rencontrer des compagnons quand il fallait marcher à une conquête, et qui, dans sa cour, étaient *juges* et seigneurs au même titre qu'il était *duc* et souverain. Un jour devait venir, et ce jour n'était pas loin, où, à la voix d'un obscur praticien, qu'une indigne faveur avait élevé à la seconde dignité du royaume, bien plus qu'à celle du chef de l'Etat; le cours de la justice allait être suspendu, son temple fermé et ses nouveaux ministres éperdus, condamnés, pendant plus de six mois, à demander merci et miséricorde [1]..... Quelques années plus tard, ils allaient encore avoir à supporter les injustes dédains et les arrogants mépris d'un autre serviteur de la couronne [2]... De pareilles humiliations, descendants des anciens barons, auriez-vous eu jamais à les subir ?...

Toutefois, n'exagérons rien....

L'Échiquier était un majestueux débris de ce gigantesque édifice qu'avait élevé le moyen-âge, et que l'imprévoyante habileté de nos rois, aidés de l'aveuglement de leurs peuples, avait renversé de fond en comble, au lieu de chercher à asseoir, sur les parties que le temps avait respectées, les institutions nouvelles dont le besoin se faisait sentir de toutes parts...

Mais ce n'était qu'un débris....

C'était une haute et imposante colonne... Mais, restée seule et sans appui, au milieu des fragments mutilés qui jonchaient le sol, elle se trouvait exposée à la redoutable action des vents, et à celle bien plus redoutable encore des siècles.....

Elle devait tomber....

Elle tomba....

Rendons grâces à M. Floquet de nous avoir si bien fait connaître ses admirables proportions....

[1] *Histoire du Parlement*, t. II, p. 11.
[2] *Idem*, p. 135, 140.

C'est du monument qui fut mis à sa place qu'il a entrepris l'histoire....

### PARLEMENT.

*( Séance du 19 février 1841. )*

Il est au moins aussi glorieux pour nos rois qu'honorable pour la France, de rencontrer, dans tous les écrivains témoins de l'avènement de la nouvelle magistrature, qu'ils venaient de rendre dépositaire de leurs conquêtes sur l'ordre féodal, le plus éclatant hommage à ses vertus, à son indépendance, à son inflexible probité. Ce témoignage, loin d'être contredit par la postérité, se présente à nous, appuyé sur le suffrage de tout ce que l'Europe a produit de publicistes distingués et d'historiens vraiment philosophes. Tous s'accordent à proclamer l'immense supériorité des Parlements sur les juridictions contemporaines ou postérieures.

Mais aussi, quels magistrats nos souverains, même les plus décriés, mettaient à la tête de ces grandes compagnies? Quel homme, par exemple, que ce Jacques de la Vaquerie, qui, de la dignité de grand pensionnaire d'Arras, promu à celle de premier président du Parlement de Paris, et chargé des négociations les plus importantes, refusait obstinément d'aller s'asseoir à la table de Louise de Savoie, mère de François Ier, dans la crainte « qu'elle ou son mari, possé- « dant de grandes terres, ils n'eussent un jour quelque « procès, dont il serait appelé à devenir le juge »[1]; puisant dans la pratique des plus austères vertus, et dans le plus entier dévouement au bien public, le courage d'aller un jour trouver son bienfaiteur suivi de sa compagnie, pour lui remettre sa charge et lui apporter sa tête, plutôt que d'en-

[1] Discours de Louise de Savoie aux députés du Parlement de Paris. 1525, Garnier, t. 24, p. 212.

registrer un édit dont l'injustice révoltait sa conscience![1] Quelle vie de privations, de résignations et de sacrifices, menaient alors ces hommes et les nombreux magistrats dont ils étaient bien plus encore les modèles que les chefs!

Ecoutons M. Floquet:

« Piété, vertus, science, administration de la justice, depuis l'aube jusqu'au coucher du soleil; le soir, dans le silence de leurs modestes et pacifiques demeures, l'examen des affaires qu'ils devaient juger bientôt, l'étude des lois et de ses interprètes; quelques instants aux historiens, aux orateurs, aux poètes qui, naguère, avaient réjoui leur jeunesse, et qui, maintenant, revenaient de plus en plus en honneur; puis, après une journée si pleine et si sainte, le repos de bonne heure, pour recommencer le lendemain, dès l'aurore, une nouvelle journée non moins utile, non moins pleine que la dernière. De quelle vénération les peuples se sentaient pénétrés à la vue d'un tel spectacle! Quelle confiance dans des juges qui vivaient loin de lui, loin de ses préoccupations étroites, de ses familiarités qui engagent, pour des juges qui n'apparaissaient à ses regards que dans l'exercice imposant de leur auguste ministère, et dont les décisions, empruntant la plus grande autorité d'une vie si grave, si mystérieuse et si pure, lorsqu'elles retentissaient dans la grand' chambre, lui semblaient des oracles, et étaient accueillies de tous comme des lois saintes, auxquelles il fallait se hâter d'obéir![2] »....

« Pour suffire à cette immense tâche sans cesse accomplie et sans cesse renaissante; pour remonter, chaque jour, au haut du rocher, cette énorme pierre, non moins lourde que celle de Sysiphe, et, comme elle, retombant

[1] Garnier, t. 19, p. 84. — *Histoire des Ducs de Bourgogne*, t. 12, p. 281.

[2] *Hist. du Parlement*, t. 1, p. 391, 392.

toujours, quels moyens avaient trouvés ces anciens juges? Tous les jours, on le voit par ceux de leurs registres qui nous restent, tous les jours, l'été, l'hiver même, vers cinq heures du matin, dans nos rues étroites, mal pavées, fangeuses et obscures, le *matois*, le *bohémien*, le *ruffien*, le *mauvais garçon*, revenant de l'orgie, du vol ou du meurtre, se heurtait contre de vieux présidents, contre des conseillers montés sur leurs mules et se rendant au palais, accompagnés du *laquays* qui devait ramener leur monture au logis. Il arriva plus d'une fois que ces magistrats portèrent la peine d'être allés si matin au devoir. Dans nos registres, dans les anciennes histoires, on en voit plusieurs insultés, frappés, que dis-je? assassinés en allant ainsi rendre la justice. Pour un assez grand nombre que nous pourrions citer, bornons-nous à l'exemple de Jean de Moges, sieur de Buron, lieutenant général du bailli de Rouen, qui, le 16 juin 1547, se rendant à la *cohue*, monté sur sa mule, fut assassiné par un Italien, qui sut s'enfuir, mais fut repris dans la suite. Disons même que cette mort tragique, arrivant après beaucoup d'autres semblables, fut l'occasion d'un édit spécial sur les insultes auxquelles pouvaient être exposés les magistrats.

« Arrivés, sains et saufs, au palais, présidents, conseillers, travaillaient jusqu'à onze heures environ ou midi, heure de leur dîner, qu'ils allaient prendre chez eux, et après lequel ils revenaient au palais tenir les audiences de *relevée*, qui ne finissaient que le soir. Ainsi, ces magistrats étaient occupés *tous les jours* et presque *à toute heure*, hormis pourtant les jours fériés, plus nombreux, alors, qu'aujourd'hui, il est juste de le dire.[1] »……

[1] *Hist. du Parlement*, t. 2, p. 211 à 213.

S'ils étaient grands par leurs vertus, comme ils l'étaient aussi par leur savoir.... à cette époque de rénovation et de renaissance où la France, entrée, plus tard que l'Italie, dans le champ des lettres et des arts, s'apprêtait à l'égaler sur beaucoup de points, à la surpasser sur d'autres, les hommes que nos rois appelaient à siéger dans leurs Parlements ne voyaient ordinairement la barrière s'abaisser pour eux que devant la renommée qu'ils s'étaient faite, dans l'étude alors si florissante du droit romain et du droit canonique. Cette étude ne se bornait pas à l'examen plus ou moins approfondi de quelques textes. Elle supposait, dans ceux qui s'y livraient, comme condition préliminaire, la connaissance la plus parfaite de l'antiquité grecque et latine. La raison se confond et a peine à ne pas crier au prodige, en voyant, par exemple, le plus grand et le plus philosophe des interprètes du droit romain, notre Cujas, que l'Allemagne savante a si justement nommé l'égal des Papinien et des Paul, et le dernier des jurisconsultes romains, citer souvent de mémoire, non-seulement tous les poètes, grecs et latins, mais jusqu'aux plus obscurs écrivains de l'histoire bysantine, et commenter, avec autant de facilité, les édits des Zénon, des Anastase, des Léon, des Constantin Porphirogénête, que le texte des Institutes. Dans ce siècle, aucun charlatanisme, aucune surprise n'était possible, en fait d'érudition. On ne créait pas des livres avec des livres qui n'existaient pas, et, quiconque citait Xénophon ou Arrien, avait évidemment lu Arrien ou Xénophon dans leur langue originale.

Ne nous étonnons plus dès-lors de voir nos rois appeler à la suprême direction des affaires les chefs de ces grandes compagnies, et quelquefois de modestes conseillers, en composer leur conseil privé, leur confier les négociations les plus délicates comme les ambassades les plus éclatantes. Ne nous demandons pas pourquoi Louis XI, embarrassé dans

les intrigues qu'il ourdissait sans cesse autour des autres souverains, et pris dans ses propres piéges, appelait si souvent auprès de lui son premier président du Parlement de Toulouse, pour le tirer d'affaire et aller solliciter des trèves et des suspensions d'armes [1].

La Normandie ne fut pas moins bien partagée que les autres provinces, et M. Floquet ouvre l'histoire de son Parlement par l'imposant cortége des grands magistrats qui le présidèrent pendant un demi-siècle, et de ses membres les plus illustres. A leur tête vient naturellement se placer Jean de Selve. Étranger à la province et originaire des pays de droit écrit, il sut se faire, sur-le-champ, pardonner son origine par la promptitude avec laquelle il pénétra dans les mystères de la coutume ; et parvint à s'en approprier les doctrines. En lisant les détails que M. Floquet nous fournit sur ce grand homme, qui, devenu premier président du Parlement de Paris, inspirait un tel respect à François Ier, qu'il ne manquait jamais de se lever pour aller au-devant de lui, quand on lui annonçait sa visite [2], on comprend l'enthousiasme qu'éprouvaient les Normands pour leur nouvelle juridiction. On s'explique comment les regrets de quelques gentilshommes, sur l'ancien Échiquier, regrets peut-être moins intéressés que nous ne sommes portés à le croire aujourd'hui, ne trouvèrent dans la masse, ni écho, ni retentissement [3] !....

Dans la description de cette intéressante galerie, M. Floquet a été merveilleusement servi par un poète normand, *Baptiste Lechandelier* (*Candelarius*), qui, membre lui-même du Parlement, a consacré un long poème latin, à célébrer près de deux cents magistrats, dont il fut, ou le

[1] *Histoire des ducs de Bourgogne*, de M. de Barante. Règne de Charles-le-Téméraire. *Passim.*

[2] *Histoire du Parlement*, t. I, p. 387.

[3] *Idem*, t. I, p. 360, 436.

collègue ou le contemporain [1]. Il a placé en note de nombreux passages de ce poème.... C'est une recherche, un luxe de délicatesse dont nous devons lui savoir gré... Il a voulu nous prouver combien ce qu'il dit du progrès des études en Normandie, à cette époque, est vrai.... Assurément, le siècle de Louis XIV a produit des vers latins plus parfaits et plus élégants. Mais cette perfection, cette élégance même, qui consistent dans l'adoption exclusive de certaines expressions et de certaines inversions dont les auteurs classiques ne se servent que de temps en temps, prouvent que déjà la lecture de ces auteurs était moins habituelle pour ceux qui s'y livraient... Ce qui frappe dans la versification de *Candelarius*, comme dans celle de plusieurs autres poètes de son temps, c'est la facilité. On voit que, pour eux, le latin n'est pas une langue morte. On sent qu'ils appartiennent à une époque où je ne sais plus quel cardinal récitait son bréviaire en grec, pour ne pas gâter sa latinité. Tout le monde sait que le grec n'a pas eu, comme le latin, sa barbarie.

Mais, dans cette compagnie si considérée, si puissante par les vertus et le savoir, s'est glissé presque à son berceau un mal qui, long-temps caché et secret, finira par lever la tête sous Henri IV; je veux parler de la lèpre de la *vénalité*.. Nulle part je n'ai rencontré des détails aussi savants et aussi précis sur la manière honteuse dont s'introduisit l'usage de disposer, à prix d'argent, des charges de judicature [2]. De la part du prince, cet usage renfermait la méconnaissance de son plus saint devoir, et donna lieu, dans le commencement, aux plus criants et aux plus effroyables désordres. Mais le temps qui agrave certaines maladies, atténue singulièrement l'effet de quelques autres. La vénalité

[1] *Histoire du Parlement*, p. 333, 467.
[2] *Idem*, t. I, p. 492-504.

fut du nombre de ces dernières. Ne nous le dissimulons pas!.. En voyant à quels égarements, à quelles fautes, les faiblesses de nos souverains et les sollicitations des courtisans les entraînèrent, qui pourrait ne pas croire que l'inamovibilité, cette première condition d'une bonne administration de la justice, aurait couru de prodigieux risques, si le droit de la distribuer ne fût devenu, pour ceux qui l'exerçaient, comme une sorte de propriété et de patrimoine ?.. C'est ainsi que le bien naît du mal, et que l'ordre moral a, comme l'ordre physique, ses compensations....

A propos de l'inamovibilité, je dirai que je ne puis souffrir de lire, dans un si grand nombre d'ouvrages, qu'elle fut une concession gratuite de la part de la couronne. Comme moi, Messieurs, vous savez qu'elle ne fit, au contraire, que remplacer les garanties que le régime féodal avait données à tous les justiciables, en établissant que nul ne serait jugé que par ses pairs. Je l'ai fait observer. Si la cour féodale du seigneur haut-justicier se composait de tous ses vassaux immédiats, la cour de son vicomte ou de son bailli, chargé de rendre la justice à ceux qui n'étaient pas possesseurs de fiefs, se composait d'hommes appartenant à leur caste. C'est là, n'en doutons pas, la véritable origine du jury. Les Anglais l'ont conservé, ainsi que la publicité des débats, parce qu'ils sont restés fidèles à l'ordre féodal. En l'abandonnant, nous les avons perdus.

C'est sans doute à la vénalité et aux mauvais choix qui en furent la conséquence, qu'on doit attribuer les désordres qui, quarante ans après l'érection du Parlement de Normandie, se manifestèrent dans son sein et occasionnèrent la violente suspension prononcée contre lui, par François Ier, et provoquée par le chancelier Poyet ?... Ces désordres furent-ils la cause ou seulement le prétexte de cette mesure ?.. N'est-ce pas plutôt le refus d'enregistrement de l'ordonnance de Villers-Cotterets, qui excita

la colère du premier, et le profond et implacable ressentiment du second?.. On serait tenté de le croire, en songeant quel fut le juge, quel fut surtout l'accusateur, et en remarquant que, sur neuf conseillers inculpés, huit parvinrent à se justifier. Toutefois M. Floquet, qui a exposé dans le plus grand détail toutes les circonstances de cet évènement et a produit toutes les pièces du procès [1], signale des faits extrêmement graves qui prouvent que le Parlement était singulièrement déchu, et que les grands magistrats qui le composaient dans l'origine, n'avaient pas été heureusement remplacés. Que penser, par exemple, de cette recommandation faite par un conseiller qui se retire, à tous ses collègues, de tous les procès qu'il a devant eux, recommandation qu'on ne rougit pas d'inscrire sur les registres?.. Le Parlement de Paris, comme celui de Normandie, avait opposé de la résistance au nouvel édit. Cette résistance lui valut une lettre fort dure du chancelier [2].... Mais là se borna le mécontentement du gouvernement... Si le Parlement de Normandie ne fût pas prodigieusement descendu dans l'esprit des justiciables, et n'eût pas donné lieu aux plaintes les plus légitimes, comment croire que François Ier se fût porté à une mesure aussi arbitraire que celle qu'il fulmina contre lui?..

Cette mesure, au reste, et les formes si humiliantes qui l'accompagnèrent, décèlent clairement l'humeur hautaine et l'ardent despotisme d'un souverain que l'histoire a, sans doute, jugé trop sévèrement, quand elle s'est plu à lui attribuer tous les malheurs qui, pendant un siècle, pesèrent sur la France, mais qui, certainement, légua à ces successeurs les plus funestes exemples. Le des-

[1] *Histoire du Parlement*, t. I, p. 505 jusqu'à la fin. Tom. II, p. 1-80.
[2] Garnier, t. 25, p. 202.

potisme sanguinaire de Louis XI n'avait rien de contagieux ; celui plus policé de François Ier devait avoir des imitateurs... Il en eut...

Avant d'en finir sur ce point, je vais me permettre une critique. Elle est bien légère... Peut-être une raison personnelle que quelques-uns comprendront, devrait-elle me porter à m'en abstenir... Interprète des répugnances de ses compatriotes pour les magistrats étrangers qui, sous François Ier, et même sous Louis XII, abondaient dans le Parlement et *dont il paraît cependant qu'ils n'eurent pas toujours à se plaindre*, M. Floquet émet, sous la forme d'un doute, l'opinion que les désordres reprochés à cette compagnie pourraient bien avoir été leur ouvrage... C'est un louable patriotisme qui lui a dicté cette réflexion..... Mais elle n'est pas d'accord avec les faits... Sur les neuf magistrats qui furent inculpés, il n'y en avait pas un seul qui n'appartînt à la province... L'auteur de la singulière recommandation dont j'ai parlé tout-à-l'heure, était certainement un Normand....

A peine remis de cette secousse, le Parlement va être exposé à bien d'autres orages. Les doctrines de Luther et de Calvin, tantôt combattues par François Ier, à l'aide du fer et de la flamme, tantôt secrètement tolérées par lui, suivant les fluctuations d'un caractère qui ne prenait ordinairement pour guide que ses instincts ou ses passions, et qui, peut-être, croyait trouver l'expiation de honteux désordres dans les sanglants spectacles dont il se condamnait à être le témoin, (l'histoire de la conscience humaine, Messieurs, est pleine de pareilles capitulations), ces doctrines, dis-je, se sont répandues dans toute la France, sous Henri II et ses faibles successeurs. La Normandie, pas plus que le reste du royaume, n'a été exempte

de leur invasion [1]. Elles y comptent de nombreux partisans. La population s'y trouve divisée en deux camps d'inégale force et partagée entre deux bannières. Rouen sera surpris ; ses temples seront indignement profanés par les sectateurs des nouvelles doctrines [2].... Rouen sera repris et saccagé par l'armée royale, et d'implacables réactions marqueront ce succès [3].... Administrateur et juge souverain, à la fois, le Parlement, tantôt résistera aux fureurs populaires, tantôt s'y laissera entraîner. De nombreux édits se succèderont, et chacun d'eux sera la condamnation de celui qui l'aura précédé. Les uns seront accueillis avec joie, les autres reçus avec un chagrin mal dissimulé, et l'intention secrète d'en atténuer l'effet par une imparfaite exécution. Les hommes sages et modérés, voyant que leur voix se perd au milieu du tumulte, reconnaissant avec douleur que ceux qui les entourent ne parlent plus le même langage, se tiendront à l'écart, et laisseront les hommes violents diriger seuls le Parlement. Ses décisions se ressentiront des influences passionnées sous lesquelles il aura le malheur désormais d'agir, et le jour arrivera où il recevra du souverain la seule leçon qui convienne à l'indépendance de l'un et à la dignité de l'autre. Dans la mémorable séance où la majorité de Charles IX vient d'être déclarée, le plus grand magistrat qui ait honoré la simarre, le chancelier L'Hôpital, lui adressera en face le reproche d'avoir oublié que l'impartialité est le plus saint, le plus religieux devoir du juge, et que toute décision qui n'en porte pas l'empreinte, n'est plus qu'un criminel abus de la force [4].

[1] *Histoire du Parlement*, t. II, p. 219-252.
[2] *Idem*, p. 380-396.
[3] *Idem*, p. 435-465.
[4] *Idem*, p. 573.

Au moment de tracer le tableau dont je viens de relever au hasard quelques traits, M. Floquet a senti qu'il allait s'adresser, non plus à la Normandie, mais à la France entière, que c'était de l'histoire générale qu'il allait écrire. Se tenant constamment à la hauteur de sa mission, il nous a donné, dans son second volume, le drame le plus attachant, le plus animé, le plus palpitant d'intérêt qui se puisse concevoir. Les innombrables scènes qui se succèdent, sans se ressembler entièrement, forment autant de petits drames complets, et concourent toutes cependant à la marche du drame général, dont elles ne font que resserrer le nœud et augmenter l'attrait. Chacun des acteurs paraît avec la physionomie qui lui est propre, et l'on reconnaît qu'il a dû parler et agir comme M. Floquet le fait parler et agir. Et quels acteurs que Henri II, Charles IX, Catherine de Médicis, le connétable de Montmorency, le duc de Guise, le maréchal de Vieilleville, Villebon d'Estouteville, Laurent Bigot, ce magistrat normand, compagnon et ami de Pasquier, dont la supériorité importunait si fort l'amiral d'Annebault et le faisait bondir sur son lit[1], et qui, à lui seul, suffirait pour attacher un éternel honneur à la compagnie dont il fit partie, et, au-dessus de tous, plus grand qu'eux tous de toute la tête, le sage L'Hôpital, dont la figure calme et antique repose la vue fatiguée, comme la lecture de cette suave composition qu'on appelle *le songe de Scipion*, rasseoit nos sens et remet notre imagination troublée par les égarements et les injustices des hommes... On assiste à leur entretien... On est témoin de leurs résolutions... Pas de replis si cachés dans leur conscience qui ne soit développé; pas de fibre si intime dans leur cœur qui ne résonne...

M. Floquet nous parle-t-il d'une délibération secrète du

[1] *Histoire du Parlement*, t. I, p. 139, 140, 142.

Parlement ou du Conseil. Nous y assistons, nous entendons les modérés et les sages, puis les emportés..... Nous éprouvons parfois les plus étranges perplexités.... Nous nous demandons si, au milieu des passions furieuses qui agitaient la société, la sagesse pouvait conserver quelque empire, et si l'on pouvait répondre à la violence de la sédition autrement que par la violence... Nous appelle-t-il à quelqu'un de ces sanglants holocaustes qui terminent plusieurs de ses drames... nous en devenons les tristes témoins,... nous accordons une douloureuse admiration à l'attitude calme et tranquille de la plupart des victimes,... nous éprouvons un frissonnement d'horreur en rencontrant parmi les spectateurs des dernières angoisses du ministre Marlorat, le connétable de Montmorency et son fils [1], en l'entendant lui répéter les injures par lesquelles il a eu déjà l'effroyable courage de troubler la solitude de son cachot [2], en voyant le grand bailli Villebon d'Estouteville frapper cet infortuné d'un coup de baguette [3]. Le peuple de Rouen, outré d'apprendre qu'un prétendu arrêt ou édit, du 18 juin 1563, vient de donner gain de cause aux profanateurs de ses temples, aux destructeurs de ses images, se rassemble-t-il tumultueusement [4],..... de hautaines remontrances sont-elles rédigées à l'Hôtel-de-Ville et confiées à l'avocat-général Damour, pour être présentées à la cour qui se trouve à Gaillon [5],.... nous assistons au départ des deux cents députés qui vont, à cheval, escorter l'orateur [6], nous nous mêlons *à cette multitude d'habitants des paroisses*

[1] *Histoire du Parlement*, t. II, p. 455 et 456.
[2] *Idem*, p. 447.
[3] *Idem*, p. 456.
[4] *Idem*, p. 537.
[5] *Idem*, p. 541, 542.
[6] *Idem*, p. 543.

*de Saint-Nicaise, de Saint-Maclou, de Saint-Vivien, qui suit, à pied et en masse, des magistrats et des ecclésiastiques interprètes trop fidèles des sentiments qui animent une foule ignorante et passionnée; nous parcourons les dix lieues qui séparent Rouen de Gaillon*, et qui ne sont plus *que la grande rue populeuse d'une ville immense et sans fin*. Echauffés, comme elle, par *le soleil et la marche*, comme elle nous sommes frappés de stupeur en voyant précipiter dans les fers l'avocat-général Damour qui a si *librement et si haultement* parlé [1]...

Une autre fois, c'est dans la salle capitulaire du vénérable chapitre métropolitain de Rouen que M. Floquet nous transporte [2]..... Dispersés par l'orage, les hauts dignitaires du clergé se trouvent enfin rassemblés..... L'Eglise de Rouen, long-temps veuve de ses ministres, les a recouvrés..... Le Parlement a déjà subi les plus redoutables épreuves sur la foi... Comment le sanctuaire pourrait-il s'en affranchir?... Le moment est venu où chacun doit expliquer de quelle manière il a résisté au vent de la persécution... C'est le chanoine Nagerel, resté à Rouen, pour veiller sur le trésor de Notre-Dame, qui s'avance [3]... « *Considérant*, dit-il, *la haine que portoient iceux de la nouvelle religion aux ecclésiastiques, et qu'il étoit dangereux de les rencontrer et de soy trouver devant eux en l'habit accoutumé, j'ostay mes habits ordinaires, et me vestis comme ung chacun se vestoit de manteaux et chappeaux, moi remémorant de la prophétie de saincte Brigide, où il est dit: « Et erit sacerdos sicut laïcus.* » Puis, se reprenant: « *Quelquefois, par dissimulation, allant par la ville, où me trouvant avec les anciens et*

[1] *Histoire du Parlement*, p. 544.
[2] *Idem*, p. 465.
[3] *Idem*, t. I, p. 465.

*conseillers de la ville, j'ai porté une épée à mon costé, et ung pougnard derrière mon dos, contrefaisant mon état, dont je suis fort desplaisant...»* — Puis vient le grand pénitencier Lambert[1]... « *Pendant le séjour de M. de Morvilliers à Rouen, deux gentilshommes huguenots, logés chez moi, en revenant de la Presche, m'extolloient souvent leur ministre Marlorat : j'entrai en contention avec eulx, disant qu'il étoit apostat, et qu'il n'étoit envoyé ; qu'il y avoit grand nombre de bons docteurs ayant plus de grâce de parler que luy, combien que de ce ils le magnifiassent ; que je lui montrerés à l'œuil, qu'il entendoit mal les escriptures et les détorquoit contre leur vrai sens. — Vous blasmés celuy que vous n'avez jamais ouy*, me dirent-ils ; *en bref, on contraindra tous les papaulx d'aller à la presche, où ils espouzeront la gallère. Enfin, ung matin, sur les huict heures, la Presche estant à moitié faite, je prins mon manteau et chappeau, et, le plus secrétement que je pus, traversai la rue de la Chaine, me mis derrière ung piller du cloëstre des Carmes, pour entendre deux mots de l'argument que traictoit, pour lors, leur prédicateur Marlorat..., plus pour l'impugner et réfuter, que pour y adhérer, et moins y prendre plaisir...»* — Ailleurs, c'est dans la grande salle du Parlement que M. Floquet nous introduit... Nous assistons au célèbre lit de justice du 17 août 1563... Nous entendons L'Hôpital adresser aux magistrats ces mémorables paroles : « *Vous estes juges du pré ou du champ, non de la vie, non des mœurs, non de la religion. Vous pensez bien faire d'adjuger la cause à celui que vous estimez plus homme de bien ou meilleur chrestien ; comme s'il estoit question, entre les parties, lequel d'entre eux est meilleur poète, orateur, peintre, artisan, et enfin de l'art, doctrine, force, vaillance, ou*

[1] *Histoire du Parlement*, p. 467.

*autre quelconque suffisance, non de la chose qui est amenée en jugement : si ne vous sentez assez forts et justes pour commander vos passions et aymer vos ennemis, selon que Dieu commande, abstenez-vous de l'office de juger*[1] *!..»*

Toutefois, Messieurs, n'allez pas croire que ces scènes si intéressantes, si animées, si fortement coloriées, soient le moins du monde des créations fantastiques?... Elles se trouvent de tous points conformes à la vérité. M. Floquet est un champion qui ne marche jamais qu'armé de toutes pièces... De nombreux renvois au bas de chaque page des deux volumes, indiquent les sources où il a puisé, et montrent combien il a été fidèle à l'épigraphe, beaucoup trop modeste, qu'il a empruntée à *La Roche-Flavyn*, pour la placer au frontispice de son livre... « *Mon dessein « a été de dire et désensepvelir des registres de ce Parle- « ment, et plus fameux et judicieux autheurs de belles et « bonnes choses.* »

Cette fidélité, cette passion dominante pour la vérité, qui caractérise par-dessus tout M. Floquet, ne diminue en rien son mérite. Loin de là, elle l'augmente indéfiniment. On a beaucoup loué l'historien des *ducs de Bourgogne* d'avoir su donner à son langage et à son style la couleur des temps qu'il décrivait. On a admiré la puissance d'assimilation qu'il a exercée sur les écrivains qu'il a pris pour guides. Cette assimilation n'était pas fort difficile, avec des chroniqueurs tels que *Froissart* et *Philippe de Commines*. Mais, avec les témoignages que M. Floquet a consultés, c'est autre chose... Lui seul pourrait nous dire de combien d'enveloppes il a fallu débarrasser les brillants que nous voyons scintiller de toutes parts, quelle gangue épaisse et dure il lui a fallu briser, à coups de marteau, avant d'arriver à cette pierre qui reluit dans telle ou telle partie de son œuvre.

[1] *Histoire du Parlement*, t. II, p. 513.

Je bornerai là le compte que j'avais à vous rendre. La tentation d'analyser le magnifique drame dont un nouveau volume, impatiemment attendu, va bientôt nous faire connaître la péripétie, ne s'est pas présentée un seul instant à mon esprit.... Quel peintre fut jamais assez extravagant pour essayer de reproduire en miniature les riches compositions de Paul Veronèse, ou cet immense tableau de Raphaël, qu'on appelle *la Dispute du Saint-Sacrement !...*

Heureux, Messieurs, le temps et le pays qui voit éclore de pareils ouvrages !... Plus heureuse encore l'Académie qui a la gloire de compter leurs auteurs dans son sein !....

---

# TRADUCTION

## ET ANALYSE DU PSAUME 104e

(SELON L'HÉBREU),

PRÉCÉDÉE D'UNE INTRODUCTION

## SUR LES PSAUMES EN GÉNÉRAL;

PAR M. BOISTARD DE GLANVILLE.

Ces chants sacrés, que l'église chrétienne a reçus de l'ancien temple d'Israël, et auxquels nous avons conservé le nom grec de Psaumes, ne sont pas seulement des exhortations à la vertu, à la piété, n'offrent pas seulement l'expression des sentiments les plus vifs de respect pour Dieu, de reconnaissance pour ses bienfaits; ils sont encore de véritables poèmes lyriques, remarquables par des idées grandes et élevées, revêtues d'un langage noble et énergique.

Le monument sublime des Psaumes, conservé et transmis religieusement d'âge en âge, tant par le peuple chez lequel il fut érigé, que par les peuples auxquels il fut légué dans la suite, est unique en son genre, et l'antiquité n'a rien qui puisse lui être comparé.

En effet, voudrait-on établir un parallèle entre Pindare et David? entre le panégyriste à gages des jeux olympiques et de leurs vainqueurs, et le chantre de Dieu et de sa providence? Que voit-on dans les odes? des coursiers, des chars, une arène; dans les psaumes, l'arène est le monde

entier, les personnages sont le créateur et ses créatures. Cela seul nous indique la différence énorme qui existe entre la harpe de Sion et la lyre thébaine, la seule, au surplus, qu'il soit permis de citer ici, comme point de comparaison.

Il est difficile de se faire une idée nette de la poésie des psaumes, car la prosodie des hébreux nous est inconnue. Leurs vers étaient-ils mesurés dans leurs syllabes, ou étaient-ils simplement mesurés dans leurs mots? C'est ce qu'il est presqu'impossible de décider. Nous savons si peu comment l'hébreu devait être prononcé; la prononciation présentement usitée repose sur des principes tellement douteux, celui des points-voyelles, adoptés par les uns, rejetés par les autres, qu'on ne peut absolument établir quelques lois certaines de quantité, fondées sur la longueur ou la brièveté de telle ou telle syllabe.

Quelques critiques anciens ont cependant prétendu que les vers hébreux se composaient de *dactyles* et de *spondées*, comme les latins; ils sont même allés chercher les vers *alcaïques* et *saphiques*, pour compléter la ressemblance.

Seraient-ce les faibles documents transmis par l'historien Josephe qui auraient motivé cette opinion? Que dit cet auteur? que les poésies de David se composaient de vers de trois et de cinq mesures; mais, du reste, il ne dit pas quelles étaient ces mesures. La question n'est donc pas éclaircie par ce peu de paroles, et nous y voyons seulement que la poésie des Hébreux était mesurée, en d'autres termes, qu'elle se distinguait de la prose.

Des critiques plus modernes ont soutenu que les psaumes n'ont jamais été autre chose que de la prose poétique.

Mais, s'ils n'étaient que de la prose, comment étaient-ils chantés? a-t-on jamais chanté de la prose? depuis l'ode

jusqu'à la chanson la plus vulgaire, ne voit-on pas toujours des vers servir de thème au chant, et s'unir constamment avec lui ?

Il est donc plus rationnel de penser que la mesure se trouvait bien véritablement dans les vers hébreux; mais que cette mesure s'appliquait uniquement aux mots, à leur nombre, à leur disposition relative. En effet, on remarque toujours, dans les deux parties d'un verset, un parallélisme évident, une analogie de position dans les mots, affectant ordinairement la forme ternaire, et qui devait suppléer suffisamment à la quantité dans les syllabes. Ce genre de poésie, exigeant moins d'art, devait, par cela même, être plus assorti aux dispositions des hommes des premiers âges, dans un temps où le génie, libre dans son essor, eût difficilement consenti à se plier au joug que les lois du langage imposèrent par la suite au poète; lois qui ajoutèrent sans doute au charme de l'harmonie, mais qui ne soumirent que trop souvent les idées aux mots, et le fond à la forme.

Quoi qu'il en soit, si, dans ces morceaux de véritable inspiration, l'on a de la peine à reconnaître la poésie, on reconnaît facilement le poète; si le mécanisme est caché, l'effet produit le révèle; et, malgré un désordre apparent, on y rencontre encore tous les éléments poétiques.

Les psaumes n'étaient pas seulement chantés, ils étaient accompagnés par divers instruments dont nous ne connaissons qu'un petit nombre : d'abord le *Nebel*, dont la forme paraît avoir été celle du delta grec, qui était d'abord de dix cordes, et le fut ensuite de douze : Josephe dit qu'on en obtenait le son en le pinçant avec les doigts; ensuite, le *Kinnor*, dont les cordes paraissent avoir été de métal; car il se frappait, suivant le même auteur, avec un bâton ou archet; le *Schophar*, ou trompette, le *Thoph*, ou tambour, les deux *Tzeltzelim*, ou cymbales, l'une en métal,

plus bruyante, l'autre en bois dur et moins sonore; le *Halil*, et peut-être aussi le *Huggab*, flûtes qui paraissent avoir été formées de tuyaux joints les uns aux autres, comme celle dont la fable attribue l'invention au dieu Pan.

Les uns, tels que le *Nebel* et le *Kinnor*, servaient sans doute à un accompagnement continu; quant aux autres, il serait assez naturel de penser qu'ils servaient à remplir les vides du chant, qu'ils se faisaient entendre dans les temps de repos, entre les versets, quoique, à la rigueur, ils aient pu être employés avec les voix chantant en *solo* ou en chœur.

Quel était, enfin, le système d'accompagnement de tous ces instruments; quel était même l'accord des voix entr'elles; c'est ce que nous ignorons complètement. Nous pouvons présumer, toutefois, qu'il ne s'agissait ici que d'une mélodie procédant par *unissons* ou par *octaves*. L'harmonie paraît être une invention toute moderne, et avoir été inconnue aux anciens. Nos oreilles sont accoutumées à cette simultanéité de sons qui constitue les accords; mais il n'en eût probablement pas été de même lorsque des organes, plus sensibles peut-être, et à coup sûr moins émoussés que les nôtres, étaient vivement émus par les sons d'une simple lyre. Nous éprouvons maintenant beaucoup de peine à croire à un tel prodige musical, qui, cependant, nous est attesté par toute l'antiquité. Mais, ici, on se figurera facilement l'effet immense opéré par plusieurs centaines de voix et d'instruments, et l'on reconnaîtra qu'un tel concours devait produire, à lui seul, autant de résultats que notre musique moderne, avec toutes ses ressources d'harmonie, ressources qui étonnent plus souvent l'imagination qu'elles ne portent véritablement à l'ame.

Tous les psaumes sont généralement de *prière* ou de *louange;* mais chacune de ces expressions, chacun de

ces caractères, se subdivise en plusieurs formes, qu'il est assez difficile de définir. Ce qu'il y a de certain, c'est que nous ne voyons, chez les autres peuples, rien qui leur soit analogue dans le plan ou dans le sujet. Auraient-ils, en effet, conçu l'idée d'un édifice aussi majestueux, ceux qui n'avaient aucune base sur laquelle ils pussent le construire? Connaissaient-ils la *prière*, connaissaient-ils la *louange*, ceux qui ne connaissaient pas Dieu? Leur Jupiter avait son tonnerre, sans doute; mais, malgré tout le grandiose avec lequel Homère a dessiné ses traits, ne peut-on pas dire qu'il est encore petit vis-à-vis du *Jéhova* des livres saints? Et il ne peut en être autrement, car il y a entr'eux la même différence qu'entre la fiction et la réalité, entre la vérité et l'erreur.

Si l'on trouve, au surplus, chez les anciens Hébreux, une connaissance de Dieu aussi complète que celle qui apparaît à chaque ligne dans les psaumes, n'est-on pas obligé de convenir que cette connaissance leur était venue de l'expérience qu'ils avaient acquise de sa présence continuelle et de sa constante protection? car il est impossible de se rendre autrement compte d'un phénomène moral aussi étrange que celui-ci : partout ailleurs, on ne voit émettre, sur l'Être souverain, que des notions fausses ou imparfaites; mais David, mais Asaph, mais les auteurs des psaumes, quels qu'ils soient, parlent de Dieu comme s'ils le voyaient de leurs propres yeux, de sa Providence comme s'ils avaient été admis à ses conseils. Aucun de ses attributs les plus glorieux ne leur semble trop élevé, aucun de ses actes les plus ordinaires ne leur semble trop bas. Ils ne sont jamais au-dessous, jamais au-dessus des objets qu'ils traitent, parce qu'ils en sont entièrement les maîtres, soutenus autant par l'inspiration qui les entraîne que par la conviction qui les dirige.

Tous les sentiments qu'on peut éprouver sont exprimés

dans les Psaumes ; c'est tantôt le découragement le plus profond, tantôt la confiance la plus entière. Le poète parcourt tous les degrés qui se rencontrent entre l'accent du deuil et les transports de l'allégresse, entre les angoisses du malheur et l'exaltation du triomphe. La puissance divine et l'infirmité humaine, la félicité des justes et l'infortune des méchants, lui fournissent une série de contrastes, de peintures, qu'il pare des plus vives couleurs. Il s'indigne quelquefois ; il parle de vengeance ; mais cette vengeance n'est pas dans son propre intérêt ; elle n'est que la conséquence nécessaire de la violation de l'ordre éternel, qui veut que chacun occupe invariablement la place qui lui fut marquée dans l'économie de la création.

Dans ces divers morceaux lyriques, le style, qui ne doit jamais être vulgaire, n'est pas toujours également élevé. Il est des sujets qui admettent l'enthousiasme ; il en est d'autres pour lesquels le poète se contente de faire vibrer les cordes les moins éclatantes, en laissant l'ame tranquille, mais satisfaite.

Si l'on veut enfin appliquer aux psaumes quelques-unes des dénominations usitées dans l'école, on remarquera, dans beaucoup d'entr'eux, une tournure *élégiaque ;* on les trouvera empreints d'une douce mélancolie que le sentiment de la confiance parvient cependant toujours à dominer.

D'autres sont purement historiques ; ils se composent d'un narré des principaux évènements consignés dans les annales d'Israël ; non d'Israël livré à lui-même, acteur isolé dans un petit coin du globe ; mais d'Israël en rapport avec Dieu, d'Israël illustré par les prodiges de sa toute-puissance.

D'autres, enfin, sont dans le genre *descriptif.* Ici, le poète n'est pas sèchement didactique ; il ne touche que les principaux traits, et néglige ceux qui ne sont pas en

parfaite relation avec le sentiment qui l'anime, et qu'il veut faire partager : celui de la reconnaissance.

C'est à ce dernier genre que se rapporte le psaume cent quatrième.

PSAUME 104e, SELON L'HÉBREU.

Mon ame, bénis le Seigneur !

Dieu éternel, souverain dominateur, que vous êtes grand ! Vous êtes revêtu de splendeur et de majesté ; la lumière vous enveloppe comme un manteau, et vous étendez les cieux comme un voile.

Dieu s'est construit un palais dans la région des orages ; les nuées lui servent de char, et il marche porté sur l'aile des vents ; ses messagers sont les tempêtes, et les feux ses ministres.

Il a fondé la terre sur sa base ; elle ne sera jamais ébranlée. Cette terre, l'abîme l'environna comme un vêtement. Les eaux couvrirent les montagnes ; mais Dieu parle, et elles se dissipent ; au bruit de son tonnerre, elles s'enfuient saisies de crainte. Les montagnes s'élèvent, les vallées s'abaissent ; tout se renferme dans l'espace qui lui fut assigné ; car Dieu a fixé pour les ondes des limites qu'elles ne dépasseront pas. Non, elles n'inonderont plus la terre.

C'est lui qui dirige les sources au travers des vallées ; qui les force à couler dans leurs canaux, entre les montagnes. Les animaux des champs y viennent boire ; l'âne sauvage y étanche sa soif brûlante. Sur leurs rives se perchent les oiseaux du ciel ; du milieu des rameaux qui les ombragent, ils font entendre leurs chants.

C'est lui qui abreuve les montagnes de l'eau bienfaisante des pluies, et la terre est rassasiée du fruit de ses œuvres ; c'est lui qui fait pousser l'herbe verte pour les troupeaux, qui fait mûrir les diverses semences à l'usage

de l'homme, afin qu'il puisse, lui aussi, tirer sa nourriture du sein de la terre. Bientôt le vin réjouira son cœur, l'huile rafraîchira sa face, et le pain réparera ses forces.

Les arbres élevés, les cèdres du Liban, que Dieu a lui-même plantés, ont aussi part à ses dons. C'est sur leurs branches que les oiseaux font leurs nids; c'est sur la cime des cyprès que le héron a établi sa demeure. Les montagnes servent de retraite au chamois, et le lapin trouve son refuge dans le creux des rochers.

C'est lui qui a créé la lune pour marquer les temps, et le soleil connaît l'heure de son coucher. Les ténèbres se répandent; la nuit arrive; les bêtes féroces s'avancent; le lion rugit à sa proie; car, ainsi que les autres, il attend de Dieu la nourriture qui lui fut promise. Mais le soleil se lève, et tous ces animaux se retirent pour prendre du repos dans leurs tanières.

C'est alors que l'homme sort pour se mettre à l'ouvrage, pour vaquer à ses différents travaux jusqu'au soir.

Que vos œuvres sont grandes, ô Dieu! Vous avez tout fait avec sagesse, et la terre est remplie de vos dons!

Et cette mer, si vaste, qui étend de tous côtés ses bras immenses, c'est dans son sein que s'agite une foule d'êtres vivants, que nagent des poissons sans nombre, depuis le plus grand jusqu'au plus petit. C'est sur son dos que s'élancent les navires, que vogue la baleine, ce monstre qui fut créé pour se jouer au milieu des ondes.

C'est ainsi que toutes les créatures se tournent vers vous, ô Dieu! afin que vous leur accordiez leur nourriture dans le temps opportun. Vous la leur donnez, et elles la reçoivent; vous ouvrez la main, et elles sont comblées de biens. Leur dérobez-vous un instant votre face? elles se troublent. Retirez-vous le souffle qui les anime? elles expirent, et retournent dans la poussière dont elles sont

sorties. Envoyez-vous de rechef sur elles votre esprit créateur ? elles se raniment, et vous renouvelez la face de la terre.

Gloire à Dieu à jamais ! Qu'il se complaise éternellement dans ses œuvres !

Il regarde la terre, et elle tremble ; il touche les montagnes, et elles lancent des torrents de fumée.

Je célèbrerai le Seigneur tant que je vivrai ; je chanterai mon Dieu tant que la faculté m'en sera donnée. Puisse mon hommage lui être agréable, car je me réjouirai toujours dans le Seigneur !

Pécheurs ! disparaissez de la surface de la terre ; et vous, méchants, soyez réduits à ne plus exister !

Mon ame, bénis le Seigneur !

---

Ce pseaume est un résumé brillant de toutes les merveilles de la création.

Le poète commence et finit en s'excitant à la louange. Il s'y excite en commençant, parce qu'il sait qu'il va entreprendre une tâche immense ; il s'y excite encore en finissant, parce qu'il s'aperçoit que, malgré ses efforts, il n'a encore rien fait ; que l'infini est là, qui l'abîme et le confond.

Le ciel, l'espace qui est sur nos têtes, doit occuper la première place dans la peinture des objets créés. Le psalmiste, après nous avoir montré Dieu environné d'une lumière éclatante, principe, et en quelque sorte foyer de la magnificence qu'il déploie dans ses œuvres, le représente aussitôt après, dirigeant lui-même, en suprême artisan, les effets physiques. Il se construit un palais dans la région des orages ; il chemine sur les nuées du ciel. Il est porté sur l'aile des vents ; il envoie les tempêtes comme

ses messagers, et les feux comme ses ministres : toutes métaphores hardies sans doute, mais sublimes, mais homériques ; ou plutôt, Homère est biblique dans les moments où il retrace, plus ou moins fidèlement, ce passage ou d'autres semblables.

La terre doit venir ensuite : la terre que nous habitons, et qui a été donnée à l'homme, comme l'espace a été donné aux astres. « Cette terre, dit le poète, l'abîme l'environna comme un vêtement. »

Ici nous semble peint, en deux mots, le déluge universel ; et si cette courte description s'accorde également avec l'œuvre du troisième jour de la création, avec la séparation primordiale des eaux avec la terre, on ne peut nier que l'une et l'autre hypothèse ne soit également admissible.

« Les eaux, poursuit-il donc, couvrirent les montagnes ! mais vous parlez, et elles se dissipent ; au bruit de votre tonnerre, elles s'enfuient saisies de crainte. »

Idée analogue, mais figure moins vive encore que celle du psaume cent quatorzième, à l'occasion du passage des Hébreux dans la mer Rouge, « *mare vidit et fugit* » ; tandis qu'il est dit ici, en parlant des eaux : « *ab increpatione tuâ fugient, à voce tonitrui tui formidabunt.* » Dans le premier, Dieu parle ; dans le second, Dieu se montre. D'un côté, sa voix se fait entendre aux flots ; de l'autre, il lui suffit de se révéler à la mer, ou plutôt la mer s'aperçoit que Dieu va parler, et devance ses ordres.

C'est certainement bien là du sublime d'expression. Ce qui suit est du même genre :

« Les montagnes s'élèvent, les vallées s'abaissent : *ascendunt montes, et descendunt campi.* »

Je le demande : l'illusion d'optique, produite par la décroissance des eaux, n'est-elle pas représentée ici avec une grande vérité ? Combien l'expression d'Ovide, au sujet

du déluge de Deucalion, n'est-elle pas au-dessous de celle du poète sacré :

« *Flumina subsidunt ; colles exire videntur ?*

Les collines qui paraissent s'élever produisent-elles un effet aussi poétique que des collines qui s'élèvent ?

Ne croirait-on pas, au surplus, qu'Ovide avait sous les yeux ce passage du psaume, quand il a écrit ce vers ?

Dans l'énumération qui suit, le psalmiste varie continuellement ses tournures, sans s'asservir à suivre, en aucune manière, l'ordre didactique. Il est à remarquer qu'il assigne à chaque objet créé ce qui le caractérise le mieux, ce qui lui est particulier, et le distingue des autres. Le chamois, le héron, le lapin, sont signalés par les lieux qu'ils habitent. Il n'est ici question des végétaux que dans leurs rapports avec la nourriture des hommes et des animaux ; pour ceux-ci l'herbe verte, pour ceux-là le pain, le vin, l'huile. Dans les pays chauds, l'huile est de première nécessité ; quant au pain et au vin, on peut dire que ces substances sont le résultat le plus avantageux du travail auquel l'homme se livre sur cette terre, qu'il arrose de ses sueurs, mais qui lui répond avec tant de libéralité, quand il l'interroge avec soin et persévérance.

Le psalmiste rapporte tout à la louange ; c'est là le seul but, la substance même de son poème. Il vient de dire que les bêtes féroces sortent la nuit de leurs repaires :

« Mais le soleil se lève, ajoute-t-il, et elles se retirent, et elles vont prendre leur repos dans leurs tanières ; c'est alors que l'homme sort pour se mettre à l'ouvrage, pour vaquer à ses travaux jusqu'au soir. »

L'arrivée de l'homme, ce roi de la création, n'est-elle pas ici admirablement préparée ? Les animaux féroces, reconnaissant en lui leur maître, lui cèdent la place. Ils lui laissent *le jour*, moment de vie et d'action, pour tout

ce qui est susceptible de sociabilité, et se réservent *la nuit*, temps de repos, de sommeil, et je dirais presque de mort, pour tout ce qui ne vit pas de rapine, et qui n'a pas, comme eux, son existence à part.

Etonné, suffoqué en quelque sorte par le poids des grandes choses qu'il vient de raconter, le poète s'arrête ici comme pour reprendre haleine, et ne peut s'empêcher, dans l'intervalle, de donner l'essor à sa reconnaissance par de nouvelles marques d'admiration.

Mais bientôt il reprend ses pinceaux, et étend sur sa toile de nouvelles couleurs.

La mer, les vaisseaux qui la sillonnent, l'immense baleine, paraissent avec leur stature gigantesque.

Il semblerait, au premier coup d'œil, tant soit peu étrange de voir les vaisseaux comptés au nombre des merveilles de la création, tandis que leur existence et leur usage sont dûs à l'industrie humaine. Mais la mer, objet créé, leur sert de véhicule, et, par cela seul, peut, en quelque sorte, les revendiquer. D'ailleurs, l'idée d'associer les navires comme s'ils étaient d'énormes habitants des eaux, aux baleines, qui ressemblent elles-mêmes à de petits navires, n'est-elle pas éminemment poétique? C'est ainsi que la poésie se conçoit, et vit, non de réalités, mais d'apparences, non des données rigoureuses de la science, mais des rêves brillants de l'imagination.

L'allégorie suivante est remarquable : « Vous ouvrez la main, et les créatures sont rassasiées de biens. Leur dérobez-vous un instant votre face? elles se troublent. Retirez-vous le souffle qui les anime? elles expirent, et rentrent dans la poussière dont elles sont sorties. Envoyez-vous de rechef votre esprit créateur? elles se raniment, et vous renouvelez la face de la terre. »

Quelle rapidité dans cette énumération! Quelle vivacité dans cette peinture! C'est ici une des plus belles appli-

cations de ce que la critique sacrée appelle *anthropomorphie;* c'est une figure aussi naturelle qu'énergique. En effet, l'homme bienfaisant, *qui ouvre la main*, n'est-il pas l'image de la divinité sur la terre ? Quoi donc de plus naturel que d'oser, réciproquement, comparer Dieu à un homme bienfaisant ?

« Il regarde la terre, et elle tremble ; il touche les montagnes, et elles lancent des torrents de fumée. »

Les tremblements de terre et les volcans trouvent ici leur place après les pluies fécondes, les rosées bienfaisantes. Le poète finit par où il a commencé, par quelques peintures d'objets de terreur. En effet, il avait déjà dit, verset quatrième : « vos messagers sont les tempêtes et les feux, vos ministres. » Deux versets seulement consacrés aux objets qui impriment l'effroi et tout un psaume à ceux qui inspirent la confiance ! Cette manière de procéder est toute dans l'intérêt de l'art ; en effet, il est naturel que le poète insiste davantage sur les images gracieuses, la reconnaissance dont ce poème est l'expression, allant plutôt chercher, quand il s'agit de Dieu, les preuves de sa bonté que les témoignages de sa puissance.

Tel est, au surplus, l'enthousiasme du poète, qu'il ne peut s'empêcher, en finissant, de vouer à l'anathème ceux qui ne partagent pas ses émotions :

« Pécheurs, s'écrie-t-il alors, disparaissez de la surface de la terre ! » Disparaissez ; car votre présence nuit à l'ordre général, et trouble l'harmonie de la création. Disparaissez, car vous êtes en opposition avec le genre humain, en protestant contre la louange qui sort de la bouche de toutes les créatures.

Cela dit, le psalmiste a suspendu sa lyre. Sa tâche est remplie ; il a béni le bienfaiteur ; il a maudit l'ingrat ; toutes ses sensations sont épuisées, il n'a plus qu'à mettre un terme à ses chants.

# NOTICE HISTORIQUE

SUR

# L'ACADÉMIE DE PEINTURE ET DE DESSIN

## DE LA VILLE DE ROUEN;

PAR M. J. GIRARDIN.

L'idée de retracer l'origine et le développement de l'Académie de peinture et de dessin de Rouen ne se serait assurément jamais présentée à mon esprit, sans l'obligation où je me suis trouvé, comme président de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts, de répondre au discours de réception de M. Gustave Morin, peintre, récemment élu membre résidant de cette compagnie savante. Mes confrères ont voulu que ma réponse à ce discours fût imprimée dans le *Précis*; je me suis conformé à cette décision si flatteuse pour moi, tout en regrettant qu'un autre plus habile et plus compétent n'ait pas été chargé de faire une histoire plus complète de l'Académie de peinture et de dessin de la ville de Rouen. Je dois avertir, avant tout, que c'est en feuilletant les anciens Mémoires de l'Académie royale des sciences, les *Essais sur le département de la Seine-Inférieure*, par Noël; que c'est en m'aidant d'un article fort intéressant, de E.-H. Langlois, sur l'*ancien état des arts de Rouen*, publié en 1831, dans la *Revue Normande*, de M. de Caumont, que j'ai réuni les faits qui composent cette Notice imparfaite.

. . . . . .

. . . . . .

Jusque vers le milieu du XVIII^e siècle, il y eut, à Rouen, des sculpteurs, des graveurs, des dessinateurs, des peintres de mérite, tels que Sacquespée, Letellier, Colombel,

Lesueur, Jouvenet, Restout, Deshays, Blondel, etc.; mais aucun de ces artistes ne songea à former des élèves, et on ne trouve aucune trace d'un enseignement régulier pour les beaux-arts dans notre ville jusqu'en 1740. A cette époque, parut tout à coup un jeune peintre flamand, élève du célèbre Largillière, Jean-Baptiste Descamps, né à Dunkerque, que son désir de visiter l'Angleterre fit passer par Rouen, où devait se terminer sa carrière. Joignant à de véritables talents une éducation distinguée et toutes les qualités du cœur et de l'esprit, cet artiste fut accueilli avec un grand empressement par les personnes les plus recommandables de la magistrature et du haut commerce. M. de Cideville, ami de Voltaire, et digne, en effet, de porter ce nom, M. de Cideville, qui doit être regardé comme un des promoteurs les plus ardents et un des bienfaiteurs les plus généreux de notre Académie, désirait, depuis long-temps, l'établissement d'une école de dessin à Rouen. Le séjour de Descamps dans nos murs lui parut une occasion favorable, et il engagea vivement cet artiste à en être le fondateur. Le voyage d'Angleterre fut ajourné, et on s'occupa sérieusement de la création d'une école. M. de la Bourdonnaye, intendant de la généralité de Rouen, et vice-président de l'Académie, favorisa de tout son pouvoir cette utile institution. Lecat se lia d'amitié avec le jeune professeur, partagea quelque temps son amphithéâtre de la porte Bouvreuil avec lui, et fit, complaisamment, des cours d'anatomie en faveur des élèves.

C'est en 1741 que Descamps commença ses cours; cinquante élèves y assistaient. Comme tout ce qui porte un caractère de nouveauté éveille naturellement l'intérêt public, surtout quand il y a lieu d'espérer des résultats utiles, la réputation de l'école de Rouen ne tarda pas à

s'étendre hors des murs de cette cité. En 1748, la ville de Reims, instruite de ces succès par les journaux, fit, dans le dessein de créer une semblable institution, construire les salles nécessaires pour l'étude, et un logement pour un professeur. Le célèbre abbé Pluche, auteur du *Spectacle de la Nature*, fit alors, à Paris, au nom des Rémois, la demande d'un professeur, et Descamps fut désigné; mais ce dernier était trop nécessaire dans un pays devenu désormais le sien, pour qu'on ne cherchât pas à l'y retenir. En effet, MM. de Cideville et de la Bourdonnaye l'engagèrent vivement à refuser la pension qui lui était offerte. « Songez, lui écrivait M. de Cideville, « que vous abandonneriez votre ouvrage, et que vous avez « créé nos talents..... » Descamps ne put résister à des sollicitations aussi pressantes, et il abandonna l'idée de quitter Rouen.

Tout faisait sentir la nécessité d'avoir un modèle pour l'école de dessin, mais il fallait l'agrément de l'Académie de peinture, et, surtout, des fonds annuels pour le payer. Les détails consignés dans beaucoup de lettres de M. de Cideville, qui sont conservées dans nos archives, montrent combien de démarches furent nécessaires, combien se présentèrent d'obstacles qu'il fallut surmonter. Enfin, aidé du crédit de M. le duc de Luxembourg, de M. de la Bourdonnaye, secondé par le Bureau municipal et par l'Académie, M. de Cideville parvint à obtenir un arrêt du Conseil-d'État, qui déclarait public cet établissement, et qui accordait une pension de 1000 livres pour le professeur, et 500 livres pour le modèle.

Ce fut à cette époque que le nombre des élèves s'étant prodigieusement accru, le Corps de ville fit construire, au-dessus de la halle, marché de la Vieille-Tour, dans une

portion des magasins de MM. Le Couteulx, que ces négociants cédèrent à cet effet :

1° Une salle pour le modèle vivant, la ronde bosse et les copistes d'après le dessin, pièce qui, n'ayant que 28 pieds sur 26, renferma néanmoins, d'abord, jusqu'à 250 élèves et plus ;

2° Une autre salle pour les élèves peintres et les sculpteurs ;

3° Une pièce pour l'étude de l'architecture civile et militaire ;

4° Enfin, un cabinet particulier pour le directeur.

On conçoit aisément que cette réunion d'études aussi variées, et suivies par plus de 300 élèves de Rouen même et des environs, devait absorber tous les moments du professeur chargé de cette pénible tâche. Ce fut en cette considération, qu'un second arrêt du Conseil d'État ajouta 1500 livres de pension au traitement qui avait été précédemment accordé à Descamps. L'Hôtel-de-Ville de Rouen voulut pareillement lui donner un témoignage de son estime. Il arrêta qu'une somme de 200 livres serait annuellement employée pour les prix décernés aux élèves, et qu'une bourse de jetons d'argent, aux armes de la ville, serait offerte tous les ans au professeur.

Voici comment était réglé le cours des études de l'école, dans les premiers temps de cette institution, ou, pour mieux dire, pendant une grande partie de la vie du fondateur.

Les appartements dont nous avons parlé plus haut étaient précédés d'une grande pièce, à laquelle ils correspondaient tous. C'était là que les élèves, depuis le matin jusqu'à l'heure du modèle, le soir, travaillaient d'après la

bosse et le dessin. — Le modèle posait cinq mois, suivant la durée des longs jours, et environ le même temps, depuis six jusqu'à huit heures du soir, à la lumière de la lampe, dans l'arrière-saison et dans l'hiver. — Une liste d'appel, qui se renouvelait à des époques déterminées, indiquait le rang que les élèves de chaque classe avaient obtenu dans le concours pour les places. — Le concours pour l'obtention des prix avait lieu chaque année, et ces récompenses, qui consistaient en médailles, étaient réparties de la manière suivante :

1° A la meilleure composition en peinture, une médaille d'or ;

2° Au bas-relief le plus habilement exécuté, une médaille semblable :

3° Prix d'architecture, une médaille d'argent ;

4° Premier prix pour le modèle vivant, une médaille d'argent ;

5° Prix de ronde bosse, une médaille d'argent ;

6° A la meilleure copie d'après le dessin, une médaille d'argent.

Les ouvrages produits par ces diverses classes étaient jugés par l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, qui s'était réservé l'inspection de l'école, et les prix fondés par l'Hôtel-de-Ville étaient distribués par notre Compagnie, au nom des magistrats.

Une infinité d'élèves, dont plusieurs ont acquis une juste célébrité, sortirent alors de cette école. Je citerai, entre autres, Lemonnier, Lebarbier l'aîné, Lavallée-Poussin, Lemoine, Bellanger, Descamps fils, et plusieurs autres peintres d'histoire ; Le Mettai, grand dessinateur anatomiste ; Houël, peintre de paysage ; les frères Ozanne, dessinateurs et graveurs spirituels de marines et de vais-

seaux ; Jean de la Barthe, auteur de plusieurs jolies petites eaux-fortes et de quelques dessins très rares et très estimés ; Godefroy père, célèbre buriniste ; Nicolas Lemire, Leveau, Strange, Lefebvre, habiles graveurs ; Jadouille, sculpteur distingué ; Couture frères, Malorty, Vauquelin, de Fierville, le prince de Beaujour, Prétrel, et autres architectes de mérite ; Brémontier, Bernardin de Saint-Pierre, Desvaux, Ribard, ingénieurs, etc.

L'école de Rouen servit de modèle aux établissements analogues qui furent organisés plus tard en beaucoup d'autres villes de France, notamment à Bordeaux, Marseille, Lyon, Lille, Reims, Dijon, etc. Ses succès et sa réputation lui méritèrent bientôt le titre d'*Académie des arts du dessin,* et c'est de son sein que sortirent les deux premiers professeurs de l'école gratuite de Paris.

J'ai oublié de dire que, dès 1747, M. de la Bourdonnaye, pour mettre le sceau à l'établissement de l'école de Descamps, exempta les élèves de la milice, ce qui mit cette école sur le pied de l'Académie de Saint-Luc, de Paris.

Descamps ne se bornait pas aux seuls soins de l'établissement qu'il avait fondé ; non-seulement il reçut de Lille, de Marseille, de Dijon, etc., les prières, auxquelles il accéda, d'éclairer de ses avis les autorités municipales de ces différents lieux, mais encore ce fut lui qui fournit les mémoires et les règlements pour le rétablissement de l'Académie de peinture d'Anvers et pour celle d'Edimbourg, en Écosse. Descamps était un artiste fort distingué, très habile dans le portrait et les sujets de genre ; il excellait surtout dans l'art de peindre des bas-reliefs, avec une telle vérité, que les yeux les plus

exercés étaient souvent dupes de leur illusion. C'était aussi un écrivain de mérite, car on a de lui une *Vie des Peintres flamands*, et un discours couronné par l'Académie Française *sur l'utilité des établissements des Écoles gratuites de dessin en faveur des métiers.* Il mourut en 1791, avec le titre de peintre du Roi.

Son fils fut le second professeur de l'école de Rouen; c'est le même qui fut pendant si long-temps, et jusqu'en 1833, à la tête du Musée de peinture. Cet artiste avait long-temps étudié à Rome, où il eut l'occasion de faire, d'après nature, un portrait remarquable du pape Pie VI. Court est sa gloire, Court est l'œuvre de sa vie de peintre qui lui fera le plus d'honneur, ainsi que l'a si bien dit, sur sa tombe, Emmanuel Gaillard.

En 1791, Lecarpentier, de Pont-Audemer, élève de Descamps père, et de Doyen, de Paris, fut nommé professeur à l'école de dessin, supprimée quelques années après; il passa, en la même qualité, à l'école centrale du département, lors de sa formation, et, lorsque cette dernière fut à son tour supprimée en 1804, il fut réintégré dans ses fonctions à l'école de la ville, alors rétablie sous le titre d'*Académie de dessin et de peinture.* — Lecarpentier, doué d'une grande facilité, exécutait surtout, avec beaucoup de succès, le paysage et les vues maritimes; il exploita de cette manière une grande partie des rivages de la Manche. Ses tableaux, ordinairement de petite dimension, sont estimés principalement pour la finesse de ton et pour leur vérité. — Au milieu de la tourmente révolutionnaire, lors de la suppression des églises et des monastères, Lecarpentier, chargé de la mission délicate de parcourir le département pour recueillir dans tous les établissements de ce genre les morceaux de peinture dignes

d'être conservés, rassembla avec bonheur, mais non sans danger, un assez grand nombre de tableaux dont il proposa, dès 1795, de former un Musée public; cette heureuse idée ne fut réalisée qu'en 1807. Lecarpentier a beaucoup écrit; il a publié, outre un grand nombre de notices sur différents peintres et autres artistes, un *Éloge du Poussin*, un *Essai sur le paysage*, une *Galerie des peintres célèbres*, et un *Itinéraire de Rouen*, qui a eu deux éditions. Lecarpentier mourut en 1822, peu de temps après avoir reçu le titre de correspondant de l'Institut pour l'Académie des Beaux-Arts.

La direction de l'école de dessin fut alors donnée à Louis-Michel de Chaumont, né à Angoulême, en 1781. Cet artiste, élève de David, avait de si grandes dispositions, qu'à 16 ans il faisait, d'après le Poussin, d'excellentes copies, au nombre desquelles on en cite surtout une parfaitement belle du Déluge, de ce grand maître. Habile dans le paysage et le portrait, comme dans tout ce qui constitue l'étude de la figure, De Chaumont joignait à ses talents comme peintre, des connaissances très variées, fruits de ses voyages dans toutes les parties de l'Europe et dans le Nouveau-Monde. Il mourut à la fin de 1828. C'est pendant sa direction que l'école fut transférée du marché de la Vieille-Tour dans l'ancien couvent de Ste-Marie, rue Beauvoisine, où, depuis long-temps déjà, se trouvait l'école municipale de chimie.

Le successeur immédiat de Chaumont fut E.-Hyacinthe Langlois, du Pont-de-l'Arche, dont je n'ai pas besoin de retracer ici les qualités et les talents comme peintre, dessinateur, graveur et antiquaire, car il n'est pas un de nous qui n'ait connu cette homme éminent, qui a tant fait pour l'illustration de son pays, et pour lequel son pays a fait si

peu de chose. Je renvoie d'ailleurs ceux qui pourraient désirer quelques renseignements sur la vie et les travaux de Langlois, à la très remarquable notice publiée en 1838, sur ce savant artiste, par M. Ch. Richard [1].

Lorsque Langlois fut placé à la tête de l'école de Rouen, le dessin seul y était professé ; depuis près de 40 ans, la peinture, la sculpture, l'architecture n'y étaient plus enseignées. Il est probable que cette décroissance eut pour cause les évènemens de la révolution, qui entraînèrent dans le grand mouvement défensif de la France, la presque totalité des élèves en état de porter les armes. Dans des circonstances aussi violentes, les arts n'offraient plus qu'un intérêt bien secondaire. La gloire militaire de l'Empire contribua encore à jeter dans les camps cette foule de jeunes gens qui n'entrevoyaient plus, dans la culture des arts et du dessin, que des ressources incertaines et une carrière tout-à-fait éclipsée.

Depuis ce temps, l'Académie de dessin n'a pu reprendre sa splendeur première, malgré le zèle de ses directeurs. Le premier soin de Langlois fut de réclamer le rétablissement de la classe de peinture. Ce n'est, toutefois, qu'après 1830, que l'administration municipale consentit à faire les frais du modèle vivant, et à accorder des secours particuliers à ceux des élèves de Langlois qui, montrant d'heureuses dispositions pour la peinture, devaient terminer leur éducation dans les ateliers de Paris. Cette réorganisation partielle devint, pour l'école, un principe actif d'émulation; mais l'état de souffrance du professeur ne

[1] *Notice sur la vie et les travaux de E.-H. Langlois, du Pont-de-l'Arche;* par Ch. Richard, broch. grand in-8° de 80 pages. — Rouen, 1838; Nicétas Periaux.

tarda pas à paralyser, en grande partie, les bons effets des mesures libérales que son zèle lui avait suggérées. A la mort de notre malheureux confrère, les registres de l'école ne présentaient plus que 30 noms d'élèves inscrits.

Tout le monde gémissait de cette décadence d'une institution qui peut exercer une si grande influence sur les progrès de quelques-unes de nos industries. La fabrication des indiennes, par exemple, qui est pour Rouen d'une si grande importance, est une application directe des arts du dessin, et, pour cette admirable invention de peindre ou colorier les tissus, une école de peinture et de dessin est, assurément, d'une aussi grande nécessité qu'une école de chimie; car quel effet pourraient produire les plus jolies couleurs sans l'heureuse disposition des lignes et des contours qui doivent les enchâsser sur la toile, de manière à flatter les yeux?

Il serait difficile de prouver plus victorieusement l'utilité des écoles gratuites de dessin et leur favorable influence sur les arts et toutes les branches de l'industrie, que ne l'a fait Descamps père, dans une brochure déjà citée, qui porte le titre suivant : «*Sur l'utilité des établissements ou écoles gratuites de dessin en faveur des métiers; discours qui a remporté le prix, au jugement de l'Académie française, par J.-B. Descamps, peintre du roi,* etc. — In-12, Paris.» (Regnard, M. DCC. LXVII.)

Par des circonstances indépendantes, sans aucun doute, de la bonne volonté de ses directeurs successifs, l'école de Rouen, jusqu'en 1837, il faut bien le dire, n'a été que d'un très faible secours à nos fabriques; car aucun enseignement spécial n'avait été institué en faveur de l'industrie proprement dite. Dans les dernières années de la vie de Lan-

glois, l'administration municipale avait conçu le projet de fonder des cours industriels; mais l'état maladif de notre ami ne permit pas de donner suite à cette heureuse idée, dont il faut faire honneur à M. H. Barbet, maire de Rouen. C'est en visitant la célèbre école de St-Pierre, à Lyon, que M. Barbet comprit toute l'infériorité de celle de Rouen, et que, dès-lors, il résolut de la rendre plus immédiatement profitable aux besoins du pays. Lors de la nomination, à la suite d'un brillant concours, de M. Gustave Morin, comme directeur, en 1837, une organisation nouvelle fut donnée à l'Académie de peinture et de dessin. Deux nouveaux professeurs lui furent adjoints; l'un, M. Pain, élève de Langlois, destiné à diriger les cours préparatoires au dessin des indiennes; l'autre, M. Boucourt, pour enseigner le dessin de l'architecture et des machines.

Grâce au zèle et à l'habile direction de M. Morin, le nombre des élèves s'est rapidement élevé; et, l'année dernière, les salles de Ste-Marie pouvaient à peine contenir les 250 élèves qui suivaient assidûment les diverses branches de l'enseignement. C'est avec une bien vive satisfaction que l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts a suivi cette renaissance de l'école de Rouen, et a apprécié les soins que ses professeurs apportent à répandre dans la classe des travailleurs les notions de dessin les plus en rapport avec leurs professions et leurs industries. S'il résulte de leurs efforts et de l'active coopération de l'administration municipale, que l'École de Rouen est devenue une véritable école industrielle, il serait injuste de lui contester, d'un autre côté, le titre d'Académie de peinture et de dessin; car nous savons que toutes les parties de l'enseignement sont également l'objet de la sollicitude de son directeur, et que le Conseil municipal, loin de diminuer ses encouragements aux élèves qui mani-

festent des dispositions réelles pour la peinture, a, au contraire, accru le nombre de ceux qu'il entretient à Paris. C'est ainsi que, par délibération en date du 4 février 1839, il a arrêté :

1° Que le nombre des élèves peintres subventionnés par la ville serait de quatre ;

2° Qu'ils recevraient la pension pendant cinq années ;

3° Que le prix de cette pension serait de 800 fr. par an.

La première subvention de ce genre fut accordée le 4 avril 1834, sur la demande de E.-H. Langlois, au jeune Vasselin, qui en a joui jusqu'à la fin de 1839 [1]. Il ne recevait que 600 fr. par an. Tous les élèves pensionnaires de la ville justifient les encouragements qu'ils reçoivent, par leurs travaux et leurs succès dans les Expositions annuelles de peinture, autre heureuse création de M. H. Barbet.

C'est une excellente chose de faire marcher de front les études graves et élevées et les applications pratiques de l'art ; la Société y gagne de toutes les manières, et l'art lui-même s'ennoblit, en agrandissant le cercle des services qu'il rend à la population.

[1] Les autres jeunes gens qui ont profité de cette faveur ou qui en jouissent encore, sont MM. Cabasson, Doutreleau, Sivel, Farcy et Le Brun.

# NOTICE SUR LES TOMBEAUX

DE

# CLAUDE GROULART,

Premier Président du Parlement de Normandie, (de 1585 à 1607)

*Et de* BARBE GUIFFARD, *sa seconde femme;*

DÉCOUVERTS A SAINT-AUBIN-LE-CAUF (CANTON D'ENVERMEU), ARRONDISSEMENT DE DIEPPE.

Lue à l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, dans sa Séance du 14 mai 1841,

PAR M. A. FLOQUET.

On voyait naguère, dans l'église des Célestins de Rouen, « un magnifique sépulcre en marbre », monument fort remarquable comme objet d'art, et que recommandait vivement la mémoire de l'homme éminent auquel il avait été élevé. C'était le tombeau de *Claude* GROULART, *sieur de la Court*, premier président du Parlement de Normandie, sous Henri III et Henri IV [1], et dont la présidence a laissé de grands souvenirs. Une épitaphe latine, inscrite sur la tombe de ce grand magistrat, résumait sommairement ses titres de gloire, rappelait sa sévère et exacte justice, le dévouement de sa vie tout entière à ses rois, à son pays, et ses éclatants services, au temps de la Ligue; elle le louait d'avoir su ramener au devoir plusieurs villes

[1] Depuis avril 1585 jusqu'au 1er oct. 1607.

UNIV. OF MICH.

que la faction avait aveuglées ou corrompues [1]. Inscription notable, et qui, néanmoins, était bien loin de tout dire ! Plusieurs livres, relatifs à notre province, suppléant à un si incomplet éloge, nous apprennent que Groulart, l'un des plus doctes philologues de son temps, ami des Scaliger, des Juste Lipse, des Casaubon, avait traduit, du grec en latin, les discours de Lysias ; nous possédons cette version, publiée, en 1575, par Henri Estienne, et louée, un siècle après, par le docte Huet, évêque d'Avranches [2]. On savait que l'Académie des *Palinods* de Rouen, l'une des plus anciennes sociétés littéraires de France, ayant perdu ses titres pendant les troubles de la Ligue, et se trouvant, en 1596, à la veille de périr, Groulart, lui venant généreusement en aide, l'avait relevée, dotée, honorée en consentant d'en être le *prince;* qu'il y avait fondé enfin un nouveau prix, la *tour* d'argent, pièce de ses armes; et que, plus tard, un de ses fils fonda le prix du *soleil* d'argent. — Le *soleil* du fils, la *tour* du père figurent sur les magnifiques et précieuses médailles d'argent des *Palinods*, que possède et conserve avec soin l'Académie royale de Rouen.

Groulart, bienfaiteur et comme second fondateur du monastère des Célestins, où ses restes devaient reposer un jour, avait rendu à notre ville un immense service, en y créant le *Bureau des pauvres valides,* c'est-à-dire l'*Hôpital général*, dont quelques maisons, bâties en 1602, par ses ordres, furent le berceau [3].

C'étaient là, sans doute, pour Groulart, des titres imposants à la reconnaissance de notre province ; mais sa mémoire devait grandir encore. Ses *Voyages en cour*, publiés,

[1] « Neustriæ multas urbes à malâ factione revocavit. » Farin, tom. III, p. 366, édition de 1668.

[2] D. Huet, *De claris interpretibus*, lib. II, page 161.

[3] Farin, édit. de 1668, t. II, p. 378.

en 1826, par M. Monmerqué [1], sont venus jeter un grand jour sur cette belle vie qu'un voile importun semblait dérober à nos yeux. Dans le même temps, explorant les archives du Parlement de Normandie, dont, aujourd'hui, nous publions l'Histoire, nous rencontrions, à chaque pas, le nom, les paroles, les actions de Groulart. Combien ces persévérantes recherches ont été fructueuses, notamment en ce qui concerne ce président; et quel homme elles nous ont fait connaître! Le magistrat du XVIe siècle, savant, simple, laborieux, chrétien, dévoué à son roi, dévoué à ses concitoyens, adversaire déclaré de la révolte, résolu comme Duranti, et, s'il le fallait, martyr, aussi, du devoir; dès son entrée en charge, en 1585, « remettant sus les mercuriales, jà de si long-temps délessées [2]; » prêchant (c'est le mot qu'il faut dire), prêchant à ses collègues, par ses exemples plus encore que par ses discours, la simplicité, la modestie, l'attention, le travail, l'étude, le désintéressement, la dignité, le respect de leurs *anciens* et d'eux-mêmes; remontrant aux rois les misères du peuple, leur faisant honte de tant d'édits fiscaux, ruineux pour la province. Puis, plus tard, les peuples venant à s'émouvoir, et la couronne de France courant fortune, Groulart, alors, vient promptement et puissamment en aide à la monarchie, fait accueillir, avec transport, dans Rouen, après les barricades de Paris, Henri III, fugitif, malheureux, que d'abord l'on n'y voulait point recevoir, et dont, sans lui, la vie même eût été en péril. — Après les tragédies de Blois, ne pouvant plus ni sauver son roi, ni même lui conserver sa ville de Rouen, que les perverses insinuations des Guises ont pénétrée trop avant, il ira

[1] *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France*, 1re série, t. XLIX, page 275 et suivantes.

[2] *Reg. secr. du Parlement de Normandie*, avril 1585.

ailleurs rendre à ce monarque délaissé, puis à Henri IV, si peu soutenu d'abord, à la cause royale, à la Normandie, à la France tout entière, de continuels, de signalés, de périlleux services. Caen verra ces miracles de dévouement, de zèle et de courage. Tandis qu'à Rouen on force, on dévaste l'hôtel du fidèle président, et que ses livres et ses *manuscrits* sont au pillage; tandis que son château de Saint-Aubin-le-Cauf (près de Dieppe) est voué à la destruction par le Conseil du duc de Mayenne, et n'est sauvé que par un effort généreux de Bassompierre [1], Groulart, lui, siége à Caen, impassible, inébranlable, inaccessible aux suggestions amicales, non moins qu'à la peur; et « la fermeté de ce fidèle magistrat est comme un rocher immobile au milieu d'une mer irritée [2]; » paroles de D'Aguesseau, qui, en les traçant, semble avoir voulu peindre Groulart. « *Nous ne voulons estre héréticques, ny de la Ligue, mais nous nous maintiendrons en la religion catholique-romaine, soubz l'obéissance de nostre roy* » [3]; c'est, dans ces difficiles conjonctures, la devise, toute française, de la ville de Langres; c'est celle, aussi, de nos magistrats réfugiés.

Ils n'en demeureront point à des discours. Sous un chef si loyal, le Parlement fidèle déclare à la Ligue une guerre à mort. Il bannit les *françoys*, *espagnolisez* et les moines qui conspirent pour livrer la ville; fait taire les prédicateurs séditieux qui la trompent et la voudraient émouvoir; contient les religionnaires, dont les démonstrations, trop libres, depuis l'avènement de Henri de Navarre, inquiètent et scandalisent les zélés catholiques; il veille, sentinelle attentive, aux portes de la ville, et en défend

[1] *Reg. secr. du Parlement royaliste séant à Caen*, 20 février 1590.

[2] D'Aguesseau, 15e mercuriale, *La Fermeté*, Saint-Martin, 1711.

[3] Palma Cayet, *Chronologie novenaire*, Mémoires relatifs à l'histoire de France, collect. Petitot, 1re série, t. XXXIX, p. 311.

les approches; du haut de ses tours, découvre et signale les ennemis qui s'avancent et voudraient la surprendre; réveille, par ses arrêts, publiés à son de trompe, mille gentilshommes *casaniers*, endormis au coin du foyer, qui, honteux et contraints, s'arment, rejoignent Henri IV, combattent et triomphent, en vertu des arrêts de la cour; fait *roide* et inexorable justice des traîtres, des conspirateurs, des boute-feux, des brigands qui, trop longtemps, ont infesté et saccagé la province.

Le digne chef de ce sénat, Claude Groulart, est vigilant et prêt à tout. Pas une ville, en Normandie, ne saurait hésiter dans la fidélité, ou se repentir dans la défection, que Groulart, toujours averti à temps, n'arrête aussitôt ses mauvais desseins, ou ne l'aide à rentrer dans le devoir. Par lui, Henri IV sait quelles places, quels châteaux il pourra recouvrer. Que dis-je? Par lui, souvent, sont donnés au monarque étonné les moyens de les conserver ou de les reprendre. Groulart, dont tous les biens, presque, ont été saisis et les revenus confisqués, vient en aide, de sa bourse, à son roi nécessiteux. Lui, et le Parlement avec lui, donnent à ce brave souverain les moyens de faire la guerre; et, quand viendra l'heure de la paix, eux aussi lui donneront les moyens de la faire. Après qu'ils se sont saignés pour fournir aux frais du siége de la ville de Rouen (qu'on ne peut reprendre), ils se saignent encore pour payer Villars, qui la veut vendre. Pour eux, si oublieux d'eux-mêmes, logement, nourriture, tout, dans Caen, est hors de prix; ils sont à l'étroit, dans la gêne; ils siégent plus de quatre ans *sans robes rouges*, et leurs présidents sans manteaux *fourrés d'hermine;* tant ils sont pauvres, tant ils ont tout voulu sacrifier au devoir! Groulart, qui a donné un si bel exemple, dépasse de bien loin tous ces sacrifices. Fortune, études, santé, il a tout donné. Lorsqu'après la paix, il revient à Rouen, s'asseoir dans l'angle

de la *chambre* dorée *du plaidoyer,* la ville qui s'est portée tout entière au palais, voit avec étonnement, inquiétude et respect, son visage déjà flétri, et sa barbe blanchie avant l'âge. On n'avait pu tout-à-fait méconnaître de si éclatants services; et deux ou trois fois les sceaux de France brillent aux yeux du docte et vertueux président. Mais il refuse de les acheter, « *ne voulant pas*, dit-il, *s'introduire par argent en une telle charge.* » Et lorsque, plus tard, on les lui veut donner, il les refuse encore, parce qu'il y faudrait tolérer mille abus qui lui font horreur.—Cependant, tant de travaux et de soins l'ont usé avant le temps; le chagrin s'en mêle; l'incroyable corruption de la France, après tant de calamités qui l'auraient dû purifier, navre son cœur, et lui fait envisager l'avenir avec effroi. Il envoie étudier à Leyde, et recommande à son ami Scaliger un de ses fils, qui sera un jour ambassadeur en Westphalie. « *Je l'ay retiré de France* (écrit-il à son ami), *pour ne le laisser croistre parmy nos vices. Car, nostre patrie est maintenant en tel estat, qu'elle faict horreur à ceux qui y demeurent. L'ire de Dieu y est suspendue; il n'en faut quasi attendre que la ruine; les meschants sont en auctorité et en crédit; les gens de bien sont mespriséz et s'en vont hors du monde; et n'y a plus d'apperance de résister, si, d'en haut, nous n'avons quelque secours inespéré*[1]. » Pour lui, de plus en plus, le chagrin le domine, et, à la fin, se rend tout-à-fait le maître. Il meurt, âgé de cinquante-six ans seulement. Mais ce qu'il avait su faire pendant qu'il lui fut donné d'être, suffirait à honorer la vie la plus longue : « Consummatus in brevi, explevit tempora multa. »[2]

A cet homme si éminent par son savoir, son courage

[1] *Lettres de Cl. Groulart, à Scaliger,* des 15 août et 26 oct. 1595.

[2] Liber Sapientiæ, cap. IV, vers. 13.

et sa vertu, avait été élevé, peu après sa mort, un monument digne de lui. Aux Célestins, dans la chapelle de Sainte-Anne, sur un socle de marbre noir, haut de quatre à cinq pieds, était une statue en marbre blanc, « statue aussi grande que nature », représentant Groulart revêtu des insignes de premier président, agenouillé, tête nue, les mains jointes, priant dieu pour son pays qu'il avait si bien servi. En 1668, Farin, assis près de ce sépulcre, en admirait la magnificence, et en copiait les épitaphes, qu'il nous a conservées dans son *Histoire*[1]. En 1740, Dom Toussaint du Plessis l'admirait à son tour, et le décrivait à peu près dans les mêmes termes[2] ; après quoi il n'en est plus du tout parlé ; et, lorsque les *Voyages en cour* de Groulart (publiés en 1826, par M. Monmerqué), lorsque nos persévérantes recherches nous ont révélé quel président avait eu en lui le Parlement de Normandie, et qu'avides de connaître les traits d'un tel homme, de voir les monuments qui pourraient en perpétuer le souvenir, nous nous enquérons du monastère des Célestins de Rouen, et du tombeau que Farin, que Toussaint du Plessis y avaient admiré naguère, on nous répond de toutes parts : « que ce beau monument *a disparu dans la révolution*[3] » ; qu'il « fut *détruit* dans la tourmente révolutionnaire[4]. » Cependant, parmi toutes ces réponses à nos questions, une seule diffère un peu des premières, et nous donne matière à penser. Un arti-

[1] *Histoire de la ville de Rouen*, par Farin, t. III, page 364 et suivantes, édit. de 1668.

[2] *Description géographique et historique de la Haute-Normandie*, par Dom Toussaint du Plessis, t. II, § 53, p. 71.

[3] M. Monmerqué, *Notice sur Claude Groulart et sur ses mémoires*, (Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France, t. XLIX (de la 1re série), p. 277 et suivantes.

[4] M. Bobée, *Notice sur Claude Groulart*, en tête de la nouvelle édition qu'il vient de donner des *Voyages en Cour*.

san de Rouen, le cordonnier Pasquier, dans sa *Biographie normande*, manuscrite, conservée à la Bibliothèque publique de cette ville, parlant du tombeau de Groulart, nous dit « qu'il a été *détruit* AVANT LA RÉVOLUTION, par la suppression de l'ordre des Célestins en France [1]. » Bientôt nous trouvons, dans les archives du palais, des lettres patentes de l'année 1783, confirmatives de la suppression et extinction, par le cardinal de la Rochefoucauld, du monastère des Célestins de Rouen, et réunion de ses biens, droits et revenus, au séminaire Saint-Nicaise de Rouen[2]. Puis, le monastère, la maison, l'église, tout est vendu à un fripier de Rouen; et alors (dit le modeste biographe normand), le tombeau aurait été *détruit*.

Mais, en 1784 et 1785, on ne *détruisait* pas encore; mais, à cette époque, existaient dans la province, dans Rouen même, des personnes portant le nom, toujours révéré, de Groulart, ou alliées à cette famille, et s'en faisant, à bon droit, un titre d'honneur [3]. Avait-on pu, sous leurs yeux, sous les yeux du Parlement, à qui le nom de Groulart fut toujours cher, renverser, briser ignominieusement la statue de ce grand magistrat, et profaner impunément sa tombe? Quoi que le biographe normand en eût voulu dire, ne pouvant me résoudre à le croire, je poursuivis mes recherches, au milieu desquelles me vint bientôt une lueur d'espoir. Une ordonnance de l'archevêché de Rouen, en date du 19 août 1785, autorisant

[1] Article : *Groulart*.

[2] Au Registre des Rapports civils, du 29 avril 1784, on trouve ces Lettres patentes, qui sont de septembre 1783.

[3] M. le marquis Godart de Belbeuf, pair de France, premier président de la cour royale de Lyon, descend de Marguerite Groulart, fille de Claude Groulart, mariée, en 1608, au maître des requêtes Jean Hallé, sieur du Thuit. (*Notice sur Claude Groulart*, par M. Monmerqué; Collect. Petitot, prem. sér. t. XLIX, p. 277 et suivantes).

la translation des corps de Groulart et des siens, était sous mes yeux ; elle permettait que, de l'église des Célestins de Rouen, ces restes fussent portés à Saint-Aubin-le-Cauf, près de Dieppe[1]; en un mot, les descendants de Groulart étaient sans reproche, et le Parlement de Normandie avec eux. Saint-Aubin-le-Cauf! c'était la *Maison des champs* de Groulart[2]; maison menacée de ruine, un instant, par Mayenne, en 1589, sauvée par Bassompierre, nous l'avons vu tout à l'heure. C'était là que Groulart passait le temps des vacances, relisant, annotant les poètes, les orateurs, les historiens grecs, latins, qui naguère avaient réjoui sa jeunesse. Quelques-uns de ces livres sont venus jusqu'à nous, et, avec eux, les notes que sa main y a tracées, datées de Saint-Aubin-le-Cauf; Saint-Aubin-le-Cauf où, un jour (le 8 février 1592), entra Henri IV, qui, vainqueur et blessé à Aumale, venait se reposer quelques jours sous le toit hospitalier du loyal et dévoué président[3]. Il me tardait de visiter ce village, si riche, pour moi, de souvenirs ! Et avec quel empressement j'allai tout d'abord à son église ! Là, sans doute, depuis l'ordonnance du vénérable cardinal De la Rochefoucauld, gisaient les restes de Groulart, et se trouvait son sépulcre. Mais, hélas ! je n'en aperçus pas même les traces ; les caveaux sont vides ; point

[1] M. Barabé, archiviste, cherchant, à ma prière, dans les archives de notre-Dame de Rouen, les renseignements relatifs à la suppression des Célestins de cette ville, en 1784-85, y a trouvé cette pièce, qu'il a bien voulu me faire connaître aussitôt.

[2] La terre de Saint-Aubin-le-Cauf fut achetée par Groulart au sieur Desmarets, le 5 août 1581. (Quittance de racquit de rente, 5 juillet 1598, Archives du Tabellionnage de Rouen).—Le 1er février 1603, furent enregistrées au Parlement des Lettres patentes d'érection de cette terre en châtellenie. (Reg. rapp. civ. n° 416, 1er février 1603.)

[3] *Voyages en Cour*, de Cl. Groulart, chap. 3.

de monument dans l'église ; et j'allais croire qu'on n'avait jamais opéré la translation permise, lorsqu'un vieillard survint, qui, apprenant ce que je cherchais, me montra la place où avait été le sépulcre, me parla de la statue de marbre qu'il avait vue mille fois, qu'il croyait voir encore ; et pour me la mieux décrire, il s'agenouillait, les mains jointes. Mais un jour (c'était huit ans environ après la translation), le sépulcre avait été enlevé de l'église, les corps des Groulart arrachés des caveaux, et jetés dans une fosse du cimetière ; depuis quoi, l'on n'avait plus mémoire des sépulcres des Groulart, non plus que de leurs ossements. Pour tout souvenir d'une famille si illustre naguère, restaient, çà et là, hors de l'église et dans l'église même, quelques écussons, peints, des Groulart (*trois châteaux d'argent, deux et un, sur champ d'azur*) ; cela me rappela la tour d'argent des *Palinods*.—Du château de Groulart, que j'espérais voir, au défaut de sa tombe, rien presque, hormis le petit pont en pierre et brique, sur lequel passait si souvent le *carroche* du bon président, et que franchit Henri IV, vainqueur et blessé, arrivant d'Aumale ; à la place de l'antique manoir, un château moderne, bâti en 1732, par la présidente Du Moucel de Torcy, maison qui n'a jamais été habitée, ni même achevée, que la pluie mine chaque jour, et qui, sans doute, sera en ruine avant d'avoir abrité ses maîtres. Montaigne l'a dit, et l'a dit comme il savait tout dire : « *Est-ce par nature, ou par erreur de fantasie, que la veue des places que nous sçavons avoir esté hantées et habitées par personnes desquelles la mémoire est en recommandation, nous esmeut aulcunement plus qu'ouïr le récit de leurs faictz, ou lire leurs escriptz*[1]. » A cela, je ne sais que répondre, sinon que cette visite des lieux naguère habités par Groulart, n'était point pour moi sans

[1] Montaigne, *Essais*, liv. III, chap 9.

douceur. De longues, épaisses et hautes murailles en pierre et brique, debout depuis plusieurs siècles, dureront bien long-temps encore, pour montrer comment on savait construire alors. On me fit voir d'anciennes et vastes écuries à voûtes en ogives, soutenues par d'élégants piliers; on dirait des chapelles; elles étaient là, de toute certitude, au temps de Henri IV et de Groulart. J'y avisai dans un coin très obscur d'épaisses dalles, qu'au toucher je reconnus être de marbre; et, remuant, faisant remuer des pierres, des débris entassés sous de grosses poutres, que plusieurs hommes déplacèrent à ma prière, je conçus un instant l'espoir de trouver là, peut-être, ce que je n'étais point venu y chercher à coup sûr. Mais, à l'aide de la lueur d'une torche, je ne voyais toujours que des décombres; lorsque, regardant de plus près, j'aperçus enfin distinctement des mains jointes, puis le manteau fourré des présidents du Parlement, puis une tête nue aux cheveux ras, au menton barbu; j'avais reconnu, à ne pouvoir m'y méprendre, le premier président Groulart, dont je possède l'authentique et ressemblant portrait, peint sur bois[1], en 1601, de tous points conforme à une vieille image du président, gravée, de son temps, d'après un autre portrait (un peu différent), comme le costume l'indique assez.

Ainsi le hasard me procurait ce que n'avaient pu découvrir mes recherches. Il m'offrait, en même temps, un amas de pierres qu'on ne remuera pas sans fruit, à coup sûr; car la statue, en marbre, de Barbe Guiffard, deuxième femme de Groulart, naguère admirée aux Célestins de Rouen, vue depuis dans l'église de Saint-Aubin-le-Cauf, est là aussi dans ces monceaux de pierres; et le vieillard

[1] Ce précieux portrait m'a été donné par l'honorable M. Ribard fils, ancien conseiller à la Cour royale de Rouen.

de Saint-Aubin venait de me la décrire, telle que Farin l'avait décrite avant lui, « couchée sur le dos, les mains jointes, la teste appuyée sur un coussin. » Sur ces épaisses dalles de marbre, doivent être les éloquentes épitaphes du président, de Barbe Guiffard, des fils, des filles, des gendres de Groulart. Là, pour tout dire, gisent pêle-mêle, oubliés depuis cinquante ans, ignorés, dans l'obscurité, dans la poussière, sous vingt ou trente poutres dont on les surcharge, et qu'on remue plusieurs fois chaque année, des monuments d'un grand prix, notamment la statue, en marbre blanc, bien conservée, du premier président Groulart. La tête, les mains jointes, le manteau d'hermine, m'ont paru n'avoir reçu nulle atteinte; chose que j'ai peine à comprendre, et dont s'étonneront certainement aussi ceux qui la verront après moi. Cette découverte n'est pas sans intérêt, nous le croyons. La statue de Groulart, celle de Barbe Guiffard, ces inscriptions, qui sont de l'histoire, tout cela est désirable pour notre ville, et serait convenablement placé dans son magnifique Palais de justice. Au moment où on l'achève, au dehors, avec tant de succès, ne conviendrait-il pas de placer, dans quelqu'une de ses salles, l'image d'un des hommes qui y ont siégé naguère avec le plus d'éclat, de celui des premiers présidents du Parlement, qui a laissé les plus imposants souvenirs? La ville de Rouen, la province tout entière sauront mieux, un jour, (je l'espère) tout ce que Groulart fit pour elles. Alors, toutes les classes s'empresseraient autour de sa statue. Les magistrats, le barreau contempleraient avec respect l'image d'un juge si docte, si assidu, dont la vie tout entière fut un long sacrifice de lui-même au devoir. Les amis des lettres viendraient honorer le généreux restaurateur, le *prince* magnifique de nos antiques Palinods; le docte philologue, l'élégant interprète de Lysias; l'ami des Juste-Lipse, des Scaliger et des Casaubon; le protec-

teur de Malherbe ; « le Mécène des poètes de son temps [1]. » Le français, l'étranger lui-même, voudraient voir ce confident de Henri IV, cet adversaire si redouté de la Ligue, ce *moyenneur* de la réduction de la Normandie sous l'autorité royale. Enfin, les statues de Groulart, de Barbe Guiffard, seraient l'objet des études de nos artistes.

Ces vœux seront bientôt exaucés, je l'espère ; grâces en soient rendues à madame la duchesse de Fitz-James (née De Choiseul) à qui appartient aujourd'hui le château de Saint-Aubin-le-Cauf. Informée que le tombeau de Groulart et de Barbe Guiffard avait été découvert dans ses domaines, madame la duchesse de Fitz-James a bien voulu écrire « *qu'elle consentait très volontiers à le donner au département* [2]. » M. le Préfet, baron Dupont-Delporte, se propose de faire transporter bientôt à Rouen ces deux statues, avec leurs accessoires. Il pense, à bon droit, qu'elles seront convenablement placées dans notre magnifique Palais de Justice, qui, achevé par ses soins, va devenir l'un des plus beaux monuments du royaume (Rouen, le 14 mai 1841).

Depuis la rédaction de cette *notice*, les deux statues, en marbre blanc, de Claude-Groulart et de Barbe Guiffard, ont été débarrassées des poutres et décombres qui, depuis cinquante ans, les dérobaient tellement aux regards, que leur existence dans les écuries du château de Saint-Aubin-le-Cauf était ignorée des propriétaires de ce domaine, et des fermiers ; au point que, le 13 sep-

[1] *Le Banquet des Muses*, ou les *Diverses Satyres du sieur Auvray*. Rouen, 1628.

[2] Lettre de madame la duchesse de Fitz-James (8 oct. 1840), à M. Gamare, chargé de l'administration des biens de madame la duchesse. Je ne saurais remercier trop vivement ici cet homme si recommandable, si estimé de tous, de l'obligeance, de la bonté extrême qu'il a montrées dans cette affaire.

UNIV. OF MICH.

tembre 1840, madame la duchesse de Fitz-James (renseignements pris près de ses préposés dans cette terre), avait écrit à M. le préfet : « *Le tombeau du président Groulart ne se trouve point à Saint-Aubin-le-Cauf; je renonce avec peine au plaisir que j'aurais trouvé à l'offrir au département.* » Exhumées enfin, et apparaissant aux regards, après avoir existé cachées pendant un demi-siècle, elles sont, alors, devenues l'objet de quelque attention dans le pays qui les avait si long-temps possédées à son insu ; et le conseil d'arrondissement de Dieppe, réuni au mois d'août dernier, émit le vœu que ces deux statues fussent rétablies dans l'église de Saint-Aubin-le-Cauf, d'où on les avait ôtées en 1793. Mais ce vœu a été repoussé par le Conseil général du département, qui, le 27 août, a décidé que les deux statues seront placées dans le Palais de justice, et, le 30 du même mois, a voté une somme de 2072 fr. pour leur placement dans la salle des *Pas-Perdus*.

Dès le 6 août précédent, les deux statues avaient été apportées à Rouen, où leur entrée a été accueillie avec intérêt par les amis des arts, et par tous ceux à qui sont chers les souvenirs de notre histoire. M. Gustave MORIN, notre confrère, les a dessinées, l'une et l'autre, avec un talent digne d'elles et de lui [1].

[1] Elles ont été provisoirement déposées dans la serre du jardin de la Cour royale de Rouen, en attendant le jour où elles seront honorablement placées dans la grande salle du Palais.

# RECHERCHES

SUR

# LA PEINTURE DES VASES ANTIQUES,

PAR M. A. DEVILLE.

Aretina nimis ne spernas vasa monemus ;
Lautus erat tuscis Porsena fictilibus.
MARTIAL.

Depuis que des milliers de vases peints, sortis des hypogées de l'Étrurie, de la Campanie, de la Lucanie, de la Sicile, de la Grèce, se sont répandus dans les musées et dans les cabinets de l'Europe, jamais plus vaste champ n'avait été ouvert à l'étude de l'antiquité. Cette mine inépuisable, à peine entamée, a été déjà exploitée par des savants illustres de France, d'Italie, d'Allemagne, d'Angleterre. Mais, quelqu'importants que soient leurs travaux, peuvent-ils se flatter d'avoir, dès l'abord, résolu toutes les questions d'art et d'école, toutes les questions mythologiques, historiques, etc., que soulève cette masse de documents jetée à la science après tant de siècles ? Ces savants seront, sans doute, les premiers à reconnaître qu'ils n'ont fait qu'ouvrir en quelque sorte cette mine féconde.

Laissant de côté ces hautes questions générales, et pour

ne parler que de la peinture des vases sous le point de vue d'exécution matérielle, sommes-nous plus avancés? Cette partie de l'histoire des vases peints, qui doit, si ce n'est dominer, du moins précéder toutes les autres, dans l'ordre logique, a-t-elle été suffisamment examinée; a-t-elle été traitée sous toutes ses faces? Malgré des essais recommandables, je ne le pense pas. Je n'ai point la prétention de combler cette lacune; mais si l'examen attentif et répété d'un grand nombre de vases peints a pu me conduire à quelques faits non encore signalés, à quelques aperçus qui peuvent mettre les érudits sur la voie, je croirai avoir rendu, quelque faible qu'il soit, un service à la science.

La presque totalité des vases peints antiques sur lesquels sont représentés des figures et des ornements, se divisent en deux grandes classes bien distinctes. Dans l'une, sont les vases dont les figures et ornements sont peints en couleur noire sur le fond naturel du vase réservé en clair; dans l'autre, sont les vases dont les figures et ornements sont réservés en clair sur le fond du vase peint en noir. Les premiers sont ceux qu'on désigne habituellement, dans le commerce et dans la science, sous la dénomination de *vases peints en noir;* les seconds, sous la dénomination de *vases peints en rouge ou en jaune*. Désignation inexacte, quant à ces derniers du moins; car les figures et ornements, sur ces vases, ne sont point peints; c'est uniquement la teinte naturelle donnée par le feu à la terre qui simule la couleur rouge ou jaune, comme on voudra l'appeler, qu'on prend pour la peinture. Il paraîtrait donc à propos, pour le dire en passant, de changer la désignation adoptée pour ces derniers vases, car elle manque d'exactitude.

On s'est demandé comment les artistes, chargés de figurer des sujets sur les vases, s'y prenaient pour les tracer et pour les peindre.

Tout le monde s'est dit, à la simple réflexion, que pour les vases d'une certaine dimension, un artiste, quelque habile, quelqu'exercé qu'il fût, ne pouvait, sans une indication préparatoire, sans un trait quelconque, sans une esquisse enfin, y peindre des figures, soit groupées, soit même seules, et, à plus forte raison, des sujets compliqués, comme on en voit sur un si grand nombre de ces monuments : il n'est pas même nécessaire d'être versé dans l'art du dessin, pour rester convaincu de cette vérité.

Partant de cette donnée, quelques personnes, remarquant, sur une certaine classe de vases peints, des traits de dessin gravés à la pointe, ont cru reconnaître là l'esquisse, la première pensée du peintre. Il ne me sera pas difficile, je pense, de démontrer qu'elles sont dans l'erreur.

Je ferai observer, en premier lieu, que ces traits gravés à la pointe, n'existent que sur une seule espèce de vases, ceux où les figures sont peintes en noir. La difficulté resterait donc entière pour cette classe non moins nombreuse de vases, où les figures sont réservées en clair sur fond noir. Dès-lors l'explication ne résout pas complètement le problème. Mais il y a plus, il est facile de prouver que ces traits à la pointe n'ont jamais servi d'esquisse dans aucun cas.

Disons d'abord que ces traits, sur les vases à figures noires, où ils existent, se rencontrent non-seulement au contour extérieur des figures, de manière à en indiquer la forme et la silhouette, comme pourrait le faire un trait d'esquisse, mais encore dans toutes les parties intermédiaires, où ils dessinent, à travers la teinte plate de la couleur (et seuls, remarquons-le), les membres, les vêtements et tous les autres accessoires intérieurs. Si ces traits avaient servi d'esquisse première, ainsi qu'on le

prétend, ils auraient précédé et non suivi l'opération du coloriage des figures; or, c'est ce qui n'a pas eu lieu. Ce qui le prouve, c'est que la couleur, qui a été étendue par une couche plate et générale sur toute la surface des figures, n'a bouché aucun de ces traits intérieurs, toujours tracés si légèrement, qu'elle les aurait, de toute nécessité, traversés : partout ils sont restés nets et purs de toute maculature; le noir des figures n'y a pas laissé l'ombre d'une trace. Le contraire n'eût, certes, pas manqué d'avoir lieu, si la couleur leur eût été superposée. Ils n'ont donc pu servir d'esquisse.

En examinant de près, et avec une grande attention, les vases peints, de quelque contrée, de quelque fouille qu'ils sortent, et quel que soit le système de leur peinture, on découvre, à l'œil nu, en se plaçant dans un jour convenable, et mieux encore à la loupe, des traits excessivement peu prononcés, obtenus à l'aide d'une légère pression exercée sur la terre du vase avec une pointe arrondie, comme pouvait l'être, dans l'antiquité, un style à écrire sur la cire. En effet, ces traits, différents en cela de ceux dont nous venons de parler tout à l'heure, n'ont pas laissé sur leur passage une trace anguleuse, qui accuse un déchirement à la pointe vive, mais ils apparaissent sous forme de sillon cylindrique; preuve qu'ils ont été tracés avant que l'argile ait été durcie par le feu[1]. Ces traits ont les caractères les plus évidents de traits d'esquisse; on y retrouve l'incorrection unie à la hardiesse, l'absence de détails, les repentirs de cette première pensée des peintres : là, les jambes seront indiquées par deux lignes formant bâton; là, la tête sera marquée par un ovale; là, plu-

[1] M. de Rossi, dont M. Millingen a publié les observations dans son ouvrage sur *les peintures antiques de vases grecs*, pense que l'esquisse était tracée après la première cuisson; c'est une opinion que je ne saurais partager; j'en donne ici la raison.

sieurs traits trahiront l'intention de modifier la pose des jambes ou des bras ; là, enfin, les membres seront cherchés et indiqués sous les draperies. Quelquefois le trait manque ou échappe interrompu, l'artiste se reposant, sans doute, plus tard, sur la hardiesse et l'habileté de son pinceau pour tracer, du premier coup, la figure. Hâtons-nous de dire, cependant, que cette perte du trait peut, dans de certains cas, n'être qu'apparente ; peut-être tient-elle à ce que la couleur, soit des figures, pour celles peintes en noir, soit du fond, pour celles réservées en clair, a obstrué et fait disparaître ces traces, toujours on ne peut plus légères. Disons encore que ces traits manquent très souvent, complètement, sur les vases de petites dimensions, ou à dessins très simples, soit enfin sur les poteries grossières. Cela se conçoit et s'explique de soi-même : l'artiste, pour ces sortes de vases, ne croyait pas devoir prendre cette peine.

Dans tous les cas, les traits que nous venons de signaler demandent une très bonne vue et une grande habitude d'observation pour être aperçus. Ils échappent souvent à l'œil même exercé.

Nous avons dit et montré que ces traits avaient été tracés sur la terre du vase avant la cuisson. Précisons encore davantage le moment de l'opération.

On sait que lorsqu'un vase en terre vient d'être tourné et est sorti des mains du potier, il doit rester exposé, soit à un courant d'air, soit dans un endroit sec, plusieurs jours, plusieurs semaines même, suivant la saison, et plus encore suivant les dimensions du vase ou l'épaisseur de ses parois, avant de pouvoir être soumis à l'action du feu. Dans cet intervalle, la terre du vase se sèche et acquiert un premier degré de fermeté, qui permet de lui faire subir, sans danger, l'épreuve de la cuisson. Ce principe constant de l'art du potier de terre, n'a pu être autre pour les anciens que pour nous.

Je pense que c'est vers la fin de cette opération, et pour ainsi dire au moment d'introduire le vase dans le four, que le peintre exécutait son esquisse. Cette esquisse est toujours si légère, si ténue, qu'elle suppose, dans la terre du vase, au moment où elle a été tracée, un certain degré de résistance, par conséquent de siccité. Autrement le style, sous la main la plus sûre et la plus délicate, agissant dans une pâte encore tendre et molle, eût laissé des sillons plus profonds et plus inégaux que ceux qu'on remarque. L'artiste, d'ailleurs, pour manier le vase sans le déformer et sans lui faire subir de fâcheuses dépressions, ne pouvait y porter les mains avant que l'argile eût acquis déjà quelque fermeté.

Nous n'avons parlé des traits d'esquisse que pour le tracé des figures. Quant aux ornements, qui jouent un rôle important, quoique secondaire, il est vrai, sur les vases peints, malgré l'examen le plus attentif, nous n'avons pu encore découvrir qu'ils aient été soumis à cette opération préparatoire. Cela peut tenir à ce que ces ornements, étant circonscrits dans un cercle de types connus, l'artiste les possédait assez bien pour pouvoir les exécuter au bout du pinceau, et à ce qu'ils exigeaient, d'ailleurs, moins de perfection pour leur tracé que les figures. Peut-être, cependant, en raisonnant par analogie, ne serait-il pas impossible de découvrir quelques traces d'esquisse sous les ornements de vases à très grandes dimensions, là où leur multiplicité et leur richesse semblaient demander un premier trait ; c'est une vérification à faire. Quant à moi, jusqu'à présent, je n'ai obtenu que des résultats négatifs.

Nous venons d'expliquer la première opération du peintre de vases ; suivons-le dans son travail.

L'esquisse des figures, au style, étant terminée, le vase était mis au feu pour recevoir sa première cuisson et être

amené à l'état de biscuit, suivant l'expression technique moderne; car c'est à cet état seulement que l'argile est apte à recevoir la peinture.

Le dessinateur retrouvait sur le vase, à la sortie du four, le trait qu'il avait esquissé et que la cuisson avait rendu, pour ainsi dire, indélébile; c'est alors qu'il commençait à peindre.

Ici, il devient indispensable, pour procéder avec ordre et pour nous faire mieux comprendre, de rappeler la grande division, que nous avons indiquée plus haut, de vases à peintures noires sur fond réservé en clair, et de vases à figures en clair réservées sur fond noir; le travail n'étant pas le même pour l'une et pour l'autre de ces deux classes de vases.

Commençons par ceux à figures réservées en clair sur fond noir, ceux qu'on nomme improprement vases peints en rouge ou en jaune.

Le peintre, guidé par son premier trait au style, traçait, après la première cuisson, son épure, en noir, avec le pinceau, ou plus souvent avec le calamus, à en juger par la hardiesse, la netteté, l'égalité parfaite du trait, sur le plus grand nombre de vases. Mais même, dans ce dernier cas, quelques parties, qui demandaient un effet plus prononcé, plus de couleur enfin, comme, par exemple, les cheveux, la barbe des personnages, la bordure des draperies, les emblèmes, etc., étaient exécutés au pinceau.

Le peintre, ensuite, pour détacher ses figures et les faire briller sur le champ du vase, couvrait celui-ci d'une couche générale de couleur noire, par teinte plate, en ayant soin, cependant, de réserver les ornements.

On conçoit que cette opération, excepté pour la silhouette des figures et des ornements, qui demandait alors plus d'attention, devait s'exécuter très rapidement et avec un large pinceau, de la nature des brosses dont nos peintres

se servent pour couvrir les fonds unis de leurs grands tableaux ; c'était une espèce d'opération mécanique. Ce fait demeure hors de doute, par l'examen de quelques vases sur lesquels la couverte noire du fond, n'ayant pris qu'imparfaitement à la cuisson, laisse voir les larges traînées des barbes de la brosse. Je citerai, entr'autres, un stamnus, du style grec le plus grandiose, provenant du cabinet de M. Beugnot, et qui m'appartient [1].

Après que la couche de noir avait été étendue également sur le fond, presque toujours, le peintre, avec un pinceau chargé, revenait à ses figures, et en cernait de nouveau la silhouette ; ce qui lui permettait d'épurer encore davantage son trait et de donner au dessin toute la perfection que comportait son talent. Cette reprise se fait remarquer par une plus grande épaisseur de couleur, et par l'intensité du noir, à cet endroit. Elle est surtout sensible sur les vases où la couverte a manqué, comme dans le stamnus que je viens de citer tout à l'heure : le noir, se trouvant plus chargé, sur ce vase, à l'entourage des figures, a résisté au feu ; le reste du fond a coulé, et laisse percer presque partout la teinte naturelle du biscuit.

Cette reprise avait rarement lieu pour les ornements, auxquels on attachait naturellement moins d'importance qu'aux figures.

Pour compléter le dessin de ses figures, le peintre, ayant quelquefois à conduire sur le noir du fond des traits, qu'il n'avait pas préalablement réservés en clair, attendu leur ténuité, comme par exemple les rènes des chevaux, la hampe d'un javelot, etc., se voyait forcé d'employer une couleur qui tranchât sur le fond, pour les

[1] N° 62 du Catalogue.

M. de Witte, en décrivant ce vase, a omis de parler des deux lettres accouplées, qui sont tracées, à la pointe, sous le pied.

indiquer. C'est presque toujours un rouge-violet dont il se servait.

Par le même motif, il traçait, en même temps, avec cette même couleur, les inscriptions indicatives des sujets qu'ils avait représentés [1]. Il s'en servait aussi pour relever quelques accessoires.

La peinture étant ainsi entièrement achevée, la pièce était mise au feu pour recevoir sa seconde et dernière cuisson. Elle en sortait bientôt sonore et couverte de son brillant émail, pour entrer dans le commerce, ou pour passer dans les mains de l'amateur qui l'avait commandée [2].

Je viens maintenant aux vases à figures et à ornements noirs, sur fond réservé en clair.

Ici, l'opération de la peinture devient inverse. Dans les vases de la première catégorie, dont nous venons de nous occuper, c'est le fond qui a reçu la couche de couleur; dans ceux de la seconde, ce sont les figures qui vont la recevoir. Reprenons la série des opérations.

Aussitôt la première cuisson terminée, le peintre s'emparait du vase amené à l'état de biscuit. Il retrouvait, comme dans le premier cas, son trait d'esquisse, qu'il avait tracé avec la pointe émoussée du style. Armé du pinceau, il étendait une couche générale de noir, par teinte plâte, sur toute la surface renfermée dans le contour des figures, de manière à en détacher en noir la silhouette sur le fond clair du vase.

Cela fait, et la couche de noir étant convenablement

[1] Quelquefois les inscriptions sont tracées avec du noir. Elles se distinguent alors, mais plus difficilement, du fond, peint lui-même en noir, par le simple relief de la couleur superposée, qui fait épaisseur.

[2] On connaît des vases qui portent le nom de leur propriétaire : « *Cette cylix appartient à Stésiphon.* » (Voir *Journal des Savants*, 1837, p. 753).

séchée par le contact de l'air (ce qui avait lieu assez promptement), l'artiste, avec une pointe fine, soit de bronze, soit de fer, traçait le dessin intérieur des groupes et des figures : jambes, bras, vêtements, armes, instruments, etc[1]. La pointe, en se promenant sur la couleur déjà sèche, mais non encore durcie par le feu, l'enlevait et laissait briller, sur son passage, le fond jaune naturel du vase ; opération que nous ne saurions mieux comparer qu'au travail de la pointe sur la planche de cuivre vernie et noircie pour la gravure à l'eau forte. C'est là ce tracé à la pointe, que quelques personnes ont regardé comme la première pensée du peintre, ainsi que nous l'avons rapporté plus haut ; elles ont pris le dessin lui-même pour l'esquisse. Ce tracé, ce dessin à la pointe, disons mieux, était chose inhérente au système de la peinture des figures en noir ; il en était l'accessoire nécessaire, indispensable, mais il ne précédait pas l'opération de la peinture, il la suivait, ainsi que nous venons de l'expliquer, il la complétait.

Si le dessinateur eût attendu, pour exécuter ce trait à la pointe fine, que le vase eût passé pour la seconde fois au feu, la couleur noire, réduite par la cuisson à l'état d'émail, se serait refusée par la dûreté, et, en même temps, par son incorporation intime avec le biscuit, au travail de la pointe ; l'artiste n'eût pu entamer le vase qu'en employant une grande force et des outils d'une trempe à toute épreuve ; il n'eût pas été maître, par conséquent, de conduire et de ménager son trait à volonté. Or, nous

[1] On pourrait citer quelques exemples, mais fort rares, d'ornements repris également à la pointe.

Un exemple plus rare encore, si même il n'est unique, est celui d'ornements entaillés en creux, tel que l'offre un vase grec, de la forme des œnochoés, qui, de la collection du prince de Canino, est passé dans celle du Musée britannique. (*Voir le Catalogue de la vente Canino,* n° 99.)

voyons toujours ce trait à la pointe, poussé avec une légèreté, une finesse, une liberté extrêmes. Il paraît donc hors de doute que le moment que nous indiquons pour ce travail, est celui que saisissait l'artiste.

Le dessin à la pointe étant achevé, le peintre, lorsqu'il s'agissait d'une composition importante, d'un vase de prix, rehaussait ses figures, les égayait, pour me servir d'un terme de métier, par la superposition d'une couleur blanche,

Le blanc joue un rôle important sur les vases de l'Italie inférieure, ceux de la province de Basilicate; mais les artistes de l'Étrurie, auxquels appartiennent généralement les vases à figures noires, qu'ils paraissent avoir affectionnés de préférence [1], ne s'en servaient qu'avec sobriété. Ils réservaient le blanc pour les chairs, les nus de leurs figures principales, et spécialement de quelques divinités féminines; soit recherche d'artiste, soit quelquefois à titre symbolique [2].

Une remarque que je n'ai point encore trouvée consignée dans les écrits de ceux qui se sont occupés des vases peints, c'est que les vases à figures noires ont généralement plus d'ornements, et des ornements mieux

[1] A prendre pour point de départ la collection étrusque du prince de Canino, dont la vente a eu lieu à Paris en 1837, j'ai vérifié que les vases à figures noires sont, aux vases à figures réservées, dans la proportion de 100 à 60.

[2] Le jaune paraît assez souvent à côté du blanc sur les vases de la Basilicate; le rouge brique s'y voit aussi. Il n'est pas impossible de rencontrer du bleu, du vert, du gris, et même de la dorure (*Catalogue de la vente Canino*, n° 1), sur quelques vases. Quant aux couleurs naturelles nuancées, dont le musée Grégorien, à Rome, offre un exemple dans son vase de Bacchus, ce sont des cas beaucoup plus rares encore et qui font exception. En thèse générale, la couleur noire, appliquée par teinte plate, voilà la base de la peinture des vases antiques.

exécutés, que ceux des vases à fond noir et à figures réservées, et cependant ces derniers ont d'ordinaire des peintures (je parle des figures et des sujets) bien supérieures, sous le rapport du style et du dessin, à celles des vases à figures noires. Je ne pouvais me rendre compte de cette anomalie ; mais, en poursuivant mes recherches sur les procédés de la peinture des vases, je crus en démêler la raison.

Sur les vases à figures noires, la peinture étant circonscrite aux figures, qui tiennent une assez faible place, eu égard à la surface générale du vase, laissait, par conséquent, un vaste champ nu, qui s'étendait non-seulement au pied et au col, mais même à la majeure partie de la panse du vase. Il devenait donc nécessaire, pour dissimuler cette nudité, et pour éviter que le sujet peint en noir n'apparût comme une tache sur le fond éclatant du biscuit, que l'on y multipliât les ornements.

Sur les vases à figures réservées, au contraire, la peinture répandue sur le fond garnissait la presque totalité de la surface du vase. Cet ornement naturel de la couleur rendait moins nécessaire la présence des dessins d'ornementation.

D'un autre côté, en se rapportant à l'explication que nous avons donnée ci-dessus, des procédés respectifs, pour les vases à figures peintes en noir et pour les vases à figures réservées, on peut se rendre compte que la peinture des ornements, sur les premiers, devaient être bien plus facile et se prêter davantage à la perfection du dessin, que sur les seconds. En effet, pour les vases à figures noires, l'artiste ayant à tracer et à peindre les ornements sur un fond clair et dépourvu de toute couleur, pouvait les dessiner, et les reprendre même dans leurs parties pleines, au pinceau, avec toute facilité.

Au contraire, pour les vases à figures réservées, le

peintre, ayant dû, en étendant sa couche de noir sur le fond, réserver, au bout du pinceau, les ornements qui devaient rester en clair, ne pouvait, dans cette opération, faite nécessairement avec rapidité et à la brosse, et privé qu'il était d'un trait préparatoire, donner à la silhouette des ornements, la finesse et la pureté de forme qu'il pouvait aisément obtenir dans l'autre procédé.

Ainsi peuvent s'expliquer, d'une part, le plus ou moins de richesse, de l'autre, le plus ou moins de perfection respective des ornements, d'une espèce de vases à l'autre, par la seule différence du procédé, sans être forcé de recourir, pour s'en rendre compte, au plus ou moins d'habileté des artistes, au plus ou moins de perfection d'art et d'école. On conçoit, d'après ce qui précède, que le même peintre a pu tracer, tour à tour, ces ornements, tantôt bien, tantôt faiblement dessinés, suivant le genre de peinture du vase dont la décoration lui était confiée [1].

Ce sont ici des règles générales que nous posons; les exceptions, et il doit y en avoir, ne les infirment pas.

En poussant plus loin l'observation, on comprend que les artistes à talent, qui étaient jaloux de la beauté du dessin, comme l'étaient ceux de la grande école grecque, devaient préférer le procédé des figures réservées à celui des figures en noir, par la facilité qu'ils trouvaient, dans le premier mode, à tracer, à épurer, à reprendre le dessin de leurs figures. C'est ce qui paraît avoir eu lieu. En effet, les plus belles peintures que nous connaissions appartiennent toutes aux vases à figures réservées. Il nous suffira de citer, entre cent exemples, le *Crésus*, l'*Hercule enfant* du Musée royal; le *Cécrops*, l'*Hercule et Geryon* de la col-

[1] On connaît des vases peints par le même artiste dans les deux systèmes, figures noires et figures réservées; nous citerons les peintres Nicosthènes et Panthéos. Voir *catalogue Durand*, n$^{os}$ 147, 418, 662, pour le premier, et n$^{os}$ 91, 117, pour le second.

lection Canino ; le *retour d'Éthra*, l'*Hercule et Déjanire* du cabinet de M. Hope ; l'*Euphorbe*, le *Tityus et Latone*, et le beau stamnus, que je possède, du cabinet de M. Beugnot. L'art étrusque, moins avancé, resta fidèle aux figures peintes en noir.

Les ornements peints sur les vases, étaient, ainsi que les figures, exécutés à la main. La vignette découpée à l'emporte-pièce, dont on se sert dans nos ateliers modernes, au moyen de la brosse ou du tampon, pour les ornements égaux et répétés, ne paraît pas avoir été usitée chez les anciens. Ils négligaient, ou ils n'ont pas connu ce procédé expéditif[1].

Il ne serait pas impossible, cependant, de reconnaître, dans une certaine partie de l'ornementation des vases antiques, l'emploi d'un procédé mécanique. Je veux parler de ces lignes peintes qui, formant cercle continu, encadrent ou divisent, horizontalement, les bandeaux, soit simples, soit à palmettes, à méandres, à antéfixes, qui font le fond de l'ornementation du col, du pied des vases et de leurs couvercles. L'extrême régularité de quelques-unes de ces lignes circulaires, qui se promènent quelquefois sur une étendue de plusieurs pieds, ne permet pas de douter qu'elles n'aient été exécutées autrement qu'à main levée. Voici comment je pense qu'on s'y prenait : le vase étant placé sur un tour, était présenté, par la mise en action du tour, à une pointe fixe, chargée de couleur, calamus ou autre, laquelle traçait la ligne du bandeau et donnait, ainsi, cette régularité, cette perfection, que la main la plus sûre n'eût jamais pu obtenir.

Puisque je suis sur ce sujet, je dirai que l'on remarque,

[1] M. de Rossi admet l'emploi de la vignette pour les ornements des vases. L'examen attentif des monuments n'a pu me faire adopter cette supposition.

sur quelques vases, l'emploi d'un autre agent mécanique, du compas, pour tracer, non à la couleur, il est vrai, mais en creux, des traits circulaires, comme l'orbe des boucliers, la prunelle de ces grands yeux mystiques qu'on rencontre principalement sur les vases à sujets ithyphalliques : dans ce dernier exemple, la pointe fixe du compas indique le point visuel.

Après avoir décrit les diverses opérations de la peinture pratique des vases, je devrais, sans doute, pour rendre plus complète cette dissertation, entrer dans quelques détails sur la nature et la préparation des matières colorantes employées. Ici, je dois en convenir, privé de tout moyen de vérification chimique, réduit à l'inspection et à l'examen des monuments, je ne pourrais raisonner que par pure analogie avec ce que nous pratiquons de nos jours. Je pourrais, certes, affirmer que les anciens se servaient, comme nous le faisons, pour la coloration de leurs terres cuites, de couleurs à base métallique, les seules qui puissent donner à l'argile ce brillant émail, qu'un grand nombre de vases peints a conservé intact depuis tant de siècles, ou que les procédés chimiques leur restituent facilement, lorsque la rouille des âges en a terni l'éclat. Je pourrais faire remarquer que leurs noirs, base principale et presque exclusive de leur peinture, toujours admirablement broyés, devaient être employés très liquides, et presque au premier coup, tant leur couverte est légère, parfondue et brillante; que leur violet rouge, leur blanc surtout, à raison de la manière dont se comportent les substances métalliques dont on les extrait, présentaient plus d'opacité et de mat. Je pourrais appuyer ces observations de quelques essais, dans lesquels j'ai été aidé par l'obligeance d'un très habile fabricant de poteries de Rouen, M. Amédée Lambert, essais qui m'ont présenté les caractères que je viens de signaler dans la peinture des

vases antiques, et qui m'ont confirmé dans les résultats auxquels j'ai été amené par leur examen. Mais là se bornerait tout ce que je pourrais énoncer avec quelque certitude, à moins de me jeter dans le champ des conjectures; ce que j'ai voulu éviter.

Les réflexions générales que nous venons d'émettre sur la peinture des vases, ne sont pas les seules que peut suggérer l'étude des procédés suivis par les artistes de l'antiquité. Cette étude peut conduire à la solution de questions qui, bien qu'en apparence étrangères à l'opération pratique de la peinture, s'y rattachent cependant d'une manière plus ou moins directe, et qui, malgré les beaux travaux de quelques savants, n'ont pas encore reçu une solution complètement satisfaisante. Je citerai particulièrement les caractères gravés à la pointe sous le pied des vases, les signes numéraux, et les noms propres qu'on y voit figurer.

On a remarqué depuis long-temps que, sous le pied de quelques vases peints, il existe des caractères tracés en creux à la pointe. On a cru y reconnaître des monogrammes, des noms de potiers et d'artistes, des chiffres indicatifs du prix des vases, etc. Un savant français, M. Letronne, dans des observations pleines de la plus saine érudition philologique [1], a réduit à leur juste valeur quelques-unes de ces allégations, et en a mis d'autres dans leur véritable jour. Mais ce critique distingué, avec une réserve qui témoigne de son savoir, a cru devoir faire un appel aux archéologues, pour que de nouvelles lumières fussent amenées sur un sujet aussi obscur et aussi difficile. M'est-il permis d'apporter mon faible contingent, pour répondre à cet appel?

Il me paraît constant, d'abord, que les caractères gravés

[1] Voir *Journal des Savants*, années 1837, 1838.

sous le pied des vases, à en juger par la profondeur et par la fermeté du trait, malgré la négligence assez ordinaire de l'écriture, ont été tracés avant que l'argile eût acquis sa dûreté par la cuisson. M. Letronne avait fait, avant moi, cette observation à propos d'un vase du Musée royal [1]. Cette donnée s'est trouvée confirmée par quelques essais que j'ai faits pour m'en convaincre.

Il suit de là que l'inscription de ces caractères a dû précéder l'application de la peinture, qui n'avait lieu, ainsi que nous l'avons dit, qu'après la mise au feu ; elle appartient donc en propre à l'ouvrier potier.

Les savantes observations de M. Letronne, desquelles il résulte que ces caractères constituent, presque toujours, des notes, des espèces de memento de potier, constamment étrangères au vase sous le pied duquel ils ont été inscrits, concordent parfaitement avec cette observation capitale.

On peut donc affirmer que toutes les fois qu'un nom propre, ainsi gravé, se rencontrera à cette place, ce nom sera, à coup sûr, celui du potier qui a tourné le vase. On en peut dire autant des monogrammes. Dans ce cas, l'ouvrier potier signait son œuvre avec la pointe, comme le peintre signait, plus tard, la sienne sur le vase même, avec le pinceau. Il faut remarquer, en effet, que c'est toujours à la couleur que sont écrits les noms des artistes qui les ont embellis, des Épictète, des Panthée, des Xénoclès, des Hermogènes, des Euphronios, des Nicosthènes, etc., dont les noms nous ont été révélés par ces précieux monuments céramographiques.

Si quelquefois, mais toujours fort rarement, les peintres ont confié leur nom à la pointe, ce n'est jamais sous le pied des vases, domaine exclusif et plus obscur de l'ouvrier

[1] *Journal des Savants*, année 1838, p. 7.

potier, qu'ils l'ont tracé, mais sur la portion visible du vase, et plus particulièrement sur l'anse. C'est ainsi que nous retrouvons, sur plusieurs vases des grandes collections Durand et Canino, le nom du peintre Hiéron, qui paraît avoir adopté ce mode et cette place pour l'inscrire [1].

Il est à remarquer, d'ailleurs, que ces noms d'artistes, gravés à la pointe sur l'anse des vases, l'ont toujours été après l'application de la peinture, et par enlèvement de la couche de couleur; nouvelle preuve qu'ils appartiennent bien au peintre, et non au potier.

Quelques personnes pensent cependant qu'on peut trouver le nom du potier tracé sur la portion visible des vases, même au pinceau. Elles citent, à l'appui de leur opinion, deux coupes de la collection du prince de Canino, sur lesquelles sont écrits, à la couleur, deux noms d'artistes réunis, dont l'un leur paraît être celui du potier qui a fabriqué le vase.

Une de ces coupes (n° 81 du catalogue de M. de Witte) représentant Hercule et Geryon, porte : ΧΑΧΡΥΛΙΟΝ ΕΓΟΙΕΣΕΝ, *Chachrylion a fait*, et immédiatement après ΕΥΦΡΟΝΙΟΣ ΕΛΡΑΦΣΕΝ, *Euphronios a peint*. Sur l'autre coupe (n° 78), représentant Hercule et les Centaures, on lit, extérieurement : ΗΙΣΧΥΛΟΣ ΕΓΟΙΕΣΕΝ, *Hischylos a fait*, et, dans le calice de la coupe, ΕΓΙΚΤΕΤΟΣ ΕΛΡΑΣΦΕΝ, *Epictète a peint*. Voilà bien deux opérations distinctes, disent-elles; un des artistes *a fait* le vase, l'autre l'*a peint*. Chacrylion, Hischylos, voilà les potiers; Euphronios, Epictètos, voilà les peintres.

Quelque naturelle que paraisse cette explication, je ne crois pas qu'on puisse, à un examen réfléchi, l'adopter.

On conviendra, d'abord, que quelque mérite qu'il puisse

[1] *Catalogue Durand*, n° 758; *catalogue Canino*, n°s 12, 129, 134.

y avoir, comme métier, à tourner une coupe, ce mérite ne peut entrer en ligne avec celui du peintre qui l'enrichit des fruits de son imagination et de son pinceau. La part du potier est-elle assez grande dans l'œuvre commune, pour que le peintre se soit cru obligé d'écrire, de sa main, le nom de celui-là à côté du sien, le nom de l'artisan auprès de celui de l'artiste ? Je ne le pense pas.

Je ferai observer, ensuite, que le mot ΕΓΟΙΕΣΕΝ, *a fait*, qui précède ici les noms de Chacrylion et d'Hischylos, dans lesquels on veut voir des potiers, doit avoir une tout autre signification que celle qu'on cherche à lui attribuer. En effet, ce mot reparaît très fréquemment sur les vases, accolé au nom du peintre ; le mot *a fait*, le mot *a peint* y sont employés indistinctement ; disons même que le premier, qui rappelle si bien le *fecit*, le *faciebat* de nos peintres modernes, l'est beaucoup plus fréquemment, qu'il l'est même de préférence. Sur vingt-trois noms de peintres, que j'ai relevés sur les vases des collections Durand et Canino et de quelques autres collections moins importantes, dix-neuf sont précédés de l'ΕΓΟΙΕΣΕΝ ; quatre seulement de l'ΕΛΡΑΣΦΕΝ [1]. Il y a plus, un vase de la ma-

[1] Voici les noms de ces vingt-trois artistes :

| | | |
|---|---|---|
| Aineades, | Eukeros, | Phrynos, |
| Amasis, | Euxitheos, | Polygnotos, |
| Archeles, | Exekias, | Priapos, |
| Chachrylion, | Hermogènes, | Theoxotos, |
| Doris, | Hieros, | Thèsos, |
| Epictètos, | Hischylos, | Thypheltidès, |
| Euphronios, | Nicosthènes, | Xénocles. |
| Euthymidès fils de Polios, | Pantheos, | |

Les quatre d'entr'eux, dont les noms sont suivis du mot ΕΓΡΑΣΦΕΝ, sont Doris, Aineades, Polygnotos, Epietetos. Le nom d'Epictetos reparaît huit fois, toujours avec la même indication.

Une remarque assez singulière, c'est que, sur trente-sept vases

gnifique collection Durand nous montre le nom de Chachrylion lui-même au bas d'une peinture, avec l'ΕΓΟΙΕΣΕΝ[1]. Ces deux mots ont donc, sur ces monuments, la même signification.

Cela ne nous autorise-t-il pas à reconnaître, dans Chachrylion et dans Hischylos, non des artisans ou des fabricants, ainsi qu'on l'a avancé[2], mais des artistes?

Serait-ce nous éloigner de la vraisemblance, que de supposer que les sujets peints sur les deux coupes dont nous venons de parler, n'étaient que la reproduction de compositions connues, dues au talent d'Hischylos et de Chachrylion, que les peintres de vases Epictète et Euphronios, à raison même de la célébrité de ces compositions, auront transportées sur les vases qu'ils étaient chargés de décorer, et dont ils se seront fait un devoir de mentionner les auteurs? Ne trouvons-nous pas là l'explication claire, naturelle, la plus vraisemblable de cet accouplement de noms, de cette double inscription, sur le même vase : un tel *a fait*, un tel *a peint?* Elle répond aux objections que nous avons soulevées; elle satisfait à toutes les règles de la critique. L'admirable beauté des peintures de ces

des collections Durand et Canino, qui portent des noms d'artistes, trente-et-un appartiennent à la classe des coupes et plats; six seulement à celle des vases à formes élancées; en voici le détail :

| | |
|---|---|
| cylix ou coupes. . . . . | 23 |
| tasse. . . . . | 1 |
| petits plats . . . . . | 7 |
| autres vases. . . . . | 6 |
| Total. . . | 37 |

Il est à noter que les petits plats ont, tous les sept, été peints par Epictètos.

Je constate ici ce fait, sans chercher à en tirer d'induction.

[1] *Catalogue Durand*, n° 352.

[2] *Journal des Savants*, 1837, p. 487 et 489.

deux coupes achève, ce nous semble, de lui donner un nouveau poids.

Je sais que les noms d'Hischylos et de Chachrylion ne sont pas arrivés jusqu'à nous avec l'auréole de célébrité que je leur attribue ici, que l'antiquité ne les prononce même pas. Mais que de noms à jamais perdus pour nous dans le naufrage des âges! Combien ont surnagé? Combien en comptons-nous à côté de ces milliers de monuments, objet de notre admiration journalière, que l'antiquité nous a légués?

Si nous nous sommes un peu étendus sur cet exemple, c'est qu'il entrait intimement dans notre sujet, et acquérait ici une assez haute importance.

En admettant, comme nous venons de le faire, la reproduction, sur des vases peints, de compositions connues, nous sommes loin d'adhérer à l'opinion qui a été émise: *que les peintures des vases ne sont point des originaux, qu'elles sont des copies de tableaux, de bas-reliefs ou de statues qui avaient acquis de la célébrité*[1], étendant, ainsi, à tous les vases peints, ce que nous venons d'appliquer à quelques-uns par exception; c'est aller beaucoup trop loin. L'observation que nous avons faite, en parlant du trait d'esquisse des vases (*voir* ci-dessus, p. 287), touchant les tâtonnements, les corrections et repentirs du dessinateur, prouve suffisamment que l'artiste n'exécutait pas une copie, mais qu'il traçait sur l'argile sa propre composition. L'extrême franchise, la hardiesse du trait, malgré des imperfections de dessin, malgré la négligence du rendu de certaines parties, comme des extrémités, par exemple, décèlent généralement, dans ces peintures, la main du compositeur, non un copiste froid et timide, bien que plus correct. On peut remarquer, en outre, que ces compositions sont toujours si bien adaptées à la forme,

[1] Voir *Journal des Savants*, année 1819, p. 305.

au développement, à la configuration des vases, qu'il est difficile d'admettre qu'elles n'aient pas été exécutées pour eux. Il y a plus, un grand nombre de sujets, fréquemment répétés sur les vases peints, mais infiniment plus rares sur les autres monuments de l'antiquité, tels que les prix de la course, de la lutte, des chars, l'édicule funéraire, la consécration des vases eux-mêmes [1], qui se rattachent évidemment à la destination des vases sur lesquels ils sont représentés, ne prouvent-ils pas que ces peintures ont été composées exprès, et n'ont rien de commun avec des copies de tableaux, de bas-reliefs, de statues, pris au hasard ?

J'arrive aux chiffres tracés à la pointe, sous le pied des vases.

La première idée qui vient à l'esprit, c'est que ces signes expriment le prix des vases sur lesquels ils sont gravés. Il n'en est pourtant pas ainsi pour le petit nombre de ceux où ces chiffres ont été observés. M. Letronne, à qui l'on doit cette remarque importante, a très bien démontré que ces inscriptions numérales se rapportent, non à la pièce sur laquelle elles sont tracées, mais indiquent généralement la valeur collective d'un certain nombre de vases, dont la désignation, qui accompagne ordinairement les chiffres, ne répond presque jamais à la pièce de poterie sur laquelle on les trouve. Il y a plus; quelquefois, plusieurs noms de vases différents se rencontrent ainsi sur le même pied. M. Letronne en tire la conséquence que ces indications numérales n'ont aucun rapport avec le vase qui les porte, et qu'elles ne peuvent être considérées que comme de simples notes, des espèces

[1] Je citerai, entre autres, le plus grand des vases de la célèbre collection Durand, où l'offrande aux dieux infernaux du vase lui-même est figurée (n° 626 du catalogue). Ce vase colossal se voit aujourd'hui au Musée d'antiquités de Rouen.

de *memento* du potier : celui-ci les aurait inscrites, à titre de renseignement, sous les pieds de vases qu'il trouvait sous sa main dans l'atelier, avant même leur réunion au corps de la pièce.

Quoi qu'il en soit de cette dernière particularité, le fait principal ne paraît pas pouvoir être contesté.

Voici, d'après les recherches auxquelles s'est livré M. Letronne, les prix qu'auraient coûté les poteries suivantes :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Cylix, | 1 | drachme, soit | 90 | cent. |
| Cratère, | 4 | oboles, | 60 | |
| Petit pot, | 1/2 | obole, | 7 | 1/2 |
| Saucière, | 1/3 | d'obole, | 3 | 3/4 |

Quant à ces évaluations, je sais qu'il y a à tenir compte de la valeur relative de l'argent, indépendamment du poids et du titre. Ce rapport est bien difficile à établir pour des temps si immensément éloignés de nous[1], et sous des conditions si profondément différentes ; mais, enfin, en admettant la proportion adoptée par M. Letronne, dont le savoir peut nous servir de garantie, nous trouverons :

Qu'une cylix aurait coûté 3 fr. 15 c. de notre monnaie ;

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1 cratère | 2 | 10 | |
| 1 petit pot | » | 26 | 1/4 |
| 1 saucière | » | 17 | 1/2 |

Il est impossible de ne pas être frappé de la modicité de ces prix, surtout si on les compare à la valeur vraiment énorme qu'on attache, de nos jours, à ces fragiles monuments. Mais on est moins étonné lorsqu'on réfléchit à quel bas prix il est possible d'établir des objets d'un usage habituel, exécutés en grande fabrique, par des mains exercées, surtout lorsque la matière première, comme ici,

[1] Il paraît certain que les vases peints les moins anciens remontent au moins à deux mille ans.

est presque sans valeur. Si l'on était tenté de supposer que les prix indiqués ci-dessus tiennent à quelque méprise, on serait sans doute arrêté par les deux témoignages suivants, que nous empruntons au même savant : Aristophane dit qu'on pouvait avoir, de son temps, un lécythus, bel et bon, pour une obole (15 ou 20 centimes de notre monnaie). Nous rappellerons encore qu'on lit, sur un vase peint, l'inscription suivante: « Cette cylix appartient à Ctésiphon; celui qui la cassera paiera une drachme (trois francs environ). » Ces deux exemples suffisent pour prouver que les vases en terre cuite avaient peu de valeur dans l'antiquité. Cependant, je ne pense pas que ces prix puissent s'appliquer rigoureusement à ces beaux vases ornés de riches peintures, à ces admirables cylix embellies par le pinceau d'un Épictète, d'un Hiéron, d'un Panthée et de tant d'autres habiles dessinateurs. C'étaient là de ces pièces à part, de ces pièces de choix, comme on en trouve dans toute fabrique, et qui devaient se payer à raison du talent de l'artiste et de la beauté du travail.

Il est même bien probable que ces prix, si modiques, ne concernent que des vases sans peintures, à simple couverte, ou tout au plus garnis de peintures communes; si même on ne doit pas y voir uniquement l'indication du prix de la terre travaillée. En effet, il est à remarquer que ces inscriptions numérales, d'après les explications que nous avons données ci-dessus, appartiennent à l'ouvrier qui a manipulé la terre; qu'elles doivent se rattacher à son travail, puisqu'elles ont été gravées par lui sous le pied des vases avant que le peintre ait été appelé à en décorer la panse, et à plus forte raison si on admettait l'opinion de M. Letronne, qui veut que ces inscriptions aient été tracées sur le pied des vases, avant leur réunion avec le corps du vase lui-même.

Il suit de ces observations que, tout en reconnaissant

que les vases en terre cuite, rehaussés de peinture, devaient être, dans l'antiquité, à l'époque de leur fabrication, à des prix très modérés, il faut se défendre d'en exagérer outre mesure la vileté, et établir, dans tous les cas, une échelle proportionnelle.

On voit, par tout ce que nous venons d'exposer ci-dessus, quel parti il est possible de tirer, pour l'étude générale des vases peints, ces inappréciables monuments de l'antiquité, de l'examen raisonné de leur exécution matérielle. Je m'estimerai heureux si, en entrant dans cette voie, j'ai pu faire avancer de quelques pas une étude si intéressante et qui préoccupe à un si haut point le monde savant.

---

# DISSERTATION

SUR

# LA MORT DE ROLLON,

PAR M. A. DEVILLE.

Les premiers temps de l'histoire de Normandie sont couverts d'obscurité. Pour ne parler que de Rollon, qui ouvre nos annales, que savons-nous sur ce chef célèbre ? C'est à peine si nous connaissons quelques faits principaux de sa vie, plus ou moins altérés par les historiens ; tout le reste de l'existence politique de cet homme extraordinaire est perdu pour nous. Il n'est pas jusqu'à l'époque de sa mort, qui aurait dû fixer d'une manière plus particulière l'attention des historiens, qui ne soit enveloppée de nuages.

La découverte récente d'une chronique du Xe siècle, écrite par un moine de Rheims, portant le nom de Richer, dont M. Pertz vient de doter le monde savant, dans sa grande collection des Historiens allemands, semblait devoir lever tous les doutes touchant l'année et les circonstances de la mort de Rollon. Cet espoir est-il justifié ? c'est ce que je me propose d'examiner.

Les anciens chroniqueurs (car je laisse de côté les historiens modernes), embarrassés, ou plus à l'aise, par le silence des contemporains, font mourir Rollon, les uns

en 917[1], les autres en 922[2], quelques-uns en 928[3]. La plus grande différence est de onze années. Si nous interrogeons de préférence les historiens normands, que nous devons supposer mieux instruits, même incertitude. Le plus ancien d'entre eux, Dudon de Saint-Quentin, qui écrivait son *Histoire des mœurs et faits des Normands*, vers la fin du Xe siècle, fait mourir Rollon de vieillesse, mais sans indiquer l'année de sa mort. Guillaume de Jumiéges, qui vient après Dudon dans l'ordre des temps, et qui dédia son livre à Guillaume-le-Conquérant, convient qu'il a suivi son devancier pour les événements antérieurs au XIe siècle; il ne donne pas la date de la mort. Orderic Vital, qui écrivait dans le XIIe siècle, est plus positif; il dit que Rollon mourut cinq ans après avoir été converti à la religion chretienne. Or, Rollon, ainsi qu'il a soin de le rappeler lui-même, et ce qui paraît constant, ayant été baptisé en 912, aurait donc cessé de vivre, d'après Orderic Vital, en 917[4]. C'est la date qui a été adoptée par la *Chronique de Rouen*, dont l'auteur copie, du reste, Orderic.

Le témoignage d'Orderic Vital, un de nos plus excellents historiens normands, si fort et si considérable pour les temps où il a vécu ou pour ceux qui s'en rapprochent, n'a pas, à coup sûr, le même poids lorsqu'il s'agit d'événements aussi loin de lui que l'était la mort de Rollon : deux siècles l'en séparaient.

Il est évident, en ce qui touche les premiers temps de l'Histoire de Normandie, que Dudon de Saint-Quentin et

[1] Orderic Vital; *la Chronique de Rouen.*

[2] Hugues de Saint-Florent; *la Chronique de Tours.*

[3] Alberic de Trois-Fontaines.

[4] « Anno ab incarnatione domini DCCCCXII, Rollo dux a domno Francon Rothomagensium archiepiscopo baptisatus est..... Completis quinque annis ex quo baptisatus est obiit » ( Lib. III. )

Guillaume de Jumiéges ont été ses principaux guides. Aussi je n'hésite pas à croire que c'est pour avoir lu légèrement Dudon et Guillaume de Jumiéges, ou l'un d'eux, et par une espèce de confusion, si l'on ne veut pas admettre une erreur de mémoire, qu'Orderic Vital a fait tomber à l'année 917 la mort de Rollon. Qu'avaient dit Dudon, et, d'après lui, Guillaume de Jumiéges? que Rollon était mort *cinq années* après avoir fait reconnaître son fils Guillaume-Longue-Epée pour son successeur et l'avoir associé au gouvernement. Orderic Vital s'empare de cette circonstance de cinq années, qui l'avait sans doute frappé, mais, au lieu de prendre pour son point de départ la reconnaissance du fils de Rollon, il l'applique au baptême de ce chef lui-même. Il est évident pour moi qu'il y a là confusion.

Si l'on admet cette explication, il ne resterait plus, pour accorder ces historiens entre eux, et trouver la date de la mort de Rollon, qu'à préciser l'époque où ce chef fit reconnaître son fils pour son successeur et l'admit au gouvernement. Mais ni Dudon, ni Guillaume de Jumiéges, ni Orderic Vital, ne donnent aucune lumière à cet égard : ils rapportent le fait, sans lui assigner, même approximativement, une date.

Ce que n'ont pas fait les historiens normands, pas plus que les historiens français les plus rapprochés de l'événement, l'auteur de la chronique publiée par M. Pertz semble l'avoir entrepris. Avant de rapporter le texte de cet historien, et d'en discuter les termes et la valeur, il importe, pour faire apprécier l'importance de son témoignage, de dire quelques mots de l'auteur.

On savait que Richer, moine de Rheims, qui vivait dans la seconde moitié du X^e siècle, avait écrit sur l'histoire de France ; mais son ouvrage n'était pas parvenu jusqu'à nous. Un heureux hasard fit découvrir, en 1833,

son manuscrit autographe dans la bibliothèque publique de Bamberg. Ce manuscrit, fort bien conservé du reste, est chargé de ratures et de corrections de la main de l'auteur, ce qui prouve le soin qu'il mit à perfectionner son ouvrage. M. Pertz s'est empressé de le publier dans sa grande collection des *Monumenta Germaniæ historica* : c'était une bonne fortune pour l'éditeur et pour le monde savant.

Richer nous apprend lui-même, dans le cours de son ouvrage, ainsi que dans la dédicace qu'il a placée en tête, qu'il était fils d'un conseiller du roi Louis d'Outremer, nommé Rodolphe, et qu'il entra comme moine, vers l'an 970, dans l'abbaye de Saint-Remy, de Rheims, où il devint l'élève et l'ami du fameux Gerbert. Il y étudia la médecine et l'histoire. L'ouvrage qu'il écrivit est divisé en quatre livres et embrasse les temps qui se sont écoulés depuis la naissance de Charles-le-Simple, en 879, jusqu'au temps de la mort de Hugues-Capet, en 996. Là s'arrête le récit de l'historien. Quelques notes indicatives des principaux événements écoulés depuis lors, jusqu'en 998, suivent au manuscrit, écrites de la même main, sous forme de sommaires, et indiquent suffisamment que Richer se proposait de continuer son histoire, lorsque la mort le surprit sans doute.

Pour les trente années renfermées entre 966 et 996, Richer paraît avoir écrit d'après lui-même; il avait été témoin des événements. Pour les quarante-sept années qui précèdent, et qui commencent à l'an 919, il a suivi Flodoard, ainsi qu'il le déclare lui-même, dans la préface de son livre, adressée à Gerbert : « Si l'on me taxe, dit-il, « d'ignorance en fait des temps anciens, je dirai que je « me suis servi d'un certain livre de Flodoard, prêtre de « Rheims, non mot pour mot, mais en usant d'expressions « différentes et dans un tout autre style, ainsi qu'il est fa- « cile de s'en convaincre. Je crois avoir assez fait pour le

« lecteur, si j'ai écrit ma narration d'une manière vrai-« semblable, claire et succincte. »[1]

Nous appuyons sur cette dernière circonstance, de l'emprunt fait à Flodoard, ce précieux historien, un des seuls qui nous restent pour cette époque si éloignée et si obscure de nos annales, parce qu'elle nous fournira un des principaux arguments que nous emploierons dans le cours de cette dissertation.

L'ouvrage du moine Richer, plein de faits souvent neufs, d'une haute importance pour notre histoire, a de plus le mérite d'être écrit avec une certaine élégance, qu'on chercherait vainement dans les ouvrages de ses contemporains[2]. Bien qu'il s'élève généralement au-dessus des préjugés de son état et de son siècle, on sent que l'historien n'a pas su se dégager de toute partialité et même d'exagération. C'est ainsi, pour nous borner à ce qui concerne la Normandie, qu'il ne peut se résigner à voir, dans les ducs normands, malgré les services rendus par eux aux derniers Carlovingiens, malgré les traités et le baptême du temps qui avaient consacré leur puissance, que des chefs de pirates; il ne les nomme jamais autrement. Entraîné par le même esprit de nationalité, il ne manque pas d'exalter à leurs dépens les monarques français, et d'exagérer le nombre de leurs morts dans toutes leurs rencontres armées avec ceux-ci. A part ces défauts, qui trouvent leur explication et, jusqu'à un certain point, leur excuse dans le sentiment

[1] « Sed si ignotæ antiquitatis ignorantiæ arguar, ex quodam Flodoardi presbyteri remensis libello, me aliqua sumpsisse non abnuo et non verba quidem eadem, sed alia pro aliis longe diverso orationis scemate disposuisse, res ipsa evidentissime demonstrat. Satisque lectori fieri arbitror si probabiliter atque dilucide breviterque omnia digesserim. »

[2] C'est le jugement qu'en porte un de nos plus savants critiques, M. Guérard, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. (Voir le *Journal des Savants*, août 1840.)

de nationalité qui dominait l'historien, son livre est une œuvre très remarquable pour le temps où il a été écrit, et d'un haut intérêt historique.

Voici comment Richer raconte les derniers instants de Rollon :

« Chap. 49 . . . . . Le roi Raoul ayant rassemblé « ses troupes, et suivi de quelques grands, se porte vers « la Seine. Les pirates (Richer veut désigner les Normands) « s'avancent à sa rencontre ; mais ils sont bientôt forcés « par les Français de regagner leur camp. Ceux-ci, pour- « suivant les fuyards, y mettent le feu, et, après un furieux « assaut, les taillent en pièces. Quelques-uns échappent, « en fuyant à travers champ, d'autres en se jetant dans « leurs vaisseaux ; trois mille périrent par le feu et par le « fer. Les fuyards, s'étant ralliés, se retirent dans une « de leurs places fortes, située auprès de la mer, qu'on « nomme Eu.

« Chap. 50 : *Mort du pirate Rollon et désastre des siens.* « Leur prince Rollon, ayant garni la place de forces suffi- « santes, se prépara ouvertement à la guerre. Le roi, qui « s'était éloigné, mène son armée contre lui, ne voulant pas « lui laisser de repos. Il se dirige vers la place, après l'avoir « investie, et force le vallum qui l'enceignait ; ses capi- « taines brisent la muraille et renversent les assiégés. S'étant « rendus maîtres de la place, *ils étranglent Rollon après « lui avoir crevé les yeux*[1], tuent tous les mâles, et n'épar- « gnent que les femmes, qu'ils ont respectées. Ils détrui- « sent la forteresse et y mettent le feu. Quelques-uns des « assiégés, à la faveur de l'épaisse et noire fumée produite « par l'incendie, trouvent le moyen de s'évader, et se refu- « gient dans une certaine île, leur dernier asile[2]. Les vain-

[1] « Rollonem effossis oculis sugillant. »

[2] On présume que cette île, que Richer qualifie de *finitima*, était

« queurs, se mettant, à l'instant, à leur poursuite, les at-
« taquent par eau. Les pirates, désespérant de leur salut,
« se précipitent dans les flots et y sont tués ; quelques autres
« sont égorgés, en nageant, par les gardes ; d'autres, saisis
« de terreur, se percent de leurs propres traits. C'est ainsi
« que tous succombèrent. Le roi, chargé de butin, retour-
« na à Beauvais et s'y reposa. »

Voici un fait de la plus haute importance pour l'histoire de la Normandie, dont aucun historien, à quelque âge et à quelque nation qu'il appartienne, n'a parlé, et qui nous est révélé ici pour la première fois : la mort violente de Rollon au siége d'Eu.

On sait par Flodoard, qui a raconté cet évènement militaire, mais qui garde le silence le plus absolu sur la circonstance de la catastrophe de Rollon, que la prise d'Eu s'est effectuée en l'année 925. Ce serait donc à cette date qu'il faudrait fixer, d'après Richer, la mort de Rollon.

En regard de ce récit, hâtons-nous de placer les paroles de Dudon de Saint-Quentin, qui écrivait vers le même temps que Richer.

« Le patrice des Normands, Robert, dit-il, (Rollon est
« souvent appelé Robert, du nom de son parrain Robert
« de France), le patrice des Normands, Robert, conseillé,
« par son grand âge et par les fatigues de la guerre, ayant
« rassemblé les chefs normands et bretons, donna tous ses
« domaines à son fils Guillaume fils de Poppé, et, faisant
« mettre les mains des chefs entre les mains du jeune
« Guillaume, il les lia à lui par la foi du serment. Le duc
« survécut cinq années, affaissé par l'âge, le corps épuisé,

formée par les attérissements de la Bresle, à son embouchure. M. Estancelin en a trouvé l'indication dans un ancien titre, du XVI^e siècle, qui est entre ses mains : il n'existe aucune île ou même d'îlot en mer, à la vue ou à la proximité du Tréport, qui touche à Eu, du côté de la mer.

« et incapable de monter à cheval. Maître d'un empire en « paix, stable et tranquille, il subit la fatale destinée et « l'arrêt inévitable de la mort; plein de jours, il émigra « vers le Christ[1]. »

Dudon de Saint-Quentin ne nomme pas le lieu où il fait mourir Rollon; mais tout semble indiquer, dans son récit, que c'est au siége de son gouvernement; au surplus, la chronique de Saint-Martin de Tours va parler pour lui : Rollon, dit-elle, mourut à Rouen, « *Rollo obiit Rotomagi*[2]. »

Avant de peser le témoignage de ces deux historiens, contemporains entre eux, dont l'un fait périr Rollon par la main de l'ennemi, et l'autre le fait mourir de vieillesse, écoutons, à son tour, Flodoard, au sujet du siége et de la prise d'Eu.

« Année 924 . . . . . Héribert (comte de Verman- « dois), qui s'était mis en campagne avec les soldats de

[1] « Rotbertus Normannorum patricius grandævâ ætate, nimioque labore præliorum consultus, convocatis Dacorum Britonumque principibus, dedit omnem terram suæ ditionis filio suo Willelmo Poppæ filio, atque inter manus Willelmi adolescentis manus suas mittentes principes, conligavit illi conjurationis sacramento. Postea uno lustro vivens, ætatis suæ defectu, effœtoque viribus corpore, equitare non valens, regnumque pacificum solidum et quietum tenens, lugubris damni passus dispendium, inevitabilisque mortis casum, plenus dierum migravit ad Christum. » ( P. 86. )

Guillaume de Jumiéges répète l'assertion de Dudon, en ces termes :

« Convocatis totius Normanniæ proceribus..... Willelmum filium suum..... illis exponit : jubens ut eum sibi dominum eligerent, suæ que militiæ principem proficerent : Meum est, inquit, mihi illum subrogare, vestrum est illi fidem servire..... post hoc uno vivens lustro, consumptus senio hominem exuit. » ( Lib. II, cap. XXII. )

[2] *Recueil des Historiens de France*, t. VIII, p. 316.

Le moine de Saint-Florent fait également mourir Rollon de vieillesse : « Longa militia fatigatus et senio prægravatus decessit. » Apud Duchesne, p. 34 : *Historici Normannici.*

« l'église de Rheims, le comte Arnoul (de Flandre), et les « autres Français du littoral, attaquant un certain fort des « Normands, dans lequel Rollon, leur prince, avait envoyé de « Rouen mille Normands, en sus des habitants de la place. « Ce château, qui est assis près de la mer, s'appelait Eu. Les « Français l'ayant investi, forcent le vallum qui l'enceignait « en forme d'ouvrage avancé, brisent la muraille et l'esca- « ladent. Après s'être rendus maîtres de la place, ils tuent « tous les mâles et mettent le feu à la forteresse. Quelques « assiégés, cependant, parviennent à se réfugier dans une « certaine île, leur dernier asile. Les Français les y attaquent « et s'en emparent, en plus de temps, cependant, qu'ils « n'en avaient mis pour prendre la place. Ce que voyant « les Normands, qui défendaient de leur mieux leur vie « les armes à la main, désormais sans espoir de la conser- « ver, les uns se précipitent dans les flots et sont égorgés « en nageant; quelques-uns sont tués par l'épée des Fran- « çais; d'autres se perçaient de leurs propres traits. C'est « ainsi que, tous ayant succombé, les Français retournent « chez eux chargés de butin. »

Quant bien même Richer n'aurait pas pris la précaution de nous avertir qu'il a pris Flodoard pour son guide, l'imitation est ici tellement frappante, qu'il n'y aurait pas à s'y méprendre; il n'est pas jusqu'aux tournures de phrase, aux propres expressions de son modèle, qu'il n'ait empruntées, malgré l'affectation qu'il mettait à ne s'en pas servir, ainsi qu'il le dit lui-même, *non verba quidem eadem*; la copie est aussi complète que possible [1]. Le seul trait im-

[1] Pour mettre encore mieux le lecteur à même d'en juger, nous plaçons ici en regard le texte des deux historiens.

| FLODOARD. | RICHER. |
| --- | --- |
| ..... Franci præsidium quoddam Nordmannorum aggrediun- | ..... Quos vero fuga exagitavit post collecti quodam suo oppido |

portant, le seul trait capital, qui différencie les deux narrations, qui ont un air de famille si frappant, du reste, c'est le membre de phrase relatif à Rollon, le « *Rollonem effossis oculis sugillant* », *ils étranglent Rollon après lui avoir crevé les yeux* [1]. Flodoard, on peut le remarquer, ne dit pas un

tur; quo etiam Rollo princeps eorum mille Nordmannos præter ipsius inhabitatores oppidi ex Rodomo transmiserat, idem verò castrum secùs mare situm vocabatur Auga : quo circumdantes Franci, vallum quo pro antemurali cingebatur, irrumpunt, murumque infringentes conscendunt; et oppido pugnando potiti, mares cunctos interimunt, munitionem succendunt. Nonnulli tamen evadentes finitimam quamdam occupant insulam, quam adgredientes Franci majore licet mora quam oppidum ceperant, capiunt. Quod videntes Nordmanni qui armis vitam proposse tutabantur, postquam spem vitæ amississent, quidam se fluctibus immergunt, quidam, ut enatarant, jugulati sunt : et alii quidem Francorum necabantur gladiis; alii propriis se oppetebant telis : sicque omnibus prostratis et præda non modica direpta, Franci revertuntur ad sua.

*secus mare sito* collecti sunt cui etiam Augæ nomen erat.

§ 50. *Rollonis pyratæ interitus suorumque ruina.*

Quorum princeps Rollo sufficientibus copiis oppidum implens bello sese manifestè paravit. Rex inde digressus, exercitum provocanti infert, congredi non differens. *Oppidum agressus est* et obsidione disposita *vallum quo cingebatur irrumpit*, atque sic tirones peribolum *conscendentes* adversarios pervadunt. *Oppido potiti*, Rollonem oculis effossis sugillant, *mares omnes trucidant*, feminis intactis parcunt. Oppidum diruunt atque comburunt. Cujus incendiis aëre densato ac denigrato in tetra caligine *nonnulli evadentes*, *finitimam quamdam occupant insulam*, quos sine dilatione exercitus aggressus appetit, ac navali pugna victos opprimit. Piratæ *vitæ spem amittentes*, *alii sese fluctibus immergunt*, ac necantur; *alii enatantes* ab observatoribus *injugulati sunt*, alii mimiâ formidine tacti *telis propris sese appetunt*. Et *sic omnibus ademptis prædâque direptâ non modicâ*, rex Belvacum rediit ibique se resedit.

[1] Dans les auteurs du siècle d'Auguste, le mot *sugillare* ne se

mot qui puisse faire soupçonner une pareille catastrophe. S'il nomme ici Rollon, c'est plutôt pour éloigner l'idée de sa présence dans Eu, que pour le montrer enfermé dans ses murs et y subissant le dernier supplice de la main de ses ennemis; que dit-il? que Rollon avait envoyé, de Rouen, mille Normands à Eu, pour le défendre, *ex Rodomo transmiserat;* rien de plus. Cela n'implique-t-il pas que Rollon, qui, de Rouen, envoyait des troupes, n'avait pas lui-même quitté cette ville, et qu'il ne prit d'autre part à la défense d'Eu que par l'envoi de ces mêmes troupes? S'il en eût été autrement; si Rollon eût effectivement perdu la vie dans les murs et au sac de cette place, comment Flodoard eût-il pu passer sous silence un fait aussi majeur, aussi éclatant, aussi immense? Comment lui, Flodoard, qui fait trève, dans cette circonstance, à son laconisme, à sa sècheresse ordinaires, et qui entre dans des détails même minutieux, eût-il précisément omis de mentionner le fait qui dominait tout? Cela n'est pas croyable.

Mais, dira-t-on, où donc Richer a-t-il pu prendre cette assertion si extraordinaire? De tous les historiens connus, il l'avance seul, il est vrai; mais qui a pu la lui fournir, qui a pu l'engager à l'adopter? Nous l'ignorons; mais nous répondrons que, bien certainement, l'historien s'est laissé entraîner par son imagination, ou s'est laissé abuser par quelque mauvais conte populaire. Quand Flodoard, ce véridique historien, qu'il convient avoir copié, Flodoard, contemporain de l'événement, n'en parle pas, comment admettre que lui, Richer, qui écrivait soixante-dix ans après, et qui n'avoue pas d'autre guide, soit dans le vrai?

Parlerons-nous du témoignage de Dudon de Saint-Quen-

prend pas dans une acception aussi prononcée. Dans la basse latinité, il a celle que nous lui donnons ici. (Voir Ducange, au mot SUGILLARE.)

cum Normannis habuit ipse et Hugo filius Rotberti amicitiamque cùm eis pepigerunt ; filius tamen Heriberti Odo, *quem Rollo habebat obsidem*, non redditur illi. »

Ainsi Flodoard, Flodoard le guide de Richer, nous montre Rollon vivant encore en 928, lorsque celui-ci le fait périr, ou, disons mieux, a eu un instant l'idée de le faire périr, trois ans auparavant, au siége d'Eu.

Ne voulant laisser aucune objection sans réponse, nous irons au-devant de celle qu'on pourrait nous faire. Flodoard, dira-t-on, que vous invoquez pour prouver que Rollon existait encore en 928, ne raconte-t-il pas qu'en 927, le fils de Rollon, Guillaume-Longue-Épée, faisait hommage à Charles-le-Simple, dans la ville d'Eu ? Ne doit-on pas en tirer la conséquence que Guillaume-Longue-Épée avait succédé, à cette époque, à son père ; que celui-ci, par conséquent, ne vivait plus en 928 ? [1]

Nous répondrons que l'apparente contradiction de l'historien tombe à un examen attentif, et s'explique d'elle-même. Souvenons-nous que Dudon de Saint-Quentin et Guillaume de Jumiéges, nous apprennent que Rollon, cinq ans avant sa mort, avait fait reconnaître son fils pour son successeur et l'avait associé au gouvernement, mesure dictée par la nécessité non moins que par la politique. La conférence entre Charles-le-Simple et les Normands, ayant lieu à la limite des deux états, à Eu, Rollon, empêché par son grand âge et par ses infirmités (il ne pouvait même plus monter à cheval, Dudon nous l'a dit, « *equitare*

[1] « Anno DCCCCXXVII,.... Karolus igitur cum Heriberto colloquium petit Nordmannorum ad castellum quod Auga vocatur : ibique *se filius Rollonis Karolo committit et amicitiam* firmat cum Heriberto. »

Et dans le *Chronicon :*

« Se Willelmus *filius Rollonis principis Nordmannorum* Karolo commendavit. » Liv. IV.

*non valens*»), dut naturellement se faire représenter par son fils, qui avait qualité pour traiter et pour faire foi et hommage au prince français. C'est ainsi que s'expliquent la présence et l'intervention du fils de Rollon à la conférence d'Eu, sans être forcé pour cela de recourir à la mort du père.

Ce qui achève de le prouver, c'est la distinction bien marquée qu'établit Flodoard, en parlant du même Guillaume-Longue-Épée, dans une circonstance analogue. Ayant à mentionner le serment de foi et hommage fait par lui au roi Raoul, en 933 (Rollon alors était mort), il s'exprime en ces termes :

« Se Willelmus *princeps Nordmanorum* eidem regi se committit. »

Comment s'était-il exprimé en parlant de la conférence d'Eu, en 927 ?

« Se Willelmus *filius Rollonis principis Nordmanorum* Karolo commendavit. »

En 933, Rollon est mort ; Guillaume-Longue-Épée, c'est *le prince des Normands* ; en 927, Rollon règne encore, c'est *le fils du prince des Normands.*

La distinction saute aux yeux ; l'intention de l'historien est manifeste. Il est inutile, je pense, d'insister davantage à cet égard.

Ainsi, il résulte du témoignagne de Flodoard, que Rollon n'a pu mourir, ni en 917, comme l'avance Orderic Vital, ni en 922, comme le disent les chroniques françaises, ni en 925, comme l'écrivait Richer, et qu'il était vivant encore en 928 ; il résulte du témoignage de Dudon de Saint-Quentin et de tous les historiens normands, que Rollon n'a pas péri de mort violente au siége d'Eu, en 925 ; enfin, il résulte du témoignage de Richer lui-même, que ce dernier événement doit être effacé des tables de l'histoire.

Nous venons de voir, d'après ce que rapporte Flodoard, que Rollon vivait encore en 928, et qu'en 933, son fils Guillaume Longue-Épée régnait à sa place. C'est donc entre les années 928 et 933 qu'il faut renfermer l'époque de la mort de notre premier duc.

Le silence des historiens ne permet guère de la serrer de plus près. Nous allons cependant l'essayer, en peu de mots.

Dudon, et après lui Guillaume de Jumiéges, nous ont appris que Rollon, après avoir fait reconnaître son fils pour son successeur, et l'avoir associé au gouvernement, survécut cinq années. D'un autre côté, Flodoard nous montre le fils de Rollon agissant, à ce titre, en 927. Si l'association de Guillaume-Longue-Épée avait commencé en cette même année 927, en nous portant à cinq ans plus loin, nous trouverions que Rollon est mort en 932. Dans tous les cas, il est impossible, d'après ce qui précède, d'aller au-delà. Nous arrivons donc ainsi à circonscrire encore le laps de temps dans lequel on doit chercher la mort de Rollon ; elle se trouve définitivement placée entre les années 928 et 932. Je ne pense pas que, dans l'état actuel de nos connaissances historiques, il soit possible de la préciser davantage.

# NOTICE

## SUR UN MANUSCRIT DE FARIN,

INTITULÉ :

# LE CHATEAU FORTIFIÉ,

Lue à l'Académie dans sa séance du 30 juillet 1841.

Par M. DE STABENRATH,

Secrétaire perpétuel de la Classe des Lettres et Arts.

---

Il existe, dans les archives du département de la Seine-Inférieure ; un manuscrit de FARIN, tout entier écrit de sa main, et qu'on n'a pas signalé jusqu'à ce jour. Il est intitulé :

*Le* CHATEAU FORTIFIÉ, *ou Éclaircissements sur le chapitre de la Normandie chrétienne*, qui a pour titre :

*Description du Vieux-Château de Rouen, établissement de la Cour de Parlement en iceluy, Antiquités de l'église de Saint-Godard, et plusieurs autres remarques curieuses.*

Ce manuscrit nous paraît cependant digne de fixer l'attention des amis de notre histoire. Outre l'intérêt qui s'attache au nom de l'historien de Rouen et à ses travaux, on peut espérer d'y trouver quelques faits inédits ou peu connus. Nous ne verrions pas clairement pourquoi Farin

s'est commenté lui-même, s'il n'avait pris soin d'expliquer que son but était de prouver que certaines maisons bâties sur l'emplacement du *Vieux-Château* dépendaient de la paroisse de Saint-Godard, et non de celle de Saint-Patrice. Voici comme il procède : il cite d'abord un fragment très court du texte de son ouvrage, et le fait suivre d'explications plus ou moins étendues; du reste, presque tous les faits qu'il apporte comme éclaircissements ou preuves, ont été classés, reproduits par lui dans son histoire de Rouen, au chapitre où il traite du *Vieux-Château, de l'église de Saint-Godard*, de la *Chapelle du Château*.

Jamais *le Château fortifié* n'a été livré à l'impression. Il ne paraît pas, d'ailleurs, y avoir été destiné; car il règne, dans la rédaction des éclaircissements, un laisser-aller qui permet de juger l'auteur tout entier, avec ses passions; il était possédé à un haut degré de l'esprit de parti et de corps. Prêtre de l'église de Saint-Godard, il soutenait avec force, véhémence, ironie, les droits de son église sur l'emplacement du Vieux-Château, droits contestés par le curé de Saint-Patrice.

Il est curieux de suivre les détails de cette longue querelle, qui s'était perpétuée de génération en génération, et qui ramenait, dans les procédures, l'examen de l'histoire du Vieux-Château, dont les débris servaient de champ de bataille au clergé des deux paroisses rivales. Mais, enfin, l'église de Saint-Godard triompha des obstacles qui lui étaient opposés, et Farin célébra lui-même cette éclatante victoire en terminant ainsi son manuscrit.

« Je pense avoir donné assez d'éclaircissements au cha-
« pitre de ma Normandie chrétienne dont il est question,
« et *que mon Château est assez fortifié pour soutenir* les
« attaques et les assauts des ennemis de la vérité. »

Avant d'entrer dans l'examen plus approfondi du *Château fortifié*, montrons qu'il est bien réellement de Farin.

Une même liasse de parchemin réunit deux exemplaires du manuscrit, écrit sur papier. Le manuscrit original, celui que nous attribuons à la main de Farin, est sans titre, le premier feuillet ayant été lacéré. La copie porte le titre que nous avons reproduit; ils avaient tous deux trente-huit pages d'une écriture fine et serrée.

Vers le milieu de la troisième page, après avoir donné des éclaircissements sur la marche suivie par la procession de la Fierte, le 27 avril 1485, quand le roi Charles VIII demanda et obtint qu'elle changeât son itinéraire habituel pour passer au Vieux-Château, on lit : « Ceci est « couché mot pour mot dans les archives de Notre-Dame, « que j'ai citées dans le chapitre de ma Normandie chré- « tienne, qui parle du privilége de Saint-Romain. »

Un peu plus loin, il parle de la fontaine de Gaalor, dont la description, dit-il, « se voit dans les Antiquités du « Palais archiépiscopal, après l'histoire de saint Mellon, où « je renvoie mon lecteur. »

Nous pourrions augmenter le nombre des citations pour prouver, si cela était nécessaire, que Farin est bien l'auteur du *Château fortifié;* mais la démonstration nous paraît si claire, que nous n'insisterons pas davantage.

Le manuscrit sans titre est celui qu'a écrit Farin; en voici la preuve. On remarque, sur le verso de la dernière feuille de l'autre manuscrit, une note dont l'écriture est la même que celle du premier; il ne peut s'élever aucun doute à l'égard de la main qui l'a écrit, puisque la note indique qu'elle est de Farin. La voici;

« Pieces curieuses et decisives de l'ancien Château, dont « quelques unes n'ont point encor esté veües ayant esté « trouuées depuis que Saint Godard a gaigné son proceds « contre Saint Patrix.

« Les quelles pieces, moy F. Farin pbre (prêtre) et « cler de la par. de Saint Godard J'ay mises dans le sac du

« proceds du dit Chateau, pour en donner une parfaite « intelligence et pour les mettre au jour, si jamais on « remuoit ledit proceds. Fait ce 15 juillet 1674. »

On est, sans doute, bien convaincu que Farin est l'auteur du *Château fortifié;* voyons-le maintenant soutenant les droits de l'église de Saint-Godard avec cette chaleur, cette verve du champion combattant *pro aris et focis.*

C'était en 1635 : déjà, depuis plus de trente ans, les deux églises de Saint-Patrice et de Saint-Godard plaidaient, et les juges n'avaient pu parvenir à décider si l'emplacement du Château dépendait plutôt de l'une que de l'autre paroisse. Le bailly de Rouen avait, à la vérité, en 1633, rendu une sorte de jugement de Salomon, en concédant à ceux de Saint-Patrice une portion de l'emplacement en litige ; mais aucune des deux parties n'avait été satisfaite de cette décision. Le Parlement fut naturellement appelé à connaître de ce différend ; une accession de lieux fut ordonnée en 1635, par la cour, qui prescrivit de faire faire la description du Vieux-Château par Jacques Gravois, maître maçon de la ville, et Pierre Moriot, peintre, sous la surveillance du conseiller Dumoncel. Cette opération fut suivie d'un arrêt qui attribua seulement quelques maisons à la paroisse de Saint-Patrice.

Mécontents de cet arrêt, les deux paroisses contendantes se pourvurent par requête civile ; mais, sur ces entrefaites, de plus graves évènements étaient venus agiter la cité, compromettre la sûreté des personnes, et la guerre civile avait étendu ses ravages au sein de la capitale de la Normandie ; puis, ajoute ce manuscrit : « Gassion, « général d'armée, occupa la ville avec 10,000 soldats : « on désarma les bourgeois, on envoya des commissaires « de Paris, pour tenir la cour de Parlement. Ce change- « ment de juges, qui fit pleurer la nature aussi bien que « tous les véritables bourgeois de Rouen, fit rire ceux de

« Saint-Patrice, qui, espérant pêcher en eau trouble, firent, « le 19 février 1641, ordonner une enquête sur les lieux. »

Cette nouvelle enquête, s'il faut en croire Farin, réjouissait fort le curé de Saint-Patrice, parce qu'il comptait beaucoup sur le bon vouloir du président Séguier, et sur celui du rapporteur Renault, qu'il voyait souvent, et qui demeuraient sur sa paroisse. Dès le mois d'octobre 1641, ces magistrats n'exerçaient plus leur pouvoir à Rouen; cependant le curé trouva le moyen de faire renvoyer sa cause au Parlement de Paris; l'enquête ordonnée avait eu lieu devant un grand nombre de personnes attirées par l'intérêt qu'elles prenaient au procès, ou par la curiosité. Le conseiller Renault avait entendu les dires et soutiens des parties, et avait recueilli par écrit les dépositions de vieillards amenés sur le lieu pour témoigner en faveur de Saint-Godard ou de Saint-Patrice; mais cette solennelle accession de lieux, cette enquête publique, ne put être complètement exécutée, car il survint un orage violent; la grêle tomba avec une telle abondance, que spectateurs, intéressés, prêtres, magistrats, laïques, furent obligés de fuir et de chercher un refuge dans les maisons voisines. « On jugea bien, dit le manuscrit, que le ciel « était irrité contre ceux de Saint-Patrice, qui cherchaient « midi à quatorze heures, et qui demeuraient opiniâtres « à soutenir une mauvaise cause. »

Nous ne chercherons pas à décider si le ciel intervint dans le procès des deux églises rivales, et si l'orage était plutôt destiné à ceux de Saint-Godard qu'à ceux de Saint-Patrice. Le fait est qu'il fut également dévolu sur les parties plaidantes, et, si nous étions forcés de voir dans cet orage quelque chose de surnaturel, nous croirions qu'il devait atteindre ces plaideurs acharnés, depuis longues années, les uns contre les autres.

Les maisons construites sur le terrain fieffé à un nom-

mé Louche, étaient l'objet principal du procès ; Louche affectionnait l'église de Saint-Patrice, dont il était trésorier, et dont il voulait rester paroissien ; l'esprit de parti qui l'animait était tellement prononcé, qu'il stipulait, dans les baux de ses maisons, le droit d'expulser ses locataires, dans le cas où ceux-ci ne voudraient pas se reconnaître paroissiens de Saint-Patrice. On accusait le curé de cette église d'employer tous les moyens bons et mauvais pour faire triompher sa cause ; on disait même « que les té-« moins de Saint-Patrice étaient pauvres d'esprit, nécessi-« teux, faciles à être corrompus et préparés à dire tout « ce qu'on voulait, pour une pièce de pain ; puis qu'un « nommé Malcape, savetier, avait reçu, dudit sieur curé de « Saint-Patrice, un pain de douze marques, avant sa dé-« position, pour ne lui être pas contraire. »

Au reste, la cause du procès, et le procès lui-même, ont aujourd'hui peu d'intérêt pour nous ; il suffira de dire que le bon droit de la paroisse de Saint-Godard est clairement démontré par Farin ; il appuie ses raisonnemens de preuves palpables, et il les puise dans les anciens titres du prieuré de la Madeleine, dans les archives de Saint-Godard, et, enfin, dans la déposition des témoins entendus dans l'enquête devant le conseiller Renault. Ces divers actes ont été rapportés par lui, soit dans le chapitre de la *Normandie chrétienne* qu'il commente, soit dans son histoire de la ville de Rouen.

Le 31 mars 1643, le parlement de Paris rendit un arrêt contradictoire, par lequel gain de cause est attribué à l'église de Saint-Godard, et désormais ceux de Saint-Patrice, malgré leurs chicanes, leurs intrigues, ne pourront plus déposséder l'église rivale des maisons litigieuses.

« A l'occasion de cette querelle, un avocat de Rouen, « qui avait assisté, dit Farin, à cette accession que nous « avons tantôt décrite, en fit une ode assez gentille, qui

« fit rire feu M. Renault, quoiqu'il fût d'un naturel assez « mélancolique; on en envoya même quelques copies à « Rouen, pour en faire part à quelques MM. du Parle- « ment, qui, sachant comme l'affaire s'était passée, ad- « mirèrent la naïveté de ce poète qui avait si bien rencon- « tré. La voici comme on me l'a donnée. »

Nous rapportons cette ode, *assez gentille, de l'avocat normand*, pour faire juger, et de son talent, et du goût de Farin; il est difficile de trouver quelque chose d'un style plus plat, d'une plus mauvaise versification; et c'était au moment où Pierre Corneille illustrait la scène par ses chefs d'œuvres, que l'on approuvait la prétendue ode de l'avocat inconnu!

Cette pièce rimée a pourtant un mérite, c'est de reproduire, avec fidélité, les diverses phases du procès et l'impression qu'on ressentait généralement de la manière dont il avait été engagé et soutenu par chacune des parties[1].

Elle a pour titre :

L'ACCESSION DE LA PLACE DE L'ANCIEN CHATEAU DE ROUEN, *faite l'an* 1641, *par arrêt du Parlement dudit Rouen, en présence de M. Renault, conseiller commissaire, et de six autres témoins*[2], *dont étaient convenus les curés et paroissiens de Saint-Godard et de Saint-Patrice, qui étaient en procès touchant le possessoire des maisons construites en ladite place.*

[1] Il se trouve, dans cette pièce de vers, plusieurs allusions à des événements du temps. J'ai eu soin de les noter et de donner quelques explications qui m'ont semblé indispensables.

[2] Farin les désigne en ces termes : *Six vénérables vieillards, blancs comme des cygnes.*

Sages Nestors dont la mémoire,
S'éternisant de père à fils,
Élève sur les fleurs de lys
Le mérite de votre gloire ;
Beaux astres dont le Parlement
Luit comme un autre firmament,
Que vos vertus sont adorables,
Car vous cherchez la vérité
Laissant des arrêts équitables
A toute la postérité.

Sacres génies de la France
Qui protégez les innocents,
Nos sénateurs qui sont absents [1]
Sans vous n'auraient point de défense.
L'arrêt donné pour Saint-Godard
Mettait leur crédit au hasard;
On disait, déjà, par la ville,
Que la faveur de Saint-Patrix
Jointe à sa requête civile,
Sans doute emporterait le prix.

On fesait déjà des guirlandes
Pour couronner ses marguillers,
Les seules palmes et lauriers
Étaient dignes de leurs offrandes.
On avait gagné, par faveur,
L'esprit du premier rapporteur
Qui, corrompu de cent visites
Et de mille importunités,
Avait terni ses beaux mérites
D'injustice et de lâchetés.

[1] Le Parlement était alors interdit, par suite de la révolte de 1639.

Que lorsqu'on visita la place
On ne fit pas assez de bruit,
Qu'un commissaire mal instruit
Etait cause de leur disgrace;
Qu'il ne fallait point se fier
Au peintre [1] non plus qu'au greffier;
Que la mesure était mal prise,
Le procès-verbal mal dressé,
Accusant même de surprise
Tout le sénat intéressé.

C'est ici que l'on vous réclame,
Sacrés interprètes des lois,
Pour châtier, de vive voix,
Les auteurs d'un si noir diffame.
La ville est en pleurs et en deuil [2]
Et ne demande qu'un cercueil;
Mais, dans la commune disgrâce,
Nos maux seront ensevelis
Quand vous serez remis en grâce
Sur la pourpre et les fleurs de lys.

Cependant, le ciel favorable
Aux prières des gens de bien,
Fait que Saint-Patrix ne tient rien
Et qu'il bâtit dessus le sable.
Un commissaire est député
Pour connaître la vérité;
La vertu qui luit sur sa face
Chasse bien loin toute faveur,
Et ne se trouve sur la place
Que pour réparer votre honneur.

[1] Le peintre Pierre Moriot.

[2] La ville était envahie par l'armée de Gassion, et gémissait sous l'oppression du chancelier Séguier.

Six témoins, qui ont vu les glaces
De plus de quatre-vingts hivers,
Vont dire les rapports divers
Qu'on fait de ces vieilles terrasses.
Sur leur front paraît arrêté
Le trône de la vérité,
Et, d'une humilité profonde,
Mettant tous la main au chapeau,
Semblent parler d'un autre monde
Quand ils discourent du château.

Grand Dieu, que votre providence
Met bon ordre à nos différents !
Les plus sages sont ignorants
Et s'aveuglent dans leur science.
On fait allumer un flambeau
Pour voir, sous un profond caveau,
Un escalier imaginaire.
Pluton, à ces objets divers,
Tremble de voir un commissaire
Descendre aux portes des enfers.

La populace mal instruite
Accourt ici, de toutes parts,
Et borde le long des remparts
D'une curieuse poursuite.
Un murmure s'épand en l'air,
Le plus ignorant veut parler,
Le plus sot veut entrer en lice,
Et tel qui ne sait ce que c'est,
Suivant les lois de son caprice,
Tout bas en prononce l'arrêt.

On produit des pièces nouvelles,
On monte dessus le rempart,
On mesure le boulevard,
Le donjon, la tour des Pucelles[1],
On désigne le pont-levis,
On regarde dedans un puits,
On remarque une fausse porte,
On prend la largeur des fossés
Pour voir si le tout se rapporte
Aux mémoires qu'on a dressés.

Mais quoi! tout le ciel se mutine;
Il semble que les éléments,
Dans leurs contraires mouvements,
Ont signé leur propre ruine.
L'air s'obscurcit, et le soleil
Voile la clarté de son œil;
Une nue, en grêle féconde,
Brise les toits de ses carreaux,
Et semble porter dans le monde
Un déluge et mille tombeaux.

Ainsi, l'auteur de la nature
Dont les secrets sont merveilleux,
Détournant le cours orgueilleux
D'une si lâche procédure,
Veut aussi que le Parlement
Reconnaisse le jugement
Du Sénat dont la longue absence
Ne peut effacer les arrêts,
Puisqu'il est dedans l'innocence
Aussi bien que hors d'intérêts.

[1] Le pluriel est ici employé pour satisfaire à l'exigence de la rime.

Gayan, dont la justice éclate
Dans la plus noire obscurité,
C'est la voix de la vérité,
Et non la faveur qui vous flatte;
Vous avez, d'un juste mépris,
Rebuté ces faibles esprits
Qui pensaient faire des miracles,
Faisant voir, en dernier ressort,
Que vos arrêts sont des oracles
Qui donnent la vie et la mort.

L'arrêt de la cour du Parlement avait, à cette époque, une très grande importance; il froissait singulièrement l'amour-propre des gens de Saint-Patrice et relevait l'orgueil de ceux de Saint-Godard; mais aujourd'hui ces querelles nous paraissent dénuées d'intérêt, et l'on ne plaide plus pour des délimitations de paroisses.

Le manuscrit de Farin prouve fort clairement que tous les capitaines du Vieux-Château étaient paroissiens de Saint-Godard, qu'ils y assistaient à l'office divin, que le comte de Tillières y avait fait baptiser plusieurs de ses enfants; que madame la comtesse de Tillières allait aux offices divins dans le chœur de l'église, où des coussins étaient disposés pour qu'elle fût plus commodément dans l'une des stalles; ces faits sont connus et rapportés assez longuement, soit dans la *Normandie chrétienne*, soit dans l'*Histoire de la ville de Rouen;* mais en voici qui sont peu ou point connus.

Après le comte de Tillières, vers 1589, pendant le temps de la Ligue, le capitaine Louis commanda le dernier dans le Vieux-Château, dont il s'était emparé; mais, depuis, pour l'avoir mal gardé, il fut pendu sur la place du Vieux-Marché, et son corps fut exposé sur les tours du château. Sa veuve, Madeleine Raimbourg, malgré la fin malheureuse de son mari, avait épousé en secondes noces

pierre Curiaufer et Desfonds de Lamoin, Chatelin
dont quelques unes n'ont point esté deslivrées
ayant esté trouvées depuis que st godard a
gaigné son procès contre st patrix

Il Requiert pour mon. et faire pblier et lire le
Lu par de st godard J'ay mis dans Lad
sac d'approuve du dit Chatelin pb. et Donne
Due perfecto intelligam et pono Lad mettre au
Jour si Jamais on remoit Le dit procès
Fait Ce 15 Juillet 1674.

Charles Yon, procureur au Bailliage ; elle fut appelée comme témoin dans le procès, et raconta qu'à l'époque de la prise du château, elle y avait demeuré avec son mari un an environ ; qu'ils se considéraient, ainsi que tous leurs prédécesseurs l'avaient fait, comme paroissiens de l'église de Saint-Godard, que les enfants nés dans le Vieux-Château étaient baptisés dans cette église, où se fesaient aussi les inhumations.

Nous ne trouvons plus rien, dans le manuscrit, de nature à nous mettre sur les traces du capitaine Louis. Sa femme se borne à déposer sur les faits du procès, et, si elle parle de la mort de son premier mari et de la prise du château, c'est comme de faits connus de tout le monde, et dont il serait superflu de rappeler les détails. Nous voyons seulement, à la dernière page de ce manuscrit, la mention suivante.

« L'an 1590, le capitaine Louis, sa femme et ses domes-« tiques, faisaient actes de paroissiens en l'église de Saint-« Godard. »

Tel est le manuscrit de Farin, que nous voulions faire connaître ; il nous paraît offrir de l'intérêt, car c'est peut-être le seul de cet auteur qui soit parvenu jusqu'à nous.

Nous joignons ici, en fac-simile, la note de la main de Farin, citée page 327.

# RENSEIGNEMENTS

SUR

# LE VIEUX-CHATEAU

## DE ROUEN,

Présentés à l'Académie, dans sa Séance du 24 décembre 1841,

PAR M. A.-G. BALLIN, ARCHIVISTE.

MESSIEURS,

Lorsque M. de Stabenrath vous lut, d'après un manuscrit de FARIN, le récit du curieux procès qui se poursuivit pendant plus de quarante ans sur la question de savoir à quelle paroisse devaient appartenir les maisons construites dans l'enceinte du VIEUX-CHATEAU, vous l'avez invité à y joindre la reproduction du plan qui se trouve dans les pièces de ce procès, le seul connu de cette ancienne forteresse; mais la cruelle maladie dont il était déjà atteint ne lui ayant pas permis de s'occuper de ce travail, j'ai cru devoir m'en charger, et j'ai l'honneur de vous le présenter.

Ce plan, dessiné assez grossièrement, et dont quelques indications sont effacées, a été fait sur une feuille de fort parchemin à peu près carrée, dont, toutefois, le côté gauche n'a que 63 centimètres, tandis que le côté droit en a 76. Il a été agrandi, haut et bas, au moyen de bandes de papier collé, mais qui se sont déchirées, et dont il ne reste que de petits lambeaux. Il porte au dos pour suscription : Cote VII$^{xx}$XV (155),

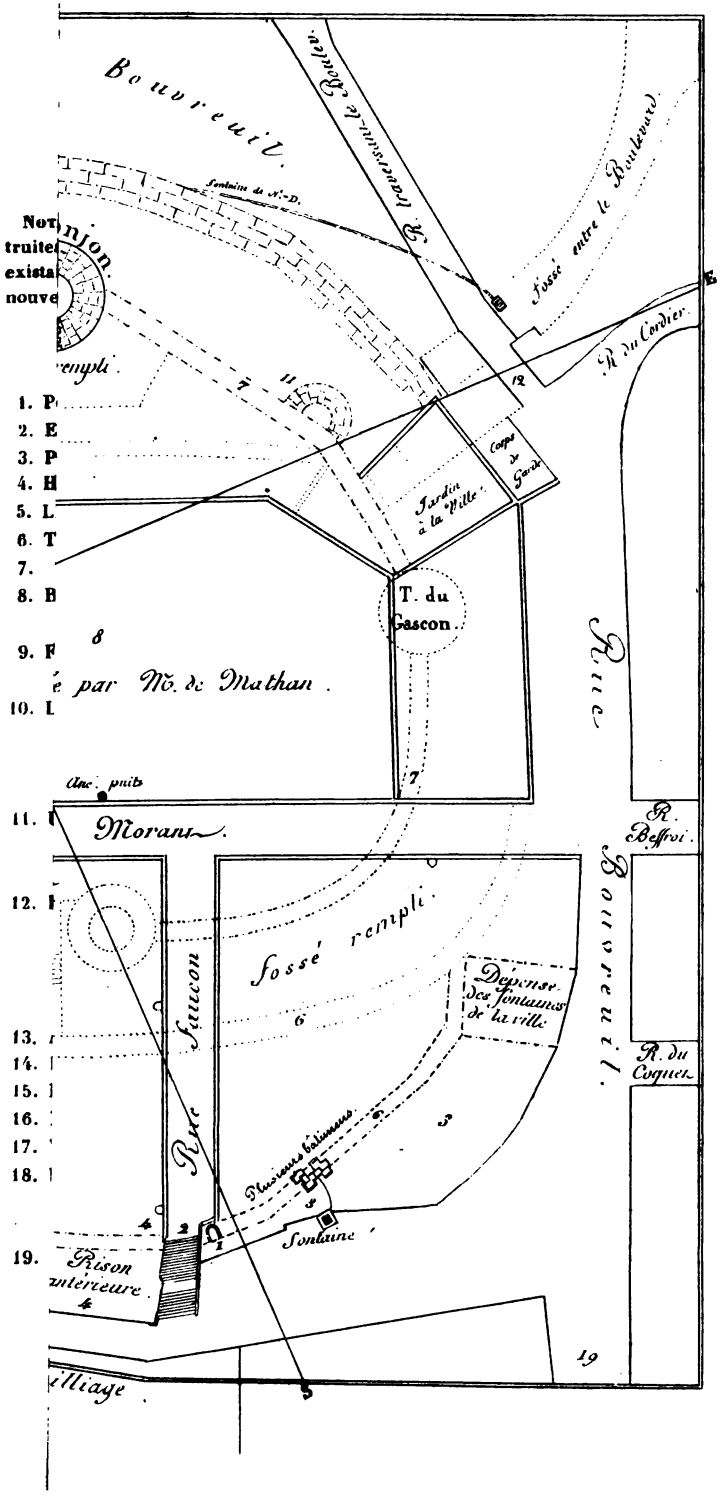
Bouvreuil.
Fauxbourg le Gallais.
Fontaine de N.-D.
fossé entre le Boulevard
R. du Cordier.
Corps de Garde
Jardin à la Ville.
T. du Gascon.
Rue
Bouvreuil.
é par Mr. de Mathan.
Anc. puits
Morans.
R. Beffroi.
Fossé rempli.
Dépense des fontaines de la ville
R. du Coquier.
Rue Saucon
Plusieurs Colonnes
Fontaine
Prison intérieure.
illiage.

« Du jeudi 21e jour de juin 1635, au Palais, devant « nous Richard Dumoncel, conseiller du Roi en sa cour « de Parlement de Rouen, commissaire d'icelle en cette « partie, se sont comparus Jacques Gravois, maître maçon « en cette ville, et Pierre Moriot, maître peintre, experts « convenus par les parties, lesquels, présence de MM. Sa- « lomon Le Rat et Michel Pepin, procureurs des dites « parties, ont reconnu avoir fait et dressé la figure conte- « nue en l'autre part. » (Suivent les signatures.)

Des lettres et des chiffres portés sur ce plan, indiquaient l'existence d'une *légende* qu'il était intéressant de connaître, et que, grâce à la complaisance de M. Barabé, archiviste du département, j'ai retrouvée parmi le volumineux dossier du procès. Elle est consignée dans la copie d'un procès-verbal fait du 10 mars au 24 avril 1635, et affirmé le jeudi 21 juin même année.

Cette copie, transcrite d'après une autre copie de l'original, porte la date de 1641, et est signée de l'huissier au Parlement Lecourtois.

On peut penser que ce fut en conséquence de ces pièces que, par arrêt contradictoire du Parlement de Paris, en date du 31 mars 1643, le curé et les trésoriers de Saint-Godard furent conservés dans la possession de toutes celles des maisons contentieuses entre les parties qui étaient situées, tant en la rue Morant qu'en la rue Faucon, sur l'emplacement qu'occupait précédemment le *Vieux-Château*.

Cette circonscription a été maintenue jusqu'à nos jours, et les deux côtés de la rue Morant dépendent encore de la paroisse Saint-Godard.

Le plan en question n'a pas d'échelle ; mais j'ai reconnu qu'il doit avoir été dressé sur celle de 3 lignes 1/2 pour toise ; j'ai réduit le mien au quart, ce qui lui donne précisément l'échelle de un millimètre pour mètre.

On sait que le *Vieux-Château*[1] a été construit en 1205, par Philippe-Auguste, après la réunion définitive de la Normandie à la couronne de France. Ce château ayant été démoli en grande partie en 1590, les lieux sur lesquels de nombreuses constructions nouvelles avaient été élevées, devaient avoir déjà bien changé de face lorsque fut dressé, quarante-cinq ans après, le plan qui nous occupe. Cependant, les restes des tours et des remparts, encore presque tous apparents à cette époque, ont pu permettre aux experts délégués de le dessiner avec assez d'exactitude[2].

L'enceinte extérieure, y compris la basse-cour, était à peu près circulaire, et avait un diamètre d'environ 140 mètres; la circonférence pouvait avoir 440 mètres; ce qui donne une surface d'environ 15,400 mètres carrés.

Toussaint Duplessis dit que la place du château fut donnée aux arquebusiers de la ville, pour y faire leurs exercices, et qu'elle contenait 2,252 toises[3].

Cette mesure se rapporte, à peu de chose près, à l'enceinte fortifiée en dedans des fossés, qui, d'après le plan, contient environ 8,660 mètres carrés.

A l'est, est la trace de la tour dite du *Gascon*; à l'ouest, celle de la tour de la *Pucelle*, dont les fondations viennent d'être retrouvées à l'extrémité ouest du terrein des dames Ursulines, en faisant des fouilles pour y élever de nouvelles constructions. L'architecte, notre confrère M. Bar-

[1] La chapelle du château fut donnée par Philippe-Auguste, l'an 1222, le 2 avril, aux prieur et religieux de la Madeleine, pour la faire desservir par un de leurs religieux et en appliquer le revenu à la sustentation de la communauté. Ladite donation fut confirmée par Philippe III, l'an 1281. Cette chapelle était de fondation royale, et portait le nom de Saint-Romain. (Note de Farin, dans le manuscrit dont il est question.)

[2] On remarquera, toutefois, qu'ils n'ont pas fait figurer deux tours que donnent de plus anciens dessins.

[3] L'ancienne toise carrée = 3,80 mètres carrés.

thélemy, a l'intention d'y faire placer une inscription qui rappellera le monument et en indiquera la place précise par un petit plan gravé sur la pierre même. Au centre de cette tour, on a découvert un très beau puits ; au sud, et en face du gros donjon, se voient les vestiges de deux tours entre lesquelles se trouvait le pont-levis qui, de la basse-cour, donnait accès dans l'enceinte du château que Farin désigne par le mot *pourpris*.

L'entrée ordinaire de ce château était tout près de l'escalier actuel du Bailliage, en face de *l'hôtellerie du Chapeau rouge*. « Cette porte, dit Farin dans son manuscrit, était « la plus commode et la plus hantée ; encore qu'elle fût « élevée du pavé de la rue de 14 pieds (4 m. 60 c.), on ne « laissait pas d'y monter à pied et à cheval. Elle avait 12 pieds « (4 m.) de haut et 5 (1 m. 60 c.) de large. Il y avait toujours « sentinelle et corps de garde, et l'on voyait encore, dans « les caves de M. le président d'Hocqueville, voisines de « l'escalier, les petites voûtes en forme de galerie et les « casemattes dont elle était fortifiée. »

L'escalier paraît avoir été construit peu de temps avant l'expertise de 1635, d'après laquelle il avait 14 pieds 1/2 de large, et trente marches formant une élévation de 16 pieds 1/2. J'ai vérifié qu'il a aujourd'hui 4 mètres de large, dans le haut, et 4 m. 80 c dans le bas, ce qui revient à peu près à l'ancienne mesure ; mais la première partie en montant a 16 marches et la deuxième 17, ce qui fait en tout 33, au lieu de 30 ; quant à la hauteur, chaque marche ayant environ 16 c., je l'évalue à 5 m. 40 c., ce qui est conforme à l'expertise, où il est présumable qu'on a fait erreur quant au nombre de marches, qui aura été indiqué approximativement.

En regardant cet escalier de bas en haut, on voit que le bâtiment de gauche forme un angle saillant très obtus, avec un petit enhachement saillant à la 6e marche après

le pallier; sur le plan, au contraire, cet escalier forme un angle rentrant. C'est évidemment une erreur que j'ai cru devoir rectifier.

Entre cet escalier et la rue Bouvreuil, est une espèce de place qui se nommait anciennement le *carrefour du château*; on y voyait une petite fontaine qui existe encore. Elle se trouve à environ 16 m. de l'escalier, et 13 du coin de la rue Bouvreuil.

Cet escalier, qui a conservé le nom *d'escalier du Bailliage*, a été fait à travers le mur d'enceinte, et à côté de l'*ancienne prison*, qui était, dit Farin, « la première et la « principale de la ville, devant que le palais fût construit. « On y renfermait les plus criminels, et, par conséquent, « MM. du chapitre avaient coutume d'en tirer les prison- « niers pour les mettre en liberté.

« Elle était différente et séparée de la *geôle du Bailliage*, « non seulement par le travers de la rue, mais aussi par le « nom, d'autant qu'on l'appelait *la maison de pierre du « palais du château*.

« Cette vieille prison étant tombée en ruine, le roi Louis « XIV donna cette place vide à M. le président d'Hocque- « ville, qui y fit construire la partie de sa maison qui regar- « de le midi. Cette maison de pierre des prisons du château « était extrêmement forte; les murailles étaient d'une « épaisseur extraordinaire, et, l'an 1659, lorsque ledit sieur « président la fit entièrement démolir, pour faire d'autres « fondements, on y trouva trois cachots qui ressemblaient « à des petites grottes aussi obscures qu'elles étaient « affreuses. »

A l'ouest, au bout de la rue Morant, et proche l'hôtel de Raffetot, était une porte qui était ordinairement fermée, et ne servait, dit Farin, « que pour faire entrer les char- « rettes qui apportaient les munitions du dit château, et « non pas les carrosses, puisqu'en ce temps-là il n'y en avait

« pas un seul dans la ville de Rouen, et que le premier « carrosse y fut vu l'an 1596 ou environ.

« Cette porte était comme hors-d'œuvre, toujours « fermée, sans défense, sans fossés, sans boulevard, « sans corps-de-garde, sans sentinelle. »

Remarquons que ces dernières assertions résultent de déclarations faites en 1641, par des témoins qui, bien que fort âgés, ne devaient faire remonter leurs souvenirs qu'à 70 ans en arrière tout au plus, c'est-à-dire vers 1570. On peut donc admettre qu'à cette époque les choses étaient telles qu'ils les ont décrites, et que la seule entrée du château de ce côté était la porte de la basse-cour. Mais faut-il en conclure qu'il en avait toujours été ainsi, dès l'origine de la forteresse ? Je ne le pense pas, et la preuve du contraire résulte de la vue[1] de ce château, représentée dans le *Manuscrit des fontaines de Rouen*, terminé en 1525. On y voit, en effet, que la porte de l'ouest était flanquée de deux tours, et qu'on y accédait au moyen d'un pont-levis fort élevé au-dessus de la base de l'édifice. D'anciens plans, qui se trouvent à la Bibliothèque publique de la ville, et qui sont antérieurs à 1564, époque de la ruine du pont de la reine Mathilde, puisque ce pont y est figuré tout entier[2], montrent également les *deux tours* de la porte de l'ouest de ce vieux château; et il est à remarquer que ce qui donne à ces plans un plus haut degré de vraisemblance, c'est qu'ils n'ont pas été faits d'après le ma-

[1] Je reviendrai sur cette vue un peu plus loin.

[2] Ces plans font partie, l'un, d'un volume in-f°, intitulé : *Livre troisième des villes principales du monde* (sans date); l'autre, d'un ouvrage également in-f°, intitulé : *La Cosmographie universelle de tout le monde*, par Munster et De Belle-Forest, Paris, 1575; mais cette date est insignifiante, quant au plan, qui est certainement la copie d'un autre plus ancien, comme il arrive très souvent dans ces sortes d'ouvrages.

nuscrit des Fontaines, car, dans celui-ci, le château est vu du nord, tandis que les plans présentent le côté du midi. On doit observer, en outre, que cette porte était plus au nord que la porte de la basse-cour, qui, comme le dit le procès-verbal, était un *hors-d'œuvre*, et que l'une des deux tours devait être précisément celle de la *Pucelle*. Reste à savoir à quelle époque elles ont été détruites; il ne semblerait pas déraisonnable de croire que l'une d'elle disparut entièrement en 1542, car il a été consigné, dans un registre des délibérations de l'hôtel-de-ville de Rouen, que, *le 24 juillet* de cette année, *le feu prit au château, par l'effet des poudres, et causa la ruine de deux tours d'entrée;* et il est assez vraisemblable qu'au lieu de relever cette tour, on se borna à réparer la clôture, ne laissant plus, de ce côté, d'autre entrée que celle de la basse-cour, de sorte qu'il n'est pas étonnant que, cent ans plus tard, on n'eût plus aucun souvenir de l'ancienne porte. Quant à la seconde tour, on peut supposer qu'elle a été peu endommagée, car on trouve, dans la délibération de l'hôtel-de-ville (f° 243 v°), que la tour de la Pucelle fut louée au sieur Mouchard, conseiller au Parlement, sa vie durante, au prix de 6 livres par an. Le Journal des Échevins nous apprend ensuite (14 avril 1781, f° 93) qu'elle fut démolie au commencement de 1780.

Au surplus, quoique le registre précité ne désigne pas ces tours d'une manière précise, il est à présumer que cet évènement ne peut concerner celles de la porte du côté du carrefour du château, puisqu'il est dit, dans le procès-verbal d'accession de lieux, de 1635, que ces dernières n'étaient démolies que depuis trente ans, c'est-à-dire seulement dans les premières années du XVII^e siècle, à moins qu'on ne pense qu'elles n'avaient été détruites qu'en partie par l'incendie.

Quoi qu'il en soit, la tour de la *Pucelle* se trouvait au

nord de la porte de l'ouest ; et, plus au nord encore, en dehors du château, dans les fortifications de la ville, était une ancienne porte bouchée depuis long-temps, lors de l'expertise, et qui avait dû s'appeler la *porte des Champs*, d'après le passage suivant du manuscrit de Farin.

« L'an 1485, le 25 avril, l'insinuation du privilége de « Saint-Romain fut faite à l'Échiquier de Rouen, où le « roi Charles VIII présidait, accompagné de M. le duc « d'Orléans, qui, depuis, fut roi de France, Louis XII, « dit duc de Bourbon, M. le connétable, et de plusieurs sei- « gneurs, sur laquelle fut donnée réponse, par M. le chan- « celier, que le roi confirmait ledit privilége, pour en « jouir selon la coutume ; et, comme le chapitre procé- « dait à l'élection, au jour de l'Ascension, M. de Mouy, « bailli de Rouen, fit entendre à MM. du chapitre que le « roi voulait voir la cérémonie de la procession, et que, « pour cet effet, il fallait qu'elle passât par la porte du « château du côté de la ville, où le roi serait, et sortirait « par *la porte des Champs*. Ce que ledit chapitre accorda « volontiers, y présidant le révérendissime archevêque « Robert de Croixmare, tellement que la procession, par- « tant de la ville, tout passa par la rue du Grand-Pont, « tournant par la rue Ganterie, gagna le château où le roi « était, et de là prit le chemin que l'on tient pendant les « Rogations, au retour de la procession de Saint-Gervais. »

L'auteur ajoute, un peu plus loin, que la *porte des Champs* était cette porte ancienne de la ville, qui allait au Petit-Bouvreuil, et qui était alors bouchée, mais où l'on voyait encore les traces d'un pont-levis. Il ne peut donc y avoir de doute à cet égard.

Cette porte avait eu précédemment une autre dénomination, suivant Toussaint Duplessis[1], qui dit : « Près de

[1] *Description de la Haute-Normandie*, Paris, 1740, t. 2, p. 9.

« ce château, on ouvrit une porte que l'on appelait, en « 1443, la *porte du Châtel*, et qui, dans la suite, a été « murée. » Cette porte, qui, suivant Farin, s'appelait *porte des Champs* quarante ans plus tard, ne doit pas être confondue avec une autre porte qui se trouvait à l'extrémité de la *rue des Champs*. Voici ce qu'en dit le même Toussaint-Duplessis [1] : « Entre la porte Saint-Hilaire « et la porte Beauvoisine, était une autre porte qui menait « au *Val-de-la-Jate*, c'est-à-dire, si je ne me trompe, « de la *Gate*, mot anglais qui signifie une *porte;* on l'ap- « pelait la *fausse porte Saint-Romain*, ou la *porte des* « *Champs*. On peut supposer que ce dernier nom lui a « été donné après la fermeture de l'autre. ».

Il est à remarquer qu'à côté de cette porte des Champs existait une *tour carrée*, construite dans le fossé. C'est celle que Servin [2] a désignée comme la *tour de la Pucelle*, erreur dans laquelle il a entraîné notre confrère Langlois, qui aurait dû la reconnaître d'autant plus facilement, qu'il avait fait faire, par sa fille, M^lle^ Espérance, alors fort jeune, la gravure de la vue de ce château, où il n'y a pas d'apparence de *tour carrée* [3].

A l'est du donjon est une tour désignée sous le nom de *tour du Gascon*, sans que le procès-verbal d'expertise ni le texte de Farin fassent connaître à quoi l'on doit attribuer cette dénomination ; au sud et à peu de distance, était une autre tour qui n'est point figurée dans le plan, mais que la miniature du Manuscrit des Fontaines nous montre surmontée d'une cloche, et qui, par conséquent, était la *tour du Beffroi*, d'où la rue en face de la rue Morant a pris le nom qu'elle conserve encore aujourd'hui.

[1] *Description de la Haute-Normandie*, Paris, 1740, t. 2, p. 11.

[2] *Histoire de la ville de Rouen*, 1775, p. 291.

[3] *Vol. de la Société lib. d'Émul. de Rouen*, 1831, p. 102.

En résumé, il paraît que le vieux Château devait avoir sept tours : la principale au nord, le Donjon ; deux à l'ouest, formant l'une des entrées, deux à l'est et deux au midi, pour la seconde entrée. Le plan dont nous nous occupons n'en indique, il est vrai, que cinq, mais la miniature des fontaines en fait voir six, et l'on peut supposer que la 7e n'était pas visible pour l'artiste, du point où il a pris sa vue ; j'ajoute qu'en effet les anciens plans dont j'ai parlé précédemment montrent les *sept tours*, quoique faits sur une très petite échelle.

Revenons maintenant au *gros Donjon*[1], seul reste aujourd'hui du vieux Château. Notre confrère M. Barthélemy en a fait un dessin très soigné, d'où il résulte que le diamètre de sa base a 15 mètres à l'extérieur, et 6 mètres 60 centimètres à l'intérieur ; de sorte que la muraille a 4 mètres 20 centimètres d'épaisseur. Le passage d'entrée a 1 mètre 80 centimètres de large, et le *puits* de la fontaine Gaalor, qui prend sa source rue Porcherie, au pied de la côte du Mont-aux-Malades, se trouve dans l'intérieur de cette tour, à la gauche de l'entrée. Ces mesures se rapportent à celles qu'on a consignées dans une des pièces du procès[2], où il est dit que la tour du Donjon a 18 pas de diamètre, ce qui, à 2 pieds 1/2 le pas, fait 45 pieds, ou 15 mètres.

[1] Toussaint Duplessis lui donne le nom de *tour du Donjon* ou du *Ravelin*. C'est par là, dit-il, que passait, ci-devant, toute l'eau de la source Gaalor, qui y faisait tourner un moulin, avant de se distribuer dans plusieurs fontaines de la ville.

Le mot *Ravelin* étant peu connu, on sera peut-être bien aise d'en trouver ici l'explication d'après le *Dictionnaire des Sciences et des Arts* de Lunier : « RAVELIN, *s. m.* de l'italien *Rivellino* (art milit.) « Ouvrage compris sous deux faces qui font un angle saillant. Il se « met au devant d'une courtine pour couvrir les flancs opposés des « bastions voisins. Le mot *ravelin* n'est en usage que parmi les in- « génieurs. Les gens de guerre l'appellent *demi-lune*. »

[2] Descente de lieux du 19 février 1641. Un procès-verbal du même jour fait connaître qu'il y avait aussi un four dans ce Donjon.

On voit, dans cette même pièce, que la tour de la Pucelle n'avait que 15 pas ou environ 12 mètres 50 centimètres, d'où il suit que l'intérieur devait être fort petit. Les autres tours, si l'on en juge par la miniature déjà citée, devaient être toutes à peu près de la même grosseur.

Le même dessin de M. Barthélemy nous apprend que les murs d'enceinte qui se rattachaient à cette tour, avaient : celui de l'ouest, 2 mètres 40 centimètres, et celui de l'est 2 mètres 50 centimètres d'épaisseur.

Voici, au surplus, la description de cette tour, extraite d'une note de M. Deville, insérée dans l'un des procès-verbaux de la Commission des antiquités ; j'ai pensé, Messieurs, qu'elle vous paraîtrait assez intéressante pour mériter d'être reproduite.

« La tour du Donjon est de forme circulaire, a deux « étages voûtés, et se termine en terrasse ; avant que ses « fossés fussent comblés et qu'elle eût perdu ses créneaux, « elle pouvait avoir une hauteur totale de 30 mètres ; elle « en a conservé les deux tiers. Chaque étage a 9 mètres « environ d'élévation ; six retombées en nervures, de « forme ogivale, soutiennent les voûtes et se dessinent de « la manière la plus hardie et la plus grandiose ; un escalier « en pierre, pris à même la muraille[1], et qui se compose « de 103 marches, conduit au deuxième étage et à la ter- « rasse ; il prend jour par de très étroites meurtrières[2]. « La tour est éclairée par un très petit nombre de fenêtres, « également fort étroites[3]. On y accède par une porte

Voici diverses indications d'après le dessin précité :

[1] Il a 2 mètres 50 centimètres de diamètre.

[2] Elles ont environ 10 centimètres de large ; la hauteur varie de 1 mètre à 1 mètre 30.

[3] Elle n'ont guère que 50 centimètres de large, et de 90 centimèt. à 1 mètre 60 centimètres de hauteur ; il y en a cependant une à l'est qui est plus large que la porte, et, comme elle, de forme

« ogivale[1] aujourd'hui de plain-pied avec le sol environnant, « mais qui plongeait autrefois sur le fossé. Là était jeté un « pont-levis.

« Sans parler des nombreux évènements militaires et « politiques, tous se rattachant à l'histoire de Rouen, dont « la tour du Donjon de Philippe-Auguste fut le témoin, il « est un souvenir qui se recommande puissamment à l'in- « térêt des autorités et de la population rouennaise : c'est « dans cette tour que Jeanne-d'Arc subit plusieurs de ses « interrogatoires; c'est là qu'elle fit, à ses juges, disons « mieux à ses bourreaux, ces réponses sublimes qui n'ont « eu d'égal que son courage. »

J'ajoute que la note dont j'ai extrait le passage qui précède, a été rédigée par M. Deville, en sa qualité d'inspecteur des monuments historiques, dans le but d'obtenir de M. le Ministre de l'intérieur les fonds nécessaires pour réparer le monument dont l'état de dégradation inspirait de justes craintes aux personnes qui habitent la maison des Dames Ursulines. Ce but a été atteint en partie : le devis des travaux à exécuter, dressé par MM. Grégoire et Barthélemy, architectes, s'élevait à 9000 fr. pour les réparations indispensables ; mais il en aurait fallu au moins le double pour restituer au Donjon son ancien couronnement, suivant le désir des amateurs de nos antiquités.

Le ministre a d'abord manifesté l'intention de concourir à la dépense pour 3000 fr., à la condition que la ville et le département, plus particulièrement intéressés à la conservation de ce monument, fourniraient les six autres mille francs. Cependant, malgré leur refus de s'associer à

ogivale; elle a 1 mètre 30 centimètres de large, sur 2 mètres 80 centimètres de haut.

[1] Cette porte a 1 mètre 25 centimètres de large, et 3 mètres 20 centimètres de haut.

cette restauration, le ministre, sur les instances de l'inspecteur des monuments historiques, alloua non seulement les 3000 fr. annoncés, mais encore une nouvelle somme de 1500 fr. Les Dames Ursulines, propriétaires, voulurent aussi entrer dans la dépense pour 1200 fr.; et 800 fr., destinés à entreprendre des fouilles, furent affectés à ces mêmes réparations; de sorte qu'on est parvenu à faire les travaux les plus urgents pour assurer la conservation de ce précieux monument. Il ne sera pas perdu pour la Normandie.

---

APPENDICE.

Pendant l'impression de la note qui précède, j'ai découvert, aux Archives de la Préfecture, un *plan du Cours de la fontaine Notre-Dame*[1]. Il n'a pas de date, mais il doit être de la fin du 17e siècle, puisqu'on y voit l'indication du couvent des *Filles du Saint-Sacrement*, qui ne s'établirent en cet endroit qu'en 1684. La rue *Morant* y est désignée sous le nom de *rue du Château*[2]; la rue *Faucon*, sous celui de la rue d'*Oqueville* (Hocqueville); la rue *Beffroi* sous celui de *grande rue Saint-Godard*, et la

[1] Ce plan est d'autant plus intéressant, qu'il fait connaître plusieurs autres fontaines. En outre, il est *orienté*, ce qui m'a facilité à *orienter* aussi le mien, quoique l'original ne le soit pas. Au surplus, une carte de Rouen, datée de 1724, donne la même orientation.

[2] Cette même rue paraît avoir porté le nom de Mathan, concurremment avec celui qui lui est resté définitivement. M. de Mathan avait acquis, dès l'origine, la partie de l'emplacement du vieux Château, qu'achetèrent, en 1683, les Filles du Saint-Sacrement.

En 1610 avait été faite par Henri IV, moyennant une faible indemnité, la cession d'une partie de l'emplacement et des restes du vieux Château, à MM. Alexandre *Faucon* de Ris, premier président du Parlement, et Thomas *Morant* d'Esteville, trésorier de France, pour y construire des bâtiments.

portion de la rue Bouvreuil au-delà de l'ancienne porte, est désignée sous le nom de rue du *Faubourg*, dont P. Periaux n'a pas fait mention dans son *Dictionnaire des rues et places de Rouen*.

Dans ce plan, les restes du *Vieux-Château* se composent seulement de la *tour du Donjon* et de deux autres tours, dont il ne donne pas les noms : l'une, à l'est, en est tellement rapprochée, qu'il est à présumer qu'elle représente, non la *tour du Gascon*, mais la demi-tour intermédiaire. A l'ouest, l'autre tour est dans la situation de celle de la *Pucelle ;* et, à peu de distance, se trouve indiquée une *porte murée*, sans autre désignation : c'est la *porte des Champs*.

En allant vers le sud, à une distance que j'évalue à environ 75 mètres, quoique ce plan n'ait pas d'échelle, on voit une *tour* dont la base est *circulaire* en dehors du mur d'enceinte de la ville, et présente, en dedans, les deux angles droits d'un *carré* ; elle est désignée sous le nom de *tour Neuve;* plus au sud encore, et à une distance d'environ 80 mètres, est figurée une autre tour de même forme, appelée *tour des Fous*.

Malgré la différence de forme, qu'on doit attribuer à quelques constructions additionnelles ou à une erreur du dessinateur, il est évident que la *tour Neuve* est celle qu'on a appelée depuis *tour Bigot*, qui était *circulaire* et vient d'être détruite tout récemment ; aussi ai-je cru devoir la marquer, à peu près à sa place, en dehors de mon plan, comme souvenir.

Ce qui prouve que cette tour est bien la tour Bigot, c'est qu'on voit tout près la source de la fontaine Notre-Dame, dont le premier regard est à côté de la porte murée, et la *cuve de distribution* à la porte Bouvreuil ; or, il est dit, dans le *Dictionnaire des rues de Rouen*, p. XXXII, que la source dite de *Notre-Dame* prend naissance à peu de distance de la porte Bouvreuil, vers la tour Bigot.

On trouve, dans le cahier d'avril 1839, de la *Revue de Rouen*, un article intéressant sur la tour Bigot[1], dans lequel on assure que les antiquaires ne savent plus aujourd'hui où étaient situées la *tour aux Insensés* et la *tour Gobelin*. Le plan du cours de la fontaine Notre-Dame a donc le mérite de nous l'apprendre. A partir de la *porte des Champs*, à côté du Vieux-Château, en allant vers la porte Cauchoise, s'élevaient, 1° la *tour Neuve*, depuis *tour Bigot*, située entre la rue du Moulinet et le boulevard Bouvreuil, près de la nouvelle rue *Alain-Blanchard;* 2° la *tour des Fous* ou *tour aux Insensés*, qui devait être à peu près au bout de la rue Neuve-Saint-Patrice. D'anciens plans la présentent sous la forme carrée ; 3° enfin, il suit de là que la 3° tour était la *tour Gobelin* ou *du Diable*, qui devait s'élever à peu de distance de l'issue de la rue de l'Emery, sur le boulevard Bouvreuil.

[1] Licquet, dans son *Précis de l'Histoire de Rouen*, en donne la description en ces termes : « La tour qui se trouve enclavée dans la « propriété de M. le marquis de Martainville n'a jamais fait partie « du château construit par Philippe-Auguste. Elle est appelée *tour* « *Bigot*, du nom d'une famille très distinguée, d'où sont sortis « beaucoup de magistrats et plusieurs savants. Le pied de cette « tour est engagé dans les terres rapportées pour la formation du « boulevard. L'étage supérieur est aujourd'hui au rez-de-chaussée. « On descend à l'étage inférieur par un escalier tournant, composé « d'environ soixante marches. Là est une vaste chambre avec une « cheminée massive, où il ne paraît pas qu'on ait jamais allumé « de feu. »

D'après l'article précité de la *Revue*, cette tour paraît avoir été construite dans les premières années du XVI° siècle, avant 1514, mais elle n'aurait pris son nouveau nom que depuis 1781, époque où elle fut achetée par le président Bigot, avec une partie des remparts. A ce même article est jointe la *vue intérieure* de ce monument, lithographiée par M. Alexis Drouin ; une vue extérieure, par M. Dumée, se trouve dans la même *Revue*, cahier de novembre 1840.

# RAPPORT

FAIT

# PAR M. DE STABENRATH,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE LA CLASSE DES BELLES-LETTRES ET ARTS.

NOTA. La maladie et la mort de M. de Stabenrath n'ont pas permis d'imprimer ce rapport, suivant l'usage, en tête de la partie du volume consacré aux Lettres et aux Arts; on a été obligé de le rejeter à la fin. L'auteur avait l'intention de revoir son travail; mais déjà fort malade à l'époque de la séance publique, il n'a pas eu la force de s'en occuper.

MESSIEURS,

A aucune époque de l'histoire, l'intelligence humaine ne s'est portée peut-être avec plus d'activité, de persévérance, vers les améliorations morales et matérielles. L'industrie, aidée du secours de la science et des arts, a reçu d'admirables développements; les sciences se sont perfectionnées, et les arts eux-mêmes ont suivi une marche progressive.

Dans les lettres, quoiqu'on ait soutenu le contraire, la marche a été progressive aussi; et, si nous n'osons chercher, parmi les auteurs vivants, des émules et des rivaux à Corneille, à Racine, à Molière, à Bossuet, nous sommes forcés de reconnaître pourtant que la France

compte des hommes remarquables par leurs talents et leur génie. Il en est qui ont assoupli la langue, et l'ont rendue un instrument docile, se pliant avec facilité à tous les caprices de la fantaisie et du goût, qui, en brisant la monotonie majestueuse des vers alexandrins, ont jeté de la variété et du charme dans la poésie. D'autres ont abordé les sujets les plus ardus de la morale et de l'histoire, racontant ou jugeant les faits exhumés des vieilles chroniques; d'autres, enfin, ont révélé à la tribune le talent de l'orateur éteint avec la Grèce et Rome, qui nous avaient légué, comme modèles inimitables, Démosthènes, Eschine et Cicéron.

Maintenant que les intérêts de la nation se discutent publiquement, que les lois sont faites pour elle et par ses délégués, l'économie politique ou la science sociale est devenue l'étude d'un grand nombre d'hommes. Les uns l'ont abordée dans ses hauteurs, et se sont livrés à des aperçus généraux, à des théories plus ou moins impraticables. Ce sont les rêveurs de la science, esprits élevés dont les écrits, recueillis par des législateurs éclairés, sages, expérimentés, produiraient d'excellents résultats, si cette tourbe d'hommes médiocres, qui ont appris trop pour être ignorants et trop peu pour être instruits, ne s'en servaient comme d'un instrument fécond, pour favoriser leurs passions, provoquer au renversement de l'ordre établi, et proposer quelquefois, de sang-froid, les théories les plus anti-sociales et les plus monstrueuses dans leur application.

En économie politique, comme en littérature, rien n'est plus facile que de s'égarer. Aussi avons-nous constaté, il y a quelques années, la tendance malheureuse du théâtre vers les exagérations de toutes sortes, tout en vous signalant le retour prochain à des idées plus saines, plus en harmonie avec le goût, la raison et la morale.

Aujourd'hui, nous avons à vous montrer, Messieurs, non plus cette tendance de la littérature, contre laquelle nous nous sommes élevé avec vous; non plus la tendance de l'économie sociale vers le mal, dans ce qui a rapport à la répression et à la punition des délits et des crimes; car ce mouvement de réaction, que nous avions fait pressentir, s'opère, et, grâce aux bons esprits qui sont entrés dans la lice, l'humanité méconnue, avec les plus pures intentions, reprendra ses droits, et sortira brillante de cette rude épreuve.

Dans cet aperçu rapide des progrès de l'intelligence, Messieurs, j'ai indiqué les sujets qui ont occupé vos séances pendant l'année académique que nous terminons aujourd'hui. Vos membres résidants et correspondants vous ont offert le fruit de leur expérience et le contingent de leur travail; reprenons donc les questions au point où nous les avons laissées.

L'ouvrage *sur les Prisons et les Prisonniers*, de M. le docteur Vingtrinier, a surtout excité l'attention publique; vous en avez entendu la lecture avant qu'il fût livré à l'impression; depuis qu'il a subi l'épreuve de la publicité, il a été l'objet de distinctions flatteuses. La Société de la Morale chrétienne a déclaré hautement que notre confrère, en publiant son ouvrage, avait à la fois fait un bon livre et une bonne action, et lui a décerné une médaille d'or. Cette approbation doit le consoler des vives attaques dont il a été aussi l'objet de la part d'hommes éclairés et estimables. M. Vingtrinier a jugé cependant convenable de leur répondre. Témoins désintéressés de cette lutte de principes et de systèmes, vous avez été à même d'apprécier, de sentir, et la force de l'agression, et celle de la défense; mais vous n'avez pas jugé convenable de prendre un parti, laissant à l'expérience et au temps le soin de décider la question.

On se propose, dans le système pénitentiaire, de rendre efficace la peine infligée aux malfaiteurs, et on doit l'appliquer aux sujets de tout âge et de tout sexe. De là naissent d'abord de grandes divisions : séparation des sexes, séparation des âges. On comprend tout de suite que l'œuvre de la moralisation ne doit pas être tout-à-fait la même pour l'enfance et la jeunesse, que pour l'homme fait et endurci dans le crime.

La cause du dissentiment entre l'auteur *des Prisons et des Prisonniers* et ses adversaires, provient de ce qu'ils apprécient différemment l'œuvre de moralisation des jeunes détenus. M. Vingtrinier, le partisan prononcé des sociétés de patronage, se plaint de l'isolement et de la langueur de celle de Rouen; il soutient qu'elle est paralysée par une influence étrangère; qu'on accumule sans nécessité, dans le pénitentiaire, des jeunes détenus, au lieu de les placer, et tout cela dans le but de démontrer la nécessité de la création d'une maison pénitentiaire agricole.

Ses adversaires affirment que les résultats obtenus à Rouen sont aussi favorables que ceux de la maison pénitentiaire de Lyon, et que les reproches qu'on leur fait ne sont pas fondés.

Voilà l'état de la question telle qu'elle s'est présentée dans le sein de l'Académie, quand votre rapporteur a examiné le compte-rendu de la société de patronage du département de la Seine-Inférieure. Nous ne le suivrons pas dans les nombreux détails où il est entré, mais nous exposerons succinctement ce que l'on veut et ce que l'on demande.

Moraliser les hommes condamnés à être détenus, pour les cas d'infraction prévus par la loi, c'est, avons-nous dit, ce qu'on se propose. Après avoir bien cherché, on a découvert deux systèmes nouveaux, propres, assure-t-on,

à moraliser les détenus : *l'emprisonnement solitaire* ou *cellulaire*, et *l'emprisonnement en commun*, *avec le silence absolu*.

Déjà votre rapporteur a combattu, l'année dernière, ces deux systèmes; aujourd'hui il vous montre le système cellulaire attaqué, à son tour, par des hommes d'un mérite incontesté, et qui, eux aussi, ont examiné, étudié, expérimenté la matière. Nous voulons parler de M. Gleizes, directeur du bagne de Brest, et de M. de la Rochefoucauld-Liancourt, député. Mais, à ces deux adversaires, il s'en joint d'autres qui seront d'un secours très puissant. Ce sont ceux-là même qui soutiennent la bonté exclusive de l'un ou de l'autre système; c'est le gouvernement; c'est aussi le plus grand partisan du système cellulaire, le rapporteur de la commission à la Chambre des députés.

Voyez comment l'esprit humain a procédé dans cette question : on a été frappé des vices des maisons de détention et des bagnes; on s'est effrayé à tort du nombre des récidives, que l'on a grossi à plaisir; on a cherché à réformer les prisons, à les rendre plus propres à la répression. On s'est dit : c'est par le contact et la communication des idées que les hommes pervers et corrompus se pervertissent et se corrompent davantage; imposons-leur un silence absolu; l'homme livré à lui-même, isolé, ne voyant personne pendant toute la durée de sa peine, fera un retour sur lui-même, cèdera aux mouvements de sa conscience éclairée par les exhortations pieuses du prêtre et de l'homme charitable; enfermons-le donc tout seul, jusqu'à l'expiration de sa peine.

Le gouvernement a proposé un projet de loi, où il proclame ne pas savoir, lui qui a reçu les avis de tous les conseils généraux, des savants, des publicistes, des économistes, des directeurs de bagnes et des prisons, quel est le meilleur des deux systèmes? Il demande aux

Chambres la faculté de choisir l'un ou l'autre à sa volonté, et suivant qu'il sera reconnu que l'un doit l'emporter sur l'autre.

La commission de la Chambre des députés n'a pas partagé cet avis. Elle ne veut pas laisser le pouvoir libre d'agir, et se prononce pour l'isolement absolu; cependant, elle ne se flatte pas d'améliorer les détenus adultes, mais elle croit atteindre ainsi le seul résultat qu'on puisse espérer, celui d'empêcher chez eux le développement d'une plus grande corruption.

Si la nature de ce rapport ne nous forçait à nous renfermer dans des bornes étroites, nous reproduirions les passages les plus saillants de l'ouvrage de M. de La Rochefoucauld-Liancourt, où il attaque avec force le système d'isolement complet; nous vous ferions connaître aussi avec étendue celui de M. Gleizes. Bornons-nous donc à dire que les deux systèmes pénitentiaires sont désormais jugés, anéantis; car ils ont été frappés de mort par le projet de loi, qui ne sait auquel s'arrêter, et par le rapporteur de cette loi, qui, en excluant l'un, déclare que l'autre ne laisse pas d'espoir d'amélioration, et doit se borner à empêcher la corruption d'augmenter. Cette conclusion est dure pour les économistes, mais irrévocable; cependant, il y a quelque chose à faire pour l'amélioration du sort des détenus de tout genre; la sollicitude du gouvernement et de l'administration doit s'étendre sur eux, ferme et bienveillante; et c'est surtout sur les enfants que l'on doit porter toute son attention, car c'est eux seuls qu'on peut espérer de régénérer, de rappeler à la vertu, en détruisant le mauvais penchant de leur ame, en éclairant leur esprit, en leur prodiguant les secours d'une charité sage et constante.

Voilà ce qui importe à la société; voilà ce que voudraient

les hommes recommandables qui se sont voués à l'étude de cette grave et importante question.

On a donc proposé, pour les jeunes détenus, un emprisonnement solitaire : ce système est simplement absurde ; pour être propre à vivre avec ses semblables, il ne faut pas être élevé dans une boîte.

On a proposé aussi des colonies agricoles ; on vante celle de Mettray ; les résultats obtenus dans quelques années feront voir si cette institution est bonne ; sous le rapport financier, elle ne vaut rien.

Le véritable, le meilleur système, selon nous, est celui qui consiste à réunir les jeunes détenus sous une règle commune, et à les placer ensuite chez des gens recommandables, sous la surveillance de la société de patronage. — Par ce moyen, on pourra en faire des hommes utiles, des artisans habiles, probes et laborieux.

Une fois que l'homme a passé l'âge où l'éducation se fait, où les mauvais penchants se combattent et se détruisent, où les germes des vices peuvent être étouffés aussitôt qu'ils cherchent à se développer, il n'y a pas beaucoup de retour au bien à espérer ; les habitudes sont prises, le mal est enraciné, il est presque toujours sans remède. Ainsi, des enfants habitués à vivre loin de leurs parents, sans contrainte, fuient souvent le toit paternel et commencent une vie errante, vagabonde, misérable, qu'ils n'abandonneront plus. Pour subvenir à leurs plus pressants besoins, ils sont contraints de voler et de mendier.

Nous pensons que le seul moyen de diminuer cette lèpre de la société, qu'on nomme le vagabondage et la mendicité, consiste dans la bonne direction à imprimer aux premières années de l'enfance. On ne détruira pas ainsi la pauvreté, mais on modifiera singulièrement le nombre des malfaiteurs et des mendiants.

Il y a une grande différence entre le paupérisme et la mendicité. Le mendiant n'est pas toujours pauvre ; c'est un être dégradé, qui préfère l'oisiveté au travail, vivant aux dépens de la société, qu'il surcharge inutilement ; le pauvre, au contraire, est celui qui, par des circonstances malheureuses contre lesquelles il n'a pu lutter, est tombé dans la misère et n'a plus de quoi vivre sans le secours de cette charité publique, souvent si utile et si généreuse.

Ce sont les mendiants qu'il faut poursuivre, attaquer, détruire par tous les moyens possibles, tandis qu'il faut consoler, secourir les pauvres, que le malheur a courbés sous le faix de la misère ; c'est seulement pour ceux de cette dernière espèce (quoiqu'il n'ait pas établi cette division), que notre confrère M. Vingtrinier réclamait aide et protection ; il voulait qu'on créât pour eux des ateliers de travail, où ils seraient assurés de recevoir un modique salaire suffisant pour leur procurer les premiers moyens d'existence, mais assez peu élevé pour les contraindre à reprendre leurs premiers travaux aussitôt qu'ils en auraient le pouvoir.

Au moment où M. Vingtrinier livrait à vos méditations ce nouveau sujet de ses études, M. Henri Barbet, maire de Rouen, et membre honoraire de votre Compagnie, vous adressait sa lettre à M. Chapuis de Montlaville, sur l'extinction de la *mendicité* à Rouen.

C'était, certes, une belle et difficile entreprise que celle du premier magistrat de notre cité ; car, au moment où il fut chargé des fonctions municipales, la ville était encombrée de mendiants de toute nature, hommes et femmes, vieillards et enfants, infirmes et valides, malades ou feignant de l'être. A force de soins, de persévérance, de sévérité, il est parvenu à rendre à Rouen la mendi-

cité, pour ainsi dire, clandestine, honteuse, fuyant le grand jour, s'exerçant dans l'ombre, sans ressources assurées. Pour parvenir à ce résultat, M. Henri Barbet a établi des ateliers de charité, où les pauvres valides sont reçus, et où, comme le demande M. Vingtrinier, ils sont médiocrement rétribués; l'administration des hospices reçoit les pauvres invalides; ceux d'entre les mendiants qui ne veulent pas se livrer au travail et cesser leur coupable industrie, sont poursuivis, traqués, saisis par la police et livrés aux tribunaux, qui les condamnent. C'est ainsi que l'administration municipale, forte du concours de la justice et du clergé, a fait, en grande partie, disparaître les mendiants. Elle a exécuté ce que n'avaient pu faire, en aucun temps, avant la révolution, les échevins et le Parlement de Normandie. Il est pourtant des causes accidentelles qui grossissent le nombre des pauvres et celui des mendiants; ce sont les perturbations apportées dans la marche régulière du gouvernement, les années de disette, les crises commerciales; mais ces causes sont passagères, et le mal passe comme elles.

Étrangers, dans le sein de l'Académie, aux discussions politiques, vous devez vous borner à demander l'ordre et la paix; mais l'agriculture et le commerce, tout ce qui tient au développement de l'industrie et des arts, rentre dans votre domaine et tombe sous votre appréciation. Vous vous intéressez également à ces inventions, qui, changeant une industrie, la font marcher à pas de géant, et aux perfectionnements, dont l'importance relative est moindre, mais dont l'utilité est cependant incontestable. Ainsi, vous avez applaudi aux efforts de M. Lambert, qui a tenté de reproduire les chefs-d'œuvre de Bernard de Palissy. Cet habile industriel a su rendre la terre docile sous ses mains, et est parvenu à lui donner les belles formes et les

vives couleurs de ces vases que l'antiquaire admire, et dont la mode s'est montrée si avide, depuis quelques années.

Parler de Bernard de Palissy, c'est réveiller le souvenir du XVIe siècle ; c'est rappeler les peintres des admirables verrières de nos églises, les sculpteurs qui ont orné nos temples de statues, de figures de toute espèce, de gracieuses arabesques, de boiseries taillées avec tant de soin et de délicatesse; c'est nous éloigner de l'économie sociale, pour nous faire entrer dans le domaine des beaux-arts, de la littérature et de l'histoire.

L'un de vos membres résidants, M. G. Morin, en venant pour la première fois s'asseoir au milieu de vous, a tracé à grands traits le tableau des différents siècles de la peinture, depuis les temps reculés où les Égyptiens couvraient leurs temples et leurs tombeaux de peintures à teintes plates et à bases métalliques, jusqu'à nos jours, où les procédés de l'art sont devenus si variés, où l'étude du dessin, de la couleur, du modelé, ont été poussés si loin. Il vous a montré l'art à son origine, prenant son essor dès le temps de Cimabué et de Léonard de Vinci ; il s'est incliné devant le génie de Raphaël et le génie plus puissant de Michel-Ange ; l'école vénitienne, dont la palette est à la fois divine de tons et de couleurs, a reçu ses hommages ; il honore, avec un égal enthousiasme, Rubens, Rembrandt, et les normands Poussin et Jouvenet. Puis, jetant un coup-d'œil sur les artistes de notre siècle, il fait l'éloge d'un homme dont le talent était plus modeste, mais dont l'influence a été grande sur le développement des arts à Rouen, de Descamps, fondateur de l'École de dessin de cette ville ; et il rappelle, enfin, la mémoire de E.-H. Langlois, dont vous venez d'honorer la tombe par un hommage public.

La réponse de M. le Président était le complément na-

turel de ce discours ; il raconte comment Descamps, élève de Largillière, s'établit à Rouen en 1740, à l'aide de quels soins il parvint à établir, dans cette ville, une école de peinture et de sculpture, qui compta, au bout de quelques années, plus de deux cent cinquante élèves ; il fait voir cette école, dont la renommée s'étendait au loin, marchant dans la voie du progrès, jusqu'à la mort de Descamps, arrivée en 1791 ; perdant ensuite, à cause du malheur des temps, presque tout son lustre, mais reprenant enfin le rang d'où elle n'aurait pas dû descendre sous l'habile direction de ses deux derniers professeurs.

La peinture et la poésie sont sœurs ; nous sommes donc conduits naturellement à vous entretenir des œuvres poétiques de quelques-uns de vos membres. Le baptême du comte de Paris a été, pour l'auteur de la traduction des noces de Thétis et de Pelée, l'occasion d'une épître où sont exprimés en vers élégants les plus nobles sentiments. La muse de Théodore Lebreton a aussi rendu hommage au royal enfant. Plusieurs de vos correspondants ont choisi le même sujet. M. de Glanville, après avoir apprécié les Néméennes de Pindare, laissant le poète lyrique de l'antiquité païenne pour la poésie plus profonde et plus sublime des livres saints, vous a donné une traduction de l'un des psaumes de David, qu'il a commenté et dont il a fait ressortir les poétiques et mâles beautés ; d'autres encore vous ont envoyé des odes, des épîtres, et même des chansons ; ces agréables délassements ont jeté de la variété dans vos séances, sans vous distraire pourtant d'études plus graves et plus profitables : les investigations de l'antiquaire, et les travaux de l'historien, ont occupé une grande part de vos moments. Comme, dans les années précédentes, notre pays a été l'objet de votre prédilection ; son histoire, ses monuments, ses antiquités, ont

été passés en revue par vous ; et tout en recherchant les plus sûrs moyens pour améliorer le sort du peuple, soulager l'infortune, étendre l'industrie, et développer les beaux-arts, vous avez aimé à porter vos regards en arrière, et à demander au siècle présent la réhabilitation du passé.

M. Deville a communiqué ses recherches sur l'époque de la mort du premier duc de Normandie, de Rollon, qui jusqu'à ce jour était restée incertaine ; par des rapprochements habiles et ingénieux, des textes d'anciens auteurs, il est parvenu à démontrer qu'il fallait placer cet évènement entre l'année 928 et l'année 932. Un peu plus d'un siècle s'écoula, et Guillaume-le-Bâtard marchait contre Harold, et soumettait l'Angleterre par la force des armes, puis donnait à sa conquête les lois qui lui manquaient, le repos dont elle avait besoin, et ranimait dans les cœurs la religion chrétienne, en plaçant le célèbre Lanfranc dans la chaire archiépiscopale de Cantorbéry. Notre confrère M. Chéruel, a lu, dans l'une de vos séances, la première partie de la vie de cet archevêque ; il vous a montré le théologien savant luttant contre l'hérésie de Bérenger, faisant, du monastère du Bec, l'une des plus célèbres écoles du moyen-âge, puis cédant, après beaucoup de résistance, à la volonté du roi et à celle du pape, pour se charger du lourd fardeau de la conduite de son diocèse.

Il existait déjà, sous Guillaume-le-Conquérant, une cour de justice, instituée pour juger les différends qui s'élevaient entre les particuliers ; mais on ne sait quel nom elle portait ; elle devait avoir, sans doute, beaucoup de rapports avec l'Echiquier, qui devint perpétuel et permanent en 1499, par lettre-patente du roi Louis XII. M. Floquet, dont nous avons, dans notre dernier rapport,

annoncé le premier volume de l'histoire de l'Échiquier et du Parlement de Normandie, a continué la publication de cette œuvre consciencieuse et capitale ; il en a fait paraître les trois premiers volumes, et il vous en a lu plusieurs fragments fort intéressants.

M. Bergasse, de son côté, vous a fait connaître, par une analyse détaillée, approfondie, et à laquelle il a joint des recherches qui lui sont propres, toute l'estime qu'il professe pour l'œuvre de M. Floquet.

Malgré ses nombreux travaux, ce dernier a trouvé le temps de composer et de lire, à l'une de vos séances, une nouvelle anecdote ayant pour titre *le Mot d'ordre;* c'est le récit piquant et spirituel de la prétention de la femme du gouverneur de la province, qui, en l'absence de son mari, voulait, à l'exclusion du premier président au Parlement, donner le mot d'ordre aux capitaines.

M. Floquet vous a également fait part de la découverte du tombeau du président Groulart et de celui de sa femme. C'était une bonne fortune pour un antiquaire et un historien ; c'est une heureuse découverte pour la cité qui a vu naître ce grand et respectable magistrat, dont la statue va bientôt décorer la grande salle du Palais de justice. Et n'est-ce pas, en effet, le moment d'enrichir ce monument de tous les souvenirs de gloire ? Où l'image du magistrat intègre pourrait-elle être mieux placée qu'au sein de ce palais, construit avec tant de luxe, qu'on restaure avec tant de soin, et qui sera terminé un jour avec une magnificence digne de Louis XII et du cardinal d'Amboise ?

Les hommes les plus éclairés du 18e siècle, ceux-là même qui attaquaient les idées surannées, les antiques erreurs, les préjugés avec le plus de force et de verve, professaient ouvertement un grand mépris pour les monuments qu'aujourd'hui nous admirons comme des chefs-d'œuvre. Faut-il s'é-

tonner, après cela, que l'architecte Jarry, chargé en 1722 de faire le devis des réparations du Palais de justice, ait proscrit une partie de ses admirables balustrades, les meneaux de ses fenêtres, pour remplacer la pierre sculptée par des croisées en bois, ornées de pâles carreaux, et eût proposé de raser au niveau du toit plusieurs de ses gargouilles? Vous avez prêté votre attention bienveillante à votre secrétaire, lorsqu'il vous racontait ces mutilations, et quand il vous faisait part de ses recherches sur l'origine et sur l'histoire du palais de justice; sur Roger Ango, maître des ouvrages et réparations de la ville de Rouen, et sur Rouland Le Roux, maçon juré, auteur du tombeau de Georges d'Amboise, et que l'on voit travaillant au Palais de justice avant d'entreprendre ce chef-d'œuvre, le plus riche ornement de notre église métropolitaine.

Les réparations extérieures du palais, dirigées par notre habile confrère M. Grégoire, touchent à leur fin, et ces réparations, aussi parfaites que l'œuvre primitive, font ardemment désirer l'achèvement complet de cet admirable monument. La dépense qu'elle occasionnera s'élèvera à près de 800,000 fr.; mais faut-il calculer, quand il s'agit de terminer un semblable édifice?

Le Palais n'est pas le seul mouument de la ville de Rouen qui ait excité l'attention de nos magistrats, des membres du conseil général et du gouvernement. L'église de Saint-Ouen, dont l'intérieur offre tant d'élégance et d'harmonie, dont la tour est si gracieuse et si légère, n'a qu'un portail principal, de mauvais goût et inachevé; on a pensé à terminer, d'une manière digne et noble, la basilique conçue et élevée en grande partie par l'abbé Marc-d'argent. M. Grégoire, architecte du département, a été chargé de présenter des projets pour la construction du nouveau portail de Saint-Ouen; il y en a deux qui ont

attiré, d'une manière plus particulière, l'attention et les réflexions des membres du Conseil des bâtiments civils et de la Commission des arts et des monuments.

Dans le premier projet, on conserve, en leur faisant subir des modifications dans l'ornementation, les bases actuelles des tours inachevées; sur ces bases, on élèverait deux tours jumelles, du même style que la tour centrale, et d'une hauteur à peu près égale. Dans le second projet, on supprimerait les bases des tours, et on ferait un portail aussi riche et aussi léger que celui qui existe maintenant est lourd et peu gracieux. Chacun de ces projets, où se déploie le talent de notre confrère, peut avoir des partisans ou des adversaires; les uns voudraient, avant tout, qu'on ne détruisît rien du monument tel qu'il existe aujourd'hui, et qu'on se gardât bien de raser les bases des tours; l'un de nos confrères, tout en conservant les bases, demanderait que les tours du portail fussent d'une dimension moindre que la tour centrale, pour maintenir le système pyramidal, c'est-à-dire la plus grande élévation vers le centre. D'autres se rapprocheraient du second projet et professeraient cette opinion, que, malgré tout le respect qu'on doit porter aux monuments, il est inutile et dangereux de pousser ce respect jusqu'à conserver les parties mauvaises, inachevées, quand on peut les remplacer par des constructions mieux conçues et plus en harmonie avec le système primitif de l'édifice. Espérons que le gouvernement, éclairé des lumières de savants antiquaires et d'habiles architectes, prendra le plus sage et le meilleur parti pour l'achèvement de cette admirable église.

La pierre tumulaire de l'abbé Marc-d'argent avait depuis long-temps disparu. La mémoire de ce pieux fondateur de l'église était, pour ainsi dire, perdue; l'Académie, après avoir pris connaissance d'une notice où M. Hilaire de

Néville demandait une inscription collective qui rappelât le souvenir de tous ceux qui ont participé à la construction et à la décoration de Saint-Ouen, décida, sur le rapport d'une commission, présenté par M. Deville, qu'il ne convenait pas de faire une inscription collective, parce qu'elle serait incomplète, sujette à erreur, et qu'on ne pourrait attribuer à chacun la part qu'il aurait eue dans la construction ou la décoration de l'église ; que, dès lors, il valait mieux se borner à restituer l'*épitaphe de l'abbé Marc-d'argent* ; « car, dit le rapporteur, vous avez pu remarquer qu'à « l'abbé Jean Roussel, dit Marc-d'argent, appartient la « gloire d'avoir entrepris l'érection de l'église Saint-Ouen, « d'avoir conçu le plan de cet admirable édifice, et d'avoir « fait plus, à lui seul, pour sa construction, dans les vingt « années de son abbatiat, que tous ses successeurs réunis « dans le laps de 350 ans. En effet, grâce à son zèle infa- « tigable, à sa persévérence, à son excellente administra- « tion, à ses talents, il put construire en entier le chœur, « ses bas-côtés et leurs dix chapelles, la grande chapelle de « la Vierge qui termine l'église à l'orient, les piliers de la « tour centrale, une grande partie des bras de la croix, et « même la première travée de la nef. Ces détails nous sont « fournis par un religieux de Saint-Ouen, qui avait assisté « à ces grands travaux, et par l'épitaphe de l'abbé Marc- « d'argent lui-même, que ce chroniqueur contemporain, « et, après lui, l'auteur du *Neustria Pia*, et Dom Pom- « meraye, dans son *Histoire de l'abbaye de Saint-Ouen*, « nous ont conservée.

« Cette épitaphe, qui était gravée sur un lame de plomb, « avait été placée à la tête du cercueil de l'abbé Marc-d'ar- « gent, dans la chapelle de la Vierge, où cet abbé avait « fait dresser, de son vivant, son tombeau ; ce mausolée « s'élevait contre la muraille, à main droite, en entrant « dans la chapelle. Les moines de Saint-Ouen, par véné-

« ration pour la mémoire du créateur de leur église, avaient « fait revivre cette inscription, dans l'endroit le plus ap- « parent de leur monastère, devant la porte de la salle du « Chapitre.

« Ce tombeau de l'abbé Marc-d'argent, cette épitaphe, « cette inscription, tout a disparu, il n'en reste plus de « traces. La gloire de l'abbé Marc-d'argent vit impérissable « sous les voûtes de ce temple magnifique ; son nom ne « s'y trouve nulle part. Nous vous proposons, Messieurs, « de l'y faire revivre, de replacer son épitaphe dans cette « même chapelle de la Vierge, à l'endroit choisi par lui « pour sa sépulture. Vous répondrez ainsi dignement à « l'appel qui vous a été fait, vous aurez rendu un éclatant « hommage à la mémoire de ceux qui ont doté la ville de « Rouen de cet admirable monument, dans la personne du « premier et du plus justement célèbre d'entr'eux.

« Voici en quels termes était rédigée cette épitaphe :

Hic jacet frater Johannes Marc dargent
aliàs Roussel, quondam abbas istius monasterii
qui incœpit ædificare istam ecclesiam
de novo et fecit chorum et capellas
et pilliaria turris et magnam partem
crucis monasterii ante dicti.

« Si l'Académie se chargeait elle-même de faire graver « cette inscription et de la placer dans l'église Saint-Ouen, « ainsi que nous avons l'honneur de vous le proposer, ne « lui serait-il pas permis d'ajouter au bas, ces mots :

HUNC LAPIDEM ACADEMIA ROTHOMAGENSIS
BENE MERENTI INSTAURAVIT ANNO MDCCCXLII.

Aussitôt que l'Académie eut adopté pleinement les conclusions de ce rapport, elle écrivit à l'administration

municipale et à M. le curé de Saint-Ouen; les réponses de M. le curé et de M. le maire ne se firent point attendre; elles étaient favorables, et il est très probable que le désir exprimé par la Compagnie sera couronné de succès : bientôt l'épitaphe de l'abbé Marc-d'argent reprendra, dans l'église de Saint-Ouen, la place d'où elle n'aurait jamais dû disparaître.

Vous avez pu juger, Messieurs, le peu d'importance que l'on attachait aux monuments de tout genre que le moyen-âge nous a légués; c'était, et c'est encore, malheureusement, la tendence de l'esprit humain, d'attacher trop peu de prix aux travaux de nos devanciers; il faut les apprécier à leur juste valeur, et s'éloigner à la fois d'une exagération enthousiaste, et d'un mépris qui n'est souvent que de l'ignorance. Nous ne sommes plus au temps où les guerres religieuses ensanglantaient la France, frappaient les hommes, mutilaient les édifices, abattaient les statues; nous avons traversé et vu disparaître ces jours désastreux où les destructions ordonnées par la loi étaient exécutées avec un aveuglement inepte, une rage systématique; nous avons cessé de regarder avec mépris ou indifférence, nos admirables temples, ces monuments de tout genre échappés à tant de causes de ruine et de destruction; et nous avons enfin compris que l'illustration d'une nation dépend non seulement de sa gloire militaire, des productions de ses hommes de lettres et de ses savants, mais encore des monuments qu'elle a élevés en l'honneur de sa religion, des remparts et des châteaux construits pour sa défense, des palais, des édifices bâtis pour ses princes, ses magistrats et ses représentants.

L'Académie, Messieurs, a senti cette impulsion commune, ce retour à des idées plus saines, d'une appréciation juste de notre passé; mais elle a cherché à se défendre d'un engouement inconsidéré; avant d'adopter une

idée nouvelle, avant de se prononcer sur une théorie, elle attend ; et, quand elle a reconnu la bonté de l'une et l'utilité de l'autre, elle les approuve et en favorise la propagation de tout son pouvoir ; son action est lente, et se développe sans éclat, sans bruit ; mais l'Académie poursuit sa mission avec une persévérance qui appartient seule aux corps dont l'existense échappe, pour ainsi dire, aux conditions communes de l'espèce humaine. Remarquez, depuis le temps seulement où votre rapporteur a résumé, pour la première fois, les résultats de vos travaux, combien de questions soulevées ont été examinées, jugées par notre Compagnie. N'avons-nous pas successivement passé en revue devant vous tout ce qui intéresse les hommes doués d'une intelligence élevée, d'une instruction solide, ceux qui occupent leurs veilles dans l'étude des sciences spéculatives ou industrielles, ou dans celle de l'économie sociale ? Cette année n'a-t-elle pas retrouvé encore ces questions pleines d'intérêt, puisqu'elles ont rapport à l'éducation de l'enfance, à la moralisation des criminels, à l'extinction de la mendicité, aux beaux-arts, à la littérature, à l'industrie, à la morale, à l'histoire, à la conservation de nos monuments, pour laquelle vous avez montré une vive sympathie ?

Votre rapporteur n'a-t-il pas cherché, usant de son droit, à vous montrer les questions soumises à votre examen, sous l'aspect qui lui a paru le plus propre à fixer votre attention, sans s'occuper des travaux nombreux de vos membres, dont l'importance était plus bornée, plus secondaire pour l'assemblée qui veut bien nous honorer de son attention bienveillante ? Puisse ce rapport, malgré toute son imperfection, rappeler en même temps les pensées de nos compatriotes sur ces grandes questions que nous avons rapidement traitées, sur l'étude des beaux-arts, de la poésie et de l'histoire !

Notre tâche, Messieurs, devrait se terminer ici ; mais nous avons, comme les années précédentes, à déplorer, cette année, la mort de plusieurs membres de l'Académie. M. le baron Adam, président du tribunal de première instance de Rouen, est mort dans le cours de l'été dernier, en revenant d'un voyage d'Angleterre. Dans les paroles que votre secrétaire a prononcées sur sa tombe, il a rappelé les titres de ce magistrat à l'estime publique. Il vous a dit : « que, membre de la première administra-« tion municipale, M. Adam fut nommé juge au tribunal « de première instance en 1800, qu'il exerça ces hono-« rables fonctions jusqu'à la fin de 1811, époque où il « fut nommé vice-président. M. Boullenger père étant « mort, il reçut son héritage, et fut investi des fonctions « de président, qu'il a remplies jusqu'à sa mort, c'est-« à-dire pendant l'espace de dix-neuf ans. Magistrat in-« tègre, éclairé, doué d'une aptitude très grande pour « saisir promptement les affaires, M. Adam joignait aux « connaissances variées du jurisconsulte, l'amour des let-« tres qu'il cultiva avec ardeur. Reçu dans le sein de « l'Académie en 1817, il fut deux fois président de cette « Compagnie. Tous ses confrères ont rendu justice à la « franchise et à la bonté de son caractère. »

M. le marquis Lever a aussi terminé sa carrière depuis votre dernière réunion ; c'était un savant antiquaire, plein de zèle pour la conservation de nos monuments, et qu'on retrouvait toujours quand il y avait du bien à faire, des encouragements à donner. Depuis long-temps il n'avait assisté aux séances de l'Académie ; l'âge et les infirmités le retenaient dans sa campagne, où il avait rassemblé une bibliothèque précieuse pour l'antiquaire et l'historien.

Ces pertes, que la Compagnie ressentira long-temps,

ont été réparées par l'admission de nouveaux membres; les noms de MM. Leroy, conseiller à la Cour; Gustave Morin, directeur de l'école de dessin et de peinture; Léon La Cabanne, savant archéologue, premier employé à la Bibliothèque du roi; Gleizes, directeur du bagne de Brest; de La Rochefoucauld-Liancourt, député, prouvent, et l'empressement que les hommes éminents témoignent d'appartenir à l'Académie, et le sentiment de haute convenance qui la guide dans ses choix électifs.

---

NOTA. La maladie de M. de Stabenrath l'a empêché de satisfaire à l'invitation qui lui avait été faite d'ajouter à son rapport quelques détails :

Sur la délibération de l'Académie, relative à l'inscription qu'elle a fait graver sur la tombe de M. Emmanuel Gaillard, dans les termes suivants :

CI-GIT
EMMANUEL GAILLARD,
NÉ A ROUEN, LE 17 FÉVRIER 1779;
MORT DANS LA MÊME VILLE,
LE 4 NOVEMBRE 1836;
LITTÉRATEUR, ARCHÉOLOGUE.

---

AU SECRÉTAIRE DE SA CLASSE DES LETTRES,
SOUVENIR DE L'ACADÉMIE ROYALE
DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN.

Sur les diverses poésies de M. Théodore Le Breton, et sur l'intérêt que l'Académie a témoigné en sa faveur à M. le maire de la ville de Rouen, pour lui faire obtenir une position plus avantageuse.

Sur *Corneille chez le Savetier*, par MM. Théodore Le Breton et Beuzeville.

Sur les ouvrages de MM. La Cabanne et Meyer.

Sur les mémoires de M. Hilaire de Néville, particulièrement en ce qui concerne Sainte-Gertrude.

Sur une communication de M. Duputel, relative à la découverte d'un bateau trouvé à plus de 13 mètres sous terre, dans un endroit voisin du lieu où s'élevait autrefois le Vieux-Palais.

Sur une description sommaire du musée Grégorien, fondé à Rome en 1837, par S. S. le pape régnant, Grégoire XVI, traduite de l'italien par M. Ballin.

Sur une notice de M. Deville relative au musée du chevalier Soane, à Londres.

Sur le 2e tome de la *Description historique des Maisons de Rouen*, par M. Delaquérière.

Sur le *Guide des Expropriations*, par M. Homberg.

Enfin sur quelques autres ouvrages dont on trouvera du moins la mention dans la table de la fin du volume.

# PRIX PROPOSÉ

POUR 1842

---

## PRIX ORDINAIRE

POUR LA

CLASSE DES BELLES-LETTRES.

---

## Programme.

---

L'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen décernera, dans sa séance publique du mois d'août 1842, une médaille d'or de la valeur de 600 francs, au meilleur mémoire inédit, sur le sujet suivant :

« Analyser et apprécier les œuvres des littérateurs et « des poètes normands peu connus, depuis Clément Marot, « jusqu'à la fin du règne de Louis XIV. »

## PRIX EXTRAORDINAIRE

### FONDÉ PAR M. L'ABBÉ GOSSIER.

---

### Programme.

---

Le seul mémoire envoyé à l'Académie n'ayant mérité qu'une mention honorable, le même sujet est remis au concours pour l'année 1842. Voici la question proposée :

« Exposer l'état actuel de l'enseignement des mathé-« mathiques dans les colléges, et en faire connaître le ré-« sultat pour le plus grand nombre des élèves.

« Si l'auteur pensait que ce résultat n'est pas tel qu'on « doit le désirer, quel mode pourrait-on substituer à celui « qui est en usage ?

« Si le plan proposé pour l'enseignement des mathéma-« tiques devait entraîner des modifications dans celui des « humanités, il faudrait en faire ressortir la nécessité, et « examiner avec soin si les études littéraires ne pourraient « en souffrir. »

NOTA. Aux termes du testament de M. l'abbé Gossier, la ville de Rouen est légataire directe de la somme de 20,000 francs, dont l'intérêt d'un an doit être la valeur du prix proposé. Il n'est pas possible de prévoir quel sera le temps nécessaire pour remplir les formalités d'usage rela-

tivement à un legs de cette nature, et à quelle époque la ville de Rouen obtiendra l'autorisation du gouvernement de se mettre en possession du capital. L'Académie ne peut donc, jusques-là, ni préciser la valeur du prix qui dépendra du taux de l'intérêt, ni indiquer l'époque de la séance publique où elle se propose de le décerner. Toutefois, dès qu'elle sera en état de le faire, elle s'empressera de l'annoncer. En attendant, et pour se conformer, autant qu'il a dépendu d'elle, aux intentions du fondateur, elle a dû proposer un sujet de prix.

---

OBSERVATIONS.

Chaque ouvrage devra porter en tête une devise qui sera répétée sur un billet cacheté, contenant le nom et le domicile de l'auteur. Le billet ne sera ouvert que dans le cas où le prix serait remporté. Cette ouverture sera faite par M. le Président, en séance particulière, afin que le Secrétaire puisse donner avis au lauréat de son succès, assez tôt pour qu'il lui soit possible de venir en recevoir le prix en séance publique.

Les Académiciens résidants sont seuls exclus du concours.

Les Mémoires devront être adressés, *francs de port*, AVANT LE 1er JUIN 1842, terme de rigueur, soit à M. GORS, professeur de mathématiques spéciales, rue de la Seille, 10, *secrétaire perpétuel de l'Académie, pour la classe des Sciences;* soit à M. CHÉRUEL, professeur d'histoire au Collége royal de Rouen, boulevard Beauvoisine, 59, *Secrétaire perpétuel de l'Académie, pour la classe des Lettres et Arts.*

---

# TABLEAU

## DE L'ACADÉMIE ROYALE

## DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

## DE ROUEN,

POUR L'ANNÉE 1841 — 1842.

## SIGNES POUR LES DÉCORATIONS

✱ *Ordre royal de la Légion-d'Honneur.*

*O.* signifie *Officier.*

*C.* — *Commandeur.*

*G.* — *Grand-Officier.*

*G. C.* — *Grand'Croix.*

# TABLEAU

## DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN,

### POUR L'ANNÉE 1841—1842.

---

## OFFICIERS EN EXERCICE.

M. Des Alleurs, *Président.*

M. Des Michels, *Vice-Président.*

M. Gors, *Secrétaire perpétuel pour la Classe des Sciences.*

M. Chéruel, *Secrétaire perpétuel pour la Classe des Belles-Lettres et des Arts.*

M. Bignon, *Secrétaire perpétuel honoraire, pour la même classe.*

M. Ballin, *Bibliothécaire-Archiviste.*

M. Avenel, D.-M., *Trésorier.*

| Années de réception. | ACADÉMICIENS VÉTÉRANS, MM. | Années d'admission à la Vétérance. |
|---|---|---|
| 1808. | Lezurier de la Martel (le baron Louis-Génevière) O ✻, ancien Maire de Rouen, Maire d'Hautot-sur-Seine. | 1823 |
| 1819. | Ribard (Prosper) ✻, ancien Maire de Rouen, *rue de la Vicomté*, 34. | 1828 |
| 1805. | Meaume (Jean-Jacques-Germain), Docteur ès sciences, etc., Inspecteur honoraire de l'Université, à Nancy (Meurthe), *rue de la Poissonnerie*, 34. | 1830 |
| 1834. | Verdière (Louis-Taurin) ✻, Conseiller à la Cour royale, *rampe Beauvoisine*, 10. | 1840 |
| 1804. | Bignon (Nicolas), Docteur ès-lettres, secrétaire perpétuel honoraire de l'Académie pour la classe des Belles-Lettres et des Arts, *rue du Vieux-Palais*, 30. | 1842 |

## ACADÉMICIENS HONORAIRES, MM.

1824. S. A. E. Mgr le Cardinal Prince DE CROÏ, Archevêque de Rouen, etc., *au Palais archiépiscopal.*

1830. TESTE (le baron François-Etienne) G O ✻, Lieutenant-Général, commandant la 14e division militaire, Pair de France, à Rouen, *rue du Moulinet.*

DUPONT-DELPORTE (le baron Henri-Jean-Pierre-Antoine) C ✻, Pair de France, déc. de Saint-Léopold, Préfet de la Seine-Inférieure, *à l'hôtel de la Préfecture.*

BARBET (Henri) O ✻, déc. de Juillet et de Saint-Léopold, Maire de Rouen, Membre de la Chambre des Députés, *boulev. Cauchoise*, 51.

1841. FRANCK-CARRÉ C ✻, Pair de France, premier Président de la Cour Royale, *rue Damiette*, 30.

## ACADÉMICIENS RÉSIDANTS, MM.

1803. VIGNÉ (Jean-Baptiste), D.-M., correspondant de l'Académie royale de médecine de Paris, *rue de la Seille*, 4.

LETELLIER (François-Germain), Docteur ès-lettres, Inspecteur honoraire de l'Académie universitaire, *r de Sotteville*, 7.

1809. DUPUYEL (Pierre), *rue Sainte-Croix-des-Pelletiers*, 20.

1818. BLANCHE (Antoine-Emmanuel-Pascal) ✻, D.-M., Médecin en chef de l'Hospice général, *rue Bourgerue*, 2.

1819. DESTIGNY (Pierre-Daniel), Directeur des Abattoirs, à l'établissement, *faubourg Saint-Sever.*

1820. HELLIS (Eugène-Clément), D.-M., Médecin en chef de l'Hôtel-Dieu, *place de la Madeleine.*

MARTAINVILLE (Adrien-Charles Deshommets, marquis de) ✻, ancien Maire de Rouen, *à Sassetot-le-Mauconduit.*

1822. De la Quérière (Eustache), Négociant, *r. Harbière*, 22.

Lévy (Marc), Professeur de mathématiques et de mécanique, Chef d'institution, etc., etc., *r. Saint-Patrice*, 36.

Des Alleurs (Charles-Alphonse-Auguste Hardy), D.-M., Médecin adjoint de l'Hôtel-Dieu, professeur à l'Ecole de Médecine de Rouen, etc., *rue de l'Écureuil*, 19.

1824. Dubreuil (Guillaume), Conservateur des promenades publiques, *au Jardin des plantes, rue d'Elbeuf*, 114.

1825. Ballin (Amand-Gabriel), Directeur du Mont-de-Piété, *rue de la Madeleine*, 6.

1827. Morin (Bon-Etienne), Pharmacien, professeur à l'Ecole de Médecine de Rouen, etc., *rue Bouvreuil*, 27.

Deville (Achille) ✻, Receveur des contributions directes, Directeur du Musée départemental d'antiquités, Corresp. de l'Institut, etc., etc., *quai de la Bourse, hôtel Quevremont*

1828. Vingtrinier (Arthus-Barthélemy), D.-M., Chirurgien en chef des Prisons, *rue des Maillots*, 15.

Pimont (Pierre-Prosper), Manufacturier, *place des Carmes*, 31, *chez M. Noury-Vallée.*

1829. Floquet (Pierre-Amable) fils, Greffier en chef de la Cour royale de Rouen, correspondant de l'Institut, etc., etc., *enclave de la Cour royale, rue St-Lô.*

Girardin (Jean-Pierre-Louis) ✻, Professeur de chimie industrielle à l'École municipale de Rouen, et de chimie agricole à l'École départem. d'agriculture; correspondant de l'Institut, membre de plusieurs autres Sociétés savantes, *rue du Duc-de-Chartres*, 12.

1830. Pouchet (Félix-Archimède), D.-M., prof. d'Histoire naturelle et conservateur du Cabinet, *rue Beauvoisine*, 200.

1831. Magnier (Louis-Eléonore), Docteur ès-lettres, Professeur de rhétorique au Collége royal, *boul. Bouvreuil*, 6.

Paumier (L.-D.), Pasteur, Président du Consistoire de Rouen, *rampe Bouvreuil*, 16 bis.

1833. De Caze (Augustin-François-Joseph), ancien Négociant, *rue de Crosne*, 15.

1834. Grégoire (Henri-Charles-Martin), Architecte des bâtiments civils, *rue de Racine*, 6.

Bergasse (Alphonse) ✻, Avocat, ancien Procureur général, *rue de l'École*, 44.

Martin de Villers (Henri-Louis) ✻, président de la Société philharmonique de Rouen, ancien député, etc., *rue de la Seille*, 7.

Chéruel (Pierre-Adolphe), Professeur d'histoire au Collége royal de Rouen, *boulevard Beauvoisine*, 59.

1835. Gors (Laurent), Professeur de mathématiques spéciales au Collége royal de Rouen, *rue de la Seille*, 10.

Person (Charles-Cléophas), Docteur ès-sciences, Professeur de physique au Collége royal de Rouen, *rue du Cordier*, 34.

1836. Mallet O ✻, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, Député, à Rouen, *rue du Lieu-de-Santé*, 22.

1837. De Glanville (Boistard), *rue des Murs-Saint-Ouen*, 21.

Barthélemy (Eugène), Architecte, *r. Porte-aux-Rats*, 32.

1838. Avenel (Pierre-Auguste), D.-M., secrétaire du Conseil de salubrité, *place des Carmes*, 30.

Mauduit (Victor) ✻, secrétaire général de la Mairie de Rouen, à l'Hôtel-de-Ville.

Lévesque ✻, Conseiller à la Cour royale, *r. de l'Écureuil*, 11.

1839. Homberg (Théodore), Avocat, *r. de l'École*, 14 bis.

Des Michels ✻, Docteur-ès-sciences, Recteur de l'Académie Universitaire de Rouen, *r. des Carmélites*, 16.

Preisser (Frédéric-Joseph), Professeur de Chimie, *rue Royale, en face Sainte-Marie*.

Amiot, Licencié ès-sciences, Professeur de Mathématiques au Collége royal, *rue des Carmélites*, 16.

1841. MORIN (Gustave), Directeur de l'École de dessin et de peinture, *rue Poussin*.

LEROY (N.), Conseiller à la Cour royale, *r. des Carmélites*, 16.

VERRIER, Médecin vétérinaire, *rue Saint-Laurent*, 9.

DUBREUIL (Alphonse), Professeur à l'École départementale d'agriculture et à l'École Normale, professeur d'horticulture à l'École municipale de Rouen, *à l'ancien Jardin des Plantes*.

1842. PICARD (l'abbé), Chanoine honoraire, Curé de St-Godard, à Rouen, *rue du Coquet*, 7.

THINON, Avocat, ancien Bâtonnier de l'ordre des Avocats, *rue de l'Écureuil*, 21.

DESCHAMPS (Frédéric), Avocat, *rue de la Poterne*, 17.

RICHARD (Charles), Conservateur des Archives municipales, *rue Saint-Jean*, 24.

GIFFARD, Professeur au Collége royal de Rouen, *rampe Bouvreuil*, 16 A.

GAULTIER O ✻, Procureur général du Roi, près la Cour royale, *rue Faucon*, 1.

## ACADÉMICIENS CORRESPONDANTS, MM.

1803. GUERSENT ✻, Professeur agrégé à la Faculté de médecine, à Paris, *rue Gaillon*, 12.

MOLLEVAULT (C.-L.) ✻, membre de l'Institut, à Paris, *rue Saint-Dominique*, 99, *faubourg Saint-Germain*.

1804. DEGLAND (J.-V.), D.-M., Professeur de botanique, membre de plusieurs Académies, à Rennes (Ille-et-Villaine).

1805. BOUCHER DE CRÈVECŒUR, correspondant de l'Institut, ancien Directeur des Douanes, à Abbeville (Somme).

1806. De Gerando (le baron) C ✻, membre de l'Institut, à Paris, *rue de Vaugirard*, 52 *bis*.

Delabouisse-Rochefort (J.-P.-Jacq.-Aug.), Homme de lettres, à Castelnaudary (Aude).

Boïeldieu (Marie-Jacques-Amand), ancien Avocat à la Cour royale de Paris, *à Paris*.

1808. Serain, ancien Officier de santé, à Canon, près Croissanville (Calvados).

Lair ✻ (Pierre-Aimé), ex-Conseiller de Préfecture du Calvados, Secrétaire de la Société royale d'agriculture, etc., à Caen, *Pont-Saint-Jacques*.

Delancy ✻, Administrateur de la Bibliothèque de Sainte-Généviève, à Paris, *r. Neuve-du-Luxembourg*, 33.

1809. Francœur O ✻, professeur à la Faculté des sciences, à Paris, *r. de l'Université*, 10.

1810. Dubuisson (J.-B.-Remi-Jacquelin), D.-M., membre de plusieurs Académies et Sociétés médicales, à Paris, *rue Hauteville*, 10, *faubourg Poissonnière*.

Dubois-Maisonneuve, Homme de lettres, à Paris, *rue des Postes*, 14.

Delarue (Louis-Henri), ancien Pharmacien, secrétaire honoraire de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure, à Breteuil (Eure).

Sesmaisons (le comte Donatien de) C ✻, Pair de France, à Paris, *r. de Vaugirard*, 54.

Balme D.-M., membre de plusieurs Sociétés savantes, à Lyon, *r. de l'Enfant-qui-pisse*, 8.

1811. Lepriol (l'abbé), Prêtre, Recteur émérite de l'Académie universitaire de Rouen, à Hennebon (Morbihan).

Le Sauvage ✻, D.-M., membre de plusieurs Sociétés savantes, chirurgien en chef des Hospices civils et militaires, à Caen.

1811. LAFISSE (Alexandre-Gilbert-Clémence), D.-M., à Paris, *rue de Ménars*, 9.

BOULLAY (Pierre-François-Guillaume) O ✻, Docteur-ès-sciences, Membre de l'Académie royale de médecine, à Paris, *rue du Helder*, 5.

1814. PÊCHEUX (B.), Peintre, à Paris, *rue du Faub.-St.-Honoré*, 7.

PERCELAT ✻, ancien Recteur de l'Académie universitaire de Rouen, Inspecteur de l'Académie de Metz (Moselle).

FABRE (Jean-Antoine), correspondant de l'Institut, et Ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Brignoles (Var).

1816. LOISELEUR DESLONGCHAMPS (Jean-Louis-Auguste) ✻, D.-M., Membre honoraire de l'Académie royale de médecine, etc., à Paris, *rue de Jouy*, 8.

DUTROCHET (René-Joachim-Henri) ✻, D.-M., Membre de l'Institut, etc., à Paris, *rue de Braque*, 4.

1817. PATIN (Henri-Joseph-Guillaume) ✻, Maître des conférences à l'École normale, bibliothécaire du Roi, etc., à Paris, *rue de Tournon*, 7.

MÉRAT (François-Victor) ✻, D.-M., membre de l'Académie royale de médecine et de plusieurs Sociétés savantes, etc., à Paris, *rue des Saints-Pères*, 17 bis.

MOREAU DE JONNÈS (Alexandre) O ✻, Chef d'escadron d'État-Major, membre de l'Institut, du Conseil supérieur de santé, etc., à Paris, *rue de l'Université*, 72.

1818. DE GOURNAY, Avocat et Docteur-ès-lettres, Professeur suppléant de littérature latine à la faculté des lettres de Caen (Calvados), *rue aux Lisses*, 15.

DE KERGARIOU (le comte) O ✻, ancien Pair de France, à Paris, *rue du Petit-Vaugirard*, 5.

DE MONTAULT (le marquis) ✻, à Paris, *rue de Lille*, 84. (A Rouen, *rue d'Ecosse*, 10.)

DE MIRVILLE (le Mis EUDES) ✻, ancien Maréchal-de-Camp, à Fillières, commune de Gommerville, près St-Romain.

1818. Malouet (le baron) C ✻, Pair de France, ancien Préfet de la Seine-Inférieure, Maître des comptes, à Paris, *rue Neuve-des-Mathurins*, 20.

Depaulis (Alexis-Joseph) ✻, Graveur de médailles, à Paris, *rue de Furstenberg*, 8 ter.

1821. Berthier (P.) ✻, Inspecteur général des mines, memb. de l'Institut, etc., à Paris, *r. Crébillon*, 2.

Jamet (l'abbé Pierre-François) ✻, Prêtre, Supérieur de la Congrégation du Bon-Sauveur, Instituteur des sourds-muets, à Caen (Calvados).

Vène ✻ chevalier de Saint-Louis et de l'ordre d'Espagne de Charles III, Chef de bataillon du génie, membre de la Société d'Encouragement, à Paris, *rue Jacob*, 26.

1823. Labouderie (l'abbé Jean), Vicaire général d'Avignon, à Paris, *cloître Notre-Dame*, 20.

Lemonnier (Hippolyte), membre de l'Académie romaine du Tibre, à Saint-Prix, vallée de Montmorency, par Franconville.

De Molèon (Jean-Gabriel-Victor) ✻, Directeur du Recueil industriel et de la Société polytechnique, etc., à Paris, *r. de la Paix*, 20.

Thiébaut de Berneaud (Arsène), Secrétaire perpétuel de la Société linnéenne, l'un des Conservateurs de la Bibliothèque Mazarine, à Paris, *rue du Cherche-Midi*, 30.

Beugnot (le vicomte Arthur) ✻, Avocat, membre de l'Institut, à Paris, *rue du Faubourg-St-Honoré*, 119.

1824. Sollicoffre (Louis-Henri-Joseph) O ✻, Sous-Directeur, membre du Conseil de l'administration des Douanes, à Paris, *rue Saint-Lazare*, 88.

Estanchelin ✻, Membre de la Chambre des Députés, correspondant du Ministère de l'instruction publique, à Eu.

Fontanier (Pierre), Homme de lettres, Officier de l'Uniniversité, etc., à Moissac, près Murat (Cantal).

1824. MALLET (Charles) O ✻, Inspecteur divisionnaire des ponts-et-chaussées, à Paris, *rue Taranne*, 27.

JOURDAN (Antoine-Jacques-Louis) ✻, D.-M.-P., membre de l'Acad. royale de médecine, à Paris, *rue de Bourgogne*, 4.

MONFALCON ✻, D.-M., à Lyon, *rue de la Liberté*, 7.

DE LA QUESNERIE, Juge de Paix de Clères, membre de plusieurs Sociétés savantes, à St-André-sur-Cailly.

1825. DESCHAMPS, Rentier, ancien Bibliothécaire-archiviste des Conseils de guerre, à Versailles, *rue Saint-Honoré*, 31, (Seine-et-Oise).

SALGUES, D.-M. P., médecin du Grand-Hôpital, membre du Conseil central sanitaire du dépt, à Dijon (Côte-d'Or).

BOULLENGER (le baron) O ✻, ancien Procureur général à la Cour royale de Rouen, *à Saint-Denis-le-Thiboult* (Seine-Inférieure.)

D'ANGLEMONT (Edouard), à Paris, *r. du Faubourg-Montmartre*, 17.

JULIA DE FONTENELLE, D.-M., Professeur de chimie médicale, membre de plusieurs Sociétés savantes, etc., à Paris, *r. du Cimetière-Saint-André-des-Arts*, 7.

CIVIALE (Jean) ✻, D.-M., à Paris, *r. Neuve-St-Augustin*, 23.

FERET aîné, Antiquaire, conserv. de la Bibliothèque de Dieppe, Correspondant du Ministère de l'Instruction publique.

PAYEN (Anselme) ✻, Manufacturier, Professeur de chimie au Conservatoire des Arts-et-Métiers, membre de l'Institut, etc., à Paris, *au Conservatoire, rue St-Martin*.

1826. MOREAU (César) ✻, Fondateur de la Société française de statistique universelle et de l'Académie de l'industrie, etc., à Paris, *place Vendôme*, 24.

MONTÉMONT (Albert), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, *rue Croix-des-Petits-Champs*, 27.

LADEVÈZE, D.-M., à Bordeaux (Gironde).

1826. SAVIN (L.), D.-M. P., à Montmorillon (Vienne).

1827. HUGO (Victor) O ✻, membre de l'Académie française, à Paris, *place Royale*, 6.

BLOSSEVILLE (Ernest de), à Amfreville, par le Neufbourg (Eure.)

BLOSSEVILLE (Jules de), à Paris, *rue de Richelieu.*

DESMAZIÈRES (Jean-Baptiste-Henri-Joseph), Naturaliste, à Lambersart, près Lille; chez Mad. veuve Maquet, propriétaire, *rue de Paris*, 44, à Lille (Nord).

MALO (Charles) ✻, Fondateur et ancien Directeur de la France littéraire, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, *rue Saint-Germain-des-Prés*, 9.

1828. VANSSAY (le baron Charles-Achille de) C ✻, ancien Préfet de la Seine-Inférieure, à la Barre, près St-Calais (Sarthe)

COURT ✻, Peintre, à Paris, *rue de l'Ancienne-Comédie*, 14, ancien atelier de Gros.

VIREY (Julien-Joseph) O✻, D.-M. P., membre de l'Académie royale de Médecine, et de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, *rue Soufflot*, 1, *près le Panthéon.*

MAILLET-LACOSTE (Pierre-Laurent), Professeur à la Faculté des lettres de Caen (Calvados).

LAUTARD (le chevalier J.-B.), D.-M, secrétaire perpétuel de l'Académie de Marseille, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Marseille (Bouches-du-Rhône).

SPENCER SMITH (Jean), membre de l'Université d'Oxford, de la Société royale et de la Société des antiquaires de Londres et de plusieurs Sociétés savantes, à Caen (Calvados), *rue Bretagne-Saint-Gilles*, 6.

MORTEMART-BOISSE (le baron de) ✻, Membre de la Société royale et centrale d'agricultur, etc., à Paris, *r. Jean-Goujon*, 9.

1828. MORIN (Pierre-Etienne) ✻, Ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Vesoul (Haute-Saône).

1829. COTTEREAU (Pierre-Louis) ✻, D.-M., Professeur agrégé à la Faculté de méd. de Paris, etc., *rue St.-Honoré*, 108.

FÉE (Antoine-Laurent-Apollinaire) ✻, Professeur de botanique à la Faculté de médecine, Directeur du Jardin de botanique, etc., à Strasbourg (Bas-Rhin).

PATEL, D.-M., *rue de la Préfecture*, 13, à Evreux (Eure).

GUTTINGUER (Ulric) ✻, Homme de lettres, à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise), *r. Château-Neuf*, 5.

CAZALIS, Professeur de physique au Collége royal de Bourbon, à Paris, *rue des Grands-Augustins*, 22.

SCHWILGUÉ ✻, Ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Strasbourg (Bas-Rhin).

BÉGIN (Emile-Auguste), D.-M., membre de la Société royale des antiquaires de France, etc., à Metz (Moselle).

BERGER DE XIVREY (Jules), membre de l'Acad. royale des Inscriptions et Belles-Lettres de l'Institut, à Paris, *r. St-Germain-des-Prés*, 15

CHAPONNIER (le chevalier), D.-M., professeur d'anatomie et de physiologie, à Paris, *rue Hauteville*.

PASSY (Antoine) O✻, ancien Préfet de l'Eure, député, à Paris, *rue Caumartin*, 5.

SOYER-WILLEMET (Hubert-Félix), Bibliothécaire et Conservateur du Cabinet d'histoire naturelle de Nancy (Meurthe).

1830. LECOQ (H.), Professeur d'histoire naturelle de la ville de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

RIFAUD, Naturaliste, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, *rue Basse-du-Rempart*, 46.

BARRÉ DE JALLAIS, Sous-Préfet en retraite, Homme de lettres, à Chartres, *pavé de Bonneval* (Eure-et-Loir).

1830. Houel (Charles-Juste), membre de plusieurs Sociétés savantes, président du Tribunal civil de Louviers (Eure).

Murat (le comte de) C ✻, Pair de France, ancien Préfet de la Seine-Inférieure, à Enval, près Veyres (Puy-de-Dôme).

Le Filleul des Guerrots, chev^r de l'Eperon d'or de Rome, correspondant de l'Institut historique, aux Guerrots, commune d'Heugleville-sur-Scie, par Longueville (Dieppe).

1831. Le Tellier ✻, Inspecteur divisionnaire des ponts-et-chaussées, à Paris, *rue de Beaune*, 1.

Boucher de Perthes (Jacques) ✻, Directeur des douanes, etc., à Abbeville (Somme).

1832. Sinner (Louis de), helléniste, Docteur en philosophie, à Paris, *rue des Saints-Pères*, 14.

Tanchou ✻, D.-Médecin, à Paris, *rue d'Amboise*, 7.

Fortin (François), D.-M.-P. à Evreux (Eure).

Dusevel (Hyacinthe), avoué à la Cour royale d'Amiens, membre du Comité des chartes, et de plusieurs Sociétés savantes, etc., à Amiens (Somme.)

Brierre de Boismont (A.) ✻, D.-M., chevalier de l'ordre du Mérite militaire de Pologne, Membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, *cité Bergère*, 2.

Le Flaguais (Alphonse), membre de l'Académie royale de Caen, Conservateur de la Bibliothèque de la ville, *rue des Jacobins*, 10 (Calvados).

Lejeune (Auguste), Architecte, à Paris, *rue de Paradis-Poissonnière*, 40.

Thil ✻, Conseiller à la Cour de cassation et Député, à Paris, *rue de Vaugirard*, 50.

Laurens (Jean-Anatole), membre de plusieurs Sociétés savantes, Chef de div. à la Préfecture de Besançon (Doubs.)

Boutigny (Pierre-Hippolyte), correspondant de l'Académie royale de médecine, etc., ancien pharmacien, Rouen, *rue des Murs Saint-Ouen*, 11.

1832. Rigollot (J.) fils, Médecin de l'Hôtel-Dieu d'Amiens, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Amiens (Somme).

Ladoucette (le baron Jean-Charles-François de) ✻, ancien Préfet, secrétaire perpétuel de la Société philotechnique de Paris, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, *rue St-Lazare*, 5.

Malle (P.-N.-Fr.), Docteur en chirurgie, etc., membre de plusieurs Sociétés savantes, à Strasbourg (Bas-Rhin).

1833. Gerville (de), Antiquaire, à Valognes (Manche).

Bougron, Statuaire, *r. des Fossés-Neufs*, à Lille (Nord).

Duchesne (Edouard-Adolphe) ✻, D.-M.-P., à Paris, *rue d'Assas*, 1, *faub. St-Germain*.

Jullien (Marc-Antoine) ✻, Homme de lettres, fondateur de la Revue Encyclopédique, à Paris, *rue du Rocher*, 23.

Asselin (Augustin) ✻, Antiquaire, corresp. du Minist. de l'Intér. pour les Études historiques, à Cherbourg (Manche.)

Carey (Thomas), Docteur en droit, à Dijon (Côte-d'Or), *hôtel Berbisey*.

Brevière (L.-H.), Graveur de l'Imprimerie royale, sur bois et en taille-douce, à Paris, *rue du Dragon*, 44.

1835. Maillet-Duboullay, Architecte, à Paris, *rue d'Anjou-Saint-Honoré*, 58.

Le Prevost (Auguste) ✻, Membre de la Chambre des Députés, de l'Institut et de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, *rue et hôtel Jacob*, *faubourg Saint-Germain*.

Fôville ✻, D.-M., méd. en chef de l'hospice de Charenton, à Paris, *r. Madame*, 20, *près le Luxembourg*.

Bellangé (Joseph-Louis-Hippolyte) ✻, Peintre, conservateur du Musée de Rouen, *rue du Champ-des-Oiseaux*, 55 *ter*.

Lambert (Charles-Edouard), Conservateur de la Bibliothèque de Bayeux (Calvados).

1835. MUREY (Théodore), avocat, à Paris, *rue d'Antin*, 10.

PESCHE (J.-R.), membre de plusieurs Sociétés savantes, Chef de division à la Préfecture du Mans (Sarthe).

BARD (Joseph) ✻, Inspecteur, au ministère de l'Intérieur, des monuments historiques des départements du Rhône et de l'Isère, etc., membre de plusieurs Sociétés savantes, à Chorey, près de Beaune (Côte-d'Or).

CHESNON (Charles-Georges), Inspecteur des Écoles primaires du département de l'Eure, à Évreux.

1836. HENNEQUIN fils (Victor-Antoine), Avocat à la Cour royale, à Paris, *rue des Saints-Pères*, 3.

LEGLAY, D.-M., Archiviste, à Lille (Nord).

LE CADRE, D.-M., au Havre, *rue du Chillon*, 9.

GUYÉTANT ✻, D.-Ch.-P., membre de l'Acad. roy. de Méd. et de plusieurs autres Soc. sav., à Paris, *rue de Grenelle St-Germain*, 55.

SOUBEIRAN (Eugène) ✻, directeur de la Pharm. centrale des Hôpitaux de Paris, Professeur de Physique à l'École spéciale de pharmacie à Paris, *quai de la Tournelle*, 51.

REY (Jean), ex-membre du Conseil général des manufactures, membre de la Société royale des Antiquaires de France, etc., etc, à Paris, *rue Neuve-St-Georges*, 18.

DU BOIS (Louis) ✻, ancien Sous-Préfet, membre de plusieurs Académies, à Paris, *rue du Puits*, 4, au Marais.

1837. GARNIER-DUBOURGNEUF, juge d'Instruction au Tribunal de première instance de la Seine, à Paris, *rue du Faubourg-St-Martin*, 143; (à Rouen, chez M. Rouland, premier avocat-général, *rue du Contrat-Social*, 28.)

WAINS-DESFONTAINES (Théodore), homme de Lettres, memb. de plusieurs Sociétés savantes, Régent au collége de Villeneuve-d'Agen (Lot-et-Garonne.)

DANTAN jeune, Statuaire, à Paris, *rue Saint-Lazare, cité d'Orléans.*

1838. BILLIET-RENAL (Antony-Clodius), à Lyon, *quai Monsieur*, 121.

GARNERAY (Ambroise-Louis), Peintre de marine, à Paris, *passage Saulnier*, 19.

PREVOST (Nicolas-Joseph), Horticulteur au Bois-Guillaume.

1838. VACHEROT, docteur-ès-lettres, directeur des études à l'École normale, à Paris, *rue de Grenelle St-Germain*, 126.

SALADIN, Professeur de Chimie, à Moulins (Allier).

BOULLÉE (Aimé-Auguste), ancien Magistrat, à Lyon, *rue St-Joseph*, 8.

MUNARET, D.-M. à Lyon, *rue du Bât-d'Argent*, 9.

LESCELLIÈRE-LAFOSSE (François-Gustave), D.-M., Professeur agrégé à la Faculté de médecine de Montpellier.

GIRALDÈS (Joachim-Albin), D.-M. à Paris, *rue des Beaux-Arts*, 11.

GRATELOUP (J.-P.-Sylvestre de), D.-M.-P., Président de la Société Linnéenne, etc., à Bordeaux, *rue Grande-Taupe*, 76.

1839. BOUTRON-CHARLARD (Antoine-François) ✻, membre de l'Académie royale de médecine, et du Conseil général de la Seine, à Paris, *boulevard Bonne-Nouvelle*, 12.

CAP (Paul-Antoine), Pharmacien, membre de l'Académie royale de médecine, etc., à Paris, *rue des Trois-Frères*, 9.

TUDOT (Edmond), Peintre, directeur de l'École de Dessin à Moulins (Allier).

GAUDET, D.-M., Inspecteur des Bains de mer de Dieppe.

NAVET (Stanislas-Victor-Amédée), D.-M.-P., Médecin adjoint des hôpitaux de Dieppe.

PORTRET fils (Octave), Avocat à Paris.

1840. PAILLART (A.-Pierre), Docteur en droit, Procureur général à Nancy (Meurthe).

MALLET (Charles-Augustin), D.-ès-lettres, Prof. de philosophie, au Collége royal de Versailles (Seine-et-Oise).

1840. BORGNET (Amand-Louis-Joseph), Licencié-ès-sciences, agrégé de l'Université, Professeur de mathématiques au Collége royal de Tours (Indre-et-Loire).

OLRY, Docteur-ès-lettres, Membre de la Société royale de Nancy (Meurthe).

PELOUZE ✻, Chimiste, Membre de l'Institut, Professeur à l'École polytechnique, à Paris, *Hôtel des Monnaies*.

CHEVALLIER ✻, Membre de l'Académie royale de Médecine, Professeur à l'École spéciale de Pharmacie de Paris, etc., *quai Saint-Michel*, 25.

1841. D'ARCET (Jean-Pierre-Joseph) O ✻, Membre de l'Institut, Inspecteur général des essais à la Monnaie de Paris, etc.

SCHLUMBERGER (Henri), Chimiste, Membre de la Société industrielle de Mulhouse, maison Dolfus, Miégg et Cie (Haut-Rhin).

PHILIPPAR, Professeur de culture à l'Institut royale agronomique de Grignon, et à l'Ecole normale de Versailles, Directeur du Jardin des plantes, à Versaille (Seine-et-Oise.)

CAFFE, Docteur-Médecin, Professeur de Physiologie et de Pathologie spéciales, à Paris, Membre de plusieurs Sociétés savantes, *rue de la Ferme-des-Mathurins*, 45.

LACABANE, premier employé au Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque royale, à Paris, Président de la Société de l'école des Chartes.

FAYET (l'abbé) O ✻, Curé de Saint-Roch, à Paris.

GUIBOURT, Professeur d'histoire naturelle à l'École spéciale de Pharmacie de Paris, membre de l'Académie royale de médecine, etc., *rue Feydeau*.

DE LA ROCHEFOUCAULD-LIANCOURT (le marquis), Député du Cher, Président de la Société de la Morale chrétienne, à Paris, *rue St-Lazare*, 56.

GLEIZES (Venuste) ✻, Commissaire de la marine, Chef du service des Chiourmes, à Brest (Finistère.)

1842. Bussy ✻, Professeur de chimie à l'Ecole de Pharmacie de Paris, à l'Ecole, *rue de l'Arbalète.*

Du Pasquier, Professeur de chimie à l'Ecole Lamartinière, à Lyon (Rhône.)

La Butte (Auguste), avocat, à Honfleur (Calvados.)

De Caisne, aide-naturaliste au Muséum d'histoire naturelle de Paris, *au Muséum.*

Gasparin (le comte de) C ✻, Pair de France, membre de l'Institut, *rue de Lille*, 79.

## CORRESPONDANTS ETRANGERS, MM.

1803. Demoll, Directeur de la Chambre des finances, et correspondant du Conseil des mines de Paris, à Salzbourg (Autriche).

Geffroy, Professeur d'anatomie à l'Université de Glascow (Ecosse).

1803. Engelstoft, Docteur en philosophie, Professeur adjoint d'histoire à l'Université de Copenhague (Danemarck).

1809. Lamoureux (Justin), à Bruxelles (Belgique).

1812. Vogel, Professeur de chimie à l'Académie de Munich (Bavière).

1816. Campbell, Professeur de poésie à l'Institution royale de Londres (Angleterre).

1817. Kirckhoff (le vicomte Joseph-Romain-Louis de Kerckhove, dit de), ancien Médecin en chef des hôpitaux militaires, etc., membre de la plupart des Sociétés savantes de l'Europe et de l'Amérique, à Anvers (Belgique).

1818. Dawson Turner, Botaniste, à Londres (Angleterre).

1823. Chaumette des Fossés, Consul général de France, à Lima (Amérique méridionale).

1827. De Luc (Jean-André), membre de la Société de Physique et d'histoire naturelle de Genève (Suisse), etc.

1828. Brunel ✻, Ingénieur, correspondant de l'Institut, Membre de la Société royale de Londres, à Londres (Angleterre).

1830. Rafn (le chevalier Carl-Christian), Professeur, secrétaire de la Société royale d'Écritures antiques du Nord, et de plusieurs autres Sociétés savantes, à Copenhague (Danemarck), *rue du Prince-Royal*, 40.

Sautelet (Nicolas-Balthazar), Professeur de langues, à Cologne (Prusse), *Perlen Pfhull*.

Stassart (le baron Goswin-Joseph-Augustin de), Président du Sénat belge, Gouverneur de la province de Namur, à Courioule, près Namur (Belgique).

1830. Castilho (Antonio Feliciano de), Bacharel Formado en droit, membre de l'Académie des Sciences de Lisbonne, etc. à Lisbonne (Portugal), *calcada do Duque*, 58.

1835. Filippis (Pierre de), Médecin à Naples.

1836. Kerkhove d'Exaerde (le comte François de), chevalier de l'ordre de Malte, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Exaerde, près de Gand (Belgique).

Reifenberg (le baron de), à Louvain. — A Paris, chez M. Michaud, *rue de Richelieu*, 67.

1839. Wyld (James), Géographe, à Londres.

De Santarem (le Vicomte), anc. Minist. de Portugal, memb. de l'Inst. de France et de plusieurs Académies franç. et étrang., à Paris, *rue Blanche*, 40.

1841. Nardo, Médecin de l'Institut central des Enfants trouvés de Venise, Membre de plusieurs Sociétés savantes, à Venise.

Morren, Docteur ès-sciences et en Médecine, Professeur de Botanique à l'Université de Liége.

1842. Zantedeschi, Professeur de physique, etc., à Venise.

## SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES,

*Classées selon l'ordre alphabétique du nom des Villes où elles sont établies.*

*Abbeville.* Société royale d'Emulation (Somme).

*Aix.* Société académique (Bouches-du-Rhône).

*Amiens.* Académie des Sciences (Somme).

— Société des Antiquaires de Picardie.

*Angers.* Société industrielle (Maine-et-Loire).

— Société d'Agriculture.

*Angoulême.* Société d'Agriculture, Arts et Commerce du département de la Charente.

*Bayeux.* Société vétérinaire du Calvados et de la Manche (Calvados).

*Besançon.* Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts (Doubs).

— Société d'Agriculture et des Arts du département du Doubs.

*Bordeaux.* Acad. royale des Scienc., Belles-Lettres et Arts (Gironde).

— Société royale de médecine.

*Boulogne-sur-Mer.* Société d'Agriculture, du Commerce et des Arts. (Pas-de-Calais)

*Bourg.* Société d'Emulation et d'Agriculture du départem^t de l'Ain.

*Caen.* Acad. royale des Sciences, Arts et Belles-Lettres (Calvados).

— Association Normande.

— Société royale d'Agriculture et de Commerce.

— Société des Antiquaires de la Normandie.

— Société Linnéenne.

— Société Philharmonique.

*Calais.* Société d'Agriculture, de Commerce, des Sciences et des Arts (Pas-de-Calais).

*Cambrai.* Société d'Emulation (Nord).

*Châlons-sur-Marne.* Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne.

*Châteauroux.* Société d'Agriculture du département de l'Indre.

*Cherbourg.* Société d'Agriculture, Sciences et Arts (Manche).

*Clermont-Ferrand.* Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts (Puy-de-Dôme).

*Dijon.* Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres (Côte-d'Or).

— Société de Médecine.

*Douai.* Société royale et centrale d'Agriculture, Sciences et Arts du département du Nord.

*Draguignan.* Société d'Agricult. et de Commerce du départ. du Var.

*Evreux.* Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure.

*Falaise.* Société d'agriculture (Calvados).

*Havre.* Société havraise d'Études diverses.

*Lille.* Société royale et centrale d'Agriculture, Sciences et Arts du département du Nord.

*Limoges.* Société royale d'Agriculture, des Sciences et des Arts (Haute-Vienne).

*Lons-le-Saulnier.* Société d'Émulation du Jura.

*Lyon.* Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts (Rhône).

— Société royale d'Agriculture, Histoire naturelle et Arts utiles.

— Société de Médecine.

*Mâcon.* Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres (Saône-et-Loire).

*Mans (Le).* Société royale d'Agriculture, Sciences et Arts (Sarthe).

*Marseille.* Acad. royale des Sciences, Lettres et Arts (Bouches-du-Rhône)

*Melun.* Société d'Agriculture de Seine-et-Marne.

*Metz.* Académie royale des Lettres, Sciences et Arts et d'Agriculture (Moselle).

*Montauban.* Société des Sciences, Agriculture et Belles-Lettres du département de Tarn-et-Garonne.

*Mulhausen.* Société industrielle (Haut-Rhin).

*Nancy.* Société royale des Sciences, Lettres et Arts (Meurthe).

— Société centrale d'Agriculture.

*Nantes.* Société royale académique des Sciences et des Arts du département de la Loire-Inférieure.

*Nîmes.* Académie royale du Gard.

*Niort.* Athénée; Société libre des Sciences et des Arts du département des Deux-Sèvres.

*Orléans.* Société royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts (Loiret).

*Paris.* Athénée royal, *rue de Valois*, 2.

— Athénée des Arts, *à l'Hôtel-de-Ville.*

— INSTITUT DE FRANCE, *au Palais des Quatre-Nations.*

— Académie royale des Sciences.

— Académie française.

— — historique de France, *rue Saint-Guillaume*, 9.

— Société Anatomique.

— Société d'Economie domestique et indust., *r. Taranne*, 12.

— Société de Géographie, *rue de l'Université*, 23.

— Société de la Morale chrétienne, *rue Taranne*, 12.

— Société de l'Histoire de France. (M. Jules Desnoyers, secrétaire, à la Bibliothèque du Jardin du Roi.)

— Société d'Encouragement pour le commerce national, *rue Saint-Marc*, 6.

— Société d'Encouragement pour l'Industrie nationale, *rue du Bac*, 42.

— Société de Pharmacie, *rue de l'Arbalète*, 13.

— Société des Méthodes d'Enseignement, *rue Taranne*, 12.

— Société des Sciences physiques, chimiques et Arts agricoles et industriels de France, *à l'Hôtel-de-Ville.*

— Société Entomologique de France, *r. d'Anjou-Dauphine*, 6.

— Société générale des Naufrages, *r. Neuve-des-Mathurins*, 17.

— Société géologique de France, *rue du Vieux-Colombier*, 26.

— Société centrale des Amis des Arts et des Lettres, *rue Saintonge*, 19.

— Société Linnéenne, *rue de Verneuil*, n° 51, faubourg Saint-Germain.

— Société médicale d'Emulation, *à la Faculté de Médecine*.

— Société Philomatique, *rue d'Anjou-Dauphine*, 6.

— Société Philotechnique, *rue de la Paix*, 11.

— Société Phrénologique, *rue Jacob*, 54.

— Société royale et centrale d'Agriculture, *à l'Hôtel-de-Ville*.

— Société royale d'Horticulture, *rue Taranne*, 12.

*Perpignan*. Société royale d'Agriculture, Arts et Commerce des Pyrénées-Orientales.

*Poitiers*. Société académique d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts (Vienne).

— Société des Antiquaires de l'Ouest.

*Puy (Le)*. Société d'Agr., Sciences, Arts et Commerce (Haute-Loire).

*Rouen*. Société cent. d'Agriculture du dép. de la Seine-Inférieure.

— Société d'Horticulture.

— Société libre d'Emulation pour le progrès des Sciences, Lettres et Arts.

— Société libre pour concourir au progrès du Commerce et de l'Industrie.

— Société de Médecine.

— Société des Pharmaciens.

*Saint-Etienne*. Société d'Agr., Sciences, Arts et Commerce (Loire)

— Société industrielle.

*Saint-Quentin.* Société des Sciences, Arts, Belles-Lettres et Agriculture (Aisne).

— Société Industrielle et Commerciale.

*Strasbourg.* Société des Sciences, Agriculture et Arts du département du Bas-Rhin.

*Toulouse.* Académie des Jeux floraux (Haute-Garonne).

— Académie royale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres.

*Tours.* Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département d'Indre-et-Loire.

*Troyes.* Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube.

*Valence.* Société de Statistique, des Arts utiles et des Sciences naturelles du département de la Drôme.

*Versailles.* Société centrale d'Agriculture et des Arts du département de Seine-et-Oise.

— Société des Sciences naturelles.

## SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

*Anvers.* Société des Sciences, Lettres et Arts.

*Copenhague.* Société royale d'Ecritures antiques du Nord.

*Liége.* Société libre d'Emul. et d'Encour. pour les Sciences et les Arts.

*Londres.* Société des Antiquaires de Londres.

---

*Nota.* Vingt-quatre exemplaires du Précis seront en outre distribués, ainsi qu'il suit: A M. Frère, libraire à Rouen. (Décision du 12 janvier 1827. R. des Lettres, p. 318.) — A M. Deracche, Libraire à Paris, et aux trois principaux Journaux qui se publient à Rouen. (Déc. du 18 nov. 1831. R. des L., p. 2.; et déc. du 23 déc. 1836. R. des D. p. 177.) — A la Revue de Rouen et à M. H. Carnot, Directeur de la Revue en-

cyclopédique, à Paris. (Déc. du 10 fév. 1832. R. des L., p. 28.) — Aux Bibliothèques de la Préfecture et des Villes de Rouen, Elbeuf, Dieppe, le Havre, Bolbec, Neufchâtel, Gournay et Yvetot. (Déc. du 16 nov. 1832. Reg. des Délib., p. 153; et Déc. du 5 déc. 1834. R. des L., p. 226.) — A M. de la Fontenelle de Vaudoré, secrétaire perpétuel de la Société académique de Poitiers, directeur de la Revue Anglo-Française, etc. (Déc. du 2 août 1833. R. des L., p. 133.) — A M. Eugène Arnoult, propriétaire-rédacteur du journal intitulé *l'Institut*, rue de Las-Cases, 18, à Paris. — A la Bibliothèque de Dijon. (Déc. des 5 et 12 déc. 1834. R. des L., p. 226.) — A la Bibliothèque du Muséum d'histoire naturelle de Paris (M. J. Desnoyers, bibliothécaire). A la Bibliothèque de Pont-Audemer, Eure, (M. Canel, bibliothécaire.) (Déc. du 18 décembre 1835. R. des Délib. p. 173.) — A M. Nestor Urbain, directeur de la *France Départementale*, rue de Monsigny, n° 4. (Déc. du 11 mars 1836. R. des L. p. 370.) — A M. Tamisier, sous-chef au ministère des finances (par continuation de la collection de feu M. Gois fils, son beau-père), pavillon de l'Ouest, à l'Institut, à Paris. (Déc. du 26 janvier 1838). — A M. le ministre de l'Instruction publique. (R. des lettres, 22 Fév. 1839, p. 209).

# TABLE DES OUVRAGES

*Reçus pendant l'année académique* 1840-1841, *et classés par* ordre alphabétique, *soit du nom de l'auteur, ou du titre des ouvrages anonymes, soit du nom de la ville où sont publiés les ouvrages périodiques, et ceux des Sociétés savantes,*

Dressée conformément à l'art. 17 du Règlement.

---

ABBEVILLE *Société royale d'Émulation. Mémoires pour* 1838, 39, 40.

Albert Montémont. *Le Réveil*, 5 *mars* 1841, *chanson.* — *A M. l'amiral Dumont d'Urville, ode.*

Amans Carrier. *Le Propagateur de l'industrie de la soie.* — *T.* 2, *liv.* 25e, 1840. *T.* 3, 26e, 1840; 29e, 30e, 31e, *janvier* 1841; 32e, 34e, 35e 36e.

AMIENS. *Soc. des Antiq. de Picardie. Mémoires, t.* 4, 1841. *Bulletin*, 1841, *Nos* 1 *et* 2.

ANGERS. *Soc. d'Agr. et comice agricole. Mémoires*, 4e *vol.*, 4e *liv.* — *Travaux du comice agricole*, 2e *vol.*, *Nos* 13 *et* 14.

ANGERS. *Soc. industrielle. Bulletin*, 11e *année, nos* 3, 4, 5, 6.

ANGOULÊME. *Soc. d'Agr. Annales, t.* 3, *nos* 3, 4, 5, 1840. — *T.* 23, *no* 1.

Arcet (d'). *Note sur l'emploi de la Gélatine pendant* 10 *années, etc.*, 1839, *avec un no du Moniteur Industriel et un rapport de M. Margerant.* — *Mémoire sur les os provenants de la viande de boucherie, etc.* — *Mémoire sur l'art de dorer le bronze, etc.*, 1818. — *Description d'une Magnanerie salubre, etc.*, 1838. — *Notice des Travaux de* J.-P.-J. d'Arcet. — *Changements à faire dans les procédés actuels de saponification, etc.* — *Note sur l'emploi continu et régulier de la gélatine pendant onze années.* — *Historique de la*

*fabrication des Tam-tams et des Cymbales en France — Note sur la construction et l'emploi des Silos, dans le Nord de la France.*

Avril (A.). *Précis sur l'art d'administrer en France*, 1840.

Bayeux. *Société Vétérinaire. Mémoires*, nos 5, 6, 7.

Berger de Xivrey, *Relations de l'empereur Manuel Paléologue avec la France, au commencement du 15e siècle.* 1840. — *Inscriptions*, 1841.

Beuzeville (C.). *Les petits Enfants, poésies.* — *et* Th. Lebreton. *Corneille chez le Savetier.*

Bourg. *Soc. roy. d'Émul. de l'Ain. Journal d'Agric.* 1840, nos 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12. — 1841, no 1, 2, 3, 4, 5, 6.

Boutigny. *Propositions physico-chimiques, sur la caléfaction et l'état sphéroïdal des corps.*

Caen. *Académie royale. Mémoires*, 1840.

Caen. *Association normande. Annuaire des cinq départements de l'ancienne Normandie*, 1840 *pour* 1841.

Caen. *Société d'Horticulture. Résumé des travaux, etc.* 1840.

Caen. *Société Philharmonique. Statuts* 1841.

Caen. *Soc. roy. d'Agr. et de Comm. Séance du* 16 *avril* 1841.

Caffe (P.-L.-B.). *Ophthalmie des armées. Rapp. à M. le ministre de l'Agr. sur l'ophthalmie régnante en Belgique, etc.* (*Rapport sur ce mémoire.*) — *Discours sur l'association philanthropique Savoisienne.* — *Résumé du compte rendu de la clinique ophthalmique de l'Hôtel-Dieu, etc.* — *Sur les maladies organiques de la matrice.* — *Consultation médico-légale dans l'affaire Leleu.*

Carrier, *V.* Amans.

Caumont (de). *Actes de mauvais goût signalés à l'Association Normande.*

Cellier (N.-H.) *Le Législateur, journal théorique et pratique, etc.*, 1er *cah.*, *déc.* 1840; 2e *cah.*, *janv.* 1841; 4e, 5e, 6e, 7e, 8e. — *Moïse, Mahomet, Bonaparte, parallèle.*

Chalons-sur-Marne. *Séance publique* 1840.

CHATEAUROUX. *Éphémérides* 1840.

Chevallier. *Enlèvement des boues et immondices, et assainissement des villes et communes de France.* 1840. — *Assainissement des villes.*

Civiale. *Traité pratique sur les maladies des organes génito-urinaires.* 1841.

CLERMONT-FERRAND. *Acad. des Sciences. Annales de l'Auvergne, t.* 12, *août, septembre, octobre* 1839.

COPENHAGUE. *Soc. roy. des antiquaires du Nord. Rapport des Séances annuelles de* 1838 *et* 1839.

D'Arcet, *V.* Arcet.

Delaquérière. *Un dernier mot sur le port de Rouen et sur la ville.* 1841. — *Description historique des maisons de Rouen, etc.*, 2e *vol.* 1841.

Deschamps. *A M. Tesson, avocat.* — *Poésies, Anecdotes.*

DIJON. *Acad. Mémoires* 1839-40.

Du Breuil fils. *Considérations sur l'enseignement cultural.* — *Discours d'ouverture des cours de l'école d'Agriculture de Rouen.* 1838. — *Programme des cours* 1838. — *Premier Mémoire sur la pomme de terre.* 1839.— *Lettre à M. le rédacteur en chef du Moniteur de la Propriété et de l'Agriculture, etc.* — *Amélioration des cidres.* 1840. — *Primes proposées par la Société centrale d'Agriculture, et instruction sur la culture de la garance.* — *Bulletin de la Société libre d'Emulation*, 1re *partie.* — *V.* Girardin et Dubreuil.

DOUAI. *Société d'Agr. Mémoires*, 1831-1832.

Dupin (le baron Ch.) *La Caisse d'épargne et les ouvriers.* 1837.

Dumas (J.-B.) *Eloge historique des auteurs français, Marie Artaud, etc.*

*Epître à S. A. R. le comte de Paris.*

FALAISE. *Annuaire*, 6e *année*, 1841.

FALAISE. *Soc. Acad. Bulletin*, 2e *cahier*, 1839.

Félice (G. de). *Appel d'un chrétien aux gens de Lettres, Paris*, 1840.

Floquet. *Histoire du Parlement de Normandie*, t. 3e. — *Notice sur les tombeaux de Claude Groulart, etc.*

Fontanier (P.) *Baptême de S. A. R. Monseigneur le comte de Paris.*

Fontenelle de Vaudoré (De la). *V.* Poitiers.

Giffard (J.-M.) *Les Psaumes en vers français*, 1841.

Girardin. *Notices sur diverses questions de chimie agricole et industrielle, suivies de plusieurs Notices nécrologiques. — Des fumiers considérés comme engrais.*

Girardin et Dubreuil. *Lettre à M. le rédacteur en chef du Moniteur de la Propriété et de l'Agriculture (sur la pomme de terre.) — Primes proposées par la Soc. centrale d'Agr., et instruction sur la culture de la garance. — Amélioration des cidres. Lettre adressée à M. le Préfet de la Seine-Inférieure. — V.* Dubreuil.

Gleizes (Vénuste). *Mémoire sur l'état actuel des bagnes en France, janvier* 1840.

Guibourt (N.-J.-B.-G.) *Histoire abrégée des drogues simples*, 3e *éd.*, 1836. — *Observations de Pharmacie, de Chimie et d'Histoire naturelle pharmaceutique*, 1838. — *Recherches expérimentales sur les oxides de fer, considérés comme contre-poison de l'acide arsénieux*, 1839. — *Note sur l'huile de cajeput*, 1831. — *Notice sur Félix-Louis Lherminier. — Mémoire sur l'origine et les caractères distinctifs des térébenthines, etc*, 1839. — *Mémoire manuscrit sur le Phosphate ammoniaco-magnésien. — Titres scientifiques de* M. Guibourg.

Havre (le). *Société Havraise d'études diverses. Résumé analytique des travaux*, 5e, 6e *et* 7e *année.*

Homberg (Th.) *Guide des expropriations pour cause d'utilité publique, etc.*

Joubin. *Trois dilemmes et quelques réflexions sur le progrès. Havre*, 1839.

L. *Observations sur la loi du* 26 *ventôse an IV.* Bourg, 1840.

Lacabane (Léon). *Mémoire sur la mort d'Étienne Marcel. — Recherches sur les auteurs des grandes chroniques de France, dites de Saint-Denys.*

Lebreton (Th.). *Baptême de S. A. R. Monseigneur le comte de Paris, cantate. — et* Beuzeville. *Corneille chez le Savetier.*

Lecerf. *De l'extinction de la mendicité. Caen,* 1840.

Lecoq (H.) *Annales de l'Auvergne, novembre et décembre* 1839, *t.* 13, *janvier à avril* 1840.

Lefèvre (J.-S.) *De la concurrence,* 1840.

Le Glay. *Mémoire sur quelques inscriptions historiques du département du Nord,* 1841.

Leroy (N.) *Napoléon à Rouen, le* 10 *décembre* 1840. — *Le dernier jour de l'Empire, Paris, le* 15 *décembre* 1840.

Levardois. *Extraits de Rapports sur les Salles d'Asile de Caen.*

Liborlière (De la). *Second rapport sur des gâteaux d'une forme particulière, fait à la Société des antiquaires de l'Ouest.*

Limoges. *Soc. d'Agr. Bulletin, t.* 18, *n*os 3 *et* 4

Lyon. *Acad. royale. Compte-rendu* 1837, 1839.

Lyon. *Soc. roy. d'Agr. Annales des Sciences physiques, etc., t.* 3, *septembre et nov.* 1840 — *Exposition de fleurs et autres produits de l'horticulture et de l'agriculture,* 1840.

Mallet (le professeur C.) *Eléments de science morale, par* James Beattis, *traduits de l'anglais* 1840.

Malo (Ch.) *Du sort des femmes en France. Paris* 1841.

Mans (le). *Soc. roy. d'Agr. Bulletin* 1840, 1er, 2e *et* 3e *trim. Manuel du fabricant de rouennerie,* 1841.

Marie du Mesnil. *Nouvelle Neustrie. — Le retour de Napoléon par la Normandie.*

Mérat *Notice sur une hépatique regardée comme l'individu mâle du* Marchantia conica L. — *Pathologie végétale. Maladies des végétaux. Botanique appliquée. Géographie des plantes. — Notice sur les ravages que fait, dans les rameaux les plus tendres des rosiers, une fausse chenille, etc. —*

*Deuxième note sur la culture du thé en grand, en pleine terre, en France.*

Meyer (Maurice). C. Plinii Cæcilii secundi panegyricus Nervæ Trajano Augusto dictus, *avec des notes. Paris*, 1841. — *Commentaires des lettres persanes de Montesquieu. Paris*, 1841. — *Examen de la traduction de la harangue de Démosthènes sur la Couronne, par* M. Stiévenard.

Mollevaut. *Ode à la postérité*, 7e *édition.*

Montémont, *V.* Albert.

Morin (P.-E.) *Mémoires composés au sujet d'une correspondance météorologique, etc.; 8e Mémoire, août* 1840.

Morlaix. *Soc. vétérinaire du Finistère. Nouveaux statuts* 1840.

Mulhausen. *Soc. industrielle. Extrait du bulletin sur la fixation du cachou, etc.*

Munaret. *Dispensaire spécial pour le traitement des vénériens indigents de la ville de Lyon.* 1841.

Nancy. *Mémoires.* 1839.

Nantes. *Soc. roy. Acad. Annales, 2e sem., 1er vol., 1re, 2e et 3e liv.* 1840—*Annales, 10e vol., liv.* 58, 59, 60, 64, 65, 66.

Nardo (Dom.) Cenni sui principii componenti le alghe e sulle loro analisi chimiche. — Notizie medico-statistiche sulle acque minerali delle Venete provincie. — Sopra un nuovo genere di spongiali silicei intitolato *Vioa.* — Considerazioni sulla famiglia dei pesci *Mola*, etc.

Néville (Hilaire de). *Visites à l'église Sainte-Gertrude. Manuscrit.*

Nicklès. *Des prairies artificielles en Alsace, et des moyens de les améliorer.*

Niort. *Soc. d'Agr. et Comices agricoles. Journal, nos* 8 *et* 9, 1840; 10, 11, 1841.

Numéraire. *Tableau du numéraire en France.*

*Observations sur la loi du* 26 *ventôse an IV. Bourg,* 1840.

Olry. *Les Néméennes de Pindare. — Discours prononcé à l'ouverture d'un cours de littérature grecque.*

Paillart. *Discours de rentrée de la cour royale de Nancy*. 1840.

Paris. *Acad. de l'Industrie. journal et mémoires*, *fin de* 1840 *et commencement de* 1841.

Paris. *Comité historique des arts et des monuments. Bulletin* 1840, *n*os 4, 5 *et* 6.

Paris. *Institut historique. Journal*, *liv.* 73e *et suivantes*, 1840 *et* 1841.

Paris. *Journal des connaissances médicales pratiques*, 1841, *n*os 6, 7, 9, 10.

Paris. *Journal des savants*, *n*os *de juin* 1840 *à juin* 1841.

Paris. *L'Institut. Journal*, 1841. (incomplet.)

Paris. *L'Instituteur*, *journal d'instruction primaire. Quelques numéros.*

Paris. *Soc. de géog. Bulletin*, 2e *s.*, *t.* 13, *n*os 78 *à* 89.

Paris. *Soc. de la morale chrétienne. Journal*, *t.* 18, *n*os 3, 4, 5, 6. — *T.* 19, 1, 2, 3, 4, 6. — *T.* 20, 1.

Paris. *Soc. de l'histoire de France. Bulletin*, *n*os 4, 5.

Paris. *Soc. française pour la conservation des monuments historiques. Séances générales tenues en* 1840.

Paris. *Soc. libre des Beaux-Arts. Annales*, 13 *n* *de* 1837, 38, 39 *et* 40.

Paris. *Soc. pour le patronage des jeunes libérés de la Seine. Assemblée générale du* 19 *juillet* 1840.

Paris. *Soc. roy. et centr. d'Agr. Bulletins des séances* 1840; *n*os 19, 20 *et quelques n*os *antérieurs* 1841; *n*os 1, 2, 3 *et* 4; *mémoires*, 1838, 39 *et* 40.

Paris. *Soc. sericicole. De l'application de la ventilation forcée aux magnaneries*, 1841.

Philippar (Fr.) *Notes sur quelques outils*, *instruments et machines employés en culture*, 1840. — *Discours d'ouverture d'un cours de botanique appliqué*, 1833-1834. — *Notice sur le* Madi *ou* Madia oléifère, 1841. — *Mémoire sur la renouée des teinturiers*, 1839.

Poitiers. *Revue anglo-française*, 2e *série*, 4e *et* 5e *livr.*, 1840.

Poitiers. *Soc. des Antiq. de l'Ouest. Mémoires*, 1839. *Bulletin*, 1841-43.

Polinière. *Rapp. à l'Acad. roy. de Lyon sur les honneurs à rendre à la mémoire du major-général Claude Martin.*

Quesneville. *Revue scientifique et industrielle, etc.*, n° 11, *novembre* 1840.

Ripault (H.) *Rapp. et observations sur différents sujets de médecine.*

Rochefoucauld-Liancourt (le marquis de la) *Examen de la théorie et de la pratique du système pénitentiaire*, 1840. — *Consolations et poésies diverses*, 1838.

Rouen. *Soc. cent. d'Agr. Extrait des travaux, cahiers* 77e à 80e.

Rouen. *Soc. de patronage. Séance publique du* 8 *mars* 1841.

Rouen. *Soc. libre d'émulation. Bulletin*, 2e *cahier*, 1840; 1er 1841.

Rouland. *Discours de rentrée de la cour royale de Rouen, du* 3 *nov.* 1840.

Roux-Ferrand. *Coup d'œil sur la philosophie et les lettres en Europe au* 18e *siècle.* 1841.

Saint-Étienne. *Société Industrielle. Bulletin, t.* 17, *liv.* 4e, 1840.

Saint-Quentin. *Société Académique. Mémoires*, 1834 *à* 1836.

Saint-Quentin. *Société industrielle. Bulletin* 1838, 39, 40.

Schlumberger. *Rapport sur des Mémoires concernant les prix de garance, etc.*, 1835. — *Observations sur la garance.* — *Sur le pouvoir tinctorial des garances*, 1837. — *Mémoire sur la fixation des mordants de fer sur les toiles de coton*, 1840. — *Sur quelques observations recueillies en Angleterre*, 1837.

Smith (Edward-Herbert). *Recherches étymologiques sur le Choléra-Morbus.*

Smith (Joannes-Spencer). Quædam regulæ de modo, etc. — *Le Culte de Mithra.*

Soubeiran et Blondeau. *Observations sur les essais d'huile d'olive*, 1841.

Talairat (le baron de). *Epître au comte de Paris*, 1840. — *Napoléon, pièce de vers*, 1841.

Tonnet (J.) *Notice sur N. Lemery. Niort*, 1840.

Toulon. *Soc. des Sciences. Bull.* n°s 1, 2.

Toulouse. *Académie des Jeux floraux. Recueil* 1841.

Tours. *Soc. d'Agr. Annales, t.* 20, *n*os 3 *et* 5, 1840. *T.* 21, *n*° 1.

Troyes. *Soc. d'Agr. Mémoires, n*os 74 *et* 75.

Valence. *Soc. départementale d'Agriculture de la Drôme. Bulletin n*° 11.

Valence. *Société de statistique. Mémoire, p.* 121 *à* 235. — *T.* 3, 1re *livr.*

Vigné (J.-B.) *Traité de la mort apparente. Des principales maladies qui peuvent donner lieu aux inhumations précipitées. Des signes de la mort. Ouvrage dédié à l'Académie royale de Rouen. Paris*, 1841.

Vingtrinier. *Des Prisons et des Prisonniers. Versailles*, 1840.

# TABLE DES MATIÈRES

## CONTENUES DANS LE PRÉSENT VOLUME.

*Discours d'ouverture de la séance publique du 8 août 1841, par M. J. Girardin ; sur les Sociétés scientifiques, littéraires ou artistiques créées à Rouen, et sur les nombreux ouvrages de tout genre qu'elles livrent chaque année à l'impression*, p. 1

### CLASSE DES SCIENCES.

*Rapport fait par M. Gors, secrétaire perpétuel*, 17
*Expériences chimico-judiciaires, de MM. Girardin et Morin, relatives à un prétendu empoisonnement par l'arsenic blanc*, 18, 112
*Nouvelles expériences de M. Morin, relatives à l'existence de l'arsenic dans les muscles humains à l'état normal*, 19, 120
*Mémoire de M. Amiot, sur l'approximation des calculs par les décimales*, 20, 161
*Expériences de MM. Girardin et Preisser, sur les huiles de poisson*, 21, 100
*Sable vert du puits artésien de Grenelle*, 22
*Renseignements donnés par M. Bergasse, sur l'église de N.-D. de Brou*, ibid.
*Le même membre entre dans quelques développements sur la nourriture des chevaux*, 23
— *sur divers emplois de la chaux*, 23, 24

— *sur l'industrie de la soie, et cite à ce sujet un trait de probité de Méhémet-Ali*, 23
— *sur la question du déboisement*, 24, 50
— *sur les causes et les effets de la gelée*, 25, 149
— *sur l'introduction, en Normandie, du cidre et du pain* brié, *qu'une ancienne tradition attribue à Charles-le-Mauvais*, 26
— *sur un mémoire de M. Girardin, relatif à la culture des plantes tinctoriales en Normandie*, 27
— *sur les inconvénients des grandes masses d'eaux stagnantes*, ibid. *et* 145
*Principaux avantages des observations météorologiques, par M. Lévy*, 28
*Lettre du ministre de l'agriculture et du commerce, qui demande qu'on s'occupe de recueillir des observations météorologiques; réponse de l'Académie. M. Preisser se charge de ce soin pour la ville de Rouen*, ibid.
*Rapport de M. Hellis, concernant les expériences d'embaumement de M. Lecoupeur, d'après le procédé Gannal*, 29, 125
*Rapport de M. Avenel sur une brochure relative à l'embryogénie*, 30
*Le même membre rend compte* 1° *d'un mémoire de M. le docteur Ripault, intitulé :* Quelques propositions sur les fonctions du foie et de la veine-porte, ibid.
— 2° *d'un mémoire de M. Chevalier* sur l'assainissement des villes, 31
TRAITÉ DE LA MORT APPARENTE, *dédié à l'Académie, par M. le docteur Vigné*, ibid.
*Explications données de vive voix, par M. d'Arcet, sur la construction des silos, l'industrie de la soie, la gélatine des os, et l'état actuel du numéraire en France*, 32

*Rapport, par M. Preisser, sur les ouvrages et les inventions de ce chimiste*, 42
*Procédé électro-chimique, inventé par M. Perrot, pour dorer différents métaux, etc.*, 35
*Impression en or, par M. Lefèvre*, 37
*Fabrique de produits chimiques animaux de M. le docteur De la Chanterie*, ibid.
*Mémoire de M. Clouët, pharmacien, sur le* Madia sativa, 38
*Discours de réception de M. Verrier, sur les progrès de l'art vétérinaire*, ibid.
*Réponse de M. le Président*, 40
*Rapport sur les ouvrages de M. Alph. Du Breuil, nommé membre de l'Académie*, 41
*Nomination de plusieurs membres correspondants*, ibid.
*Rapports sur les ouvrages*,
1° *de M. Guibourt*, 43, 80
2° *de M. Henri Schlumberger*, 45
3° *de M. Caffe*, 46
4° *de M. Philippar*, ibid.
5° *de M. Morren*, 47
6° *de M. Nardo*, 48
*Rapports sur les mémoires envoyés aux concours pour les prix proposés par l'Académie. — Prix extraordinaire fondé par M. l'abbé Gossier; rapporteur M. Amiot. — Prix ordinaire; rapporteur M. Hellis*, 49-51, 68
*Rapport sur un mémoire envoyé au concours pour le prix extraordinaire fondé par M. l'abbé Gossier, par M. Amiot*, 51
*Rapport sur le concours pour la classe des sciences, par M. Hellis*, 68

*Mémoires dont l'Académie a délibéré l'impression en entier dans ses actes.*

*Mémoire sur le Phosphate ammoniaco-magnésien, par M. Guibourt,* 43, 80
*Observations sur l'épuration et la désinfection des huiles de poisson, par MM. Girardin et Preisser,* 21, 100
*Expériences chimico-judiciaires faites par MM. Girardin et Morin,* 18, 112
*Expériences relatives à l'existence de l'arsenic dans les muscles humains à l'état normal, par M. Morin,* 19, 120
*Rapport sur les expériences faites par M. le docteur Lecoupeur, d'après le procédé de M. Gannal,* 29, 125
*Extrait d'un rapport de M. Bergasse sur les Annales des sciences physiques et naturelles d'agriculture et d'industrie, publiées par la Société d'agriculture de Lyon, sur les inconvénients des étangs,* 27, 145
*Extrait d'un autre rapport du même, sur les causes et les effets de la gelée,* 25, 149
*Mémoire sur l'approximation des calculs numériques par les décimales, par M. Amiot,* 20, 161

---

## CLASSE DES BELLES-LETTRES ET ARTS.

*Mémoires dont l'Académie a délibéré l'impression en entier dans ses actes.*

*Le Mot d'ordre, anecdote normande, par M. Floquet,* 183, 365
*Rapport de M. Bergasse sur les tomes I et II de l'Histoire du Parlement de Normandie, par M. Floquet,* 196, 364

*Traduction et analyse du psaume 104e (selon l'Hébreu), précédée d'une introduction sur les psaumes en général, par M. Boistard de Glanville*, 245
*Notice historique sur l'Académie de peinture et de dessin de la ville de Rouen, par M. Girardin*, 258, 363
*Notice sur les tombeaux de Claude Groulart et de Barbe Guiffart sa seconde femme, par M. Floquet*, 270, 365
*Notice sur la peinture des vases antiques, par M. Deville*, 284
*Dissertation sur la mort de Rollon, par le même*, 309, 364
*Notice sur un manuscrit de Farin, intitulé :* Le Château fortifié, *par M. de Stabenrath*, 324
*Renseignements sur* le Vieux-Château, *avec un plan, par M. Ballin*. 338

*Rapport de M. de Stabenrath, sur les travaux de la classe des Belles-Lettres et Arts.* 353
*Considérations sur les progrès de l'intelligence*, ibid.
*Ouvrages de M. Vingtrinier, sur les Prisons et les Prisonniers; examen des systèmes pénitentiaires*, 355
*Vagabondage et mendicité*, 359
*Imitation, par M. Lambert, des Faïences de Bernard de Palissy*, 361
*Réception à l'Académie de M. G. Morin*, 362
*Histoire de l'École de peinture et de sculpture de Rouen*, 258, 363
*Opuscules poétiques de quelques membres de l'Académie*, ibid.
*Recherches de M. Deville, sur l'époque de la mort de Rollon*, 364, 369
*Biographie de Lanfranc, par M. Chéruel*, ibid.
*Histoire de l'Echiquier et du Parlement de Normandie, par M. Floquet, et rapport de M. Bergasse*, 196, 364
*Le Mot d'ordre, par M. Floquet*, 183, 365

*Découverte des tombeaux de Claude Groulart et de sa femme, par le même*, 270, 365
*Restauration du Palais de justice, par M. Grégoire, et Histoire de ce monument, par M. de Stabenrath*, ibid.
*Projet d'achèvement de l'église Saint-Ouen*, 366
*Épitaphe de l'abbé Marc-d'argent, fondateur de Saint-Ouen*, 367
*Mort de MM. le baron Adam et le marquis Lever*, 372
*Nomination de nouveaux membres*, 373
*Indication de quelques ouvrages dont il aurait dû être fait mention dans le rapport*, ibid.
*Épitaphe de M. Em. Gaillard*, ibid.
*Programme des Prix*, 375
*Tableau de l'Académie, ou Liste de ses membres*, 379
*Table des ouvrages reçus pendant l'année académique* 1840-1841, 405
*Table des matières*, 415

---

**Avis au Relieur.** — Les planches doivent être placées ainsi :

Planches 1 et 2e (Phosphate ammoniaco-magnésien) en regard de la page 84
Pl. 3 et 4 (idem). . . . . 88
Pl. 5 (idem). . . . . 91
Tableaux 1 et 2 (Huiles de poisson). . . . . 101
Statues de Cl. Groulart et de Barbe Guiffart. . . . . 270
Fac-simile du manuscrit de Farin. . . . . 337
Plan du Vieux-Château . . . . . 338

---

# ACADÉMIE ROYALE

## Des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen.

## PROGRAMMES

## DES PRIX

## PROPOSÉS POUR 1842.

### PRIX ORDINAIRE

POUR LA

CLASSE DES BELLES-LETTRES.

L'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen décernera, dans sa séance publique du mois d'août 1842, une médaille d'or de la valeur de 600 francs, au meilleur mémoire inédit, sur le sujet suivant :

« Analyser et apprécier les œuvres des littérateurs et

« des poètes normands peu connus, depuis Clément Marot,
« jusqu'à la fin du règne de Louis XIV. »

## PRIX EXTRAORDINAIRE

### FONDÉ PAR M. L'ABBÉ GOSSIER.

Le seul mémoire envoyé à l'Académie, n'ayant mérité qu'une mention honorable, le même sujet est remis au concours pour l'année 1842. Voici la question proposée :

« Exposer l'état actuel de l'enseignement des mathéma-
« tiques dans les colléges, et en faire connaître le résultat
« pour le plus grand nombre des élèves.

« Si l'auteur pensait que ce résultat n'est pas tel qu'on
« doit le désirer, quel mode pourrait-on substituer à celui
« qui est en usage ?

« Si le plan proposé pour l'enseignement des mathéma-
« tiques devait entraîner des modifications dans celui des
« humanités, il faudrait en faire ressortir la nécessité, et

« examiner avec soin si les études littéraires ne pourraient « en souffrir. »

Nota. Aux termes du testament de M. l'abbé Gossier, la ville de Rouen est légataire directe de la somme de 20,000 francs, dont l'intérêt d'un an doit être la valeur du prix proposé. Il n'est pas possible de prévoir quel sera le temps nécessaire pour remplir les formalités d'usage relativement à un legs de cette nature, et à quelle époque la ville de Rouen obtiendra l'autorisation du gouvernement de se mettre en possession du capital. L'Académie ne peut donc, jusque-là, ni préciser la valeur du prix, qui dépendra du taux de l'intérêt, ni indiquer l'époque de la séance publique où elle se propose de le décerner. Toutefois, dès qu'elle sera en état de le faire, elle s'empressera de l'annoncer. En attendant, et pour se conformer, autant qu'il a dépendu d'elle, aux intentions du fondateur, elle a dû proposer un sujet de prix.

---

## OBSERVATIONS.

Chaque ouvrage devra porter en tête une devise qui sera répétée sur un billet cacheté, contenant le nom et le domicile de l'auteur. Le billet ne sera ouvert que dans le cas où le prix serait remporté. Cette ouverture sera faite par M. le Président, en séance particulière, afin que le Secrétaire puisse donner avis au lauréat de son succès, assez à temps pour qu'il lui soit possible de venir en recevoir le prix en séance publique.